

## Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

MANIERE  
DE BIEN BASTIR  
POVR TOUTES  
SORTES DE PERSONNES.

P A R

PIERRE LE MVET, Architecte ordinaire du Roy,  
& conducteur des desseins des Fortifications en la  
Prouince de Picardie.

*REVUE, AVGMENTEE ET ENRICHIE EN  
-cette seconde edition de plusieurs Figures, de beaux Bastimens & Edifices,  
de l'invention & conduite dudit sieur le Muet, & autres.*



A PARIS,

Chez FRANCOIS LANGLOIS di& CHARTRES, Marchand  
Libraire, rue S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

---

M. DC. XLVII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



MÉTIERE DE BASTIEN  
pour toutes sortes de personnes

PAR

Marc le Marc Antoinette Bastien  
de Poix et Condamné aux Affaires  
de Vérité en la province  
de Normandie  
Rouen et imprimé en cette  
seconde édition de plusieurs  
pages de profane instruction et  
autres de l'invention et bon  
sente du dit S<sup>r</sup> Ple. théo. et  
au

A PARIS  
Chez F. Lavoisier  
dit Châtres  
Marchand Libraire  
Rue S<sup>t</sup> Jacques aux  
Colonnes d'Henri  
contre le Lyon d'Argent

Avec Privilège du Roy MDCCLXXI



# A V R O Y.



IRE,

Encores que vous consacrant cet ouürage, i' imite Vitruue, qui dedia ses liures d'Architecture à l'Empereur Auguste ; ie n'ay pas toutesfois la presumption de croire pouuoir approcher de l'excellence de ce grand & celebre auteur , comme vostre Maiesté surmonte la gloire de ce fameux Monarque. Je sçay bien que mes trauaux ne sont point dignes de parestre deuant vous, comme les siens ont meritè d'estre veus & chers de son Prince: & neantmoins i'eusse encor manqué d'auantage de ne vous les presenter pas, que ie ne fais en vous les offrant. Car puis que vostre Majesté m'a iusques à present departy liberalement les moyens de m'exercer en cet art, où i'ay acquis quelque cognoissance pour assister le public; ie serois reprochable d'une ingratitude extreme de ne vous offrir point ce que ie puis, veu que ie ne le puis que par vous. Apres auoir eu ( outre mon assidu trauail ) la conference des plus capables en ceste matiere que ie traite; il y a deux ans que ie pris resolution de mettre cet œuure au iour: dequoy ie fus empesché pour l'obligation que i'auois de suiure les armées de vostre Majesté, afin de me rendre d'autant plus experimenté & digne de la charge que i'ay aux fortifications, & dont il vous a plu me gratifier. Maintenant que ie me voy de retour, i'effectue ce

que i'auois proietté en ce temps-là : & commençant par ce qui concerne les edifices de vos sujets, pour l'embellissement de vostre Royaume ; i'espere SIRE, discourir par apres, & faire voir quelques desseins des bastimens Royaux, où ie m'esforceray que mes inuentions respondent à la dignité du sujet. Pour me donner courage d'en venir à bout, ie vous supplie tres-humblement, SIRE, de receuoir cependant ce liure que ie vous adresse : & que vostre Majesté ne trouue point mauuaise, s'il luy plaist, l'ambition que i'ay de vous témoigner par ce moyen l'affection, le zele, & le desir d'estre toute ma vie

SIRE,

*Vostre tres-humble, tres-obeissant  
& tres-fidele sujet.*

LE MVET.

# A V L E C T E U R .

**C**E qui a premierement donné suiet aux hommes d'edifier, a esté la necessité, lors que battus des intemperies de l'air, & trauaillez de l'excez des chaleurs du Soleil, des rigueurs du froid, des fascheuses importunitiez des neiges, gresles & pluyes, ils tascherent de semetre à couuert dès le plus tendre âge du monde, comme aussi pour se garantir de l'incurfion des bestes sauuages & cruelles. Il est croyable que la rudesse des esprits de ce siecle là, ne leur permettoit pas de construire des bastimens fort magnifiques, mais que peu à peu leurs successeurs mettant la main à l'œuvre (comme il arrive à toute autre chose de se polir avec le temps) acquirent vne plus grande connoissance en l'art d'edifier, & qu'ils en laisserent des preceptes, que leur posterité enrichist encores, iusques à perfectiō. Tous les Historiens nous font foy que les Assyriens & les Medes ont esté grands edificateurs, iusques là qu'ils ont fait des maisons & des murailles de villes d'une immense & presque incroyable grandeur, comme aussi les Perses: & les pyramides d'Egypte seruent encore auourd'huy de témoignage, combien les peuples de ce pays là se sont employez aux bastimens. Ce temple tant renommé de Salomon fait qu'aucun ne peut douter que les Hebreux n'ayent eu pareillement vne tres-grande & tres-parfaite intelligence de l'Architecture: ie diray pourtant que les peuples Occidentaux ayans toujours augmenté les sciences qu'ils ont receues des Orientaux, ont aussi surpassé en la connoissance de l'Architecture toutes les nations que ie viens de nommer: Les Grecs les premiers s'y sont rendus excellens; les Italiens par apres ont fait des ouurages merueilleux; & les François maintenant peuuent pratiquer tout ce que les vns & les autres en ont sceu; ayans mesmes fait esclorre sur ce sujet plusieurs singulieres & tres-rares inuentions. De sorte qu'il faut aduoüer que si l'Art a iamais contribué avec la Nature pour rendre quelque chose de parfait; son dessein a plus heureusement reüssy au fait des bastimens de nostre France, qu'en aucun autre sujet où il se soit voulu occuper par tout ailleurs. Car comme la Nature fauorisée de la situation temperée de ce Royaume, y fait voir presque en tous lieux en abondance ce qu'elle a espars & semé en diuers quartiers de la terre: ainsi l'Art par l'ornement des somptueux edifices, a eu soin de l'embellir, donnant par ce moyen vn contentement indicible aux yeux des hommes, & les logeant commodement & magnifiquement, qui est vn des plus agreables plaisirs de la vie. Mais ce seroit chose superflü de discourir en ce lieu de la belle structure de tels edifices, ayant seulement intention de faire voir au public vn moyen de bastir sur toutes grandeurs proposées, afin qu'aux maisons des particuliers on puisse observer la bien-seance & commodité, proportionnement à celle qu'on garde ordinairement aux bastimens publics, & autres edifices de despence. l'ay donc commencé depuis la plus peiste estenduë sur laquelle on puisse bastir, iusques à vne grandeur, telle qu'il se trouue plusieurs personnes posseder des places de semblable mesure: par apres ie trauailleray sur des places plus spacieuses, & declareray iout

ce qui se pourra faire commodement dessus. En cela Lecteur ay-je creu ne i'assister pas moins, que si i'eusses parlé profondement de l'Architecture & déclaré toutes ses regles: à quoy toutes fois ie ne renonce pas, esperant de satisfaire dans peu de temps la curiosité d'un chacun sur ce point. Ce sera lors que ie mettray en lumiere mes desseins des bastimens Royaux, où tu verras les diuers ordres des Colomnes entierement obseruez, & les edifices conduits selon eux, avec les enrichissemens qui leur sont plus conformes. I'espere que l'on y trouuera ce qui sert à la decoration des Palais & des Eglises, & feray comme un abrégé de tout ce qui est necessaire à la construction des grands bastimens. Receoy cependant Lecteur, cet œuure que ie vouë à l'utilité d'un chacun, & oblige moy l'acceptant fauorablement, de travailler de plus en plus à l'utilité publique en ce qui regard de mon employ & ma profession.

#### EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

**P**AR Grace & Priuilege du Roy, il est permis à FRANÇOIS LANGLOIS dit CHARTRES, Marchand Libraire de cette ville, de faire grauer & imprimer en telle forme, grandeur, & caractère; & autant de fois que bon luy semblera, vn liure intitulé. *Maniere de bien bastir pour toutes sortes de personnes, par Pierre le Muet, Ingenieur & Architeccte ordinaire du Roy, Reueuë & augmentée en cette seconde edition de plusieurs figures de beaux bastimens & edifices, de l'inuention & conduite dudit sieur le Muet: & ce durant le temps de vingt années, à commencer du iour que ledit liure aura esté achené d'imprimer, avec deffences à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, Imagers & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de coppier, ny faire coppier, imprimer ou faire imprimer ledit liure du Muet ny en partie, ny par aucun deguisement de quelques figures que ce soit dudit liure pendant ledit temps, ny mesme susciter les estrangers à ce faire, à peine de confiscation des exemplaires, qui se trouveront auoir esté contrefaits, de six mille liures d'amande, & de tous despens dommages & interests, voulant en outre que soy soit adioustée au present extraict, comme à l'original, & qu'il soit tenu pour signifié, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Priuilege. Donné à Paris le 7. Iuillet 1645. Signé LOUIS, & plus bas par le Roy la Reynne Regente sa mere presente, PHILIPPE AXX, & scellé du grand sceau de circiaunc.*

*Achené d'imprimer pour la premiere fois, le premier de Iannier, 1647.*



# SOMMAIRE DISCOVRS

## DE CE QVI DOIT ESTRE

### OBSERVE' EN LA CONSTRVCTION

#### DE TOVT BASTIMENT.



EN LA CONSTRVCTION DE TOVT BASTIMENT, ON doit auoir esgard à la durée, à l'aisance ou commodité, à la belle ordonnance, & à la santé des appartemens.

LA DVREE consiste, à trauailler de bonne matiere, mais d'autant qu'elle change selon la diuersité des lieux, il ne s'en peut donner de preceptes particuliers. Cela est remis à la discretion & iugement de celuy qui bastit, lequel se reglera sur la cognoissance qu'il aura acquise par experience de la bonté desdits materiaux.

Donner aux murs des espaisseurs conuenables selon la hauteur & charge que l'on leur veut faire porter. Or d'autant que cela depend en partie de la bonté desdits materiaux, la cognoissance desquels ne se peut acquerir que sur lesdits lieux; nous auons aussi remis cet article à la discretion de celuy qui bastira; ayant pour cet effect pris dedans ceuvre toutes les longueurs & largeurs de nos desseins: & neantmoins les espaisseurs que nous y auons pratiquées peuuent estre obseruées & suiues en toute seureté aux bastimens qui se feront à Paris & es environs; en quoy (comme par tout ailleurs) il sera bon d'observer, qu'apres que l'espaisseur des bastimens communs aura esté arrestée pour ce qui doit estre sous terre, il faudra reduire le tout aux deux tiers, pour ce qui sera hors de terre; & ce par le moyen de deux retraictes de part & d'autre.

Faire que les fardeaux de dessus soiét posés sur parties capables de les soustenir, & d'autant que les planchers & tout ce que l'on pose dessus sont portés par les poutres, il faut bien prendre garde de ne point asséoir lesdites poutres sur des vuides, comme sur fenestres ou portes. En somme il faut faire que le vuide soit assis sur le vuide, comme le plain sur le plain. Il se faut bien aussi garder de faire passer les poutres dans les cheminées, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer, & faut pareillement regarder que la longueur des poutres ne soit point excessiue, eu esgard à leur grosseur, desquelles, & de la bonté du bois, depend toute la force.

Donner aux soliués vne longueur conuenable, selon la proportion de leur gros-

feur; Car plus elles sont longues & plus foibles sont elles en leur partie du milieu. C'est pourquoy il est bon que les poutres (lesquelles seruent de regle à la longueur des soliués) soient espacées depuis neuf iusques à douze pieds d'interualle, & estés contraincts, iusques à treize: Et est besoin qu'elles portét dans l'espaisseur du mur, de quinze à dix huit poulces de chacun costé, & plus si faire se peut. Et afin que les planchers puissent auoir la fermeté requise, les soliués seront espacées en sorte qu'il y ait autant de plein comme de vuide, car cela seruira aussi d'ornement.

*Pour ce qui regarde l'aisance & commodité, il faut obseruer.*

Que les appartemens soient assis les vns auprès des autres, selon le besoin qu'ils ont l'un de l'autre, & desgagés entr'eux le plus que faire se pourra.

Que les principaux appartemens, comme les Salles & Chambres principales, soient accompagnées d'une garderobe, & aussi d'un cabinet, s'il se peut faire.

Que les appartemens d'un mesme estage soient assis de plain pied, autant que faire se pourra.

Que chaque appartement soit d'une grandeur conuenable pour le seruice à quoy vous l'avez destiné: Et pour cet effect, il sera à propos, aux lieux non contraincts, d'observer les mesures suiuantés.

La Salle aura de vingt-deux à vint-quatre pieds de largeur, auquel cas on luy pourra donner de trenze-quatre à trenze-six pieds de longueur: Mais en grands bastimens, il sera bon de donner à la longueur le double de la largeur: Et lors qu'il se fera des offices sous terre, il est à propos de leur donner de huit, neuf, à dix pieds sous soliués, ou neuf à dix pieds sous clef de voûtes.

La hauteur du premier estage sur les longueur & largeur susmentionnées pour la salle, pourra estre depuis treize pieds iusques à quatorze pieds, sauf à augmenter selon ceste mesme proportion, quand l'on donnera plus de longueur & de largeur à la salle.

Pour le regard de la hauteur du second estage, sera bon de luy donner de douze à treize pieds sous soliués.

Au troisieme onze à douze pieds.

Et si l'on veut faire des chambres en galetas, soit au troisieme ou quatrieme estage, il suffira de leur donner huit à neuf pieds de hauteur.

Pour les chambres, elles auront vingt-deux ou vingt-quatre pieds, & est toujours bon qu'elles soient carrées.

En la construction des chambres, il faut auoir esgard à la place du liét, qui est ordinairement de six pieds en carré, & la uelle de quatre à six pieds, & à la situation de la cheminée, laquelle en ceste consideration ne doit pas estre située iustement au milieu, mais distante d'iceluy de quelque deux pieds, afin de donner place au liét, & par ce moyen l'inegalité est peu recognoissable.

La moindre garderobe aura de largeur de neuf à dix pieds; & ayant dauantage de place, de quinze à seize pieds.

Les portes du dedans du logis auront de largeur deux pieds & demy, & trois pieds au plus, en de grands bastimens, quatre pieds.

Leur hauteur sera de six pieds & demy à sept pieds.

Les portes cocheres auront de largeur sept pieds & demy du moins, & lors que vous estes contrainct, & de huit à neuf pieds lors que rien ne vous oblige: la hauteur sera d'une largeur & demie: Mais quand vous aurez la hauteur à vostre discre-

tion, il sera bon de luy donner le double de la largeur.

L'escalier aura d'onze à douze pieds de largeur: mais estans contraints, on se passera à neuf pieds.

La hauteur des marches sera de cinq poulces & demy à six poulces.

Le giron de la marche, sera d'un pied outre la saillie, laquelle sera de deux poulces ou enuiron.

Et faut noter que là où il viendra à propos de faire les marches en tournant, nous n'en pouuons faire plus de dix au demy cercle, qui sont cinq au quart de cercle; Et si la largeur de l'escalier venoit iusques à dix huit pieds, plus ou moins, on pourroit faire iusques à douze marches au demy cercle.

Les fenestres auront d'ouerture de quatre pieds à quatre pieds & demy entre les deux tableaux, ou pieds droicts.

Pour leurs hauteurs, elles se termineront le plus pres des planchiers ou soliués que faire se pourra; comme six, huit, dix, & douze poulces au plus: Car par ce moyen les salles ou chambres en sont mieus esclairées, & faisant autrement on les rend obscures & tristes.

Que si l'ordre de l'architecture de dehors, contraindoit de tenir le haut de la fenestre plus bas que la mesure susdite; en ce cas il faudroit faire le dedans d'icelle en arriere voulture, embrasée vers le plancher, afin qu'il en fust esclairé dauatage.

Les appuis des fenestres auront depuis deux pieds huit poulces, iusques à trois pieds au plus.

Les meneaux, ou croisillons des fenestres, auront d'espaisseur de quatre à cinq poulces.

Leurs feüilleures seront d'un poulce & demy à deux poulces au plus, afin de conseruer d'auantage de force au derriere d'iceux, & que les membrures & chassis de bois qui portent les volets de menuiserie pour fermer le fenestres, puissent auoir force conuenable.

Les pieds droicts des fenestres seront fort embrasés, & refeüillez de deux poulces au moins, afin que la menuiserie puisse ioindre contre les murs, & dans les dites feüilleures, & seroit besoin que les premiers volets fussent brisez apres la longueur des embrasémés: Car par ce moyen ils sont moins d'epeschémét, & donnent plus de clairté: Et cet article regarde aussi bien la durée, comme l'aissance & comodité.

Les cheminées des salles auront dans ceuvre six à sept pieds entre les deux iambages; & sera bon de prendre le tuyau d'icelles dans l'espaisseur du mur; s'il est tout vostre; sinon elles seront adossées contre, en lieu où elles puissent correspondre à celles des chambres, lesquelles ne s'escartent que bien peu du milieu, comme il a esté dit: & s'il est possible, il faut faire que la cheminée soit veüe de front par celuy qui entrera dans la salle.

Leur hauteur sera de quatre à cinq pieds iusques sous la plate bande du manteau: Leur saillie aura deux pieds & demy à trois pieds, depuis le mur iusques hors le manteau.

Les iambages des cheminées auront sept à neuf poulces de largeur au plus, selon l'ordre de l'architecture, avec laquelle on la veut enrichir.

Les cheminées des chambres auront de largeur cinq pieds, ou cinq pieds & demy, & seront placées comme dit est cy-dessus, à cause de la place du liét.

Leur hauteur sera de quatre pieds, ou quatre pieds & demy, iusques sous le manteau ou plate-bandes.

Leur saillie sera de deux pieds à deux pieds & demy, depuis le contrecœur ius-

ques au deuant des pieds droicts, ou iambages.

Les cheminées des garderobbes seront de quatre pieds, ou quatre pieds & demy de largeur.

Leur hauteur de quatre à cinq pieds iusques sous le manteau.

Leurs saillies, deux pieds trois poulces.

L'ouuerture des cheminées en general aura d'onze à douze poulces de fente, & aux cheminées des grandes cuisines quinze poulces, à cause du grand feu que l'on y fait; & se conduiront le plus vniment que faire se pourra, d'autant qu'à faute de se faire, on est quelquesfois incommodé de fumée.

Leur longueur sera de quatre à six pieds; si les cheminées ont six pieds par bas dans ceuvre; elles se diminueront dans leurs manteaux par les pentes des hottes d'icelles, & leurs tuyaux seront conduits à plomb.

La pente du dedans des cheminées, autrement la hotte commence depuis le manteau iusques à l'endroit du plancher.

*La belle ordonnance consiste en la simmetrie, qui doit estre prise selon la largeur ou hauteur.*

SELON la largeur, elle consiste à faire que les parties esgalement esloignées du milieu soient esgalées entre elles.

Que les parties soient proportionnées au total & entre elles.

Selon la hauteur, elle consiste à faire que les parties esquelles mesmes simetrie aura esté obseruée pour le regard de la largeur, soient aussi de mesme niveau en leur hauteur. Car il peut arriuer qu'une partie simmetriée en largeur ne le sera point en hauteur. Pour exemple, les demies croisées, lesquelles vous pouuez assoir en pareille distance du milieu de l'edifice, neantmoins les frontons qui leur seront imposés n'arriueront pas à la hauteur de ceux des croisées entieres; ainsi ce qui sera simmetrié en largeur, ne le sera pas en hauteur; partant tels ouurages sont à euitter.

*Quant à la santé des appparemens.*

Vous y pouruoiriez faisant faire des salles du premier estage plus haut que les rés de chauffée de la terre de deux pieds, & plus, selon l'humidité du lieu auquel vous bastirez. Car en ce faisant vous ne pouruoyez pas seulement à la santé, mais aussi à la belle ordonnance, rendant par ce moyen vostre bastiment plus auguste & mieux esclairé: & faisant les offices sous terre, il sera bon que la moitié de leur hauteur soit en terre, l'autre moitié dehors.

Voila ce que nous auons iugé necessaire de traiter touchant les preceptes generaux, lesquels s'ils ne sont entierement obserués aux premiers desseins de nos bastimens, il ne le faut trouuer estrange, d'autant que le peu d'espace en largeur nous a contrainct de sortir de nos regles propres. Pour les considerations particulieres elles se remarqueront aux desseins & discours que nous ferons sur chacune place: surquoy nous vous donnerons aduis vne fois pour toutes, que tout ce qui est situé à droit peut estre mis à gauche, sans changer aucune dimension, selon que la beauté de l'aspect ou vne lumiere plus forte, ou la bonté du mur voisin, ou que quelque autre consideration importante, vous conuiera d'ellire plustost l'un que l'autre.

ADVERTISSEMENT TOVCHANT LES TOISES DES  
ouurages, tant de maçonnerie que des vuydanges de terre.

**E**s mesures dont on se sert pour mesurer toutes choses sont, ou lineaires, ou superficielles, ou solides & massives.

Les mesures lineaires sont celles, qui n'ont qu'une seule dimension, auxquelles n'est considérée que la seule longueur, sans largeur, ny profondeur, comme quand nous faisons mention de la seule longueur d'une salle, ou chambre, ou bien de sa seule largeur, ou bien de sa hauteur seulement, sans y comprendre les autres dimensions: Ou bien quand nous disons que de tel village, à un tel, il y a deux lieues, nous ne considérons que la longueur seulement.

De ces mesures lineaires la plus commune est la toise lineaire, laquelle se divise en six pieds de Roy, qui est aussi une mesure lineaire. La longueur de l'une & de l'autre est exprimée au Chastelet de Paris, & auons représenté en marge la mesure d'un pied, afin que l'on sçache de quelle mesure nous auons parlé en nos desfeins, & que l'on y puisse reduire les autres, selon qu'il viendra à propos.

Le pied se divise en douze pouces, & le pouce en douze lignes, qui est la plus petite mesure dont on se serue en Architecture.

Les mesures superficielles, sont celles qui ont deux dimensions, longueur & largeur, comme quand nous disons qu'une chambre contient seize toises quarrées, nous entendons qu'elle a quatre toises lineaires en un sens, & autant en l'autre: Si bien que multipliant la longueur & largeur, l'un par l'autre, vous auez sa superficie: tellement que puis qu'une toise lineaire contient six pieds, la toise superficielle contiendra six fois six pieds, qui seront trente six pieds superficiels: Ainsi un arpent de terre contient dix fois dix perches, qui sont cent perches superficielles.

Les mesures solides ou massives, sont celles qui ont trois dimensions, longueur, largeur & espaisseur, ou profondeur, comme quand nous disons qu'en certaine vuidange de terre, il y a soixante & quatre toises, & que la longueur, largeur & profondeur en sont esgales, nous entendons qu'il y en a quatre toises de long sur quatre de large, & quatre de profond: ainsi quatre fois quatre, font seize, & quatre fois seize, font soixante & quatre: tellement que pour sçavoir combien de toises solides, ou massives, contient un tel ouurage, il faut multiplier la longueur par la largeur, & multiplier encor le produit de ces deux, par la profondeur ou espaisseur, & en ceste signification une toise solide ou massive, ou cube, contient deux cens seize pieds solides ou cubes ou massifs, qui sont six fois six pieds lineaires,

pied de Roy divisé en douze pouces.

## DISTRIBUTION DE LA

PREMIERE PLACE, AYANT DE LARGEVR

DOVZE PIEDS, ET DE PROFONDEVR DEPVIS VINGT-VN

PIEDS ET DEMY A TOVTE AVTRE QVI SERA

moindre que vingt-cinq-pieds.



N CETTE place premiere de douze pieds de largeur, sur vingt-vn pieds & demy de profondeur, la largeur se distribuë en vne salle de neuf pieds, & vn passage de trois pieds; la profondeur se diuise en la salle de quatorze pieds, & en vne cour de cinq pieds & demy de largeur: & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur, est employé en vn escalier qui aura six pieds en quarré, où sous le rampant des marches sera fait le priué. A vn des angles de la cour, joignant la salle, est le puy. Pour la descente de la caucelle se fera au passage, par le moyen d'vne trappe, tant en cest e figure comme aux suiuanes, iusques à la sixiesme distribution de la sixiesme place.

Pour le regard du second estage, la chambre occupera la largeur, tant de la salle que du passage, & partant aura douze pieds de largeur; & pour la profondeur, elle est réglée par celle de la salle de dessous, qui est quatorze pieds: le reste de ce plan ne differe point du premier.

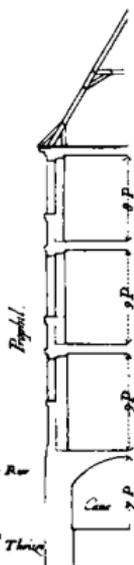
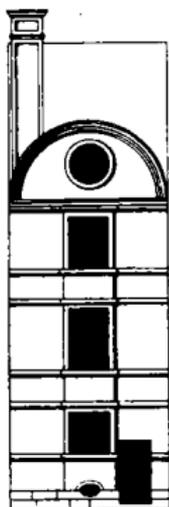
Et quant sur ceste mesme largeur d'edifice, la profondeur se trouueroit entre vingt-vn pieds & demy, & vingt-cinq, les mesures de la largeur demeurant en leur entier, il faudroit distribuer le surplus de la profondeur en la cour, & en la salle, selon le desir de celuy qui bastiroit.

Et auons trouué bon de declarer toutes les mesures des edifices, sur le discours particulier que nous auôs fait de la structure d'vn chacun: encor que nous les eussions marquez par chiffres sur les plans, pour plus grande instruction de ceux qui sont moins exercez en la cognoissance des plans.

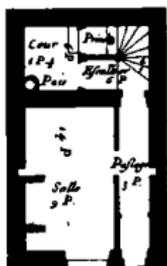
Et pour le regard des hauteurs, le premier estage aura neuf pieds sous soliuies depuis l'aire de la salle, & l'epaisseur du plancher, les soliuies comprises, aura huit pouces, qui sera plus que suffisamment sur vne si petite largeur. Dont toute la hauteur sera de neuf pieds huit pouces, laquelle estant deparrie en dix-huit marches, ce sera six pouces cinq lignes deux tiers pour la hauteur de chacune: laquelle distribution suiura aussi au second estage, lequel a neuf pieds de haut, comme le premier. Le troisieme estage a de hauteur huit pieds sous soliuies, & huit pouces d'epaisseur, compris les soliuies & plancher: Ceste hauteur de huit pieds & huit pouces estant distribuée en seize marches, nous donnera six pouces & demy de hauteur pour chacune, qui sont deux tiers de ligne de plus que les autres marches, & partant leur difference est comme insensible.

Au dessus seront greniers.

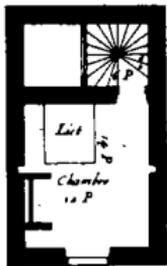
Et d'autant que l'eschapée necessaire pour l'escalier est empeschée par la hauteur qu'il faut donner au priué, on descendra de la cour au priué par deux marches, dont l'vne sera dans la cour, & l'autre dans le priué, ayant chacune neuf pouces de hauteur.



Rou. de chaussee de la Rue



Largeur 12 P.  
Plan du premier Etage



Largeur 12 P.  
Plan du second Etage

**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**S E C O N D E P L A C E , A Y A N T L A M E S M E L A R G E V R**  
**D E D O U Z E P I E D S , S V R V I N G T - C I N Q D E P R O F O N D E V R , L A Q U E L -**  
**L E S E R V I R A P A R E I L L E M E N T I V S Q V E S A Q U I N Z E P I E D S D E**  
 largeur, & trente cinq & demy de profondeur, le tout inclusivement.



**T** O V T A I N S I que la largeur totale n'est en rien différente à celle de la figure precedente, aussi n'y aura il aucune difference aux parties. Doncques la salle aura neuf pieds de largeur, & le passage trois pieds, & ainsi pour l'estage de dessus, la chambre aura toute la largeur de douze pieds. Mais la distribution de la profondeur se peut faire en deux façons: l'une comme la precedente, sans cabinet, donnant l'excez de la profondeur, qu'à ceste figure plus que la precedente, à la salle, ou à la cour, ou bien partic à l'une, & partie à l'autre. La seconde façon est en pratiquant vn cabinet au bout de la salle, & de mesme largeur de neuf pieds, sur trois pieds & demy de profondeur, qui est la moindre que vous puissiez donner à vn cabinet; & ceste mesme profondeur de trois pieds & demy, est aussi la plus grâde que vous puissiez donner au cabinet, en ceste profondeur presente: Car le faisant plus profond, vous n'aurez pas assez de place pour la situation du liêt, & en ceste sorte il demeurera quatorze pieds de profondeur, tant pour la salle, que pour la chambre.

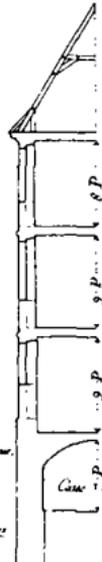
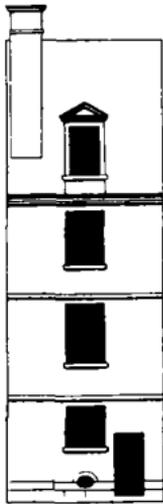
Et faut noter que depuis ceste largeur iusques à celle de dix-neuf pieds, le cabinet ne se peut trouuer en autre sens; mais venant à vingt, on le pourra changer, comme il sera dict cy-apres.

Et ou la largeur de la place sera plus grande que douze pieds, & plus petite que quinze; il faudra donner le surplus à la largeur de la salle & de la chambre, laissant tousiours le passage de trois pieds.

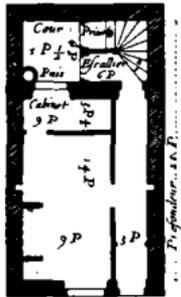
Et pour le regard de la profondeur, depuis vingt-cinq pieds, iusques à trente-cinq & demy; l'augmentation en sera de partie à la salle, cabinet & cour, à la discretion du bastissant.

**L E S H A U T E U R S** seront de neuf pieds sous soliuës pour le premier & second estage, & de huit pieds pour le troisieme, comme en la figure precedente; Et partant, la mesme hauteur des marches sera suiuite en l'ouurage present.

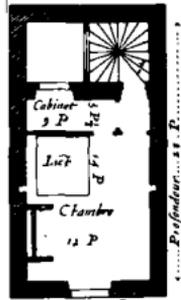
La precaution, pour le regard de l'eschappée de l'escalier au dessus du priué, sera gardée comme en la figure precedente.



Roi de la Chauffer de la rue



Largeur 12 P  
Plan du premier Etage



Largeur 12 P  
Plan du second Etage

# PREMIERE DISTRIBUTION

DE LA TROISIÈME PLACE, DEPVIS QUINZE  
PIEDS DE LARGEVR IVSQUES A DIX-HVICT PIEDS  
ET DEMY ; ET DE PROFONDEVR DEPVIS TRENTE-CINQ  
peds & demy, iusques à quarante huit peds & demy.



ESTE distribution se peut faire en trois sortes diferètes, à chacune desquelles nous auons approprié son dessein. La premiere retient la diuision en largeur des precedentes en la salle de douze peds, & le passage de trois, mais la profondeur adjouste aux precedentes vne cuisine par bas, & vne garderobe par haut, au lieu du cabinet. L'escalier retient la premiere situation & largeur, mais non pas sa premiere forme: Car sa profondeur, compris l'escalier, en est augmentée iusques à dix peds, qui est celle de la cour, & les marches se rencontrent de front à ceux qui entrent; ce qui n'auoit lieu aux desseins precedens. La cuisine aura doncques neuf peds de profondeur, la salle quinze, & la cour dix, comme dit est: & en ceste distribution on pourra changer de place à la salle & à la cuisine fort aisement, n'estant question que de transporter la cloison, reservant à chacune sa propre profondeur. Ce qui se doit aussi entendre de l'estage de dessus, si l'on veut, d'autant qu'on le peut laisser en la forme, en changeant celuy de dessous.

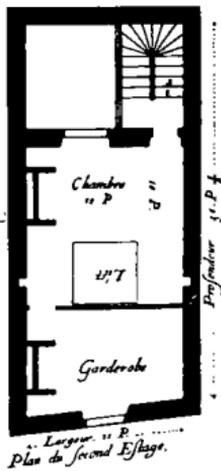
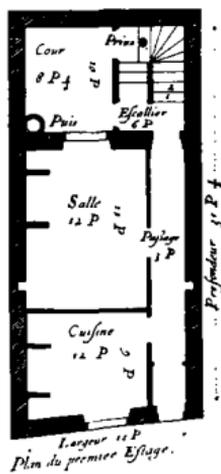
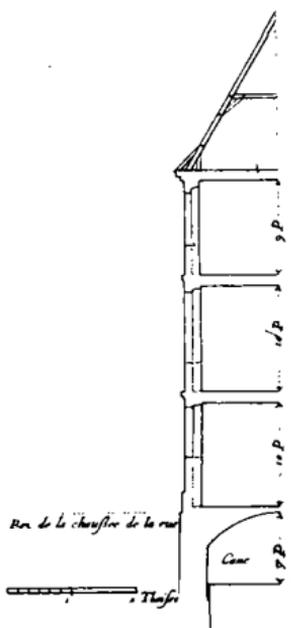
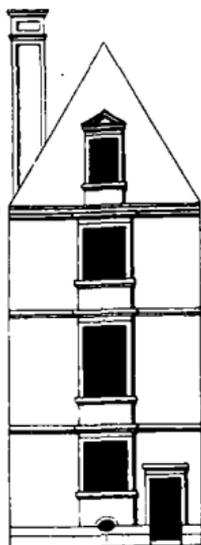
Au surplus, nous auons voulu représenter la face du deuant de cét edifice en biais, parce que cela arriue souuent aux situations des places des villes, afin de monstrier qu'encores qu'il y ait vne des faces biaise, il ne faut pas laisser de faire les appartemens avec des angles droicts; Ce qui soit dit vne fois pour toutes.

LA HAUTEVR du premier & second estage aura dix peds sous foliues, qui seront dix peds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher, de laquelle hauteur la distribution se peut faire en l'escalier en deux manieres. La premiere, suiuant le dessein selon lequel on monte par dixneuf marches; & partant chacune marche aura six poulces neuf lignes de hauteur. La seconde maniere se pratique, en donnant huit marches au tournant de l'escalier, au lieu de dix, pour le rendre plus aisé, & continuant l'escalier en tournant iusques contre la chambre, qui le haussera de quatre marches, & ainsi nous aurons en tout vingt-vne marches: Par lesquelles estant diuisée toute la hauteur de dix peds huit poulces, nous aurons pour la hauteur de chacune marche six poulces vne ligne, selon ceste seconde maniere.

Le troisieme estage a de hauteur neuf peds sous foliues, qui sera compris l'espaisseur du plancher neuf peds huit poulces; lesquels diuisez par dixneuf marches, nous donneront six poulces vne ligne pour la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit peds sous foliues.

L'incommodité de l'eschapée de l'escalier au dessus du priué, s'esuitera par la maniere desuite cy dessus.



# DEVXIESME DISTRIBUTION

## DE LA TROISIESME PLACE.

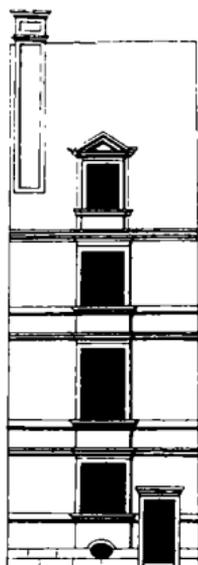


A seconde maniere de distribution de la place sus mentionnée retient bien celle de la precedente en la largeur, qui se partit en la falle, de douze pieds, & au passage de trois. La difference consiste au changemēt de place de l'escallier, & de la cuisine, & en l'eslargissement de la cour pour l'estage de dessous, & au changement de place de la chambre & garderobe en celuy de dessus. La falle aura quinze pieds de profondeur, la cuisine neuf, sur huit & demy de largeur, d'aurāt que le reste est employé en l'escallier, qui a six pieds en quarré. La cour a dix pieds de profondeur sur quinze de large; l'estage de dessus est conforme à celuy de dessous, hormis le passage: Tellement que la chambre aura quinze pieds en quarré, le tout dans ceure comme dessus.

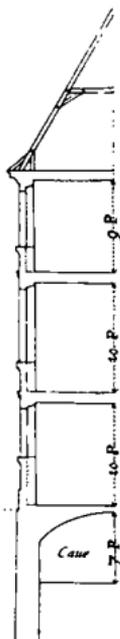
LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous foliue, qui sera dix pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Laquelle diuisee par les dix neuf marches de l'escallier, nous donnera six poulces neuf lignes pour la hauteur de chacune marche.

La hauteur du troisieme estage aura neuf pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Et partant chacune marche aura six poulces vne ligne de hauteur, comme en la figure precedente.

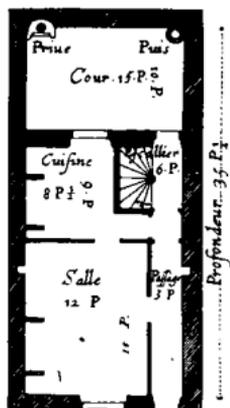
Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous foliues de hauteur.



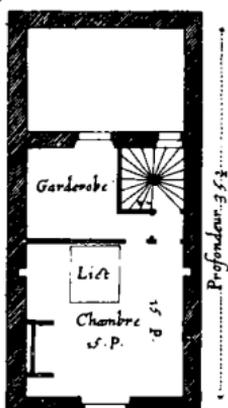
Reç. de la chambre de la rue



Echelle de deux Toises



Plan du premier Estage



Plan du Second Estage

# TROISIEME DISTRIBUTION

## DE LA TROISIEME PLACE.



A TROISIEME maniere tient la distribution precedente pour le regard de la largeur en la salle de douze pieds, & au passage de trois; mais faut faire changer de place à l'escalier, à la cuisine, & à la salle.

L'escalier doncques se rencontre sur le deuant, & a mesme largeur de six pieds en quarré. A l'endroit du noyau se fera vne seconde porte qui se tiendra fermée lors que la premiere sera ouuerte; à costé de l'escalier est la cuisine, ayant de profondeur neuf pieds & demy sur huit & demy de largeur; la salle quinze pieds de profondeur: & à l'un des bouts se fera vn petit serre-nape; derriere lequel sera le priué: la cour aura neuf pieds & demy de profondeur sur dix & demy de largeur.

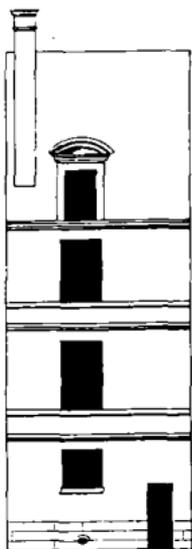
L'estage de dessus la garderobe sera en tout & par tout semblable à la cuisine, & la chambre aura quinze pieds en quarré, en vn angle de laquelle regnera vn cabinet sur toute la profondeur de la cour.

Et depuis la largeur de quinze pieds iusques à dix-huit & demy exclusiement, vous pouuez garder la mesme distribution en donnant tousiours trois pieds au passage, & six à l'escalier, & eslargissant les autres parties du surplus. Mais pour le regard de la profondeur depuis trente cinq pieds & demy iusques à quarante cinq & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, cuisine & cour, à la discretion & volonté de ccluy qui bastira; comme aussi luy est reserué l'election de l'une des trois formes precedentes.

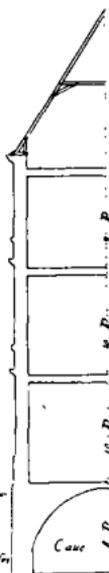
LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous solives, & dix-neuf marches; & partant la hauteur de chacune marche sera de six pouces neuf lignes, comme en la figure precedente.

La hauteur du troisieme estage aura, compris le plancher, neuf pieds huit pouces, & pareille quantité de marches; & partant la hauteur de chacune sera de six pouces vne ligne.

Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.

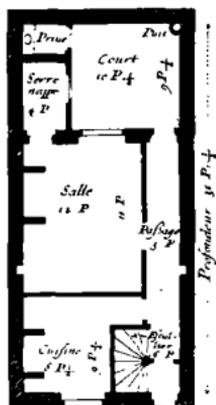


La Face du devant.



Vue de l'aligné de la Rue

2 toises



Plan du Premier Estage



Plan du Second Estage

# DISTRIBUTION DE LA QUATRIÈME PLACE DEVIS DIX-HVICT PIEDS ET DEMY DE LARGEUR, IUSQVES A VINGT, ET DE PROFONDEVR DEVIS CINQVANTE pieds iusques à soixante vn & demy.



**E**N CETTE distribution vous gardez tousiours celle de la largeur en donnant trois pieds au passage, & le reste à la salle & autres appartemens. La diuersité d'aucc les precedés consiste en vn corps de logis de plus, qui se fait au bout de la cour, dont vous pouuez faire seruir d'ecurie l'estage d'embas, ou de chambre a vostre discretion. La salle donc aura quinze pieds de largeur sur dix-sept pieds de profondeur. La cuisine aura onze pieds & demy de largeur sur neuf de profondeur, à costé de laquelle sera l'escalier tousiours de six pieds en quarré. La cour aura dix-huict pieds & demy de largeur sur onze de profondeur. Au bout de laquelle sera vn petit corps de logis sur toute la largeur de dix-huict pieds & demy, sur dix pieds & demy de profondeur, & à l'vn des bouts de ladite largeur sera le priuë, derriere lequel sera la place d'vn lië pour vn garçon. L'estage de dessus suit la distribution de celui de dessous, & aura de plus vne galerie de trois pieds de largeur, pour aller d'vn corps de logis à l'autre. La chambre doncques aura dix-huict pieds & demy de largeur sur dix-sept de profondeur; & la garderobe onze pieds & demy de largeur sur neuf de profondeur.

Ceste distribution se pourroit encores changer en chacune des deux autres representées par la troisieme & cinquieme figure, n'estoit la difficulté de l'escalier lequel ne donneroit pas si commode communication d'vn corps de logis à l'autre, comme il fait en la presente forme.

Et de puis la largeur de dix-huict pieds & demy iusques à vingt, vous pouuez garder la mesme distribution, donnant tousiours trois pieds au passage, & six pieds en quarré à l'escalier, & eslargissant les autres parties de surplus. Mais pour le regard de la profondeur depuis cinquante pieds iusques à soixante vn pieds & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, cuisine, cour & logis de derriere, à la discretion & volonté de celui qui bastira.

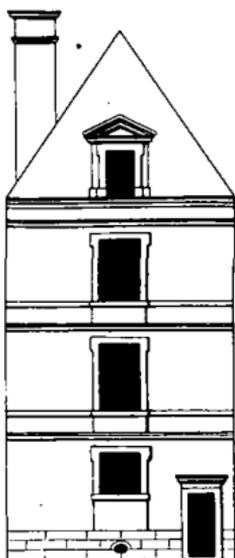
**LA HAUTEUR** du premier & second estage du principal corps de logis qui est sur le deuiat aura dix pieds sous solives, qui sera dix pieds huict poncez, compris l'espaisseur des solives & plancher, laquelle hauteur distribuée aux dix-neuf marches de l'escalier, nous donnera six poncez neuf lignes pour la hauteur de chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huict poncez de haut, compris l'espaisseur des solives & plâcher, laquelle distribuée sur pareille quantité des marches, ce sera six poncez vne ligne sur la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galeras de sept à huict pieds sous solives.

La hauteur du corps de logis de derriere aura huict pieds quatre poncez sous solives, qui sera neuf pieds compris l'espaisseur des solives & plâcher; & d'autant que la hauteur de chacune marche est de six poncez neuf lignes, il y faudra monter par seize marches, dont les douze se prendront en l'escalier, & les quatre, tant en l'espaisseur du mur qu'en la profondeur de la galerie.

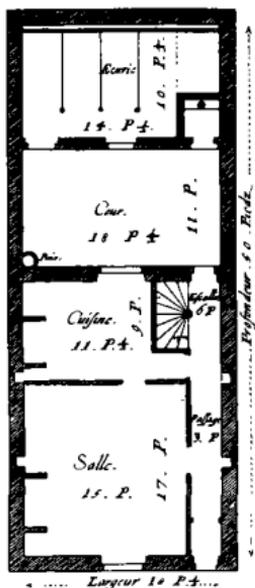
Le second estage aura neuf pieds sous solives, & neuf pieds huict poncez, cõpris l'espaisseur des solives & plancher, & au dessus seront grenices.



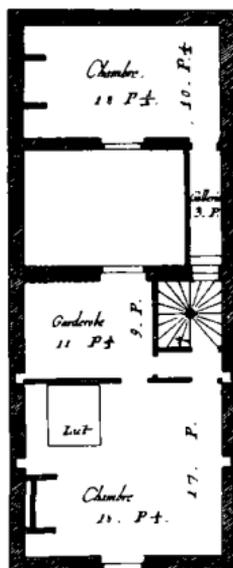
La face du Logis de devant.



La face du petit corps de Logis de derrière.



Plan du premier Estage.



Plan du second Estage.



# DISTRIBUTION DE LA CINQUIESME PLACE DEPVIS VINGT PIEDS DE LARGEVR, IVSQVES A TRENTE, ET SVR LA MESME PROFONDEVR DE SOIXANTE ET vn pieds & demy.



**A** GRANDEVR de ceste place nous donne des auantages que nous ne pouuions auoir aux precedentes, c'est pourquoy sa distribution est grandement differente des autres. & pouuons auoir deux cours au lieu d'une, & vn escalier à deux palliers, & le passage assis au milieu, ou en l'angle, à nostre choix, au lieu qu'aux bastimens precedens il estoit relegué en l'angle necessairement. Ce passage donc est construit au milieu de la largeur de l'edifice de quatre pieds de largeur, ayant d'un costé la cuisine & l'escalier, & de l'autre le gardemanger.

La cuisine, comme aussi le gardemanger, auront de largeur huitz pieds, sur dix de profondeur, la cour aura treize pieds de largeur sur dix-neuf de profondeur, & le reste de la largeur qui font sept pieds demeureront pour la largeur de l'escalier, compris l'espaisseur du mur. De la cour on monte deux marches pour entrer en la salle qui aura vingt pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, & le reste de la profondeur, qui est dix pieds, sera employé en vne petite cour de derrière, & en vn cabinet à l'un des angles de la salle, qui aura six pieds de largeur sur la mesme profondeur de la cour.

Pour l'estage d'en haut du corps de logis de deuant, vous aurez la chambre & escalier d'un costé, & la garderobe de l'autre, la chambre aura treize pieds de largeur sur dix de profondeur, & la garderobe sept pieds de largeur sur la mesme profondeur, & en l'un des angles de la chambre, entre la chambre & l'escalier sera le priué.

Pour le corps de logis de derrière, la chambre aura treize pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, la garderobe sept pieds de largeur, sur quinze de profondeur, le cabinet de dessus sera semblable à celuy de dessous.

Ceste distribution se peut changer sans alterer aucune des mesures. Premièrement en laissant le passage dans le milieu où il est, ce qui se peut faire en deux manieres: A s'auoir en transposant la cuisine & le gardemanger d'une main à l'autre, & ne bougeant l'escalier de sa place, ou bien en faisant le mesme eschange, & transposant aussi l'escalier. Et celle cy semble estre plus à propos, d'autant que la cuisine, l'escalier, & entrée de la salle estans de mesme costé, le seruice se fera à couuert: Secondement le changement se peut faire en ostant le passage du milieu pour le situer à l'une des extremités; quoy faisant vous poserez la cuisine & le gardemanger l'un contre l'autre, & pourrez eslargir la cuisine iusques à dix & douze pieds, que vous gagnerez sur le gardemanger, qui n'a pas besoin de si grande largeur; en quoy faisant vous auez election de situer, ou le passage, ou la cuisine du costé de l'escalier, selon que vous trouuerez l'un plus à propos que l'autre.

Cette distribution se peut encore changer en quatre fortes, selon les desseins portez par les figures, trois, quatre, cinq, & sixiesme, en separant l'augmentation de la place, tant en largeur qu'en profondeur, à chacun appartement, selon qu'il sera trouué plus conuenable.

Et depuis la largeur de vingt pieds iusques à trente, vous ne pouuez rien changer en la forme, mais bien pourrez vous donner sept ou huitz pieds de largeur à vostre escalier, & le reste à la salle, & autres parties: & lors que vostre largeur excedera vingt quatre pieds, il faudra changer l'assiete de vos poutres de la largeur en la profondeur. Pour la profondeur elle ne reçoit point d'autre changement que celuy qui est mentionné cy dessus.

Et la mesme largeur demeurant comme dessus, si la profondeur n'excedoit point cinquante huitz pieds, alors il ne faudroit plus parler de faire deux cours, mais la distribution se pourroit faire en l'une des deux manieres suivantes.

**LA HAUTEVR** du premier & second estage du corps de logis sur le deuant aura neuf pieds sous soliués, qui seront neuf pieds huitz poudes, compris l'espaisseur des soliués & plancher. On y montera par vingt & vne marches, & partant la hauteur de chacune sera de cinq poudes six lignes vn tiers.

Du rez de chaullée de la cour, on montera par deux marches pour entrer en la salle du principal corps de logis qui est derrière, laquelle salle aura de hauteur depuis l'aire sous soliués onze pieds, qui sera, compris l'espaisseur des soliués & plancher, onze pieds huitz poudes. Et d'autant que les marches ont cinq poudes six lignes vn tiers de haut, il en faudra vingt six, dont il y en a dix-neuf en l'escalier, resteroit sept marches qui seront practiquées dedans le rampant qui est sur la cour.

Le second estage du principal corps de logis aura dix pieds sous soliués, & huitz poudes d'espaisseur de plancher, compris les soliués, & partant on y montera par vingt trois marches de cinq poudes & demy chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huitz poudes, compris l'espaisseur du plancher, & partant on y montera par vingt & vne marches de cinq poudes & demy chacune.

Au dessus seront greniers, ou chambres en galleria, de sept à huitz pieds sous soliués de hauteur.



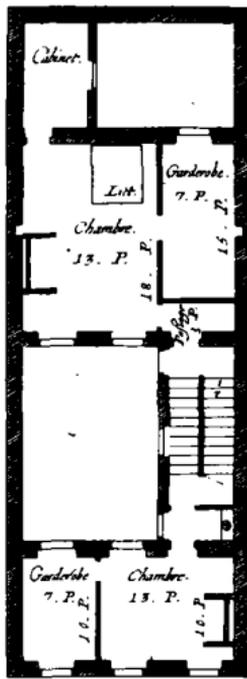
Face du Loggia de  
Jeuvent



Face du profil coupe de Loggia  
du cote de la Cour.



Plan du premier étage.



Plan du second étage.



# DISTRIBVTION DE LA SIXIESME PLACE DE TRENTE PIEDS DE LARGEVR, VSQVES A TRENTE-HVICT PIEDS, ET DE CINQVANTE HVICT DE PRO- fondeur, iusques à cent.

**E**N LA premiere figure de ceste distribution qui est la huitiesme en ordre, la largeur de trête pieds est diuisée en vn passage de quartz pieds & demy, & vne salle de vingt cinq pieds sur vingt de profondeur, laquelle est suivie de la cour quia dix neuf pieds de profondeur. & de largeur vingt vn. Et le reste de la largeur employé en vn escalier qui a huitz pieds de largeur dans œuure. Le reste de la profondeur est employé en vn corps de logis derriere, ayât quinze pieds de profodeur, dôt la largeur se diuise en vne cuisine de dix-neuf pieds, & vn gardemanger de dix. La distribution du second estage suit celle du premier, horsmis au corps de logis de deuant, où la chambre aura vingt pieds en quarré, & la garderobe neuf pieds & demy de largeur.

Et quand sur la mesme largeur la profondeur se fust trouuée plus grande, en sorte que l'on eust peu pratiquer vne cour ou iardin sur le derriere, on eust peu faire que le corps de logis de derriere eust esté esclairé de deux costés, sans changer la distribution des parties.

Il faut noter qu'en tous les desseins precedens, à cause du peu de largeur des places nous auons fait estat de cloisons d'ais qui n'ont qu'un pouce d'espais: Aux suiuians où nous auons plus de commodité pour la largeur, nous les supposons de charpèterie & plastre, dont les postaux & sablières auront de quatre à six pouces, afin que personne ne se trompe aux nombres par lesquels sont marquez les largeurs & profondeurs de nos appartemens; lesquels doiuent tousiours estre entendus dans œuure comme cy deuant.

Il faut aussi prendre garde que insques icy nous auons tousiours donné huitz pouces pour l'espaisseur des soliués & du plancher, qui sont trois pouces pour l'espaisseur du plâcher & cinq pouces pour celles des soliués, qui estoit suffisamment pour la petite portée des edifices precedens. Maintenant pour ceux qui liuient, nous en donnons neuf, dont les six sont pour l'espaisseur des soliués, & trois pour l'espaisseur du plastre qui ne croist ny diminue.

QUANT AUX HAUTEURS, l'aire de la salle sera plus haute d'un pied que le rez de chauffée de la cour, à laquelle salle on motera par deux marches. La salle aura de hauteur sous soliués douze pieds trois pouces, & compris les soliués & espaisseur du plancher treize pieds; à laquelle hauteur on montera par vingt six marches de six pouces chacune, dont les vingt trois seront au rampant a doslé contre le mur, & les trois autres à celuy qui regarde la cour.

Le second estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisée par vingt six marches, nous donnera cinq pouces cinq lignes pour la hauteur de chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisée par vingt six marches donnera cinq pouces pour la hauteur de chacune.

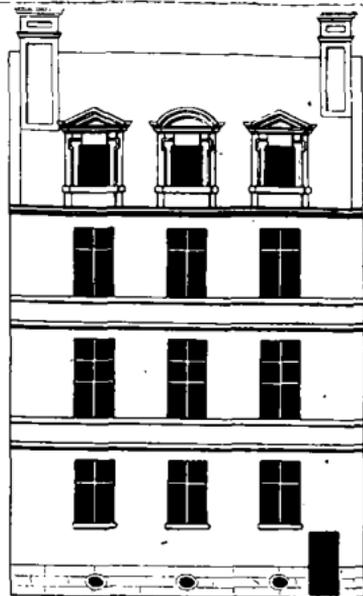
Au dessus seront greniers ou châbres en galletas de sept à huitz pieds sous soliués de hauteur.

Le corps de logis de derriere sera aussi plus haut d'un pied que le rez de chauffée de la cour, auquel on montera pareillement par deux marches, & aura de hauteur depuis l'aire sous soliués dix pieds neuf pouces, & avec l'espaisseur des soliués & plâcher onze pieds & demy: aufquels on montera par vingt trois marches de l'escalier de six pouces chacune. Et pour le second estage, il aura de hauteur sous soliués neuf pieds huitz pouces, & avec les soliués & plâcher dix pieds cinq pouces de laquelle hauteur, il faut deduire, vn pied & demy pour la hauteur de trois marches, qui sont au rampant qui regarde sur la cour: reste huitz pieds onze pouces à monter par des marches qui auront cinq pouces cinq lignes chacune, & partant il y en aura vingt, dont il faudra faire la distribution contre le mur.

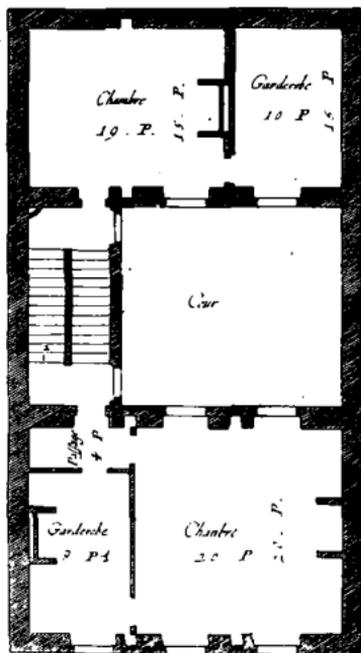
Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huitz pieds sous soliués de hauteur.



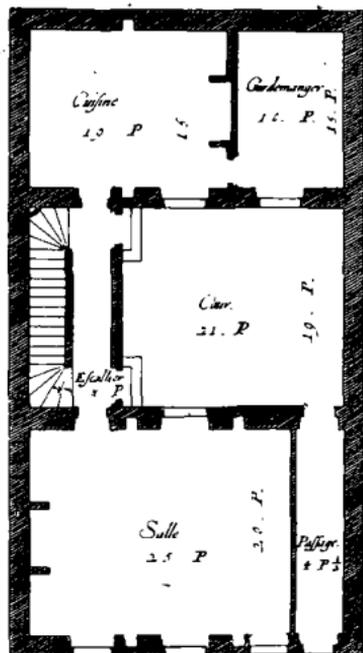
Face du corps de Logis de derrière.



Face du corps de Logis de devant.



Plan du second Etage.



Plan du premier Etage.



# DEVXIESME DISTRIBUTION

DE LA SIXIESME PLACE, AYANT MESME  
LARGEVR DE TRENTE PIEDS, ET DE PROFONDEVR  
CINQVANTE HVICT PIEDS.



ASECONDE distribution de ce mesme espace, suit en largeur la separation precedente, en vn passage de quatre pieds & demy, & le reste en vne salle de vingt cinq pieds, sur vingt de profondeur, laquelle est suivie d'une cuisine de dix sept pieds de profondeur, sur vingt de largeur, & le reste de la largeur est employé en l'escalier, qui a neuf pieds de largeur dans œuure; & au bout de la cuisine est vn gardemanger de huit pieds de largeur, sur onze de profondeur, derriere lequel est le priué. Et par ce moyen nous auons fait vn corps de logis double, en mettant la cour derriere, qui a vingt & vn pied de largeur, sur dix-sept & demy de profondeur.

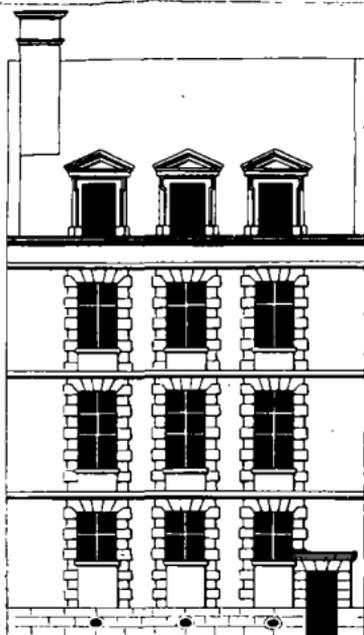
Il n'y a aucun changement en l'estage de dessus, sinon que la chambre a vingt pieds en carré, & la garderobe neuf pieds & demy en largeur, on l'on pourra faire vne cheminée ainsi qu'il est porté par la figure cy deuant.

POVR LES HAVTEURS, la salle aura douze pieds trois pouces sous soliués, & treize pieds, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel estage on montera par vingt six marches de six pouces chacune.

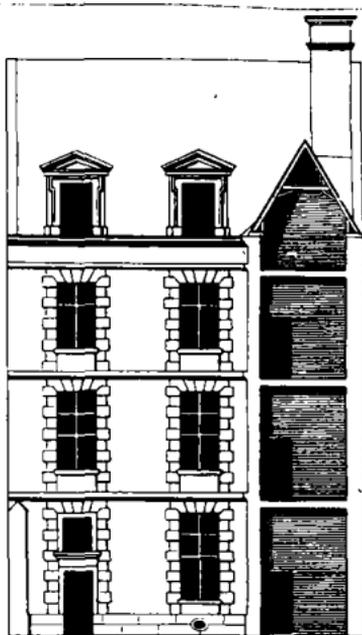
Le second estage aura onze pieds neuf pouces de hauteur, compris l'espaisseur du plancher, & monteront par vingt quatre marches.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt deux marches.

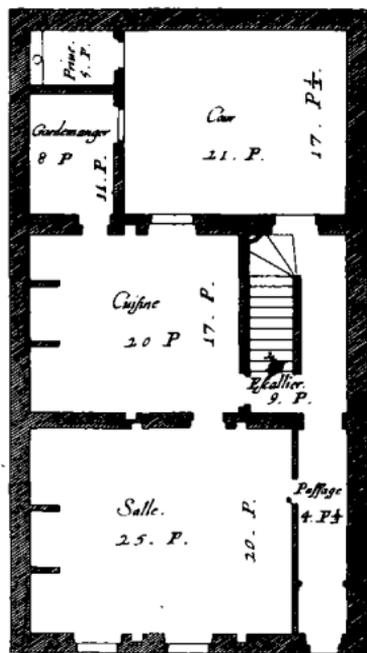
Au dessus se feront greniers ou chambres & galleras à la maniere susdite.



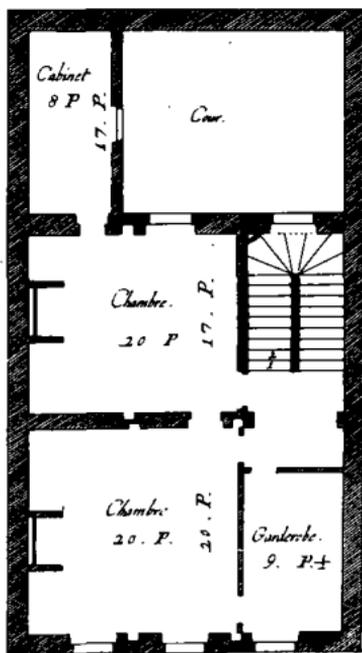
Face du logis du cote de la rue.



La face du cote de la cour.



Larges 30. Pieds  
Plan du premier étage.



Plan du second étage.



# DISTRIBUTION DE LA SEPTIESME PLACE, DE TRENTE-HVICT PIEDS DE LARGEVR OV ENVIRON, ET DE PROFONDEVR CENT PIEDS.

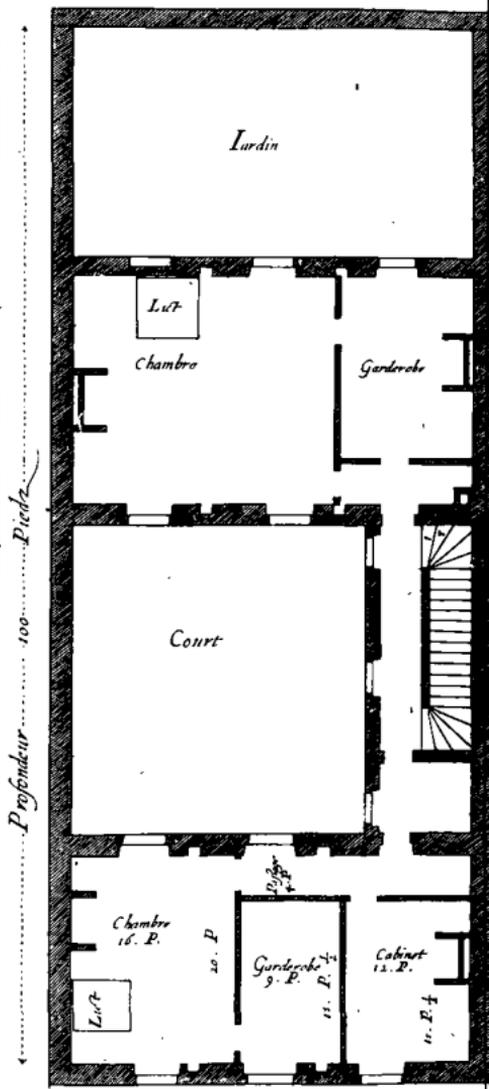
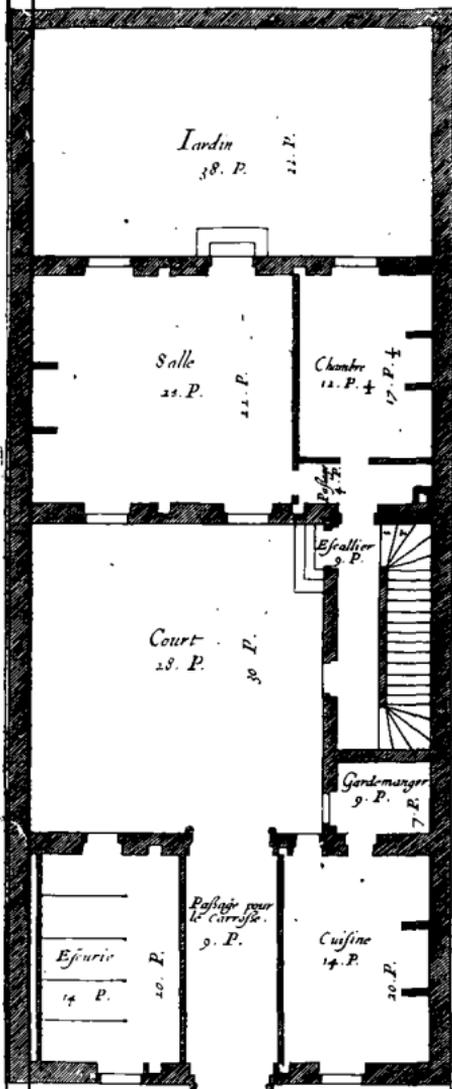
**C**ESTE PLACE n'a qu'une seule distribution, d'autant que tout le changement qui se peut faire d'icelle peut estre reduict aux deux figures precedentes. Elle a doncques trente-huict pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, & consiste en deux corps de logis; le premier sur le deuant, dont la largeur se distribuë en vne cuisine de quatorze pieds de large sur vingt pieds de profond, & vne escurie ayant pareilles dimensions que la cuisine, & vn passage pour carrosse entre les deux, de neuf pieds de largeur. Apres suit la cour ayant trente pieds de profondeur sur vingt-huict de largeur, & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur est employée en vn escalier qui a neuf pieds de largeur, & en vn gardemanger de pareille largeur, sur sept pieds de profondeur, ioignant la cuisine.

Le principal corps de logis qui est sur le derriere, consiste en vne salle, ayant vingt cinq pieds de largeur, sur vingt deux de profondeur; & au reste de la largeur est vne chambre ou sallette, entre laquelle & l'escalier y a vn passage de quatre pieds, au fonds duquel se pratriquera vn priuë. Au reste de la profondeur sera vn iardin, dans lequel on entrera par la salle, ou par la sallette, ainsi que l'on voudra.

L'estage de dessus a les mesmes distributions que celuy de dessous, reserué qu'au corps de logis de deuant sur l'escurie est vne chambre sur le passage, vne garderobe, & sur la cuisine, vn cabinet.

Il arriuera quelquefois que la place proposée aura plus de largeur que les susdites, & moins de profondeur qu'il en faudroit pour construire deux corps de logis, en la situation qu'ils sont aux figures precedentes, & alors il faut changer l'ordonnance selon l'une des manieres qui sera deduite cy-apres.

La descente de la caue se fera par le dessous de l'escalier, tant au principal corps de logis qu'en celuy sur le deuant; & si l'on vouloit du costé de la ruë, par dessous la cheminée de la cuisine.



Plan du premier Estage.

Plan du Second Estage.



## ELEVATION DE LA FACE

TANT DV CORPS DE LOGIS DE DEVANT QUE

CELVY DE DERRIERE DE LA SEPTIESME PLACE.

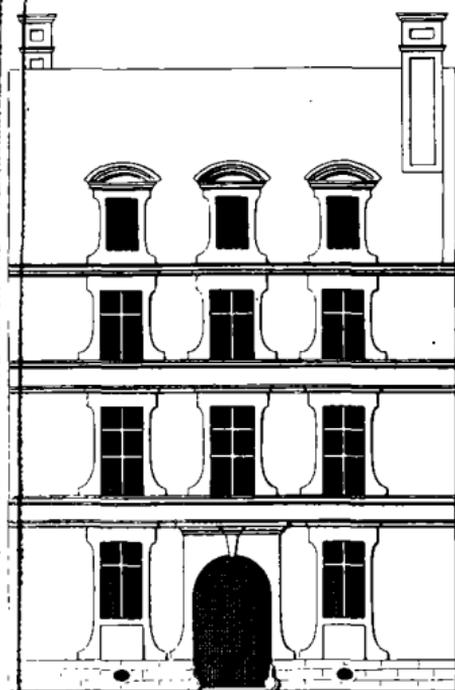


L'AIRE du corps de logis de deuant aurasme niueau avec celle de la cour; le premier estage aura de hauteur quatorze pieds six poulces sous soliués, & quinze pieds trois poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par trois marches de six poulces de hauteur chacune, qui sera l'aire du passier de l'escallier & du corps de logis de derriere, lequel aura de hauteur sous soliués treize pieds, & compris l'espaisseur des soliués & plancher, treize pieds neuf poulces: auquel on montera par vingt quatre marches, de six poulces dix lignes chacune, lesquelles vous conduiront tant au corps de logis de deuant, qu'en celuy de derriere, puis qu'ils ont mesme niueau.

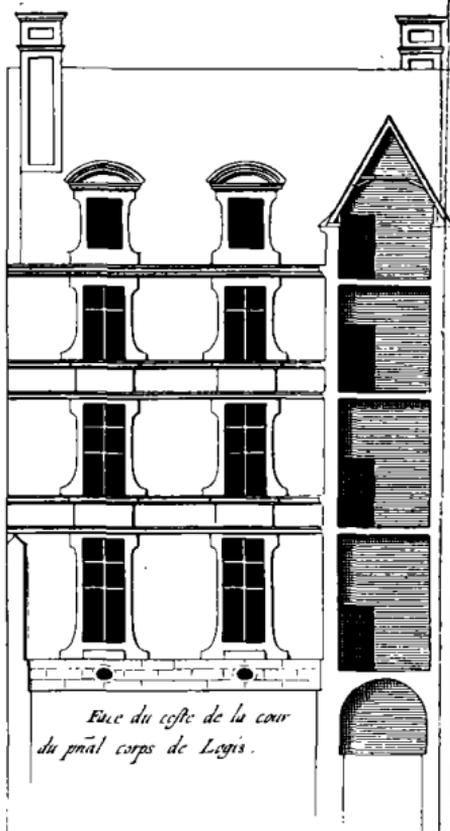
Le second estage, tant de deuant que de derriere, sera esleué de douze pieds sous soliués, & douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, lesquelles auront six poulces cinq lignes chacune.

Le troisieme estage, tant de deuant que de derriere, aura de hauteur dix pieds sous soliués, & avec l'espaisseur des soliués & plancher, dix pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt quatre marches de cinq poulces cinq lignes chacune.

Au dessus, sont greniers ou chambres en galletas, de huit à neuf pieds sous soliués de hauteur.



*Face au corps de Logis sur le devant.*



*Face du cote de la cour du principal corps de Logis.*

# DISTRIBVTION DE LA

## HVICTIESME PLACE , AYANT DE LAR GEVR

### CINQVANTE PIEDS , SVR CINQVANTE

#### HVICI PIEDS DE PROFONDEVR.



LA DISTRIBVTION se peut faire en trois manieres, en la premiere desquelles ceste largeur de cinquante pieds est employée en vn corps de logis sur le deuant, de vingt deux pieds de profondeur, dont la largeur se distribuë en vne salle de vingt sept pieds & demy, vn passage de huit pieds, & vne escurie de treize. Le reste de la profondeur consiste en vne cour de trente deux pieds de largeur, & le reste de la largeur comprend vne cuisine, gardemanger, & escalier ioignant la salle, dont les mesures sont descrites sur le plan; & à l'vn des angles de l'escalier sera le priué. La distribution du second plan se verra en la feüille suiuiante.

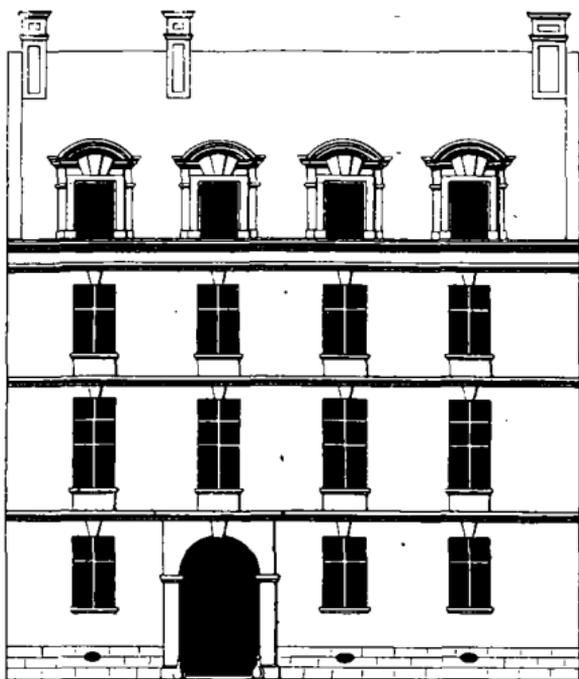
POVR LES hauteurs, l'aire des salle, escalier gardemanger, & cuisine, seront de plain pied, esleuez d'vn pied au dessus du rez de chaussée de la cour: de laquelle on ira à l'escurie de plain pied comme aux autres; on y montera par deux marches.

Le premier estage aura treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher, auquel on montera par vingt sept marches, de six poulces vne ligne chacune.

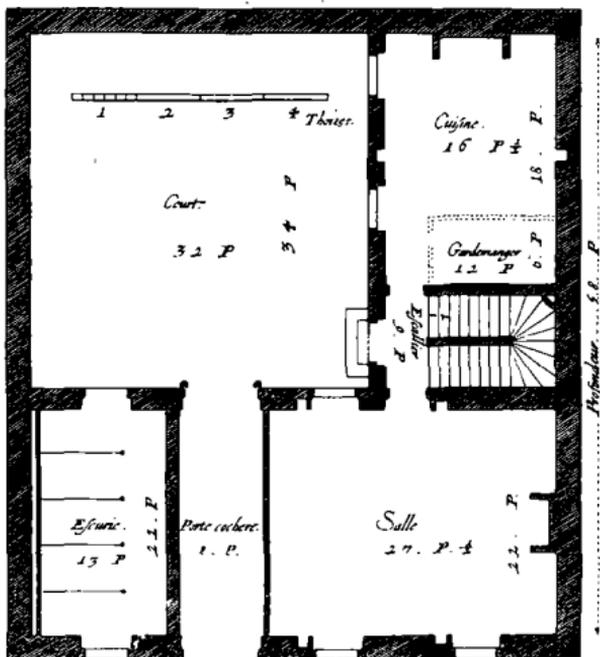
Le second estage aura douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher; auquel on montera par vingt six marches, de six poulces de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de six poulces de hauteur.

Et au dessus se fera chambre en galletas, ou grenier.



Face du corps de Logis de devant.



Plan du premier étage.

## SECONDE ESTAGE D.E L A

PREMIERE DISTRIBUTION DE LA

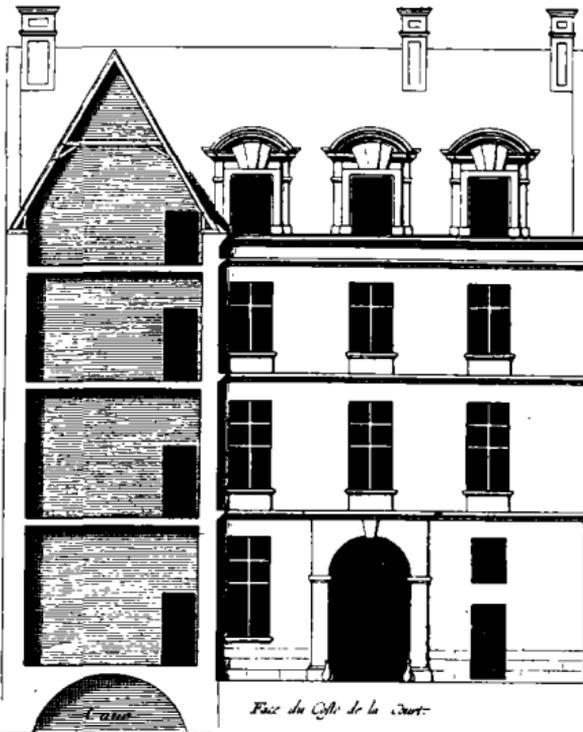
HVICTIESME PLACE.



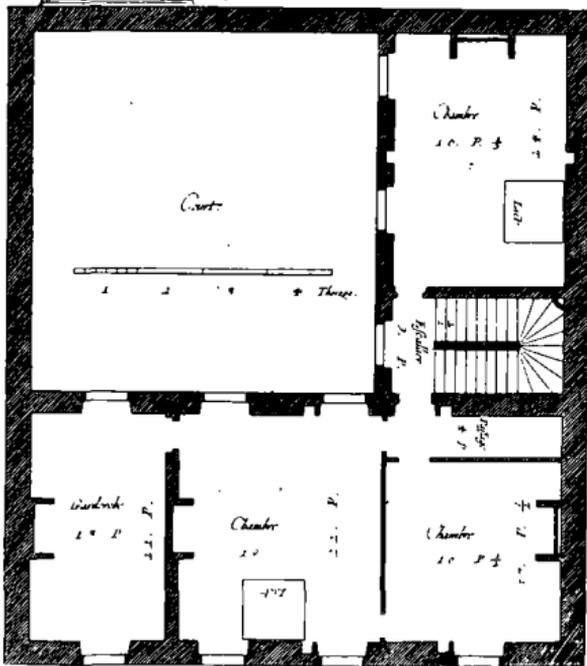
LE SECONDE estage consiste en deux chambres & vne garderobe; la premiere assise sur la salle, ayant treize pieds & demy de largeur; sur dix sept & demy de profondeur, le reste de la profondeur estant employé en vn passage de quatre pieds entre ladite chambre & l'escalier; la seconde chambre joignant la premiere aura dix-neuf pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la garderobe sera de treize pieds de largeur sur la mesme profondeur; la place du liét de la principale chambre se peut mettre contre la cloison.

Au dessus de la cuisine & du gardemanger sera vne chambre de seize pieds & demy de largeur, sur vingt-quatre de profondeur, & est à l'option de celuy qui bapst d'eleuer esgalement les deux corps de logis, ou autrement, ainsi qu'il verra bon estre.

L'eleuation de la face qui regarde la cour est icy inferée au dessus de l'eleuation du second estage: mais elle n'a besoin d'aucune declaration particuliere, pour ce qu'elle ne change point de mesure avec la precedente.



Face du Côté de la Court.



Plan du Grand Étage.

# DEUXIESME DISTRIBUTION

DE LA HVICTIESME PLACE, AYANT MES-  
ME LARGEVR DE CINQVANTE PIEDS, SVR CINQVAN-  
TE HVICT DE PROFONDEVR.



A SECONDE maniere selon laquelle se peut distribuer l'espace sus-mentionné; est par vn corps de logis scitué sur le deuant, ayant de profondeur trente huit pieds & demy dans œuure, sur toute la largeur, laquelle se distribuera sur le deuant en vne salle, ayant trente pieds de largeur sur vingt de profondeur, vn passage de cinq pieds, & vne escurie de quatorze pieds de largeur. Le derriere comprendra vne cuisine & vne chambre, l'escalier estant entre les deux. La cuisine aura vingt-cinq pieds de largeur sur dix-sept de profondeur, l'escalier neuf pieds, & vne chambre treize pieds & demy. Au bout de la cuisine est vn gardemanger ayant neuf pieds de largeur, sur onze pieds & demy de profondeur, derriere lequel sera le priué: l'on pourra mettre à vn des angles de l'escalier vn priué pour seruir en haut. La cour aura quarante pieds de largeur sur dix-sept & demy de profondeur.

La descente de la caue se prendra toute droicte sous le premier rampant de l'escalier.

Que si on vouloit dedans la mesme profondeur tenir la cour vn peu plus grande, on pourroit gagner deux pieds sur la profondeur de la salle.

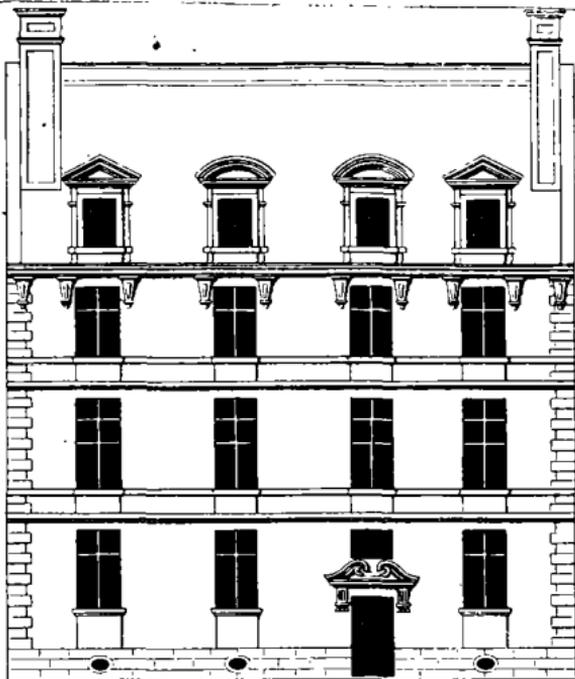
POVR LES HAVTEVRS, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chauffée de dehors, & pour y monter vous pourrez auoir diuerses façons. La premiere en prenant vne marche ou deux sur la ruë, & le reste en l'espaisseur du mur, s'il vous est permis: sinon vous prendrez toutes les marches dans le passage, ainsi qu'elles sont ponctuées sur le plan. Et pour descendre en la cour qui aura mesme rez de chauffée que le dehors (l'escoulement des eaux deduit) on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner eschappée conuenable à la porte de la cour.

Le premier estage aura de hauteur treize pieds sous soliuës, & treize pieds neuf poulices, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt neuf marches de cinq poulices huit lignes de hauteur chacune.

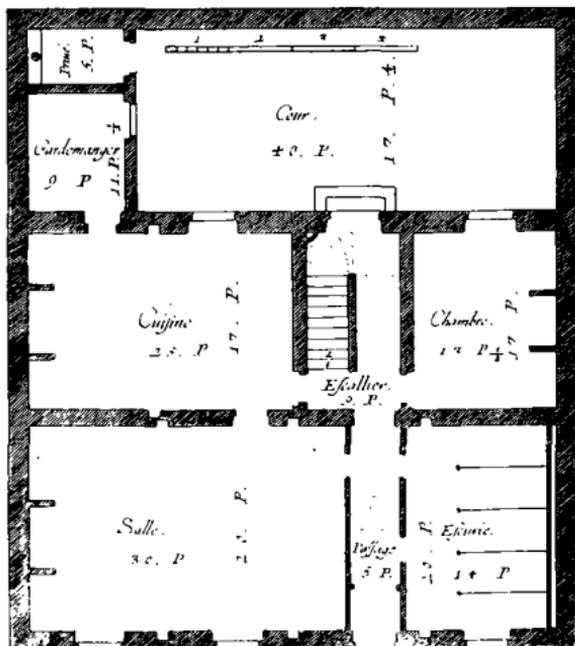
Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulices, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt six marches, qui auront cinq pieds vne ligne de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf poulices de hauteur, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt six marches de cinq poulices chacune.

Au dessus se feront greniers ou chambres en galletas de huit à neuf pieds sous soliuës.



La face du Logis de devant.



Plan du premier étage

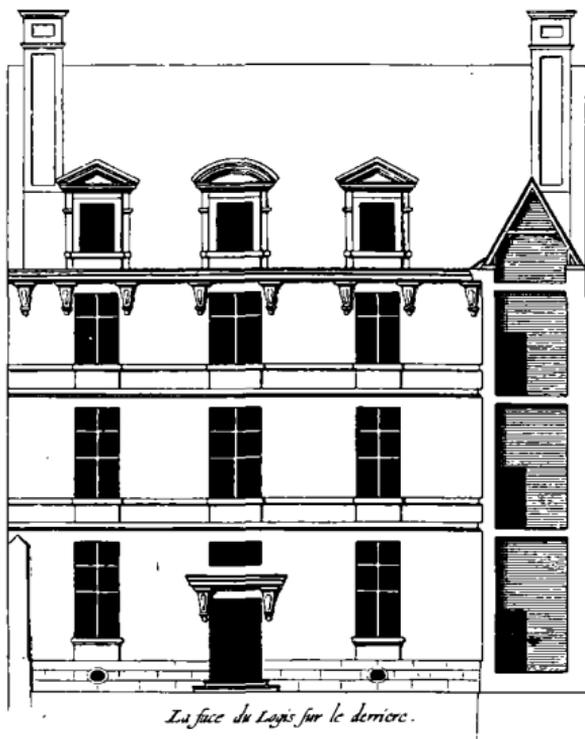
## SECONDE ESTAGE DE LA DEUXIESME DISTRIBUTION DE LA HUITIESME PLACE.



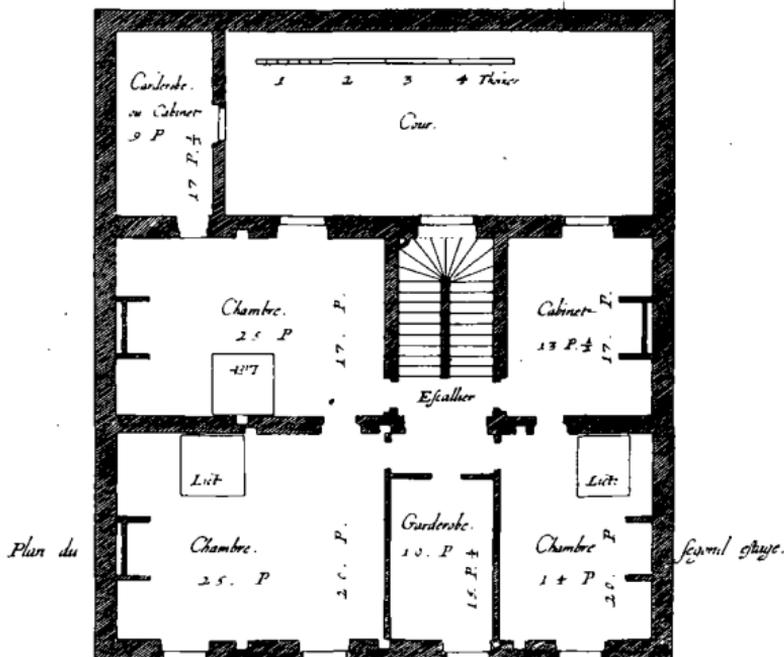
LE SECONDE estage consiste en deux chambres sur le deuant, & vne garderobe ou cabinet entre deux. La premiere chambre aura vingt-cinq pieds de largeur, sur vingt de profondeur; la garderobe ou cabinet dix pieds de largeur, sur quinze & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds derriere ledit cabinet. La chambre aura quatorze pieds de largeur, sur toute la profondeur, & sur le derriere y aura deux chambres, & l'escalier entre deux; la premiere de vingt-cinq pieds de large, sur dix sept de profondeur, l'escalier de neuf pieds de largeur, l'autre chambre ou cabinet treize pieds & demy de large, sur toute ladite profondeur de dix sept pieds. Au bout de la premiere chambre sur le gardemanger sera vne garderobe, sur toute la profondeur de la cour.

Toutes les parties de ces estages sont tellement desgagées, que l'on s'en peut seruir ainsi que l'on voudra.

Vous auez au dessus du plan du second estage, l'eleuation de la face qui regarde la cour, laquelle pour n'auoir point de mesures separées, n'a besoin d'aucune particuliere declaration.



La face du Logis sur le derrière.



## TROISIÈSME DISTRIBUTION

DE LA HVICTIÈSME PLACE DE MESME

LARGEVR DE CINQVANTE PIEDS, SVR CINQVANTE

HVICT DE PROFONDEVR.



ESTE distribution consiste semblablement en vn corps de logis double, ayant de profondeur dans œuvre trente six pieds, sur toute la largeur de cinquante pieds, laquelle se distribuera en vne salle, escurie, & cuisine, lesquelles escurie & cuisine seront séparées de la salle par vn passage & escalier. La salle aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur, l'entrée & escalier neuf pieds de largeur, l'escurie dix huit pieds de largeur sur quinze pieds & demy de profondeur, la cuisine aura mesme largeur de dix-huit pieds, sur vingt de profondeur; en suite de laquelle sera vn gardemanger de neuf pieds, de large, & quatorze pieds de profondeur. Derriere le gardemanger sera vn priué; la cour aura quarante pieds de largeur, sur vingt de profondeur; le passage aura depuis l'entrée iusques au pallier de l'escalier quinze pieds & demy.

La descente de la caue se prendra toute droite sous le rampant de l'escalier.

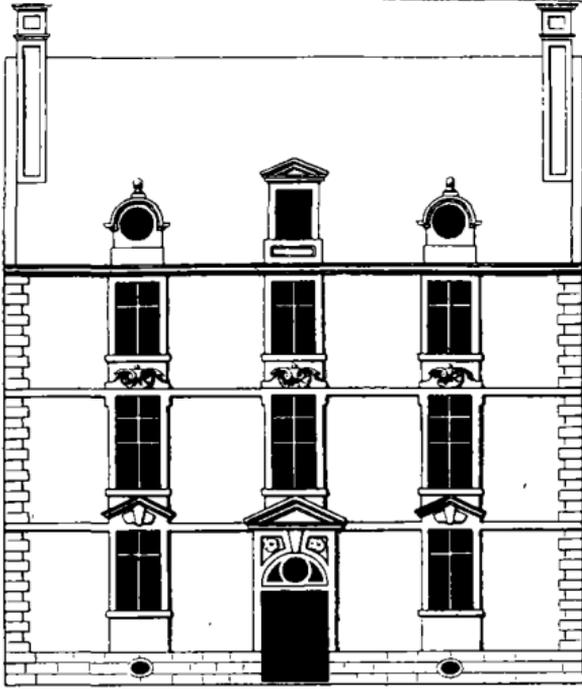
Pour les hauteurs, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chauffée de dehors: & pour y monter vous pourrez prendre vne marche ou deux sur la ruë, & le reste en l'épaisseur du mur, en cas qu'il vous soit permis de prendre des marches en la ruë: sinon vous les prendrez toutes dans le passage, ainsi qu'elles sont ponctuées dans le plan, & pour descendre en la cour, on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner à la porte de la cour son eschappée.

Le premier estage aura treize pieds de hauteur depuis l'aire sous soliuës, & treize pieds neuf poulces, compris l'épaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par trente vne marches, de cinq poulces huit lignes chacune.

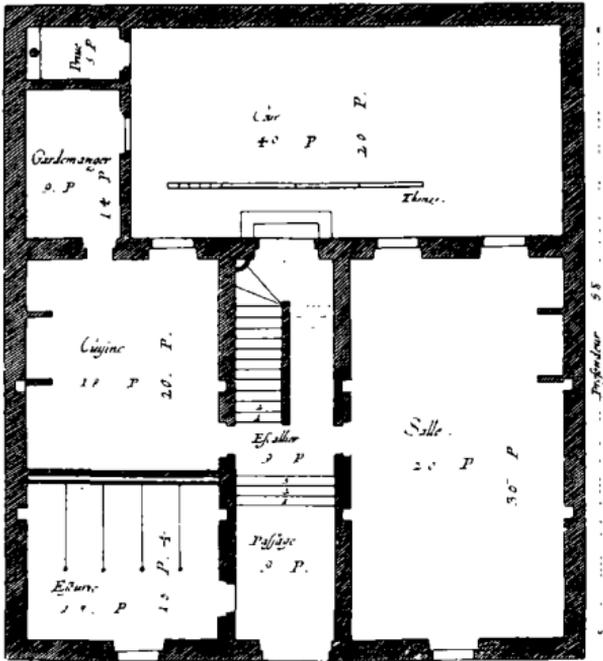
Le second estage aura douze pieds neuf poulces, compris l'épaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, de six poulces quatre lignes & demy chacune.

Le troisième estage aura dix pieds neuf poulces de hauteur, compris l'épaisseur des soliuës & plancher, auquel en montera par la mesme quantité de vingt quatre marches, de cinq poulces quatre lignes & demy chacune.

Et au dessus seront greniers, ou chambre en galcras, de sept à huit pieds sous soliuës de hauteur.



Face du corps de Logis de devant.



Plan du premier étage.

## SECONDE ESTAGE DE LA

TROISIÈME DISTRIBUTION DE LA

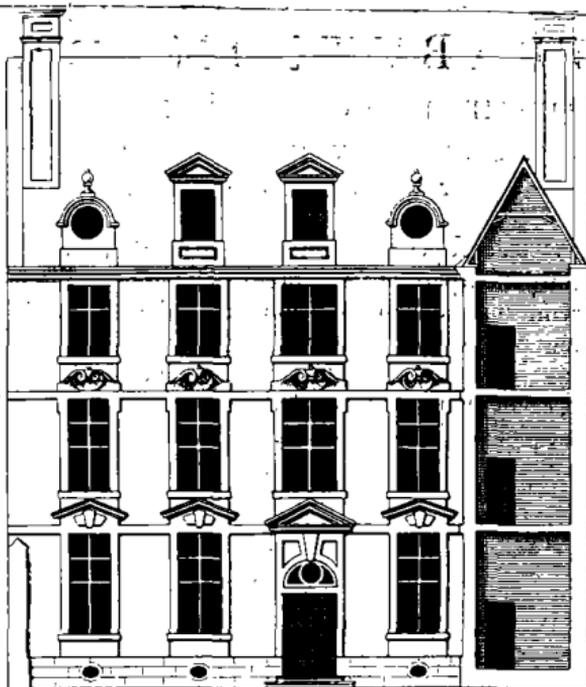
HVICTIÈME PLACE.



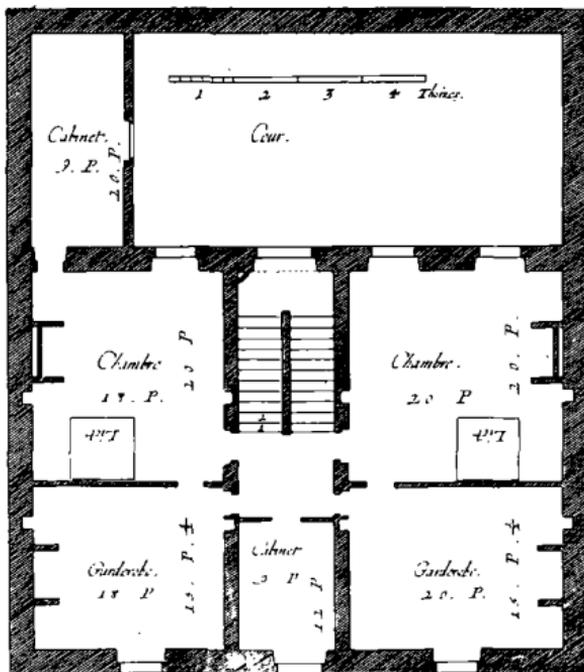
LE SECONDE estage consiste en deux chambres, chacune accompagnée de garderobe & cabinet. La première chambre sur le derrière, & sur la salle aura vingt pieds en quarré, & le reste de la profondeur qui est quinze pieds & demy, sera pour la garderobe sur la mesme largeur.

Le cabinet sera au dessus du passage & aura neuf pieds de largeur, sur douze de profondeur: la seconde chambre sur la cuisine ayant dix-huit pieds de largeur & de mesme profondeur que la précédente de vingt pieds, & le cabinet sera sur le derrière au dessus du gardemanger, sur toute la profondeur de la cour, qui est vingt pieds. Quant à la garderobe elle contiendra le mesme espace de l'escurie, sur laquelle elle est assise.

Au dessus du plan du second estage, est l'eleuation qui regarde la cour.



Face du cote de la cour.



Plan du second étage.

# DISTRIBVTION DE LA

## NEVFIESME PLACE, DE LA LARGEVR

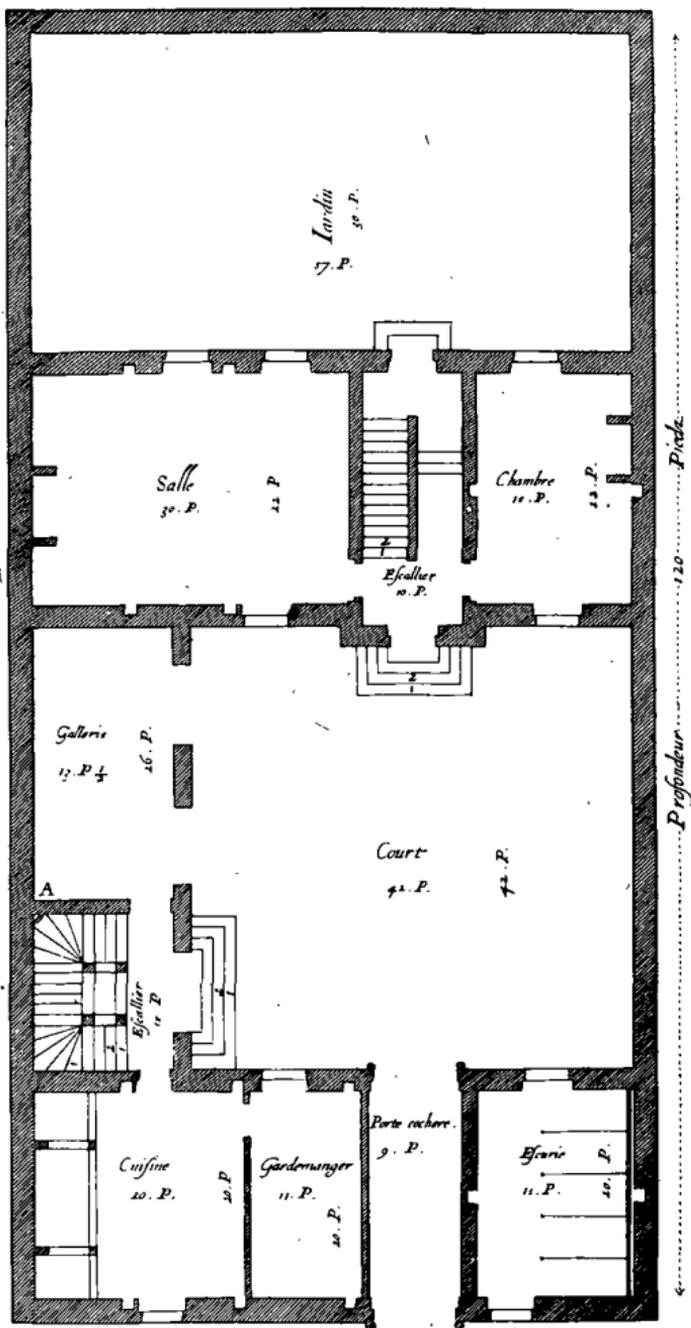
### DE CINQVANTE SEPT PIEDS ET, SVR SIX-VINGTS

### PIEDS DE PROFONDEVR.



ETTE place se peut distribuer en cinq manieres, chacune desquelles a son dessein particulier: la premiere contient deux corps de logis, le premier sur le deuant, le second sur le derriere: Celuy de deuant a vingt pieds de profondeur, sa largeur consiste en vne cuisine ayant vingt pieds de largeur, vn gardemanger onze pieds, vn passage pour le carosse neuf, & vne escurie quinze. A l'about de la cuisine est vn escalier, ayant de largeur treize pieds & demy, sur quinze de profondeur, derriere l'escalier est vne gallerie de mesme largeur que l'escalier, sur vingt six pieds de profondeur: à l'un des angles de l'escalier sera le priué, ou au lieu marqué (A) la cour aura quarante deux pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere, qui sera le principal, aura vingt-deux pieds de profondeur, sur mesme largeur que celuy de deuant, & consistera en vne salle de trente pieds de largeur, vn escalier de dix pieds, & vne chambre de quinze pieds. Le iardin aura trente pieds de profondeur, sur toute la largeur de cinquante sept.



Plan du Premier Etage



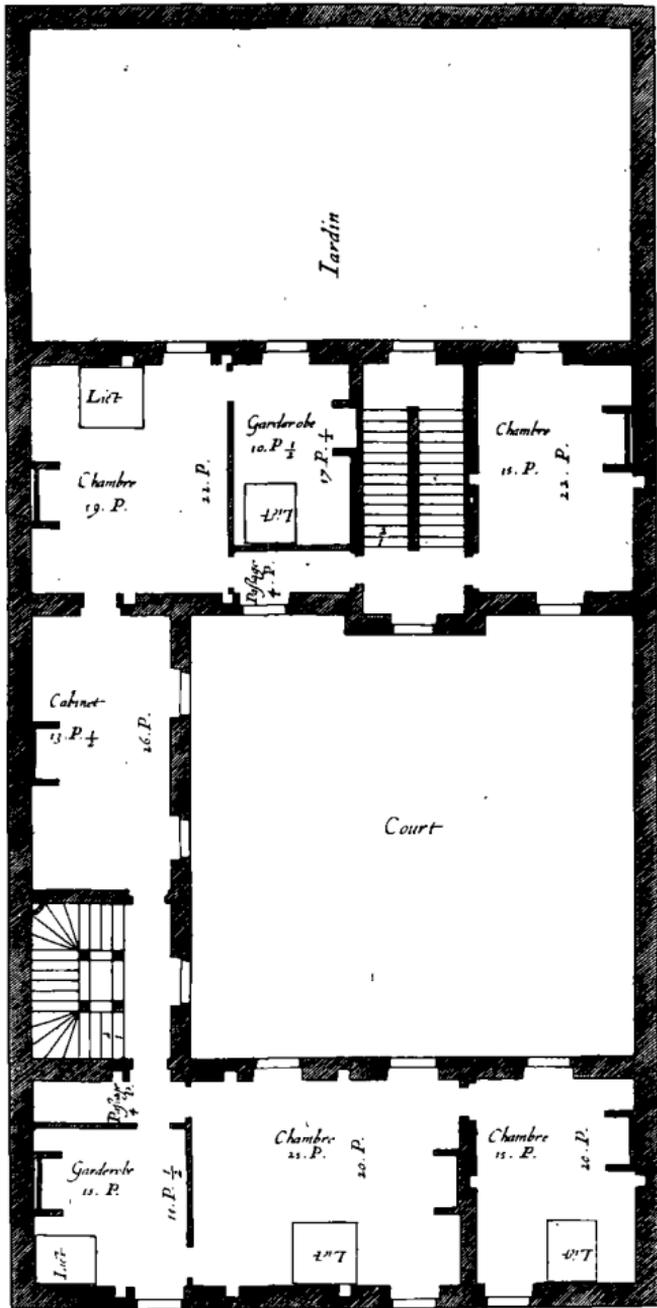
## SECONDESTAGE DE LA

PREMIERE DISTRIBUTION DE LA

NEVFIESME PLACE.



LESECONDEstage consiste en vne garderobe assise sur la cuisine, ayant quinze pieds de largeur, sur quinze & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds entre elle & l'escalier; vne chambre vingt-cinq pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt pieds; & vne autre chambre de quinze pieds de profondeur. Joignant le passage susmentioné, est l'escalier suiuy d'un cabinet de vingt six pieds de profondeur, qui le joint au principal corps de logis, lequel consiste en vne chambre & garderobe au dessus de la salle: la chambre ayant dix neuf pieds de largeur, & la garderobe dix & demy: joignant laquelle est l'escalier mentionné en l'estage d'embas, & en suite, vne chambre de quinze pieds, le tout sur la profondeur de vingt deux: le priué se pratiquera dans l'épaisseur du mur de refend l'escalier.



Plan du second Es. tage



**ELEVATION DV CORPS DE**  
**LOGIS DE DEVANT , DV COSTE' DE LA COVR**  
**DE LA NEVFIESME PLACE , DISTRIBVEE SELON**  
**LA PREMIERE MANIERE.**



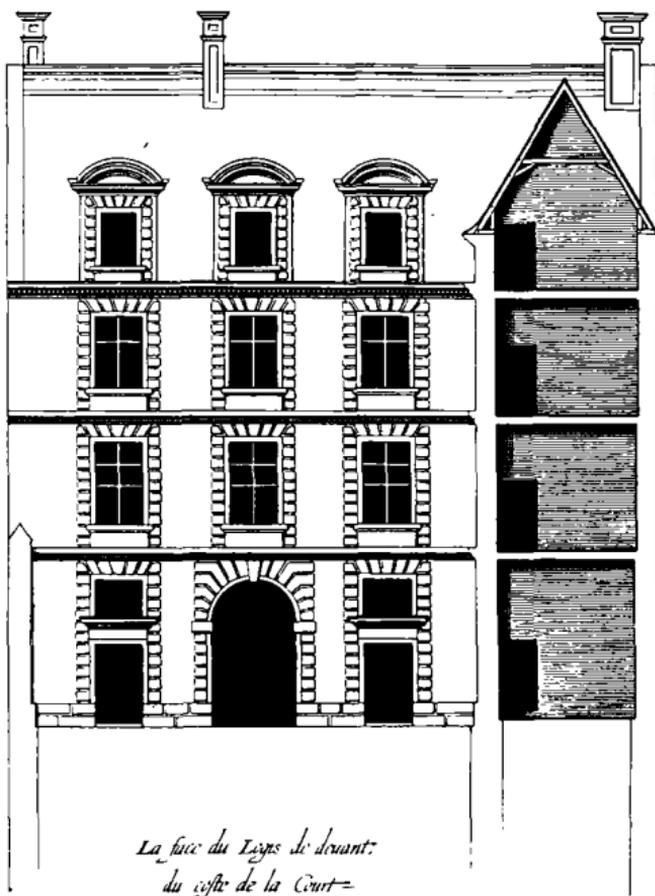
LE CORPS de logis de deuant, horsmis l'escurie & le passage sera esleué au dessus de l'aire de chauffée de la cour, de deux pieds, auxquels on montera par quatre marches prises en la cour à l'endroit de l'escalier.

LA HAUTEUR du premier estage, depuis l'aire, sera de treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt cinq marches de six poulces sept lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches de six poulces vne ligne chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches de cinq poulces huit lignes de hauteur chacune.

Et au dessus, sont greniers ou chambres en galletas, de huit à neuf pieds sous solives de hauteur.



1 2 3 4 Toises

## ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DV COSTE' DE LA COVR DE

LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE SELON LA PRE-

MIERE MANIERE, LEQUEL CORPS DE

logis est celuy de derriere.



E CORPS de logis de derriere sera esleué au dessus du rez de chauffée de la cour, de deux pieds, ausquels on montera par quatre marches, prises en ladite cour; & pour descendre de l'aire du logis au iardin, on prendra deux marches au passage de l'escalier, & deux dedans le iardin, afin de donner à la porte dudit iardin l'eschappée conuenable.

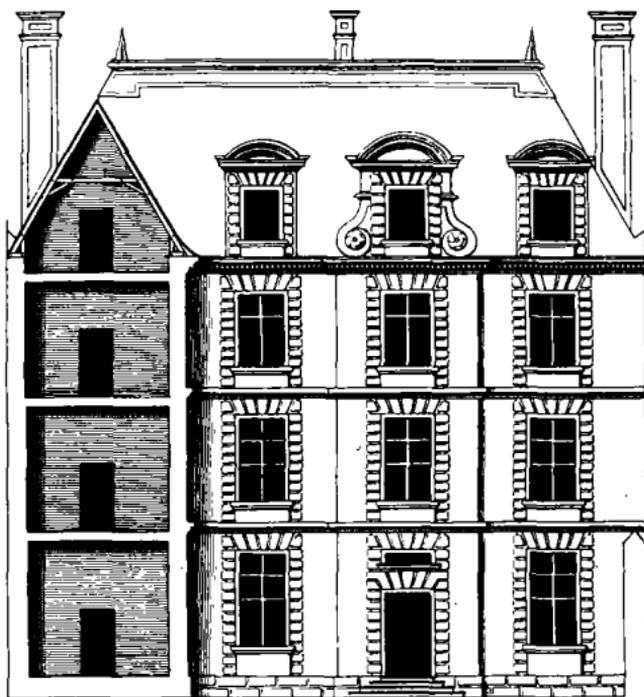
LA HAUTEUR du premier estage, depuis l'aire, sera de treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt huit marches inparties sur les deux rampans de l'escalier, lesquelles marches auront cinq poulces onze lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-huit marches de cinq poulces & demy chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt-huit marches de cinq poulces chacune.

Et qui voudroit garder au second & troisieme estage mesme hauteur de marches qu'au premier, qui sont cinq poulces onze lignes, il s'en trouueroit vingt six au second estage, & vingt-quatre au troisieme estage; lequel changement on peut encore faire par toutes les autres eleuations.

Au dessus seront greniers ou chambres en galeras, de huit à neuf pieds sous soliués de hauteur.



*La face du grand Logis du  
côté de la Court.*

1 2 3 4 Toise

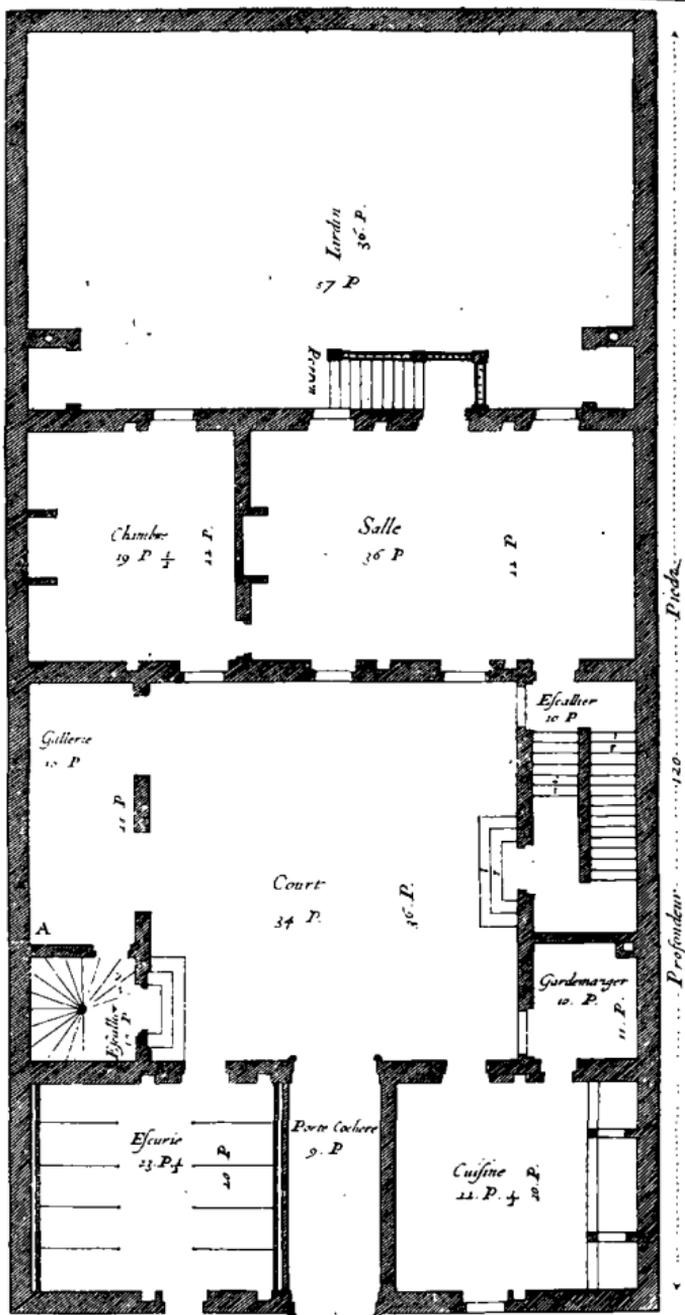
## SECONDE DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE MESME LAR-  
GEUR DE CINQUANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-VINGT  
PIEDS DE PROFONDEVR.



LA SECONDE distribution de l'espace susmentioné, consiste en deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt pieds de profondeur, dont la largeur consiste en vne escurie, porte cochere, & cuisine. L'escurie à double ranga de largeur vingt trois pieds & demy, le passage pour le carosse neuf pieds, & la cuisine vingt deux & demy, à costé de laquelle est le gardemanger de dix pieds de largeur, sur onze de profondeur, à vn des angles duquel sera le priué: En suite du gardemanger est l'escalier, sur la mesme largeur de dix pieds, & vingt-quatre de profondeur. La cour aura trente quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de l'escalier & gardemanger, qui font trente six pieds, y compris l'espaisseur du mure entre le gardemanger & l'escalier. Le reste de la largeur est employée en vn escalier joignant l'escurie, & vne gallerie au bout: l'escalier a dix pieds en quarré, & la gallerie vingt-cinq de profondeur, sur pareille largeur, dans laquelle on pourra mettre les carosses, & derriere les carosses au lieu marqué (A) se pourra mettre vn priué.

Le corps de logis de derriere, qui est le principal, aura de profondeur vingt deux pieds, sur toute la largeur de cinquante sept. Il consiste en vne salle qui a trente six pieds de largeur, & vne chambre de dix neuf pieds & demy. Aux deux angles de ce corps de logis, se pourront faire par le dehors, dans le iardin, deux petites aduances pour priués, qui ne seront esleuez que iusques au second estage: le iardin aura trente six pieds de profondeur, sur toute la largeur, dans lequel on descendra par vn perron.



Largueur 37 P. Pieds  
Plan du Premier Etage



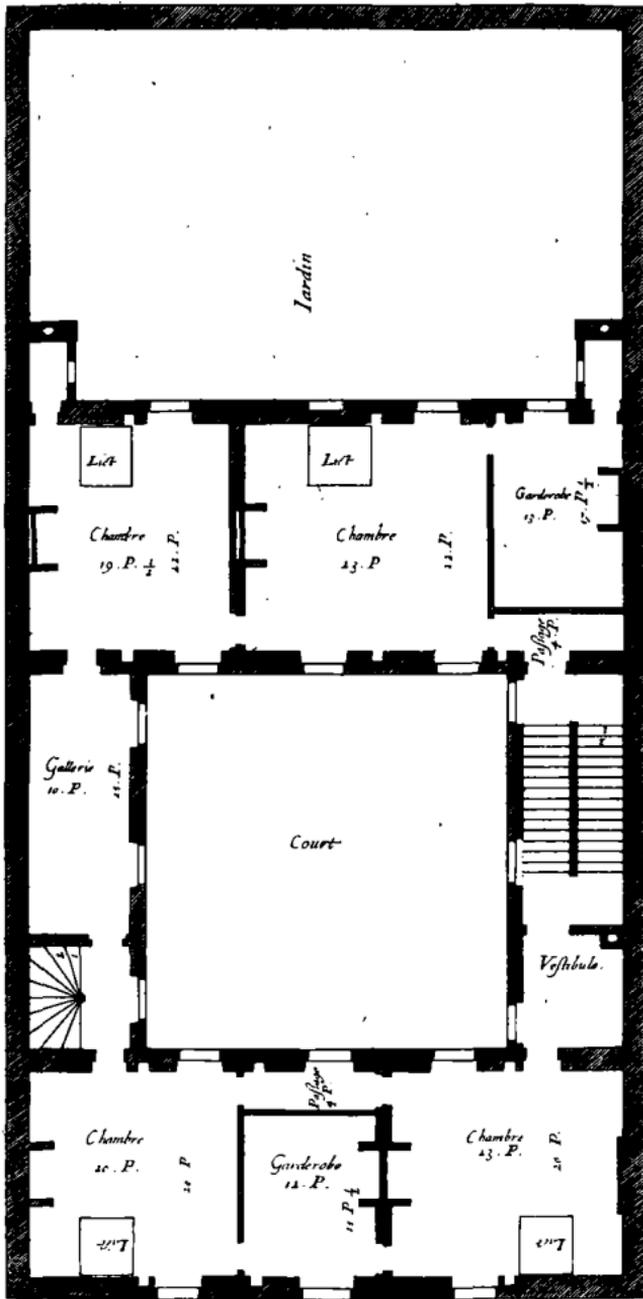
# SECONDE ESTAGE DE LA

## DEUXIESME DISTRIBUTION DE LA

### NEUFIESME PLACE.



LE SECONDE estage cōsiste en deux chambres, au milieu desquelles est vne garderobe; la premiere assise sur la cuisine, ayant vingt trois pieds de largeur, la garderobe douze, sur quinze pieds & demy de profondeur. A cause du passage, elle fera pour seruir à l'vne des deux chambres, & la deuxiesme chambre sur l'escurie aura vingt pieds en quaré. Ioignant la premiere chambre, & dessus le gardemanger sera vn vestibule de mesme grandeur & forme que le gardemanger; & de l'autre costé de la cour sera vne gallerie entre l'escalier & le principal corps de logis, qui aura vingt cinq pieds de profondeur, & consistera en deux chambres & vne garderobe. La premiere ioignant la gallerie aura dix neuf pieds & demy de largeur; la seconde vingt trois; & la garderobe treize pieds, sur dix sept pieds & demy de profondeur. A cause du passage de quatre pieds, aux deux angles du corps de logis, dans le iardin, se feront deux aduances pour les priuez.



Plan du Second Etage



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT, QUI REGARDE LA RVE

DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA SECONDE MANIERE.



**E** CORPS de logis de deuant a mesme rez de chauffée que celui de la cour. Il aura de hauteur depuis le rez de chauffée iusques sous foliues dix-neuf pieds, laquelle hauteur se diuiera au dessus de la cuisine & de l'escurie, par vne entre-sole qui aura dix pieds sous foliues, depuis l'aire, qui sera avec l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces; à l'entre-sole au dessus de l'escurie, l'on montera par quinze marches, qui auront huit pouces sept lignes de hauteur chacune. Le reste de la hauteur depuis le plancher de l'entre-sole, iusques à celui du premier estage sous foliues, sera huit pieds trois pouces, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, neuf pieds à laquelle hauteur on montera par treize marches, qui auront de hauteur huit pouces quatre lignes chacune. A l'entre-sole au dessus de la cuisine, se môtera par trois marches qui seront en la cour de six pouces chacune. Pour venir à l'aire du pallier du principal escalier, & au rampant du costé de la cour, se prendront sept marches de six pouces chacune: Pour venir sur le pallier de l'escalier joignant la salle; & dans l'autre rampant contre le mur, se prendront quinze marches de cinq pouces onze lignes chacune, qui môteront à la hauteur de sept pieds quatre pouces & demy, laquelle adioustée avec cinq pieds, à quoy montent les marches de la cour, & de l'autre rampant, ce seront douze pieds quatre pouces & demy. Mais nous n'auons à monter iusques à l'entre-sole, que dix pieds neuf pouces; donc il faudra descendre en ladite entre-sole de deux pieds quatre pouces trois lignes, par le moyen de quatre marches, qui se prendront au dessus du gardemanger.

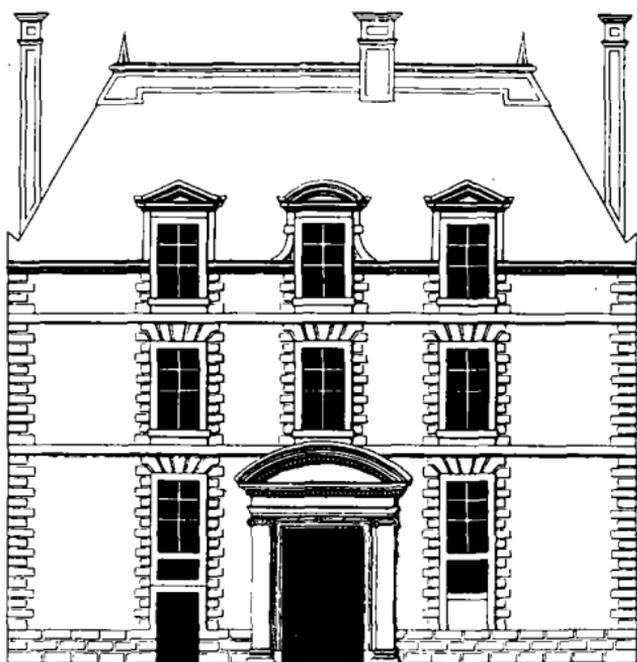
L'aire du corps de logis de derriere au: a cinq pieds au dessus du rez de chauffée de la cour, à cause des offices qui seront au dessous; & à ceste hauteur on montera par les trois marches susmentionnées en la cour, & par les sept du rampant de l'escalier, comme il a esté dit cy dessus.

Le premier estage du corps de logis de derriere, aura depuis l'aire sous foliues, quatorze pieds neuf pouces; auquel on montera par trente marches, ayant cinq pouces onze lignes de hauteur chacune, lesquelles seront distribuées par moitié sur chacun rampant, & en ceste façon le principal escalier donnera communication au principal corps de logis, & à l'entre-sole de celui de deuant. Mais il n'en donnera point au premier estage de deuant, & toutesfois le petit escalier le donne à l'un & l'autre, d'autant que les deux corps de logis de deuant & derriere sont de plain pied.

Mais si l'on vouloit auoir communication d'un corps de logis à l'autre, aussi bien par le grand escalier, côme par le petit, du rez de chauffée de la salle, on môteroit au second estage par vingt-cinq marches, en adioustant cinq marches sur chacun tournant, & auroit sept pouces vne ligne de hauteur chacune: & au second estage qui a douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on môtera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne de hauteur chacune: Mais en ceste maniere le grand escalier n'aura aucune communication avec l'entre-sole de dessus la cuisine, laquelle n'en a point aussi par le petit escalier, & partant ladite entre-sole demeureroit entierement inutile: pour donc la faire seruir, il faudroit prendre sa communication du petit escalier, par le moyen de l'entre-sole au dessus de l'escurie, en passant au dessus de la porte, laquelle a treize pieds de hauteur, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, treize pieds neuf pouces, & par consequent trois pieds au dessus de l'aire de l'entre-sole: il faut donc pratiquer des marches reuenantes à ceste hauteur, en l'une & en l'autre entre-sole, les vnes pour monter, les autres pour descendre.

Le second estage, aura de hauteur douze pieds sous foliues, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, douze pieds neuf pouces; auquel on montera par vingt-deux marches en deux reuolutions, & partant chacune marche aura sept pouces vne ligne.

Le troisieme estage sera en galetas, & aura de hauteur, compris l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces, à laquelle on montera d'une reuolution, par seize marches de huit pouces quatre lignes chacune.



*La face du Logis sur le  
devant.*

1 2 3 4 Toises

# ELEVATION DV CORPS DE LOGIS DE DERRIERE QUI REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE SELON LA SECONDE MANIERE.



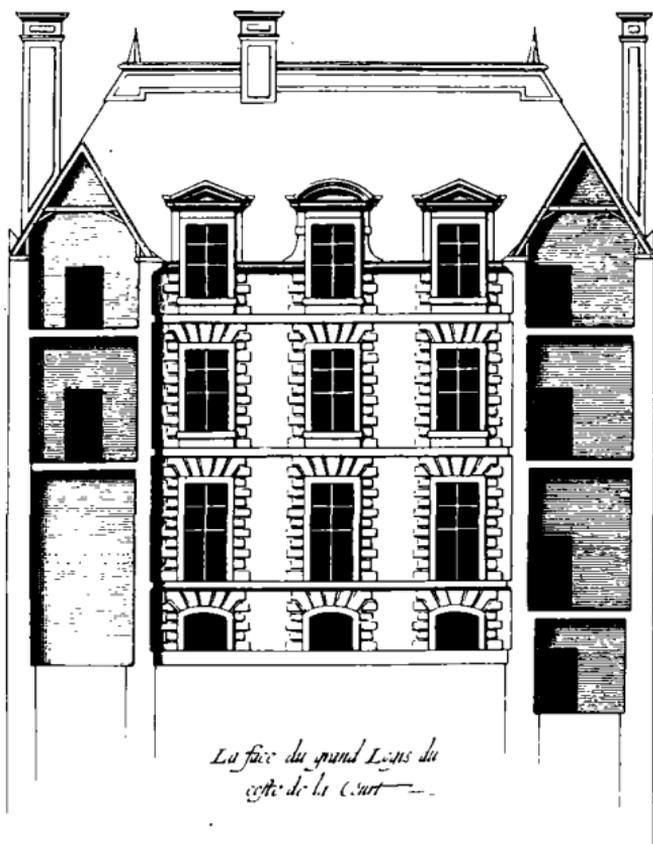
LE CORPS de logis de derriere aura ses offices au dessous du logis, qui auront neuf pieds sous foliues ou sous voure, dont les quatre pieds neuf poulces seront au dessus du rez de chaussée de la cour, & l'on y descendra par neuf marches de six poulces quatre lignes chacune, à cause des trois marches qui auront esté montées depuis la cour. Les autres quatre pieds trois poulces au dessus, seront avec l'espaisseur des foliues & plancher cinq pieds, lesquels on montera par dix marches, dont les trois seront en la cour, & les autres sept au rampant de l'escalier qui est sur la cour, comme dit a esté cy-dessus.

Le premier estage depuis l'aire de la salle iusques sous foliues aura quatorze pieds, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, quatorze pieds neuf poulces, auquel on montera par trente marches; ayant cinq poulces & vne ligne de hauteur chacune: lesquelles seront distribuées par moitié sur chacun rampant, comme dit a esté en l'elevation du corps de logis de deuant.

Le second estage aura de hauteur douze pieds sous foliues, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, douze pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt-six marches de cinq poulces onze ligne chacune de hauteur.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel estage nous monterons par des marches egales en hauteur à celles du second estage de cinq poulces onze lignes; & partant y en aura vingt deux.

Au dessus se pourront faire des greniers.



*La face du grand Logis du  
côté de la Cour —*

1 2 3 4 Toise

## TROISIEME DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE MESME LARGEVR

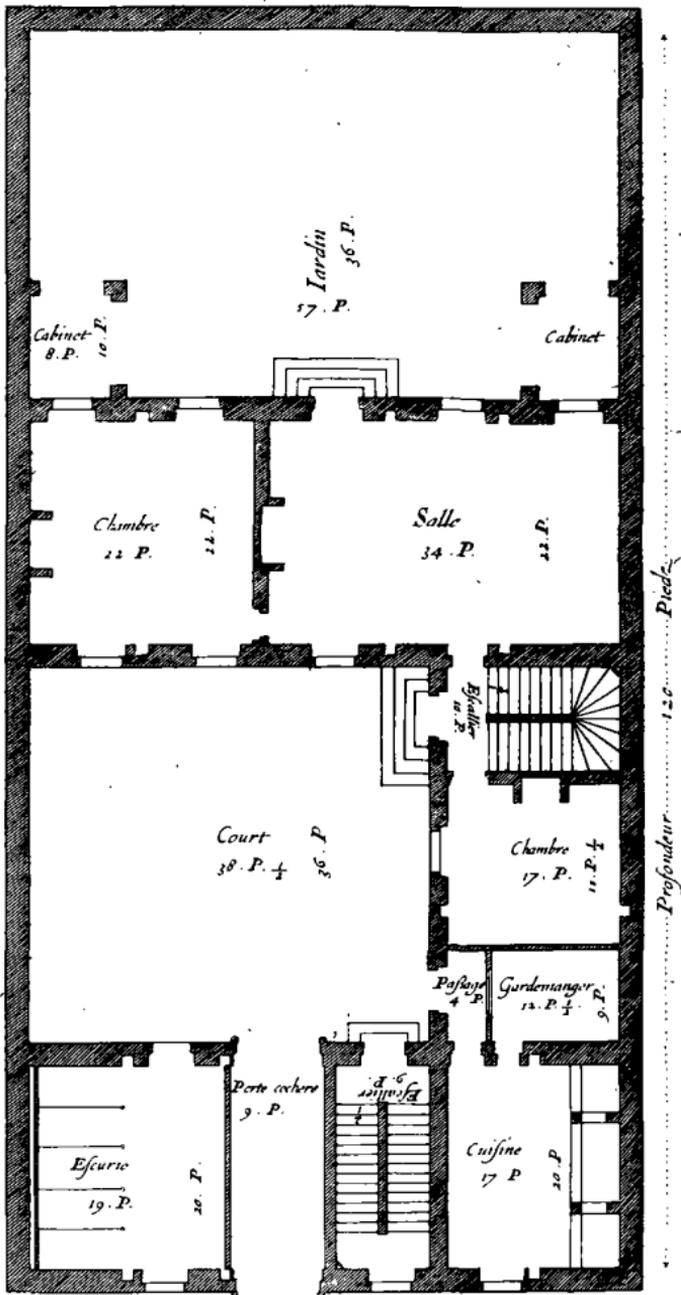
DE CINQVANTE SEPT PIEDS , SVR SIX-VINGTS

DE PROFONDEVR.



A TROISIEME distribution du meisme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six vingt de profondeur, consiste en deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere; le premier ayant vingt pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribuë en vne escurie de dix-neuf pieds, vn passage pour carosse de neuf pieds, vne escalier de neuf pieds, & la cuisine de dix-sept pieds, au bout de laquelle est vn gardemanger de neuf pieds de profondeur, sur douze & demy de large, & vn passage de quatre pieds de large, pour aller dans la cuisine. Et ces deux largeurs faisant dix-sept pieds, font celle d'une chambre en suite dudit gardemanger, laquelle a quinze pieds & demy de profondeur, & au bout d'icelle est vn autre escalier, la largeur duquel aura son assiette selon la profondeur de l'edifice, consideré en son total: & partant nous vferons de ce mot de profondeur, qui sera de dix pieds sur dix-sept de large. La cour aura le reste de la largeur qui est trente-huiët pieds & demy, sur trente six de profondeur.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur. Il consiste en vne salle de trente quatre pieds, & vne chambre de vingt-deux en quarré. Aux angles tant de la salle que de la chambre, s'aduanceront dans le iardin deux cabinets de huit pieds de largeur sur dix de profondeur. Le iardin aura trente six pieds de profondeur sur toute la largeur, auquel on descendra par quatre marches.



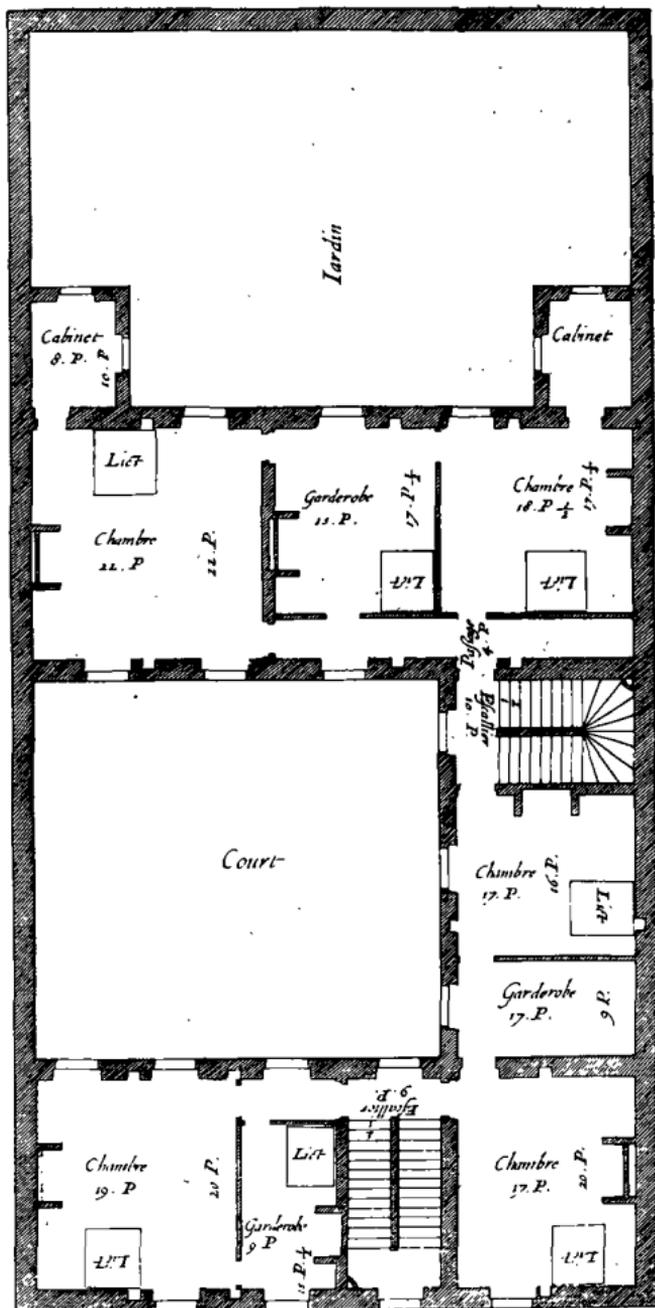
Profondeur 120 Pieds

Largueur 57 Pieds  
Plan du premier Etage



## SECONDE ESTAGE DE LA TROISIÈSME DISTRIBUTION DE LA NEUVIÈSME PLACE.

**C** E S E C O N D estage consiste en vne chambre au dessus de l'escurie ; ayât de largeur dix neuf pieds sur toute la profondeur de vingt pieds, vne garderobe de neuf pieds de large, sur quinze pieds & demy de profond ; à cause d'un passage de quatre pieds, qui est derriere ; vn escalier de neuf pieds de large ; & vne chambre de dix sept pieds. A costé de laquelle est vne garderobe de mesme largeur, sur neuf pieds de profondeur ; & vne chambre de seize pieds, tousiours sur ladite largeur de dix-sept. Au bout de laquelle chambre se rencontre l'escalier, puis le corps de logis principal, lequel consiste en deux chambres : chacune garnie de son cabinet, & vne garderobe au milieu. La premiere joignant l'escalier, aura dix huit pieds & demy de largeur, sur dix sept & demy de profondeur ; la garderobe aura quinze pieds de largeur, sur dix sept pieds & demy de profondeur ; & derriere lesdites chambres & garderobe, sera vn passage de quatre pieds pour leur desengagemet : l'autre chambre qui est la principale, aura vingt deux pieds en quarré ; & à l'angle de chacune des chambres s'auancera dans le iardin vn cabinet de huit pieds de largeur, sur dix de profondeur.



Plan du Second Etage



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE DV CORPS DE LOGIS DE DE-  
VANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE  
SELON LA TROISIESME MANIERE.



LE CORPS de logis de devant, excepté l'escalier, a mesme rez de chauffée que celui de la cour, & aura de hauteur, depuis l'aire, quinze pieds, & avec l'épaisseur du plancher, quinze pieds neuf poulces. L'aire de l'escalier aura vn pied au dessus dudit rez de chauffée, auquel on montera par deux marches dans la cour : restera quatorze pieds neuf poulces, où l'on montera par vingt huit marches de six poulces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds, & compris l'épaisseur des solives & plancher, douze pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt huit marches de cinq poulces & demy chacune.

Le troisieme estage qui consiste en chambres en galeras, aura dix pieds neuf poulces, compris l'épaisseur des solives & plancher, auquel on montera par marches de pareille hauteur que les precedentes, à sçauoir, de cinq poulces & demy, & partant y en aura vingt quatre.



*Face du Logis de devant.*



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS PRINCIPAL QUI EST SVR LE DERRIERE,

ET REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE,

SELON LA TROISIESME DISTRIBUTION.



**H**AIRE du corps de logis de derriere, ensemble de la chambre ioignant l'escalier, est esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de la cour; lesquels on montera par quatre marches estans en ladite cour.

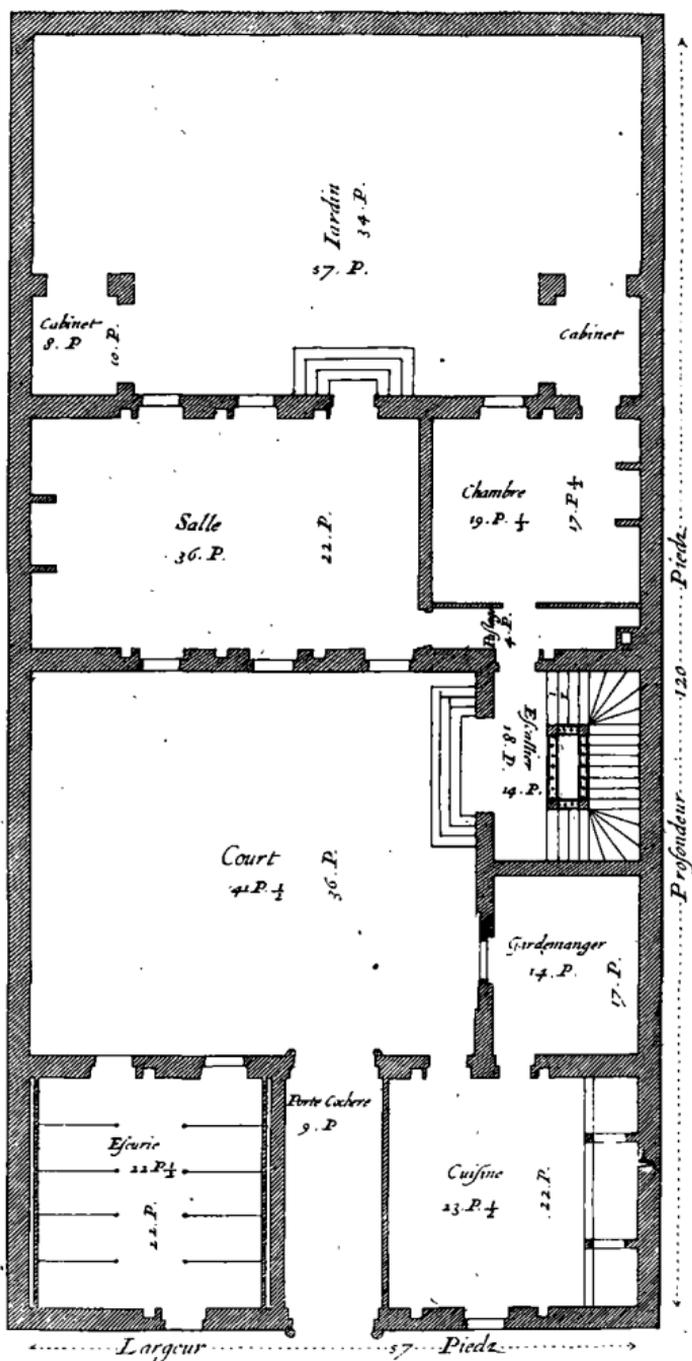
Le premier estage depuis l'aire de la salle, aura reize pieds sous foliues, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, treize pieds neuf poulces; auquel on montera par vingt-sept marches de six poulces vne ligne chacune.

Le deuxiesme estage, aura douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & du plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, lesquelles auront cinq poulces huit lignes chacune.

Le troisieme estage, aura onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par marches de pareille hauteur, que celles du second estage, de cinq poulces huit lignes, & partant y en aura vingt-cinq.

Au dessus du troisieme estage, sera vn grenier ou chambre en galetas, de neuf à dix pieds sous foliues d'exaucement, si l'on veut.

Il faut aussi remarquer, qu'encore qu'il semble que nous tenions les premiers estages des corps de logis de deuant plus esleuez qu'il ne seroit besoin; neantmoins cela ne se fait sans raison: Car c'est pour égaler les aires des deux corps de logis, afin que l'on puisse aller de plain pied des vns aux autres, & qu'on ne soit point contraint de monter pour descendre.



Plan du Premier Estage.



# QVATRIESME DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE LA MESME LARGEVR

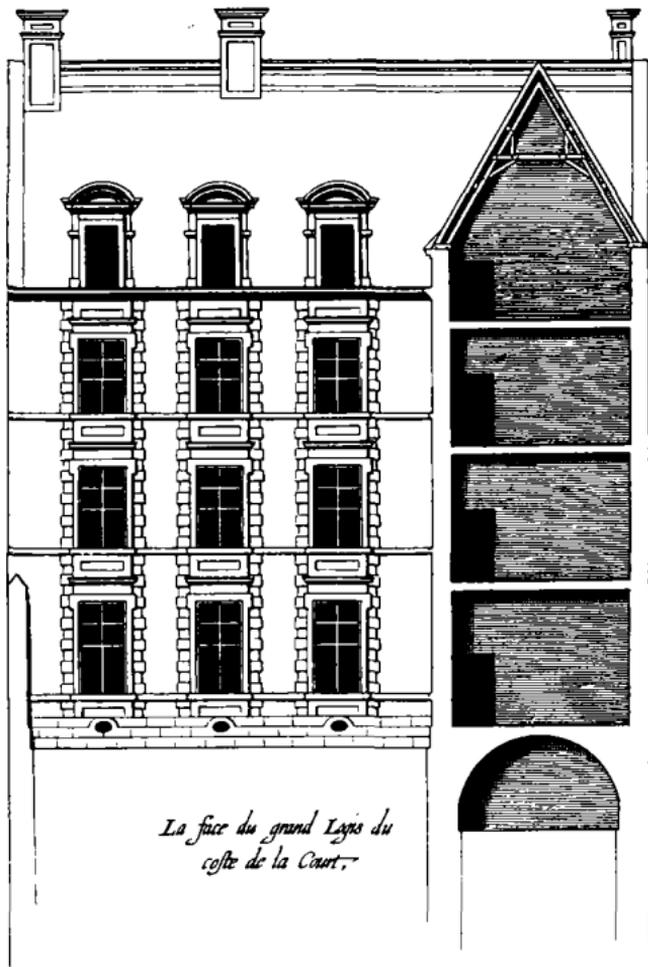
DE CINQVANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-VINGTS

DE PROFONDEVR.



ETTE quatriesme distribution du mesme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingt de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribuë en vne escurie à double rang, de vingt-deux pieds & demy; vn passage pour le carosse, de neuf pieds, vne cuisine de vingt-trois pieds & demy; à costé de laquelle est vn gardemanger, de quatorze pieds de largeur, sur dix-sept de profondeur: & en suite de la profondeur dudit gardemanger, est l'escalier de dix-huit pieds de profondeur, sur mesme largeur de quatorze pieds. Cet escalier a quatre noyaux garnis de balustres, & aura enuiró trois pieds de vuide dans le milieu, pour luy donner plus de clairté. La cour aura trente six pieds de profondeur, sur quarante-vn & demy de largeur, & d'icelle on montera par quatre marches au passier de l'escalier.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura mesme profondeur de vingt-deux pieds, sur mesme largeur de cinquante-sept pieds, & consiste en vne salle, de trente six pieds de large, & en vne chambre de dix-neuf pieds & demy, sur dix-sept & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est entre ladite chambre & l'escalier: & dans vn angle du passage sera le priué. Aux deux angles du iardin, ioignant la salle & la chambre, s'aduanceront deux cabinets de dix pieds de largeur, & y aura descente à vostre chois, de la salle ou de la chambre, au iardin, de quatre marches.



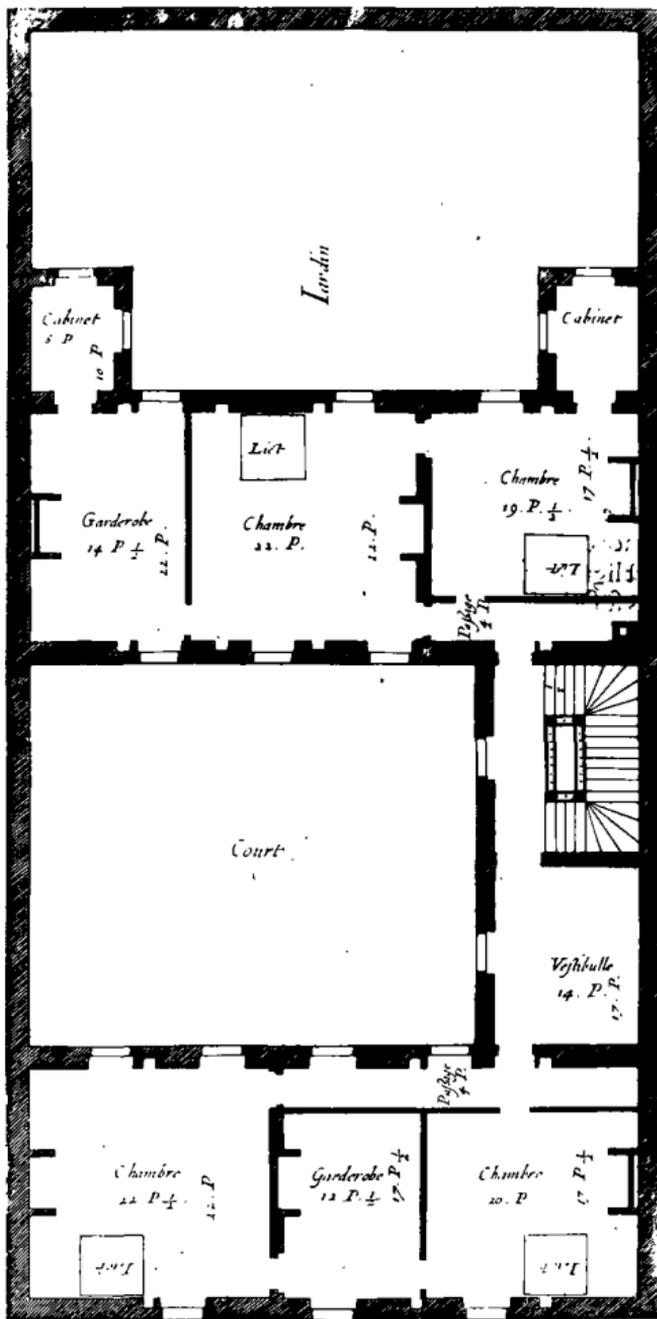
*La face du grand Logis du  
coste de la Court.*

1 2 3 4 Toise

## SECOND ESTAGE DE LA QUATRIESME DISTRIBUTION DE LA NEVFIESME PLACE.

**L**E SECOND estage consiste en deux chambres, au milieu desquelles est vne garderobe: la premiere sur l'escurie aura de largeur vingt deux pieds & demy, sur vingt-deux de profondeur; la garderobe douze pieds & demy, sur dix sept & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds; derriere icelle, vne autre chambre de vingt pieds de largeur sur la mesme profondeur de dix sept pieds & demy; & au dessus du gardemanger sera vn vestibule, de la largeur & profondeur dudit gardemanger.

Le corps de logis de derriere consiste en deux chambres & vne garderobe; la premiere chambre proche de l'escalier ayant mesme largeur & profondeur que celle de l'estage de dessous; la seconde joignant la premiere au dessus de la salle, ayant vingt-deux pieds en carré, & la garderobe quatorze pieds & demy de largeur, sur la mesme profondeur de vingt deux pieds; & aux deux angles de la chambre, & de la garderobe, seront continuez les deux cabinets en saillie sur le iardin, comme ceux du premier estage.



Plau du Second Etage



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVÉ, DV CORPS DE LOGIS DE

DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

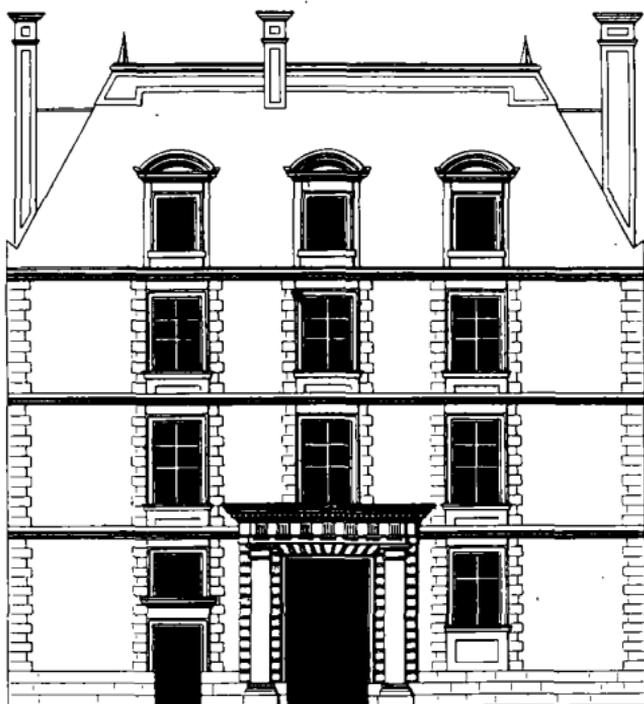
SELON LA QVATRIESME MANIERE.

**L**E CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chaussée que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire, quinze pieds & demy, & avec l'espaisseur des solives & plancher, seize pieds trois pouces; auquel on montera par trente vne marches, à sçauoir quatre en la cour, qui monteront deux pieds; & vingt sept en l'escalier, qui auront six pouces quatre lignes chacune.

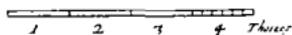
Le second estage aura douze pieds sous solives, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher; auquel on montera par vingt-sept marches de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous solives, & onze pieds trois pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de pareille hauteur que celles du second estage, qui sont cinq pouces huit lignes.

Et au dessus se feront des chambres en galeries, de neuf pieds sous solives de hauteur, ou bien des greniers, si l'on veut.



*La face du Corps de Logis  
sur le devant.*



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS PRINCIPAL QVI EST SVR LE DERRIERE, EN LA  
FACE QVI REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE,  
SELON LA QVATRIESME DISTRIBUTION.



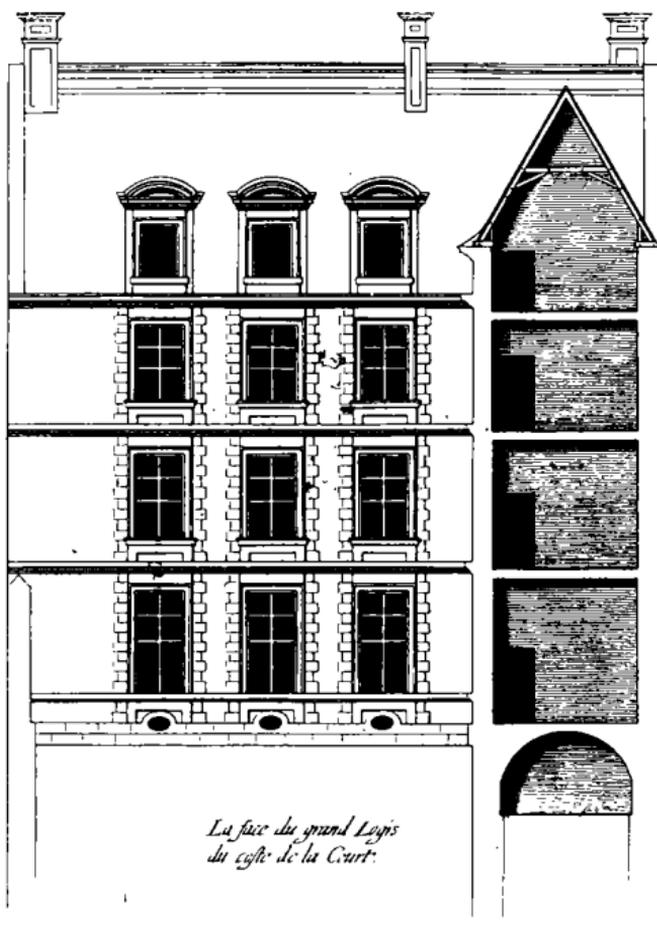
L'AIRE du corps de logis principal, ensemble le passier de l'escalier, sera cleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de la cour; lequel on montera par les quatre marches, que nous auons dit estre en la cour.

Le premier estage aura treize pieds & demy depuis l'aire sous soliuues, & quatorze pieds trois poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches de six poulces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds sous soliuues, & douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, de cinq poulces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous soliuues, & onze pieds trois poulces, compris l'espaisseur des soliuues & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de pareille hauteur de cinq poulces huit lignes.

Et au dessus se feront greniers ou chambres en galetas, de neuf pieds sous soliuues de hauteur.



*La face du grand Logis  
du côté de la Court.*

1 2 3 4 Toise

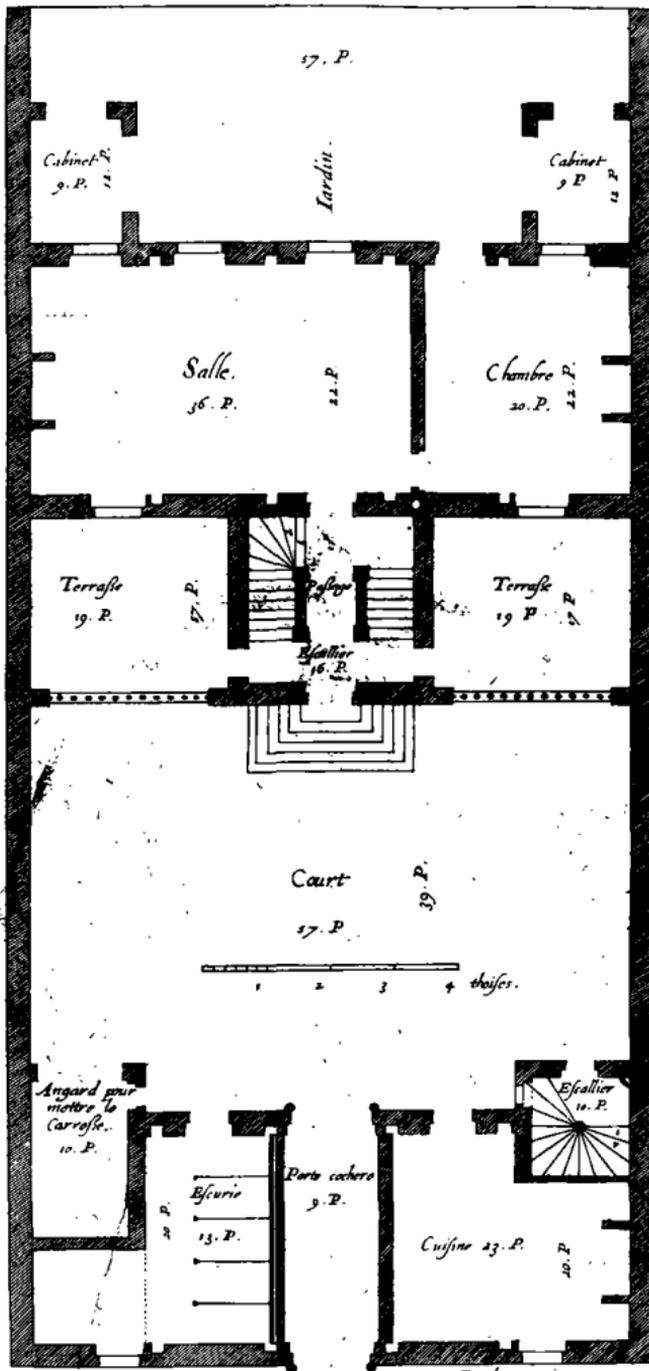
## CINQUIESME DISTRIBUTION

DE LA NEUFIESME PLACE, DE LA MESME LARGEVR  
DE CINQVANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-VINGTS  
DE PROFONDEVR.



ESTE cinquiesme distribution de la neufiesme place de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingts de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; le premier sur le deuant, ayant de profondeur vingt pieds sur toute la largeur, laquelle se distribuë en vne escurie de treize pieds de largeur, en l'angle de laquelle est pratiqué vn hangard pour mettre vn carosse, derriere lequel est la place d'vn liët. A costé de l'escurie est la porte cochere de neuf pieds de largeur, & vne cuisine de vingt-trois pieds: à l'vn des angles de laquelle moitié dedans, moitié hors œuure, est l'escalier en forme de vis, ayant dix pieds en quarré; & à l'vn des angles dudit escalier sera le priué. La cour aura trente neuf pieds de profondeur sur toute la largeur, & de la cour on montera par six marches sur vne terrasse, qui sera separée en deux par l'escalier situé au milieu, lequel aura seize pieds en quarré, & au milieu d'iceluy est le passage pour entrer en la salle: chacune partie de la terrasse aura dix neuf pieds de largeur, sur dix sept de profondeur.

Le corps de logis de derriere ioignant la dite terrasse aura vingt deux pieds de profondeur, & consiste en vne salle & vne chambre. La salle aura trente-six pieds de largeur, & la chambre vingt, & dans le iardin, aux deux angles, tant de la salle que de la chambre, s'aduancront deux cabinets de douze pieds de profondeur sur neuf de largeur. Le iardin aura le reste de la profondeur sur toute la largeur.



Plan du Premier Etage.

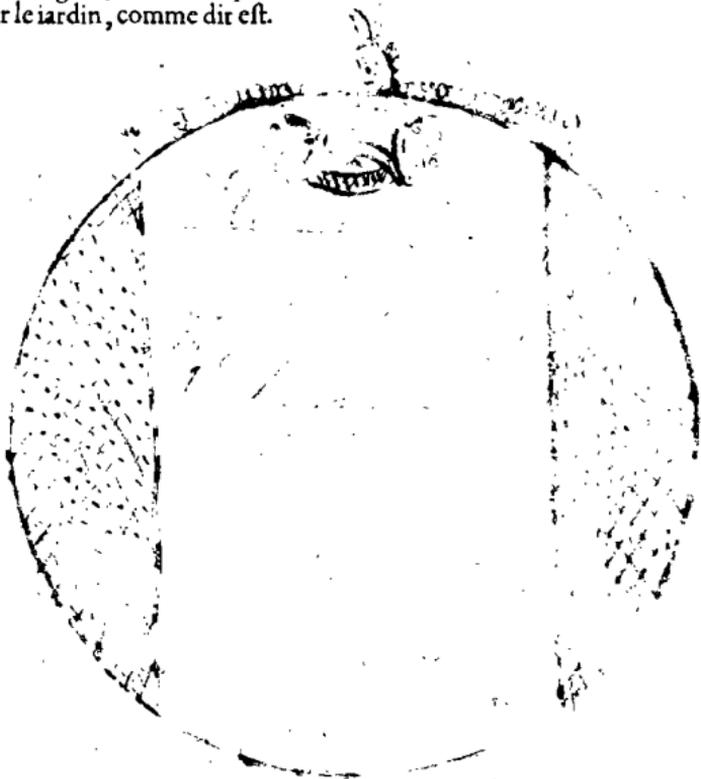
# SECONDE ESTAGE DE LA

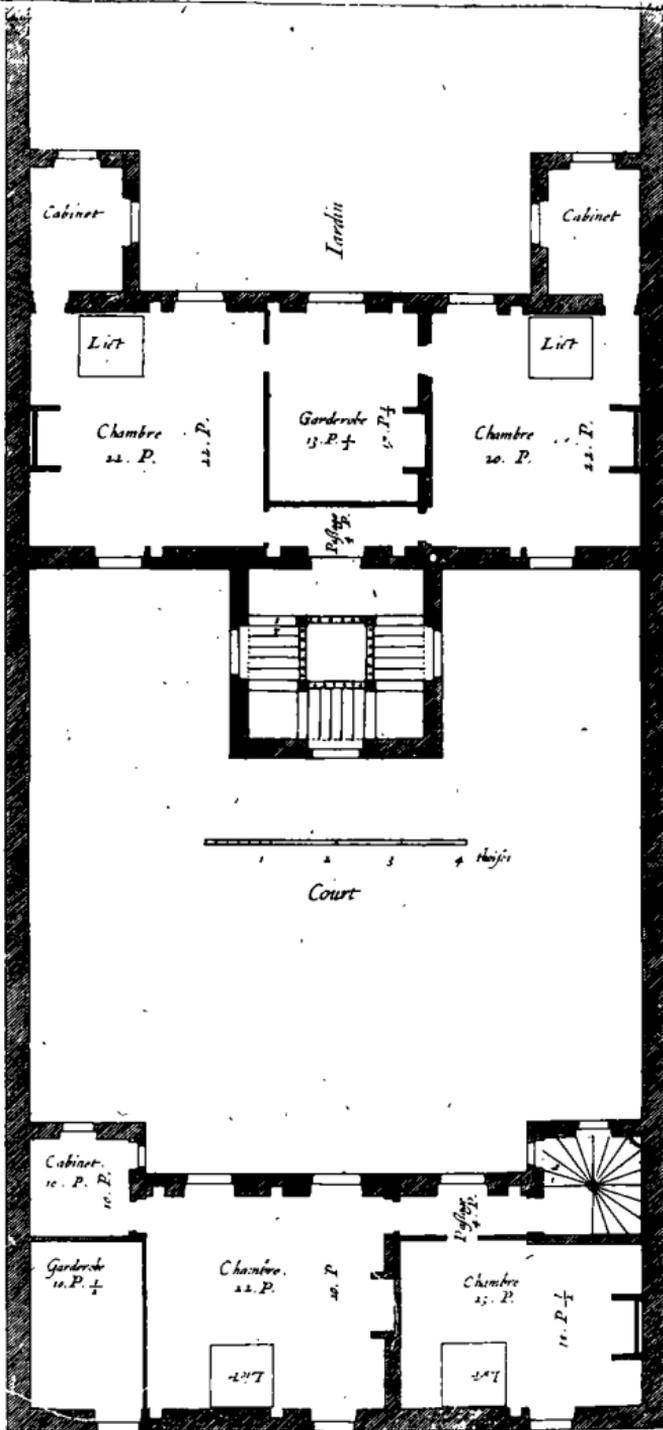
## CINQUIESME DISTRIBUTION DE LA

### NEVFIESME PLACE.

**L**E SECONDE estage du corps de logis de deuant consiste en deux chambres, garderobe & cabinet: la premiere sur la cuisine, ayant mesme largeur de vingt-trois pieds, sur quinze & demy de profondeur, à cause de l'escalier & passage. La seconde chambre aura vingt-deux pieds de largeur, sur vingt de profondeur. La garderobe aura dix pieds & demy de largeur, & le cabinet dix pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere consiste en deux chambres, & vne garderobe au milieu: la premiere estant sur la salle aura vingt-deux pieds en quarré, la garderobe treize pieds & demy de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est au deuant. L'autre chambre aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur; chacune chambre aura son cabinet saillant sur le iardin, comme dir est.





Plan du Second Etage.

## ELEVATION DE LA FACE

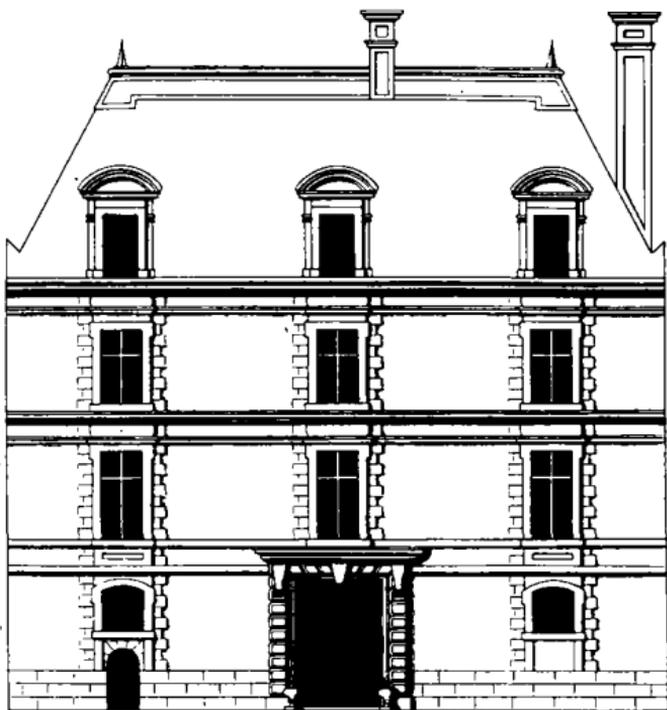
QVI REGARDE LA RVE, DV CORPS DE LOGIS DE  
DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE  
SELON LA CINQVIESME MANIERE.



LE CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chauffée que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire sous soliués, douze pieds, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne chacune, lesquelles occuperont vne reuolution entiere, & le quart d'vn autre.

Le second estage, aura onze pieds sous soliués, & onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura pareille hauteur, & pareille distribution de marches. Au dessus se feront greniers, ou chambres en galleras, à la maniere susdite.



*Face du corps de Logis  
sur le devant*



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA COVR DV CORPS DE LOGIS DE  
DERRIERE , DE LA NEVFIESME PLACE , DISTRIBVEE  
SELON LA NEVFIESME MANIERE.



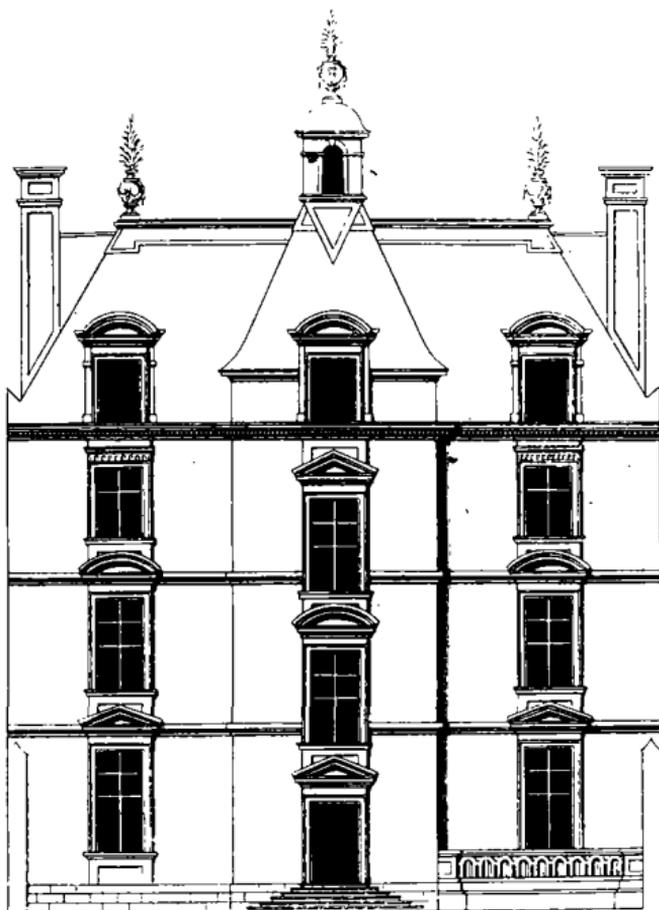
A TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chaussée de la cour , de trois pieds , à laquelle on montera de ladite cour par six marches de six pouces chacune.

L'aire du corps de logis aura mesme niue'au que la terrasse , & aura de hauteur quatorze pieds sous soliuës , & avec l'espaisseur des soliuës & plancher , quatorze pieds neuf pouces ; ausquels on montera par vingt huit marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second aura de hauteur treize pieds sous soliuës , & treize pieds neuf pouces , compris l'espaisseur des soliuës & plancher , auquel on montera par pareille quantité de vingt-huit marches , qui partant auront cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds sous soliuës , & dix pieds neuf pouces , compris l'espaisseur des soliuës & plancher , auquel on montera par vingt-quatre marches de cinq pouces cinq lignes de hauteur chacune.

Au dessus se feront des greniers ou chambres en galetas.



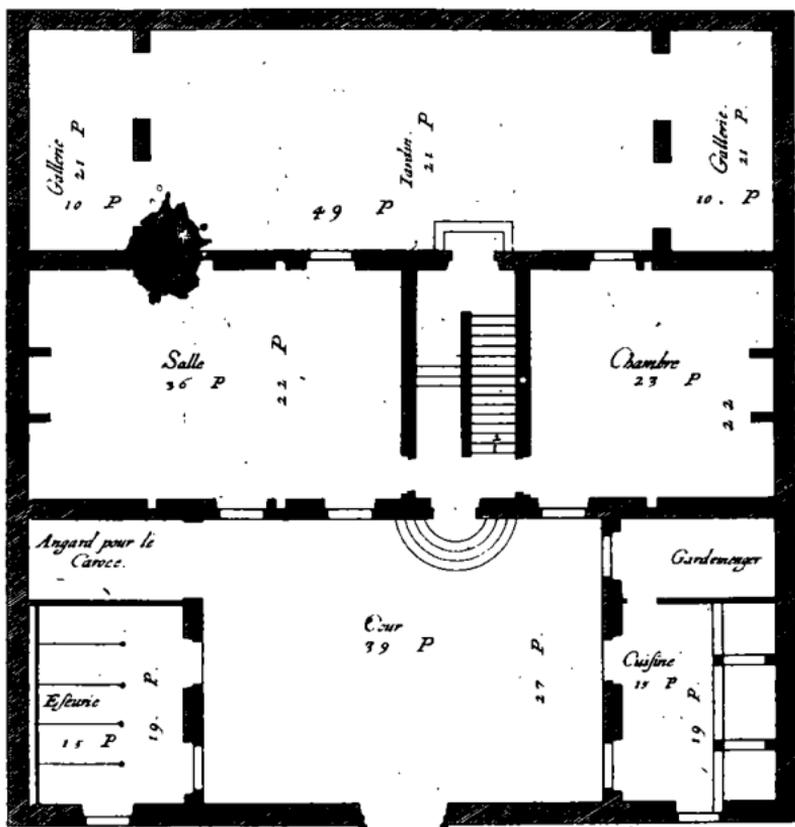
*La façade du grand Logis  
du côté de la Cour*

1 2 3 4 Toise

# DISTRIBUTION DE LA DEUXIESME PLACE, AYANT SOIXANTE ET DOVZE PIEDS DE LARGEVR, SVR SOIXANTE ET QVA- TORZE DE PROFONDEVR.



A PROFONDEVR de ceste place se distribuë en vne cour sur le deuant, & vn corps de logis, & iardin sur le derriere. Aux deux costez de la cour, & du corps de logis seront construits vne escurie, avec vn hangard pour mettre vn carosse, & à l'autre costé vne cuisine, & vn gardemanger: chacun aura quinze pieds de largeur, la profondeur de l'escurie & de la cuisine seront de dix neuf pieds, le hangard & le gardemanger de huit pieds. La cour aura tréte neuf pieds de largeur, sur vingt sept de profondeur, de laquelle cour on montera par quatre marches au corps de logis, qui aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur de soixante & douze, & consistera en vne salle, & vne chambre, entre lesquelles sera assis l'escalier. La salle aura de largeur trente six pieds, l'escalier dix, & la chambre vingt-trois, & au bout, tant de la salle que de la chambre, seront continuées dedans le iardin deux petites galeries, ayant chacune dix pieds de largeur, sur toute la profondeur du iardin, de vingt-vn pieds. Lequel iardin en aura quarante neuf de largeur, & descendra on en iceluy par le passage de l'escalier de deux marches, & de deux autres dans le iardin, qui font les quatre marches, dont on est monté de la cour au corps de logis. Ce qui se fait pour pouuoir donner à la porte vn exaucement conuenable. Le priué se pratiquera dans l'espaisseur du mur du refan de l'escalier.



Plan du premier Etage.



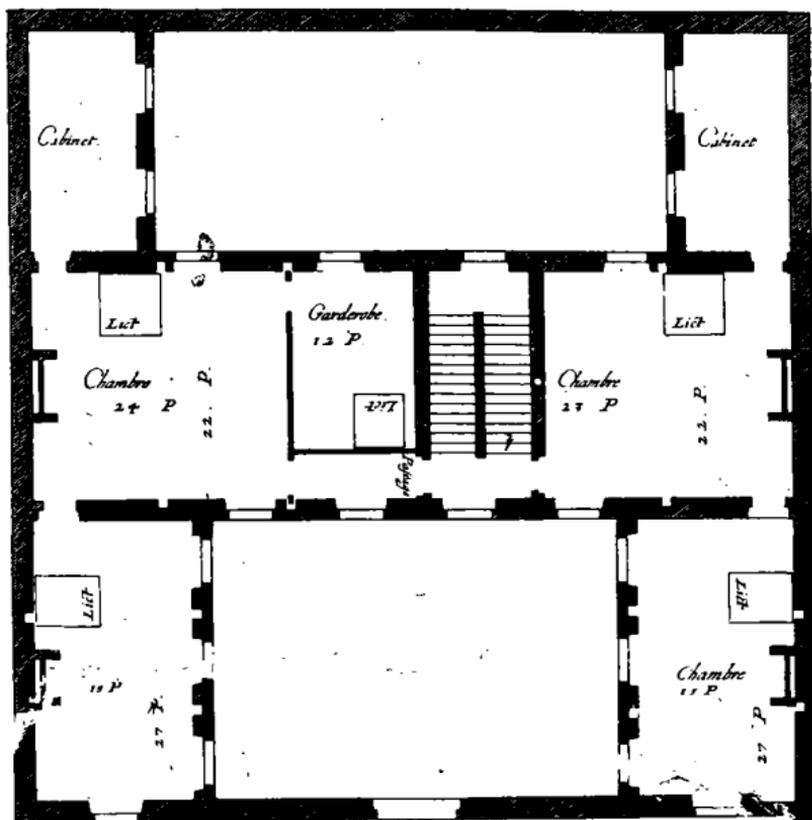
# SECOND ESTAGE DE LA

## DISTRIBUTION DE LA

### DIXIESME PLACE.



LE SECOND estage contient vne chambre sur l'escurie, & vne sur la cuisine, ayant chacune quinze pieds de largeur, sur vingt-sept de profondeur. Et quant au principal corps de logis, il consiste en deux chambres & vne garderobe: la premiere sur la salle, aura vingt-quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la garderobe joignant ladite chambre, aura douze pieds de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds qui est au deuant. A costé de ceste garderobe sera l'escalier, & joignant iceluy, la chambre ayant mesme largeur & profondeur que la premiere, & aux deux bouts des deux chambres seront deux cabinets, ayans mesme largeur & profondeur que les galeries de l'estage d'embas: on pourra en ces cabinets faire des cheminées si l'on veur.



Plan du second Etage.

1 2 3 4 Toises.

## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE LA DIXIESME PLACE, TANT EN CE

QVI REGARDE LA COVR, QVE LES DEUX

AISLES SVR LA RVE.

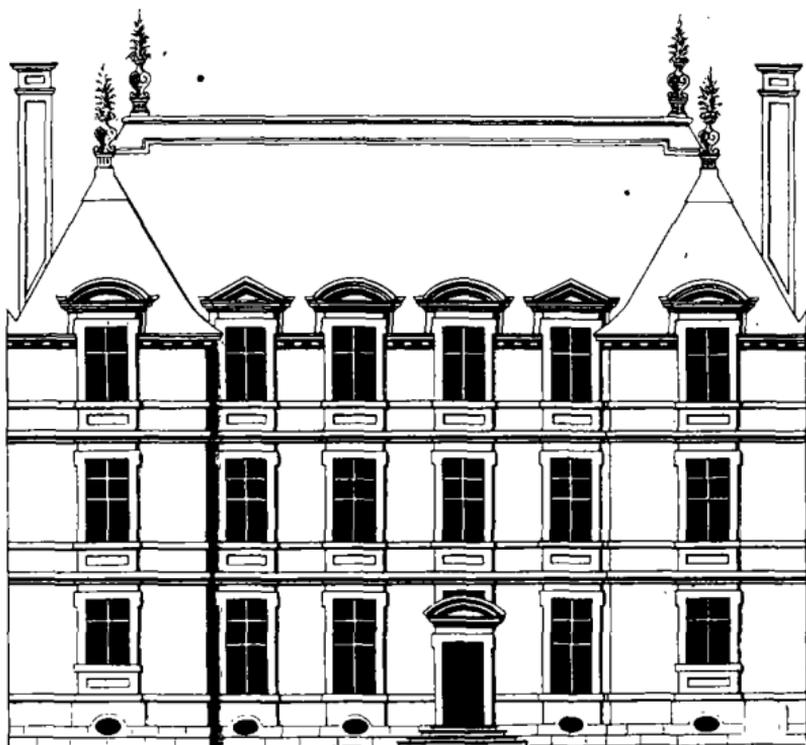


AIRE tant de l'escurie que de la cuisine, sera de mesme niueau que la cour, & celuy du corps de logis sera esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de ladite cour, auquel on montera par quatre marches assises en ladite cour.

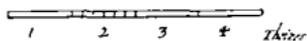
Le premier estage aura treize pieds sous soliués, & compris l'espaisseur des soliués & plancher, treize pieds neuf pouces, auquel on montera par trente marches de cinq pouces & demy de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel on montera par vingt-huit marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy.

Le troisieme estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-six marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy chacune, au dessus on pourra faire des greniers.



*Face du côté de la Cour avec les deux  
Pavillons sur le devant.*



## DISTRIBVTION DE LA

ONZIESME PLACE, DE SOIXANTE-DOVZE PIEDS

DE LARGEVR, SVR CENT-DOVZE DE PROFON-  
DEVR, SANS LE IARDIN.

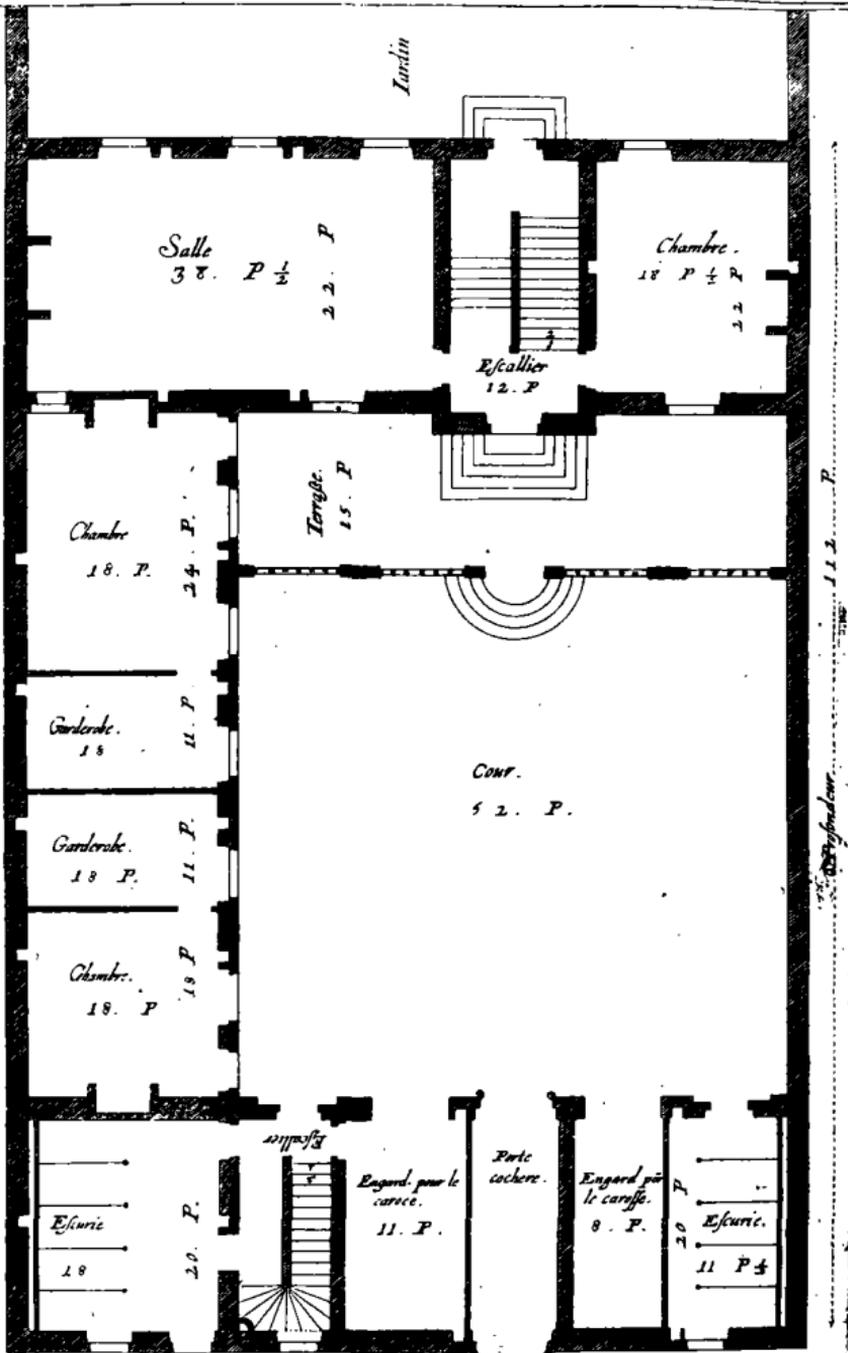
ETTE place se peut distribuer selon les cinq manieres de la neufiesme, en augmentant les parties tant en largeur qu'en profondeur selon qu'il se trouuera plus à props: & d'abondant selon la maniere qui ensuit.

Elle aura deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, avec vne gallerie qui les joindra l'un à l'autre, & la cour au milieu.

Le corps de logis de deuant aura vingt pieds de profondeur, & sa largeur se distribuera en vne escurie de dix-huiët pieds, vn escalier de neuf, vn hangart de onze pieds, vne porte cochere de neuf, vn autre hangart de huiët pieds, & vne autre escurie de onze pieds & demy.

En suite de la premiere escurie, sur la main gauche y aura vn autre corps de logis qui joindra celuy de deuant à celuy de derriere, sur la mesme largeur de l'escurie de dix-huiët pieds, lequel se distribuera en deux chambres, dont chacune ioindra son corps de logis & aura celle qui sera joignant l'escurie dix-huiët pieds en quarré, & celle qui joindra le corps de logis de derriere, aura vingt-quatre pieds de profondeur, sur la largeur de dix-huiët. Les deux garderobes seront entre les chambres, de onze pieds de profondeur chacune. La cour aura cinquante-deux pieds de largeur, sur quarante-huiët de profondeur.

En suite de la cour, & au deuant du principal corps de logis, sera vne terrasse de quinze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la cour; & en suite de la terrasse sera le principal corps de logis de vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur de soixante-douze: lequel se distribuë en vne salle sur la main gauche, vn escalier & vne chambre. La salle aura trente-huiët pieds & demy de largeur, l'escalier douze, & la chambre dix-huiët pieds & demy, & au dessous du principal corps de logis seront les offices, dont la hauteur sera moitié au dessous du rez de chauffée de la cour, & moitié au dessus.



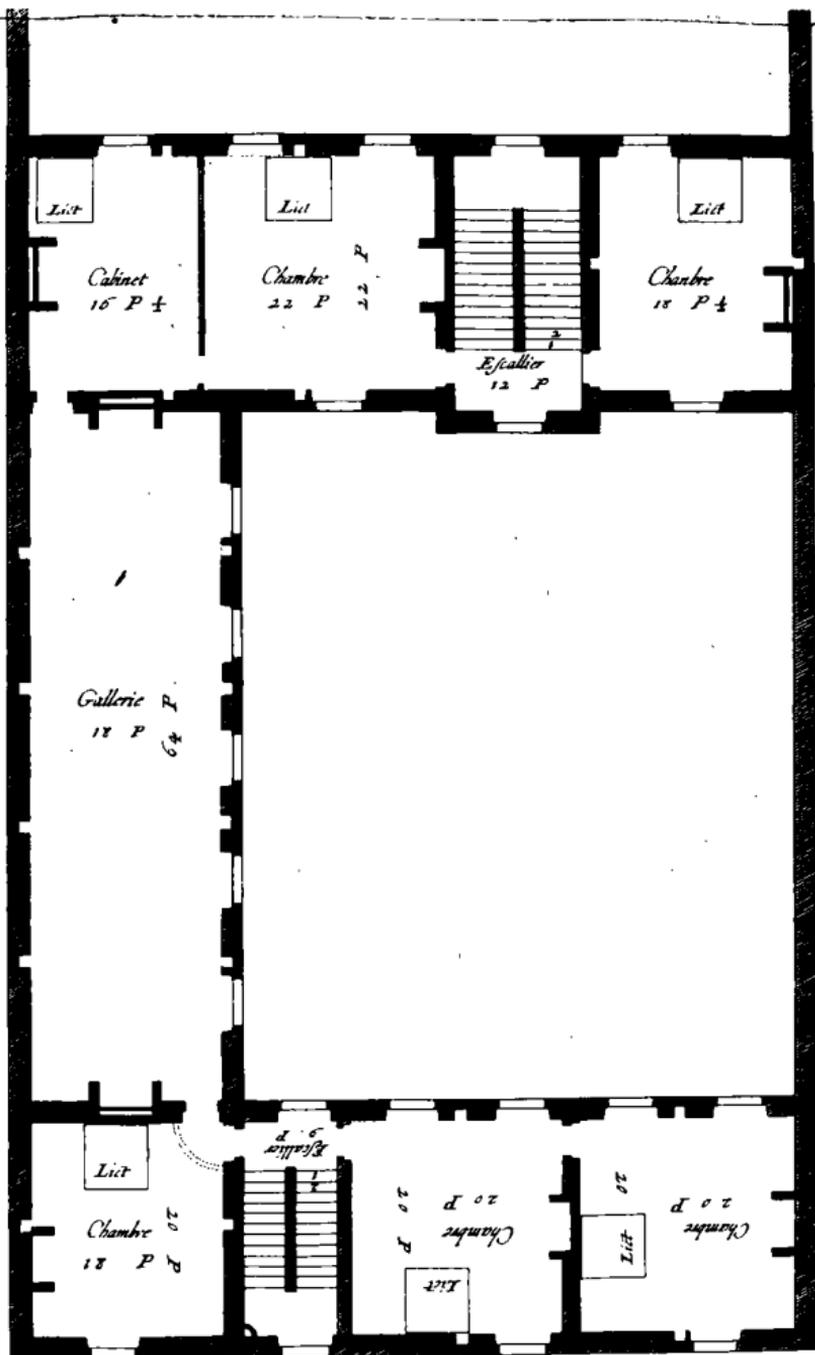
## SECONDE ESTAGE DE

L'ONZIESME PLACE, SELON LA  
DISTRIBUTION PRECEDENTE.

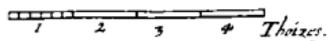


LE SECONDE estage du corps de logis de' deuant consiste en vne chambre sur la premiere escurie, vn escalier & deux autres chambres: la premiere aura dix-huict pieds de largeur, la seconde & troisieme, vingt pieds en quarré. En suite de la premiere chambre est vne galerie, ayant soixante quatre pieds de profondeur; sur dix-huict de largeur.

Le second estage du principal corps de logis consiste en vn cabinet, & vne chambre sur la salle, vn escalier & vne autre chambre. Le cabinet aura seize pieds & demy de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la chambre aura vingt-deux pieds en quarré, & l'autre chambre dix-huict pieds & demy de large.



Plan du second Etage.



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT, DE L'ONZIESME

PLACE, EN LA FACE QVI REGARDE

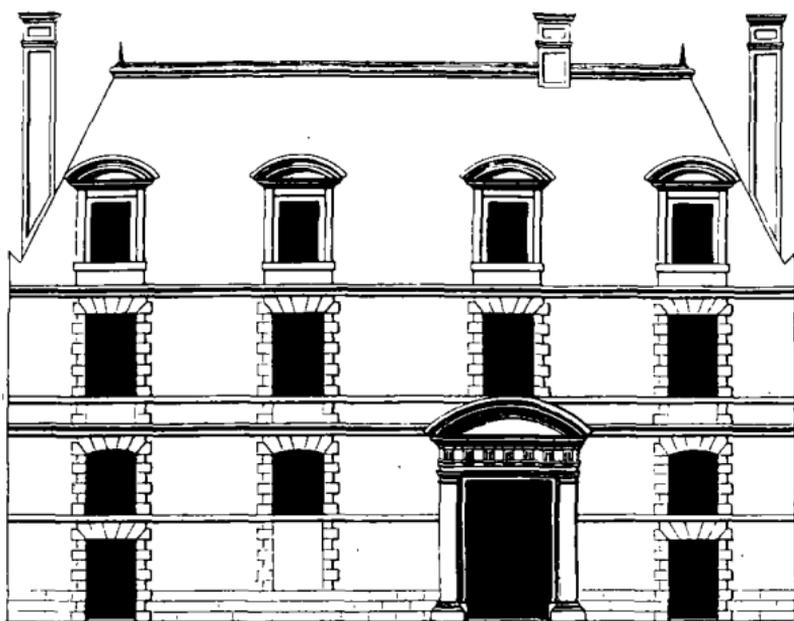
SVR LA RVE.



L' AIRE du corps de logis de deuât, & de la premiere chambre & garde-robe de celuy de main gauche, seront de mesme niueau que la cour: & aura de hauteur dix-huict pieds & demy sous soliuës, laquelle hauteur sera separée par vn entre-solc en tous les appartemens qui seront sur la main gauche de la porte. La hauteur de puis l'aire sous soliuës de l'entre-solc aura dix pieds, & compris l'espaisseur des soliuës & plancher, dix pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-vne marches de six pouces deux lignes chacune, & depuis l'aire de l'entre-solc iusques sous soliuës du premier estage, il y aura sept pieds neuf pouces; & comprenant l'espaisseur des soliuës & plancher huit pieds & demy; auquel on montera par dix-sept marches de six pouces de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds sous soliuës, & compris l'espaisseur des soliuës & plancher douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-quatre marches, qui auront de hauteur six pouces quatre lignes & demy chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas, de neuf à dix pieds sous soliuës.



*Face du Corps de legis de devant*



## ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DE L'ONZIESME PLACE,

EN LA FACE QUI REGARDE LA COVR.



A TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chaussée de la cour de deux pieds, comme aussi la chambre & garderobe contiguës; auquel on montera de la cour par quatre marches; & l'aire du corps de logis principal sera esleuée au dessus de celuy de la terrasse de deux pieds & demy, auxquels on montera par cinq marches de six pouces chacune: ainsi l'aire du corps de logis sera esleuée au dessus de celle de la cour de quatre pieds & demy, dont il y a neuf pouces pour l'espaisseur des solives & plancher: ainsi restera sous le plancher trois pieds neuf pouces; mais nous donnons neuf pieds de hauteur sous solives aux offices; restera donc à prendre sous l'aire de la cour cinq pieds trois pouces, & aurons à descendre neuf pieds neuf pouces. Ce qui se fera commodement par dix-neuf marches de six pouces deux lignes chacune, dont les cinq se prendront dans le passage pour aller au iardin, lesquelles serviront pour donner à la porte du iardin l'exaucement convenable: les autres quatorze se prendront sous le rampant de main droicte. On descendra au iardin par quatre marches pour reuenir au rez de chaussée de la cour.

Le premier estage aura de hauteur depuis l'aire sous solives quatorze pieds, & compris l'espaisseur des solives & plancher quatorze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-huict marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par mesme quantité de vingt-huict marches de cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura onze pieds sous solives.

Au dessus se pourra prattiquer des greniers.



*La face du grand Logis  
du costé de la Cour.*

1 2 3 4 Toises.

## DISTRIBUTION DE LA

DOVZIESME PLACE ; QVI EST VN PAVILLON DOV-  
BLE , AYANT DE LARGEVR SOLVANTE ET DIX PIEDS SVR  
TRENTES-SIX DE PROFONDEVR.



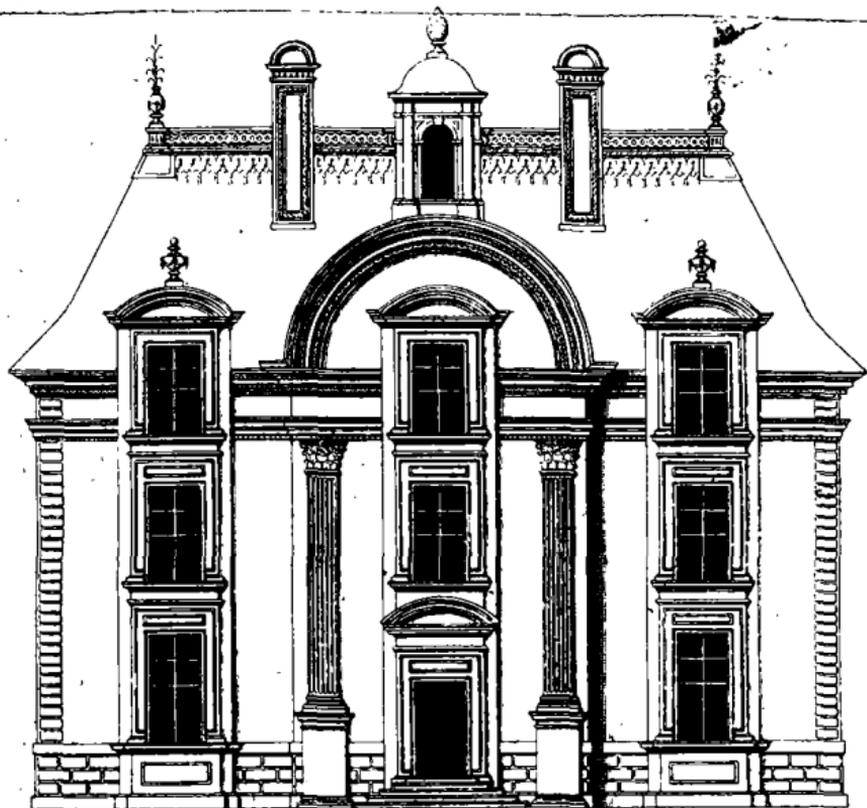
LE PAVILLON consiste en vne chambre sur la main gauche, escalier, salle, ayant veüe de trois costez, vestibule derriere l'escalier, & gardero- be ioignant la chambre, laquelle chambre aura vingt-deux pieds en quarré, l'escalier aura de largeur vingt-deux pieds, sur dix-neuf de profondeur, au milieu duquel est le passage de six pieds; la salle aura vingt-deux pieds de largeur, sur toute la profondeur de trente six; le vestibule aura mesme largeur que l'escalier, sur dix-huict pieds de profondeur; & la garderobe treize pieds & demy de profondeur, sur toute la largeur de la chambre.

Le second & troisieme estage seront semblables au premier, excepté que au dessus de la salle se prattiqueront des garderobes de mesme profondeur que celle d'embas, & au dessus du vestibule se feront des chambres.

POVR LES hauteurs, l'aire du corps de logis sera esleué de trois pieds au dessus du rez de chaussée de dehors, auquel on montera par six marches, tant par deuant que par derriere: & aura depuis l'aire sous solives quatorze pieds, & compris les solives du plancher, quatorze pieds neuf pouces, auquel on montera par trente marches de cinq pouces onze lignes chacune.

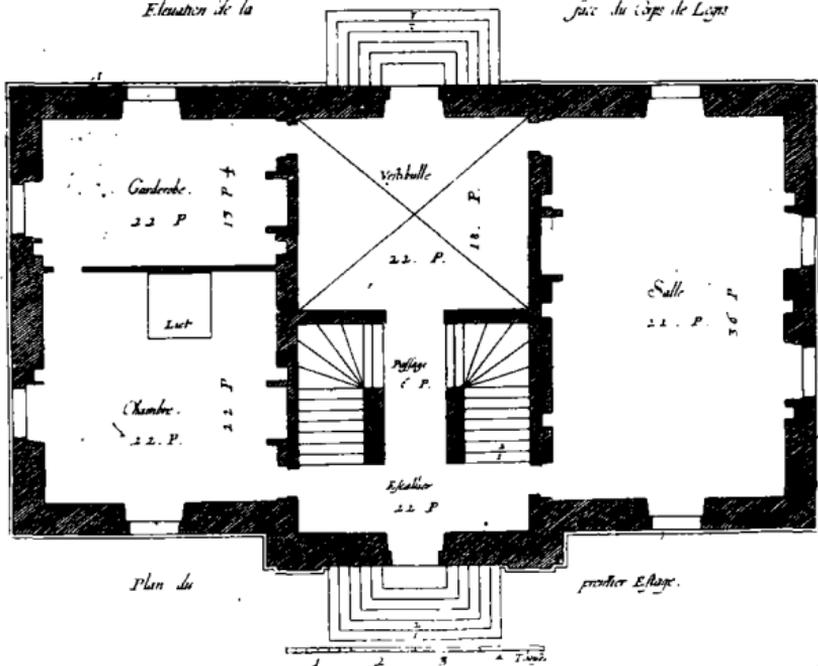
Le second estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par pareille quantité de trente marches, de cinq pouces & demy chacune.

Le troisieme estage aura douze pieds sous solives.



Elevation de la

face du côté de L'Esq.



Plan de

premier Etage.

## DISTRIBUTION DE LA

TREIZIESME PLACE DE CENT-VN PIEDS DE LAR-  
GEVR SVR QUARANTE-CINQ DE PROFONDEVR, QVI EST VN  
CORPS DE LOGIS ENTRE DEVX PAVILLONS.

**C**ECORPS consiste en deux pavillons aux deux costez, & vne salle au milieu. Chaque pavillon est diuisé en vne chambre sur le derriere, garde-robe & escalier sur le deuant: la garde-robe aura treize pieds de largeur, sur vingt de profondeur; l'escalier dix pieds de largeur sur ladite profondeur de vingt pieds; la chambre aura vingt-quatre pieds en carré; la salle aura quarante-huict pieds de largeur, sur vingt-quatre de profondeur; & au deuant de la salle sera vne terrasse de quatorze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la salle, qui est quarante-huict pieds. Au dessous tant des pavillons que de la salle seront les offices.

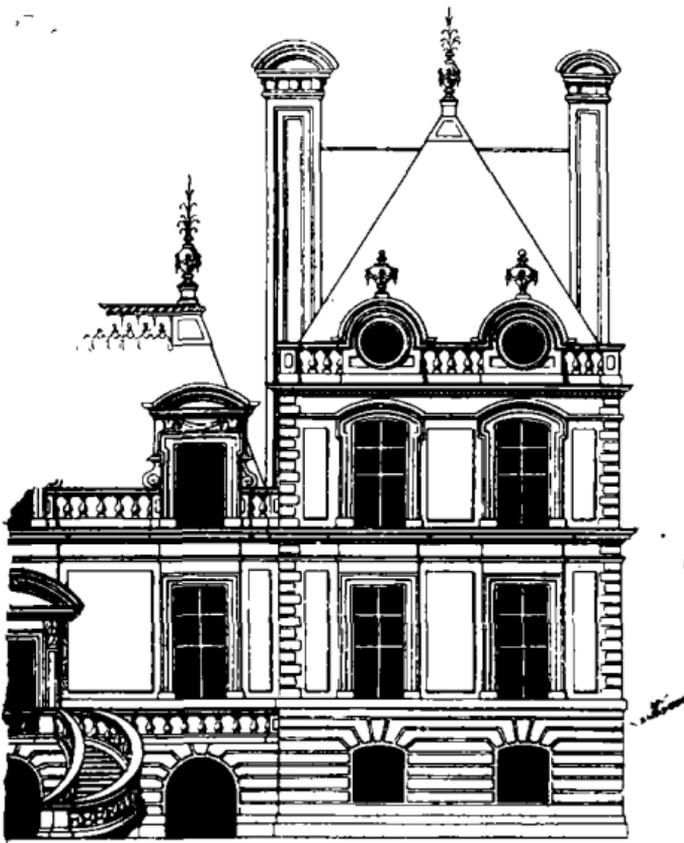
Le second estage ne differe en rien du premier, sinon qu'au dessus de la salle vous pouuez faire deux chambres & vne garde-robe, ainsi que trouuerez plus à propos.

POVR LES hauteurs, l'aire des offices sera de niveau avec le dehors, auxquels on entrera de plain pied sous la terrasse, & auront de hauteur sous soliués neuf pieds, & partant l'aire du corps de logis sera esleuée au dessus du rez de chaussée de neuf pieds neuf pouces, à laquelle on montera de dehors par l'escalier rond, qui est au deuant de la terrasse, & aura de chacun costé dix-sept marches de six pouces deux lignes chacune pour venir à l'aire de la terrasse, de laquelle on montera encore de deux marches de pareille hauteur, tant pour entrer en la salle qu'aux deux escaliers, & ces dix-neuf marches feront iustement les neuf pieds neuf pouces: Et des offices, on montera à couuert aux deux escaliers des pavillons, par dix sept marches de six pouces onze lignes de hauteur chacune.

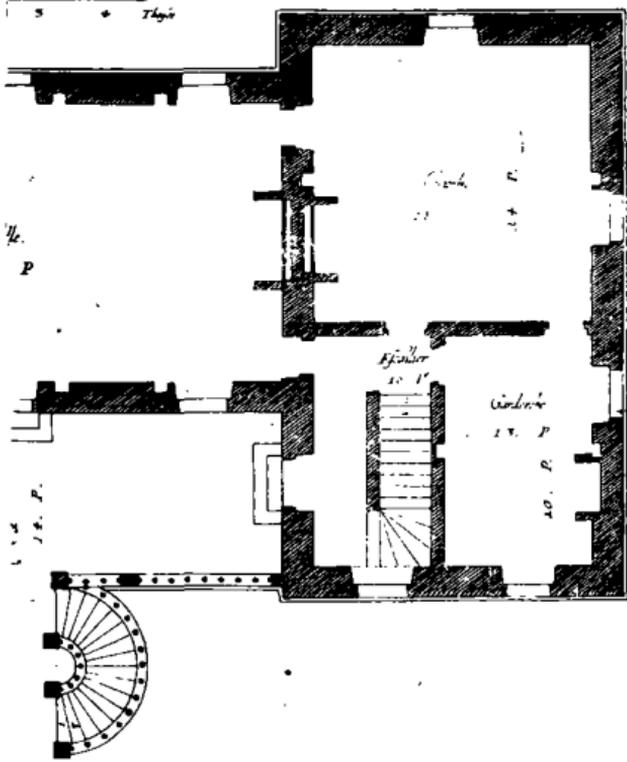
Le premier estage aura de hauteur quatorze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par les deux rampans par trente-trois marches de cinq pouces quatre lignes chacune. Au dessus de la salle seront chambres qui auront de dix à onze pieds d'exaucement.

Le deuxiesme estage des pavillons aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel on montera par la mesme quantité de trente-trois marches de cinq pouces de hauteur chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas.



Lage.

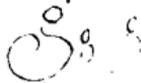


# DES BASTIMENS DE CHARPENTERIE.



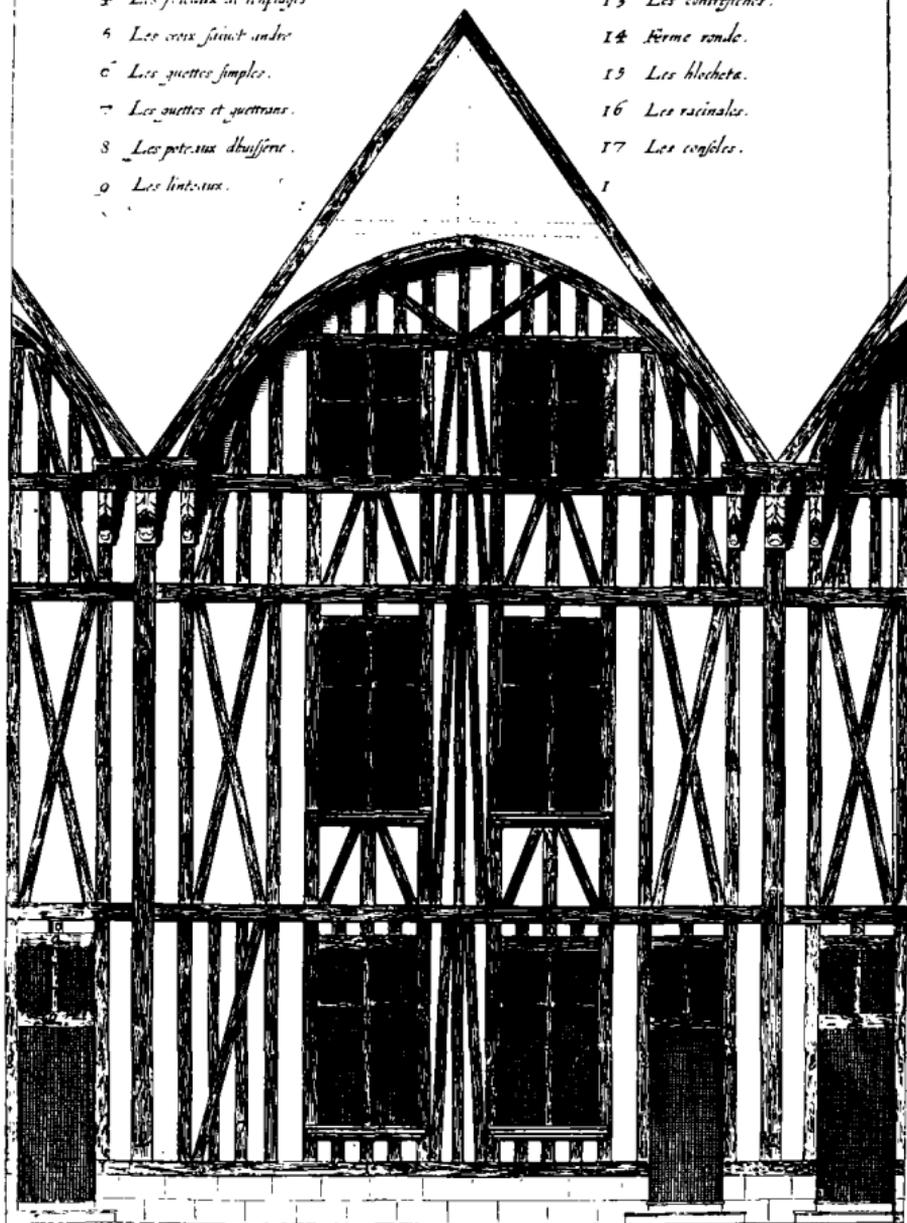
YANT iusques icy traité amplement des bastimens de maçonnerie, il nous a semblé à propos de traiter aussi de la charpenterie, qui pourra seruir pour les lieux où l'on en bastit ordinairement, & pour les autres encor, ausquels on y est contrainct, à cause du peu de place que l'on a. La charpenterie donc de l'edifice se posera sur maçonnerie de deux pieds ou deux & demy de hauteur, au dessus du rez de chaussée, pour empescher la pourriture des premicres sablieries, lesquelles s'asseoiront sur la maçonnerie avec vn pouce ou pouce & demy de retraitte avec ceste obseruation, pour le regard de la maçonnerie, de garnir de pierre de taille, ou gresserie, ou autre, les endroits des battemens des portes. Les maîtres posteaux qui font separation des bastimens s'assembleront sur les extremitez des sablieries avec demy pouce de retraite, & est bon que ces maîtres posteaux ayent en grosseur & largeur le double des autres. Dedans ces maîtres posteaux s'assembleront la seconde, troisieme & quatrieme sablieries, dont les secondes & troisieme sont posées à l'endroit des planchers, & dans ces sablieries s'assembleront à tenons & mortaises les posteaux tant d'huiserie que de croisée, que guettes & posteaux de remplage par le milieu, ensemble les croix saint André: & dedans les posteaux de croisée s'assembleront l'appuy au dessous, & le linteau au dessus; & au dessous desdites croisées s'assembleront à tenons & mortaises, à la sabliere & appuy de la croisée, les petits posteaux & petites guettes, & au dessus desdites croisées s'assemblent à tenons & mortaises, à la sabliere & linteau de la croisée, trois petits postelets ou entretoises. Or les espaces qui sont entre les croisées se peuuent remplir en trois manieres, sçauoir avec simples guettes & posteau au mita, ou bien avec croix saint André & posteaux à costé, les troisiemes avec guettes & guettrons & posteaux à costé: & au dessus des huisseries s'assembleront trois petits posteaux au dedans des linteaux, & au dessus de l'entablement se formera le pignón de charpenterie pour couuerture de thuille ou ardoise, seló la maniere deduite cy-apres, lequel pignon sera fait par le moyen de deux forces & cheurons au dessus, lesquelles forces seront assemblées par bas dans la sabliere de l'entablement & par haut dans vn poinçon; & dedans lesdites forces s'assemblera vn entaiet sur le milieu du poinçon. Dedans lequel entaiet, & dans la sabliere de dessous seront assemblez les posteaux des croisées, & les espaces remplis ainsi qu'il a esté dit, & au dessus dudit entaiet s'assembleront deux contrefiches avec les posteaux de remplage, & au deuant du pignon & pan de bois se fera vne ferme ronde en faillie de deux pieds ou deux pieds & demy, portée par bas sur vn blochet & trois racinales, avec trois consoles par dessous.

Et au cas qu'on voulust faire l'esgout du costé du pan de bois, on le pourra faire, mais au lieu du remplage qui est entre les croisées, il y faudra appliquer des posteaux de membrure, par le moyen desquels on changera les poutres de situation, les faisant porter sur lesdits posteaux, ayans consoles au droit des portées desdites poutres par le dedans.



- 1 Les pignons
- 2 Les gros poteaux
- 3 Les poteaux de rasoir
- 4 Les poteaux de replays
- 5 Les bois faixt andes
- 6 Les guettes simples.
- 7 Les guettes et guetrans.
- 8 Les poteaux d'oufferte.
- 9 Les linteaux.

- 10 Les petits poteaux
- 11 Les petits poteaux
- 12 Entraits
- 13 Les contrefiches.
- 14 Ferme ronde.
- 15 Les blochets.
- 16 Les racinales.
- 17 Les congiles.



1 2 Toises

# MANIERE DE CONSTRUIRE

LES COMBLES QUI SE FONT POUR LA COUVERTURE:

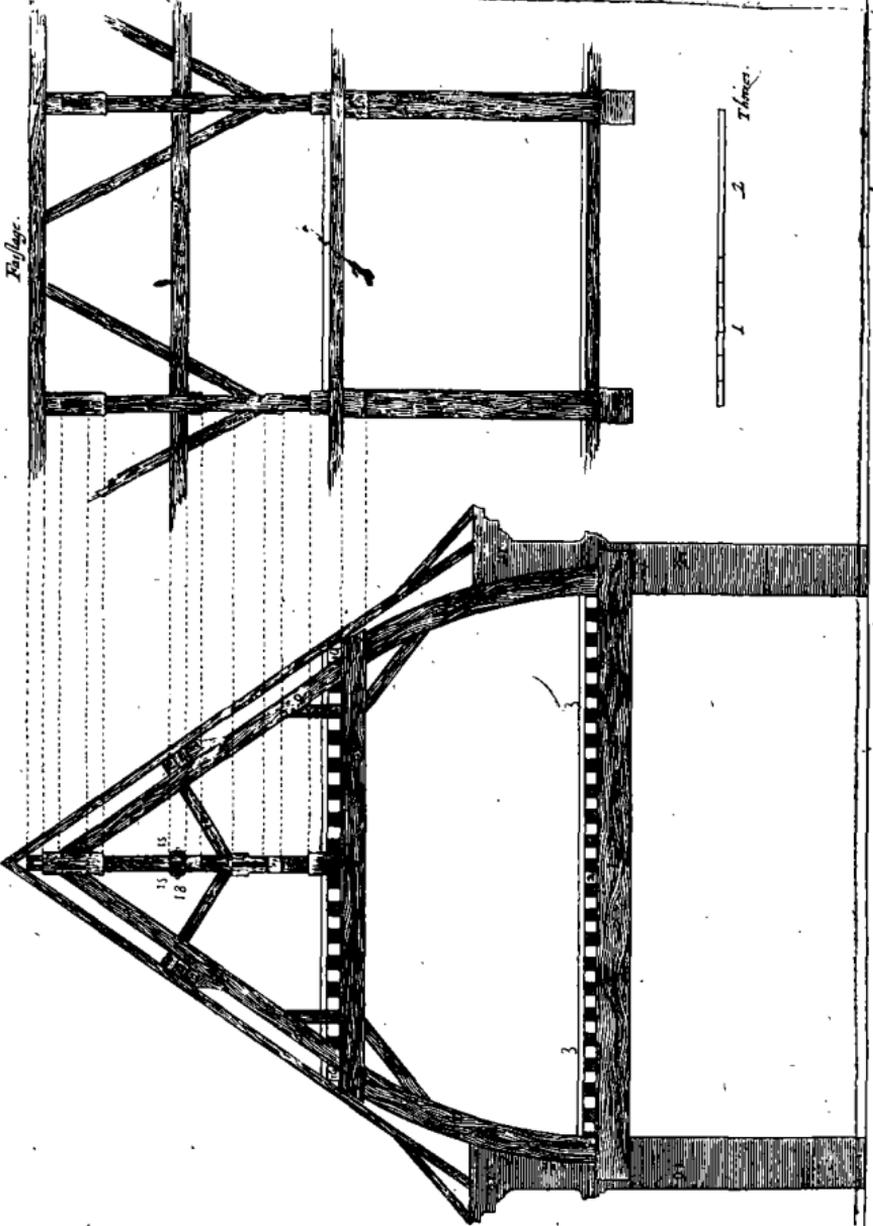
ET PREMIEREMENT DE CEUX AUSELS IL Y A EXAUCEMENT

DE L'ENTABLEMENT AU DESSUS DU DERNIER PLANCHER,

comme quand on pratique des chambres en galetas.



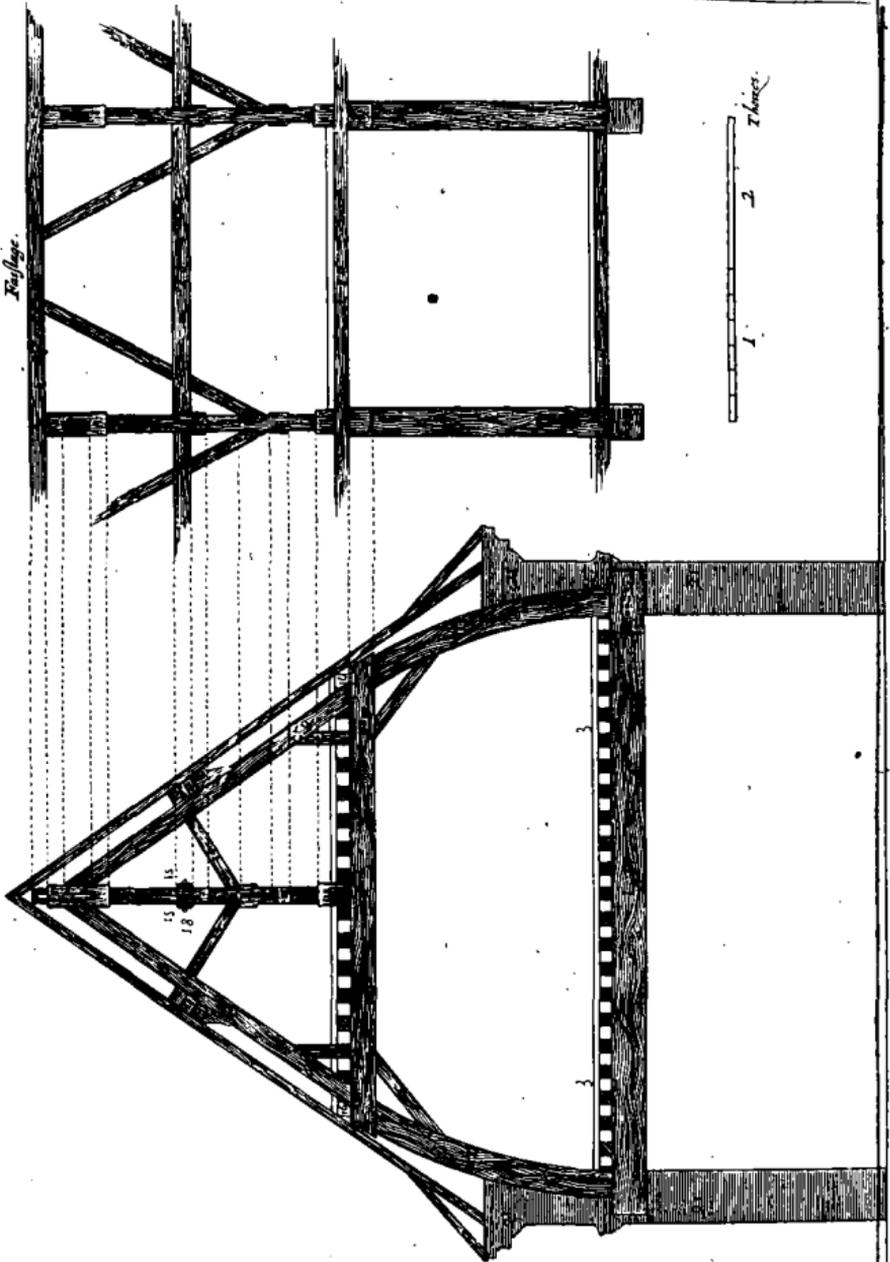
YANT iusques icy traité de l'ordre, mesure & construction des logis tant de maçonnerie que de charpenterie, depuis les fondations iusques à l'entablement: il nous reste à parler des couvertures, & des combles qui les doiuent soustenir. Or ces couvertures seront ou de thuille ou d'ardoise, qui sont les matieres les plus communes & vstées. La thuille pour estre commodement soustenue n'a pas besoin que le triangle de son comble ait pareil exaucement que celuy de l'ardoise, mais il suffit que lors que sa base, c'est à dire la largeur de tout l'edifice, contiendra huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faiste en ayent chacun sept. Les combles qui sont faits pour ardoise doiuent auoir plus d'exaucement, tant à cause du vent qui enleueroit ladite ardoise, que pour le retour de l'eau qui pourrit. Quelques vns se contentent du triangle equilateral pour la forme du comble à ardoise, les autres ayant le bois à commandement l'exaucent encores plus, à sçauoir en telle sorte que quand la base qui est touj ours la largeur du massif de l'edifice contient huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faiste en contiennent chacun neuf. Or soit que vous faciez vostre couverture de thuille ou d'ardoise, vous vous seruirez indifferemment des manieres suiuanes n'y ayant de difference entre l'une & l'autre, que celle qu'apporte la construction des triangles de leurs combles, & telles couvertures tant de thuille que d'ardoise, se font ou avec exaucement de l'entablement au dessus du dernier plancher, ou sans exaucement: si c'est avec exaucement tel ouurage se fait encor en deux manieres, à sçauoir entre deux pignons, ou avec croupe, & chacune se diuersifie encor en deux sortes, la premiere avec iambes de force, la seconde avec platte-forme. Selon la premiere maniere les iambes de force se posent sur les portées des poutres, qui sont les extremités d'icelles, qui portent sur les corps des murs, & suffit qu'il y ait de quatre à cinq pouces, depuis l'extremité de la poutre iusques au dehors du mur, & s'assemblent lesdites iambes de force dedans les poutres avec tenons & mortaises: & est à remarquer qu'il faut tenir lesdites iambes de force les plus droites que faire se peut, afin de ne point incommoder le dedans de la place, ayant aussi esgard de ne les pas tenir si droites qu'elles puissent incommoder la couverture. Ces iambes de force soustiennent vn tirant auquel elles sont assemblées pareillement avec tenons & mortaises, & liées par dessus avec goussiers assembles aussi avec tenons & mortaises, en sorte que pour deux parties prises dans le tirant, il en soit prises trois en la iambe de force, & sur ce tirant se peut encore faire vn dernier plancher. Au dessus de ce tirant & aux extremités d'iceluy s'assemblent encores deux forces à tenons & mortaises, tant dans le tirant que dedans le haut d'un poinçon, duquel le bas porte à plomb sur le milieu du tirant. Ce poinçon sera garny de bossages tant en haut qu'embas, & aux abouts des contrefiches & liens; ces forces sont encore liées au tirant avec iambettes portans à plomb sur iceluy, & s'assemblent tant avec le tirant qu'avec la force, avecques tenons & mortaises; & dedans le poinçon & les forces, sont en-



- 1 La poutre
- 2 Les Solives
- 3 Laire du plancher
- 4 Les Jambes de forces
- 5 Les gombiets
- 6 Le tirant
- 7 Le poison
- 8 Les Jambes
- 9 Les petites forces
- 10 Les bouts de pannes
- 11 Les tasseaux
- 12 Les chaignolles
- 13 Les chevrons
- 14 Les contre-fiches
- 15 Les bouts des amoirs
- 16 Les bouts des amoirs
- 17 Le faîte
- 18 Le soubre faîte
- 19 Les lents
- 20 Les copaux
- 21 Les murs

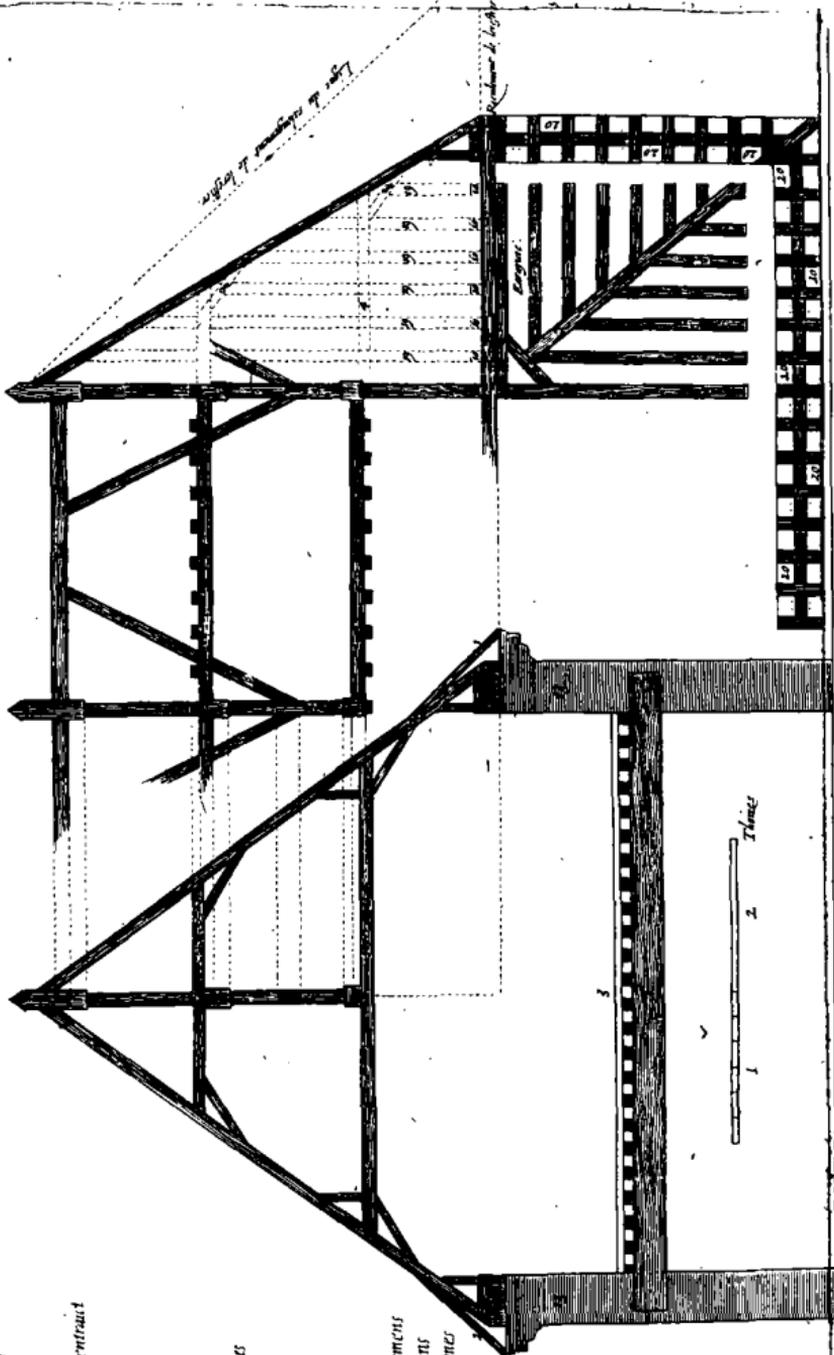
103  
105

cores assemblées des contrefiches à tenons & mortaises ; & se joignent les contrefiches aux forces iustement au droict des pannes, lesquelles pannes sont soutenues des tasseaux cheuilz avec cheuilles de bois ; & ces tasseaux sont encore soutenus de chantignoles encastrées d'un pouce ou de trois quarts de pouce par bas dedans le corps de la force, & venant à mourir à rien par haut au dessous du tasseau. Et seront posées deux autres pannes sur les testes desdits tirans, & aux abouts desdites forces, & sur lesdites pannes tât d'en haut que d'embas seront posés les chevrons, qui s'assembleront les vns aux autres, avec tenons & mortaises par haut & encastrés dans l'aresté dudit faistage d'un pouce, & poseront par bas sur l'entablement à un pouce ou pouce & demy de retraite sur l'épaisseur du mur à prendre du dehors sans la saillie : & seront lesdits chevrons percés, ou autrement brandis & cheuilz avec cheuilles de bois à trauers des corps desdites pannes, & sur le bas desdits chevrons seront appliquez coyaux cloiez sur lesdits chevrons, & dont le bas portera iusques aux bords de la saillie de l'entablement, afin de reietter les eaux arriere des murs. Tout ce que dessus est pour la description & deuis des fermes. Reste à traiter des faistages qui sont de ferme en ferme, pour la construction desquels s'assemble le faiste dans le bout d'en haut des poinçons, par tenons & mortaises, & un sousfaiste au dessus enuiron le mitan desdits poinçons, pareillement assemblé ausdits poinçons des deux fermes par tenons & mortaises, & dedans lesdits poinçons au dessous du sousfaiste s'assembleront des liens coupez en deux à l'endroit dudit sousfaiste, lesquels se lieront tant avec lesdits poinçons que faiste & sousfaiste à tenons & mortaises, & seront tellement espacez par haut qu'ils diuisent le faiste en trois parties : & l'une de ces trois parties estant de rechef partie en deux, il en faudra donner trois semblables à l'espace depuis le dessous du faiste iusques à l'about du lien. Et en cas que les liens & sousfaiste vinsent à se confondre ensemble au poinçon, il faudra prendre la conionction du lien & du poinçon plus bas à la discretion de l'ouurier, pourueu qu'on n'affoiblisse point le corps du poinçon. Et seront les faistes liez les vns aux autres, par le moyen de longs joints à crochettes au droict des poinçons, & cheuilz avec cheuilles de bois ; & les sousfaistes, liens & poinçons seront affermis de deux amoisés qui embrassent les poinçons, sousfaistes & liens à l'endroit des assemblages. Ces amoisés seront cheuillées l'une avec l'autre, & au sousfaiste par cheuilles de bois trauerfantes de part en part, & seront les chevrons espacez sur les faistages & pannes de deux pieds en deux pieds, si les chevrons sont de bonne grosseur, ou de seize pouces, s'ils sont foibles, car par ce moyen la latte qui a communement quatre pieds portera sur trois chevrons de deux en deux pieds, & sur quatre de seize en seize pouces. Voila donc ce qui se peut dire tant des fermes que des faistages des couuertures communes, selon la premiere maniere, mais le tout se verra plus distinctement au dessein qu'il ne se peut exprimer par parole.



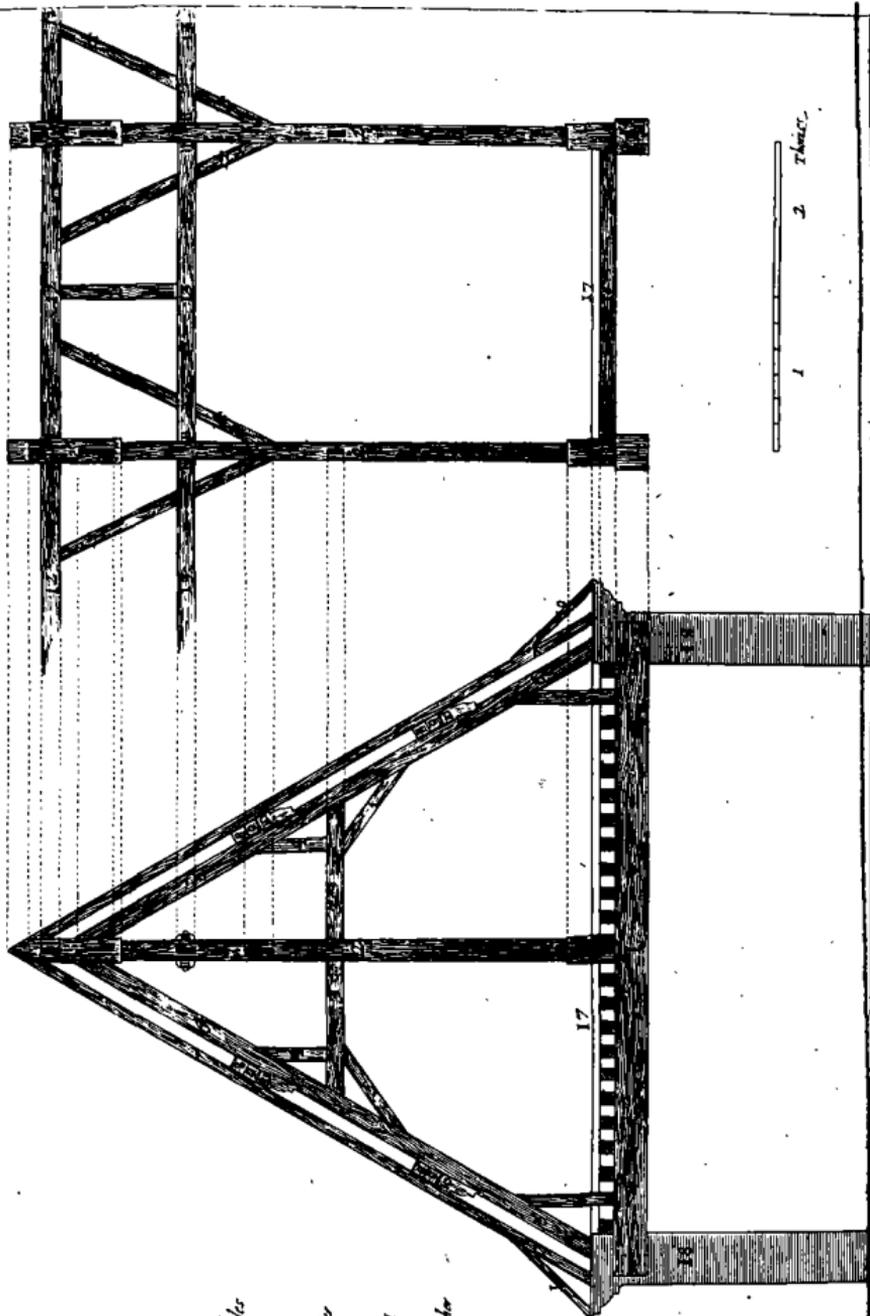
- 1 La poutre
- 2 Les Solives
- 3 Saive du plancher
- 4 Les Lambes de foras
- 5 Les goullets
- 6 Le tirant
- 7 Le pignon
- 8 Les Sambettes
- 9 Les petites foras
- 10 Les bouts des pannes
- 11 Les tasseaux
- 12 Les charignolles
- 13 Les beurons
- 14 Les contrescibles
- 15 Les bouts des amorces
- 16 Les bouts des pannes
- 17 Le faîte
- 18 Le sous faîte
- 19 Les liens
- 20 Les copeaux
- 21 Les murs

**L**A SECONDE maniere qui se fait avec exaucement & platte-forme se construit ainsi. Sur les deux extremittez des murs sont posées deux sablieres, en sorte qu'aucune partie d'icelles ne porte à faux: elles seront jointes les vnes aux autres des entre-toises sur toute leur logueur, espacées entr'elles de six en six pieds. Sur ces sablieres sont trauez des blochets à mordans & queuë d'aironde enfoncez dás icelles d'un pouce ou d'un pouce & demy, en sorte que le dessus desdits blochets vienne de niueu: & au dessus des extremittez des blochets serót posez les maistres cheurons, & assemblez par tenós & mortaises dás lesdits blochets, & en haut dans le corps d'un poinçon: & sur les extremittez du blochet en dedans seront portées des iambettes assemblees avec tenons & mortaises, & à la hauteur que vous voudrez donner à l'estage en galletas sera conduit un entraiët d'un cheuron à l'autre, assemble avec tenons & mortaises, & liez par dessous avec esseliers espacez ainsi que nous auons dit des gouffers, & par le dessus de iambettes, & au milieu de l'entraiët sera posé le poinçó, dont a esté parlé cy dessus, avec tenós & mortaises & boulós de fer, par dessous l'entraiët si besoin est, & enuiron la moitié dudit poinçon sera assemble vn autre petit entraiët de deux pieces à tenons & mortaises, assemblez & soutenus par esseliers comme les precedens. Ce que dessus est la description d'une maistresse ferme. Or les fermes qui sont entre deux maistresses fermes, s'appellent fermes de remplage, & sont espacées entr'elles de deux en deux pieds, de milieu en milieu, & s'ót garnies de pareilles parties que les maistresses fermes, & semblablement assises hormis le poinçon, & que les entraiëts ny les cheurons n'en sont si gros. Ce que dessus est dit pour le regard des fermes tant maistresses que de réplage. Reste à parler des faitages qui se construisent en assemble de faittes par haut dans les restes des poinçós & deux liernes les vnes basses les autres hautes, trauees sur les entraiëts des fermes de remplage, & assemblees par les deux bouts dans les corps desdits poinçons. Et dans le faitte estant entre deux poinçons sont aséblez par haut deux liens coupez en deux, lesquels par bas s'aséblent avec tenons & mortaises, tant à la lierne qu'au corps desdits poinçons: & pour le regard des croupes il se fera vne demye ferme dans le milieu, semblable aux precedentes maistresses fermes, hormis qu'elle sera vn peu plus roide, & de part & d'autre de ladite demye ferme s'espaceront autres demyes fermes de réplage ou empannós de deux pieds en deux pieds, ou de seize en seize pouces, de milieu en milieu, dont les embranchemens s'assembleront avec tenons & mortaises, dans le corps des coyers, & dedans les empannons ou demye ferme: lequel ordre sera aussi gardé du costé du long pan depuis l'arestier, iusques à la rencontre de la maistresse ferme. Et dedans le blochet qui est en l'angle traué sur la platte-forme est assemble l'arestier, dont le sommet se va joindre à gueule dans l'arête du poinçon par haut, & est cet arestier assemble par bas avec vne iambette dans ledit blochet, & dans le corps dudit arestier, enséble dans des gouffers proches du poinçon, s'assemblerót à tenós & mortaises deux coyers l'un embas l'autre en haut, & seront aséblez deux grands esseliers dans les coyers & arestier, en sorte que les petits esseliers qui viendront à l'endroit s'y puissent assembler dedás. Pareillement aussi s'assembleront les empannons tant dedans les blochets que dedás l'arestier, ensemble les iambettes, le tout avec tenós & mortaises, espacez côme dit est de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces. Voila ce que nous auons iugé deuoir estre dit pour les lieux où y a exaucement de l'entablement au dessus du dernier plâcher. Reste à parler de ceux où il n'y a point d'exaucement, qui se pourront encor construire par la deuxiesme maniere que nous venons de deuire, & par la troisieme & quatrieme suiuanes.



- 1 La poutre
- 2 Le Solive
- 3 Sans de plancher
- 4 Le trauk
- 5 Le pouton
- 6 Le deorsime entrait
- 7 Les chevrons
- 8 Les Esseliers
- 9 Le Tambetier
- 10 Les blonbets
- 11 Les Soliviers
- 12 Les Entredous
- 13 Le mur
- 14 Le faitage
- 15 Les Liernes
- 16 Les Liens
- 17 Les Gues
- 18 Les embanchemens
- 19 Les Empannons
- 20 Les plates formes
- 21 Les Gouzes
- 22 Les gouzes

**L**A TROISIESME maniere a beaucoup de ressemblance avec la premiere, excepté qu'au lieu des iambes de fortes & des forces appliquées au dessus d'icelles, il n'y a que forces simples, continuées du bas en haut, & qui portent sur les poutres & sur le corps des murs par bas & dans le poinçon par haut. Lequel poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, à laquelle il est ioinct avec tenons & mortaises, & au cas que la poutre ait grande portée on pourra encore lier le poinçon avec icelle, avec boulons de fer ou à estrier, moyennant que les fortes soient bien assemblées dans le corps du poinçon avec abouts. Mais si la poutre n'a pas grande portée on pourra faire l'entraiçt d'une piece, & couper le poinçon au dessus d'iceluy, qui s'assemblera avec ledit entraiçt avec tenons & mortaises, & par ce moyen le grenier sera deliuré de l'incommodité du poinçon.



- 1 Les poutres.
- 2 Le poinçon
- 3 Entout
- 4 Les rainures
- 5 Les effices
- 6 Les fers
- 7 Les charnières
- 8 Les pannes
- 9 Les tasseaux
- 10 Les chantignoles
- 11 Les amogès
- 12 Les sautoirs
- 13 Les fers de bois
- 14 Les lours
- 15 Les entretoises
- 16 Les solives
- 17 Laire du plancher
- 18 Les murs
- 19 Les toisures

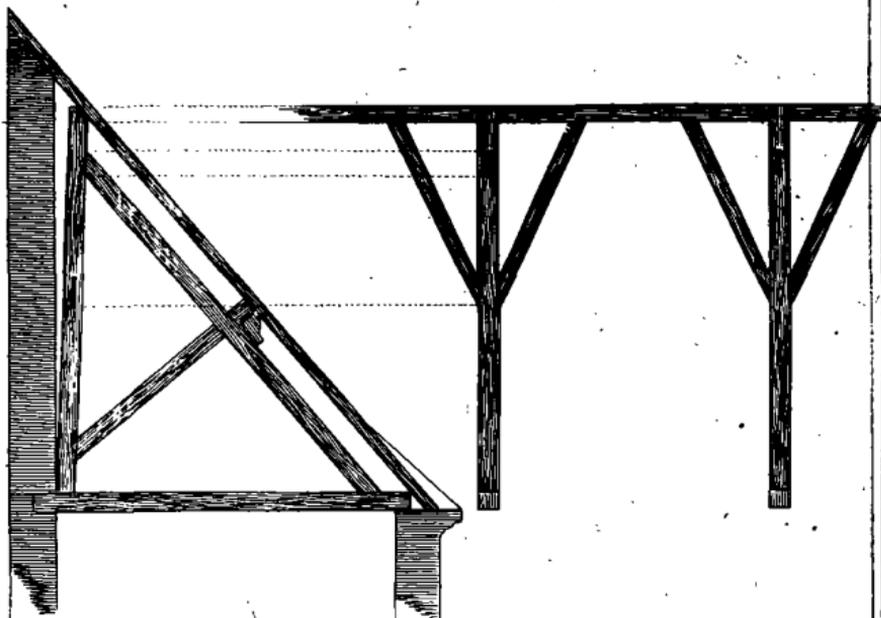
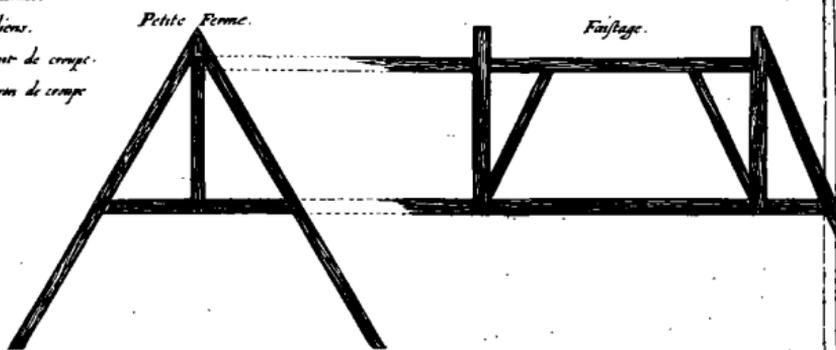
**L**A QUATRIESME maniere n'est guere dissemblable à la deuxiesme, excepté que le poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, & que l'entablement n'a point d'exaucement sur le dernier plancher: & outre ce qu'il ya des lierues traucées sur les extremitez des grands entraiçts, le poinçon se ioint avec la poutre avec tenons & mortaises. Et au cas que la poutre ait longue portée on la pourra supporter avec le poinçon, avec boullons ou estriers de fer: mais si la poutre n'a grande portée, on fera l'entraiçt d'une piece, & dans iceluy s'assemblera le poinçon, sans qu'il soit besoin de le continuer plus bas.



**R**ESTE encor deux autres manieres de petits combles, pour couvrir les passages, escaliers, galleries & autres accommodemens; dont le premier se fait avec petites fermes & fermes simples. Les petites fermes sont composées de deux cheurons, vn poinçon & vn entraiçt, les deux cheurons assemblez par haut dans la teste du poinçon à tenons & mortaises, & portez par bas sur sablieres si ce sont pans de bois, ou sur platte-forme si c'est maçonnerie. L'entraiçt s'assemble aux cheurons & au poinçon par tenons & mortaises. Les fermes simples sont composées de deux cheurons couplez par haut avec tenon & mortaise, & d'un entraiçt fait de deux pieces, assemblees dans les cheurons, & dans le corps d'une lierne qui va d'une ferme à l'autre, & porteront les cheurons par bas, sur sablieres, ou sur plattes-formes, comme dit est. Les fermes simples s'espaceront entre les deux petites fermes de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces. Le faistage entre deux petites fermes sera soustenu par deux liens assemblez, tant dans la piece du faistage, que dans le corps des poinçons à tenons & mortaises; auquel on pourra adiouter vne entretoise, ou croix S. André par le mitan, si la portée est trop longue. La croupe sera composée d'un entraiçt de croupe assemblez dans le grand entraiçt de la ferme, & dans le cheuron de croupe; & de deux gouffers pareillement assemblez dans lesdits entraiçts, dans lesquels gouffers seront assemblez deux coyers, lesquels pareillement s'iront assembler dans les arestiers. Et dans les coyers s'assembleront aussi de petits entraiçts espacez entr'eux de seize en seize pouces, ou de deux en deux pieds, comme dit est, & se viendront de rechef assembler dans les empannons, & lesdits empannons s'assembleront par bas dans les sablieres ou plattes-formes, & par haut dans les arestiers.

L'autre maniere de petit comble est celuy que l'on nomme en appenty ou à potence, lequel est composé d'une demye ferme, qui consiste en vn tirant porté dans les deux corps du mur, sur lequel tirant est assemblez vn poinçon le long du grand mur, & dedans le tirant & poinçon est assemblee vne force, soustenuë par son milieu d'une contre-fiche, pareillement assemblee tant en ladite force que dans le corps du poinçon. A l'endroit de la contre-fiche, & au dessus de la force sera posée vne panne, soustenuë d'un tasseau & d'une chantignolle, & entre deux demy fermes sera le faistage, composé d'une piece de bois assemblee & portée sur les testes des poinçons à tenons & mortaises, & soustenuës par dessous de liens. Et sur le faistage, panne, sabliere ou platte-forme, se poseront les cheurons, espacez de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces, & seront lesdits cheurons percez & brandis avec chevilles de bois, tant sur les pannes que faistage, & au bas d'iceux cheurons seront appliquez des coyaux cloiez sur lesdits cheurons.

- 1 Le poinçon.
- 2 L'entrait.
- 3 Les chevrons.
- 4 Le faîstage.
- 5 Les hermes.
- 6 Les liens.
- 7 Entrait de croque.
- 8 Chevrons de croque.



AVGMENTATIONS  
DE NOUVEAUX  
BASTIMENS  
FAITS  
EN FRANCE.

Par les Ordres & Dessesins du Sieur le Muet.

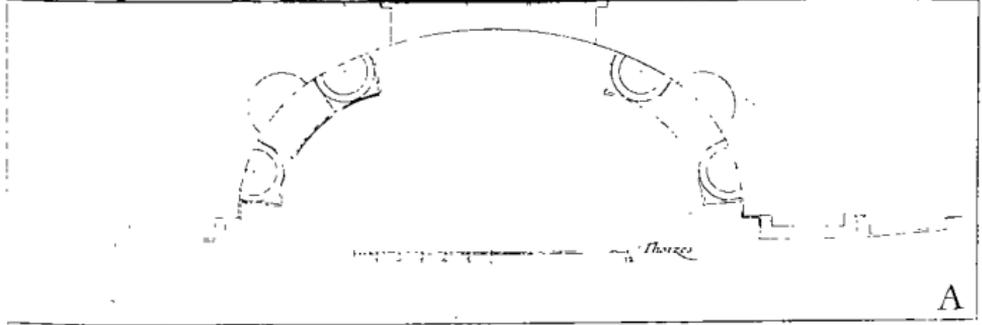
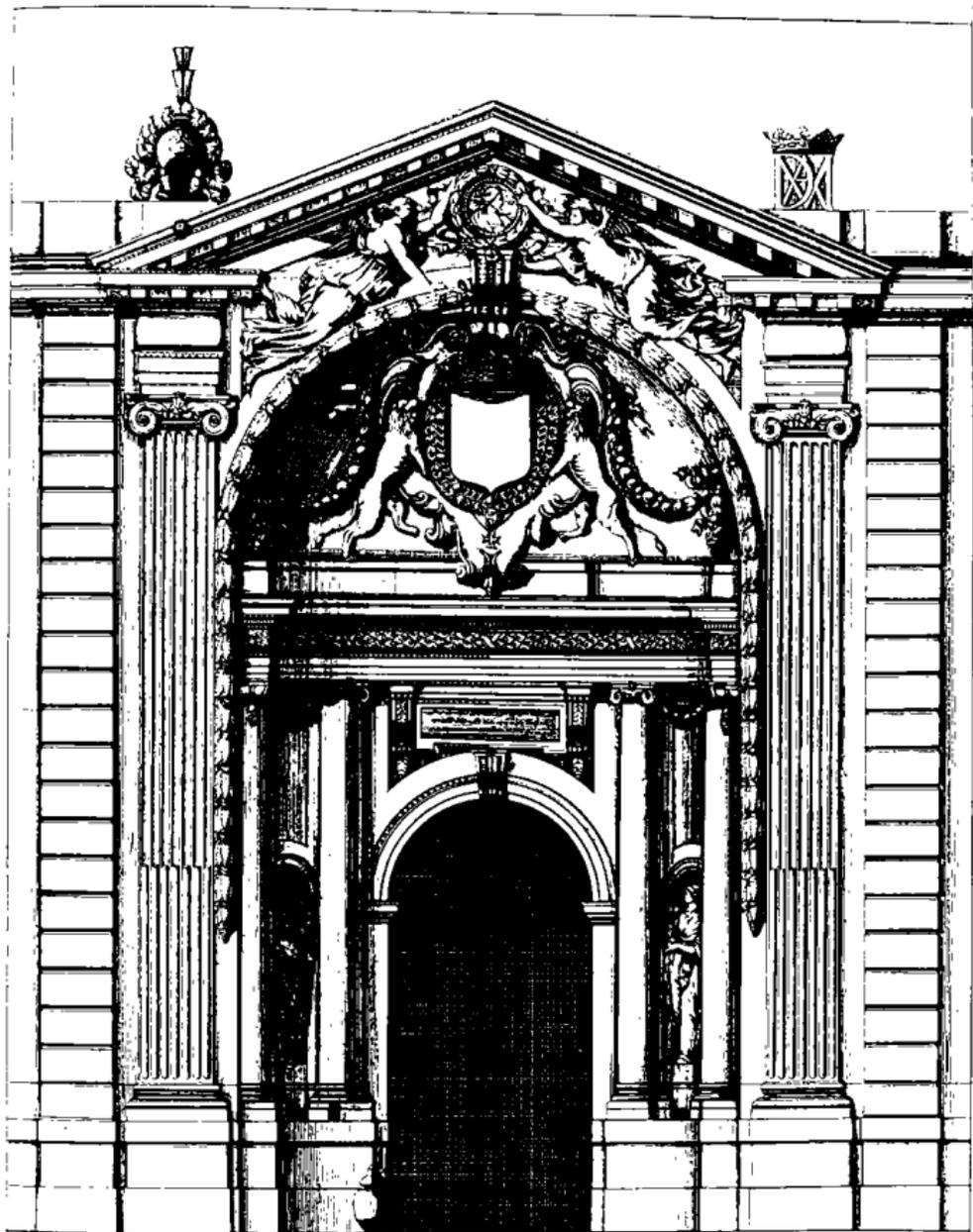


A P A R I S.

Chez la vefue FRANCOIS LANGLOIS , dit CHARTRES,  
Marchand Libraire , ruë S. Jacques , aux Colomnes  
d'Hercules, près le Lyon d'Argent.

---

M. DC. XLVII.  
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



Distribution de la neuvieme place de  
la largeur de cinquante deux pieds

Jardin

Jardin

Petite salle à manger

Salle

Escallier

Thoizez

Remize de carosse

Plan du premier estage du rez de  
Chaussee de la cour du petit Basti-  
mant de Monsieur le Presidant  
Tubeufr rue des petits champs A Paris

Sommellerie

Puits

Escallier

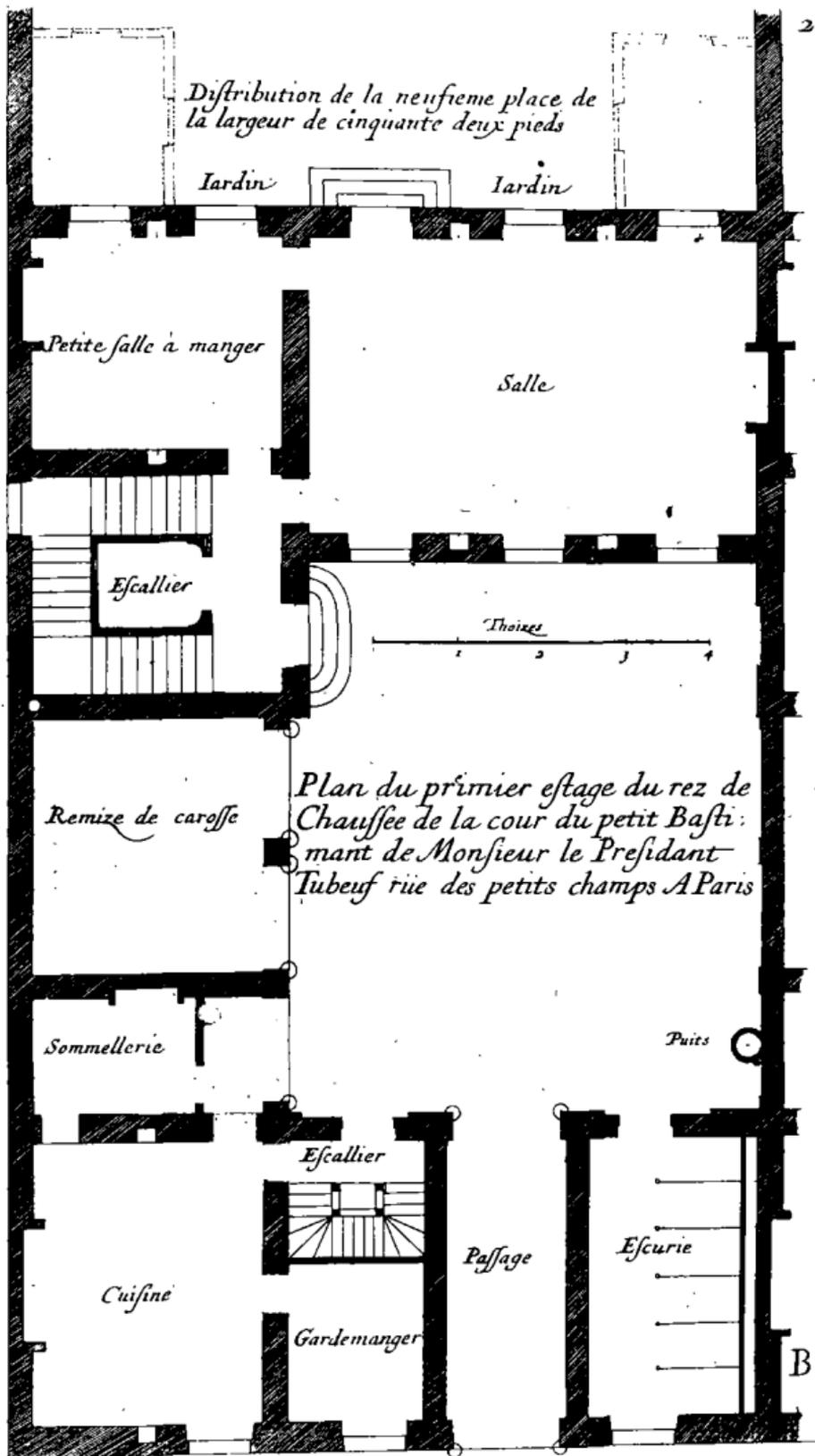
Passage

Escurie

Cuisine

Gardemanger

B



Chapelle

Second étage de la première distribution de la neuvième place

Cabinet

Antichambre

Chambre

Alcove

Escallier

1 2 3 4 Toises

Chambre

Plan du second étage

Garderobe

Passage

Escallier

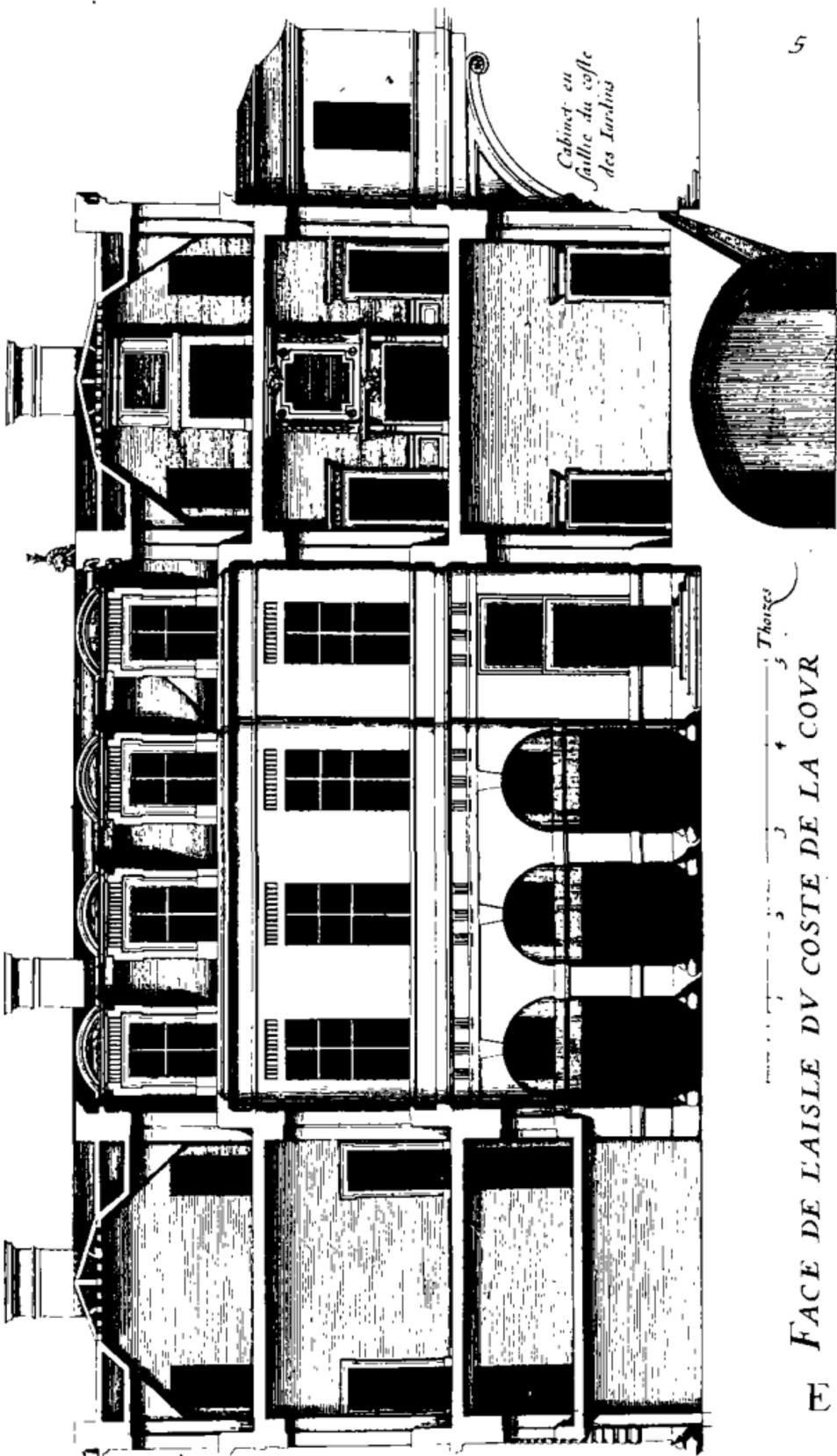
grand Cabinet ou Chambre

Chambre

Garderobe

*FACE DV BASTIMANT DV COSTÈ DE LA COVR*





*Cabinet en saillie du costé des Jardins*

Toises

1 2 3 4 5

FACE DE LAISLE DV COSTE DE LA COVR

Cabinet

Jardin

Cabinet

Salle et au dessus  
Chambre et garde robe

Petite salle a manger

Escallier

Thoisie

Plan d'un Bastiment  
sciz rue viuien A Paris

Sommellerie

Cour

Remize de carosse

Remize et  
au dessus  
Cabinet

Gardemanger

Ecurie et au dessus  
Chambre

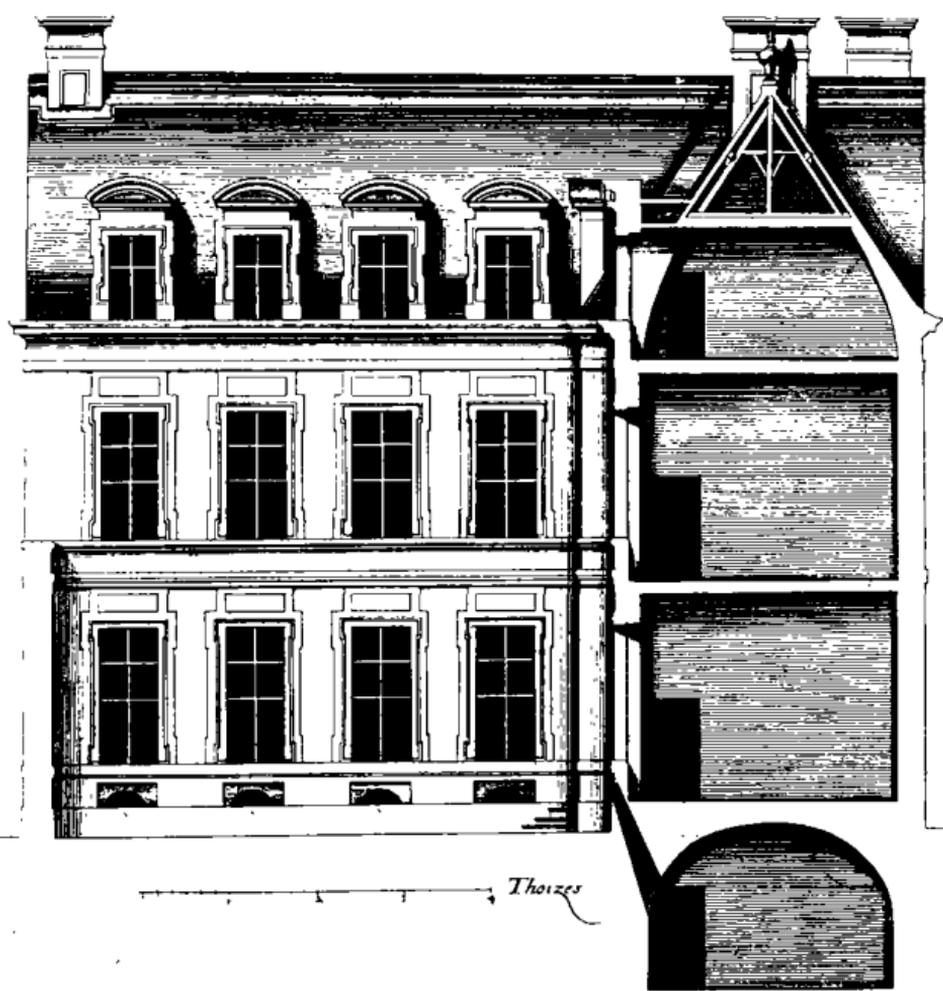
Passage et  
au dessus  
garde robe

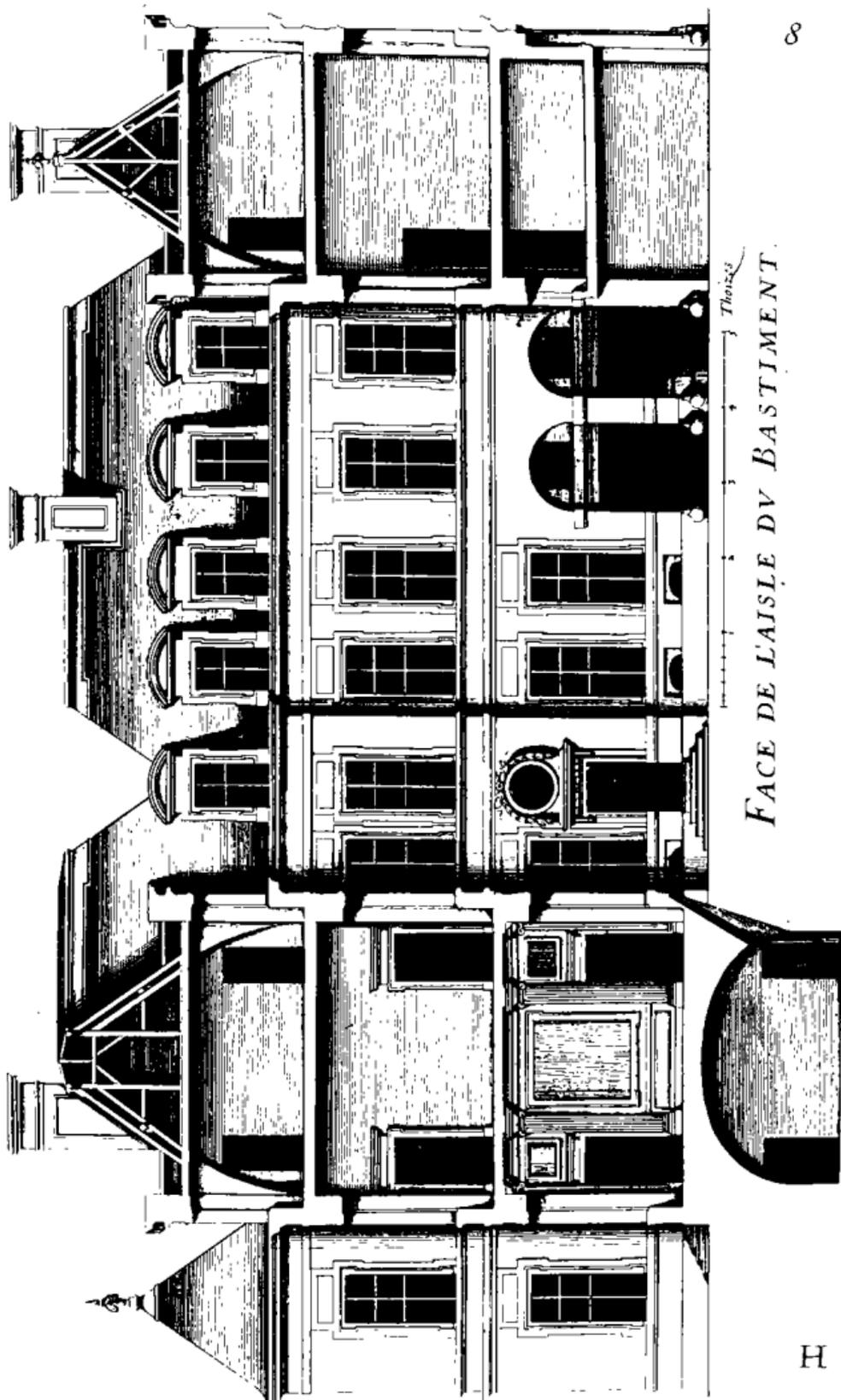
Escallier

Cuisine

F

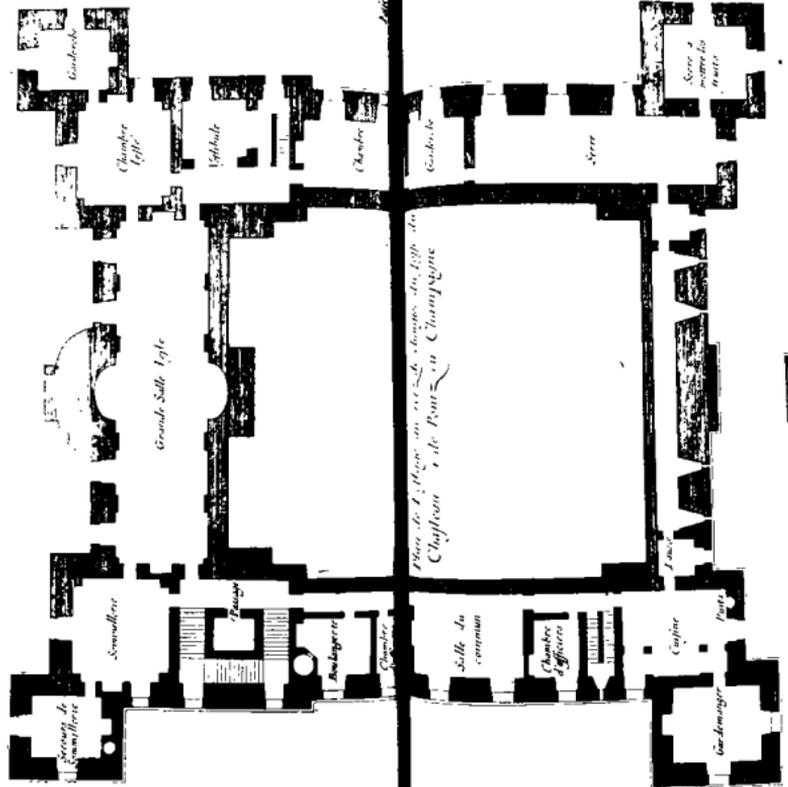
*FACE DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COVR*





*FACE DE LAISLE DV BASTIMENT.*

*Thoiras*



*Maison de l'Église au village de Langy, dans le diocèse de Troyes en Champagne*

Chapelle de  
Sainte-Anne

Seminaire

Porche

Banquetiere

Église

Salle du  
curé

Chambre  
d'officier

Cuisine

Porte

Lance

Grande Salle Église

Chapelle  
Église

Épître

Chapelle

Chapelle

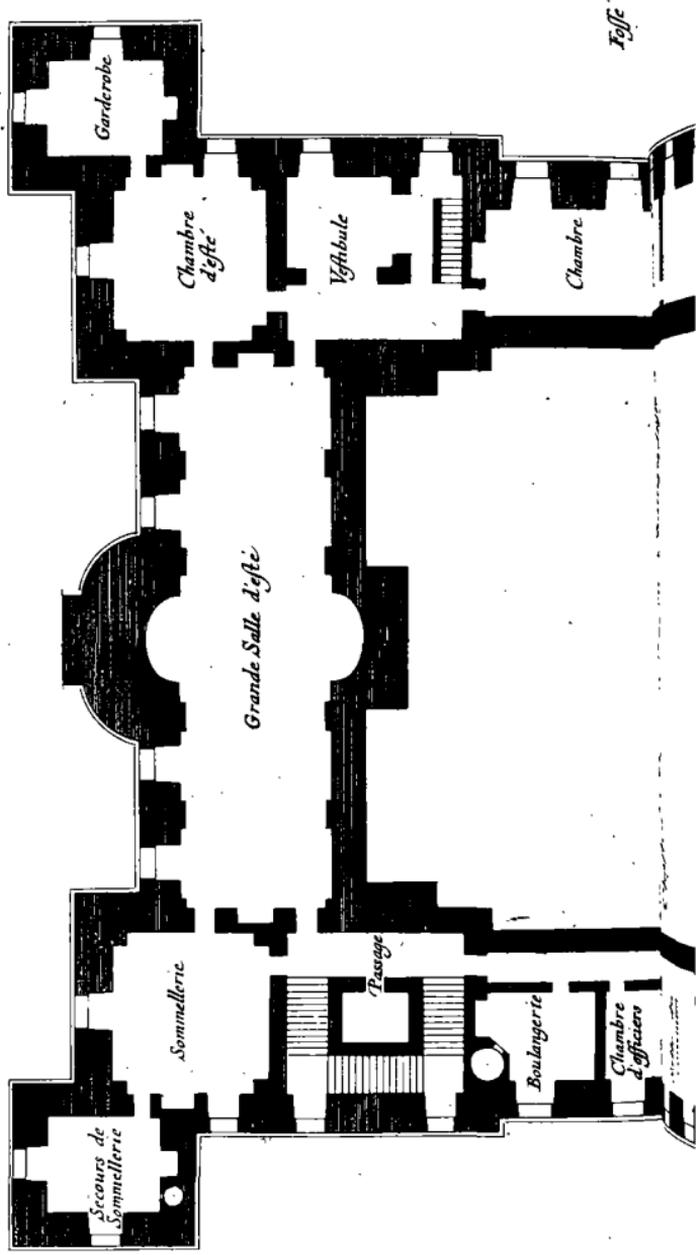
Serve

Serve  
à  
mettre la  
table

Église

Église

18. N.



Fosse

Fosse

*Plan de l'Étage au rez de chauffée du fossé du  
Château no de Pontz en Champagne*

*Salle du  
commun*

*Chambre  
d'officiers*

*Cuisine*

*Gardemanger*

*Puits*

*Lavoir*

*Garderobe*

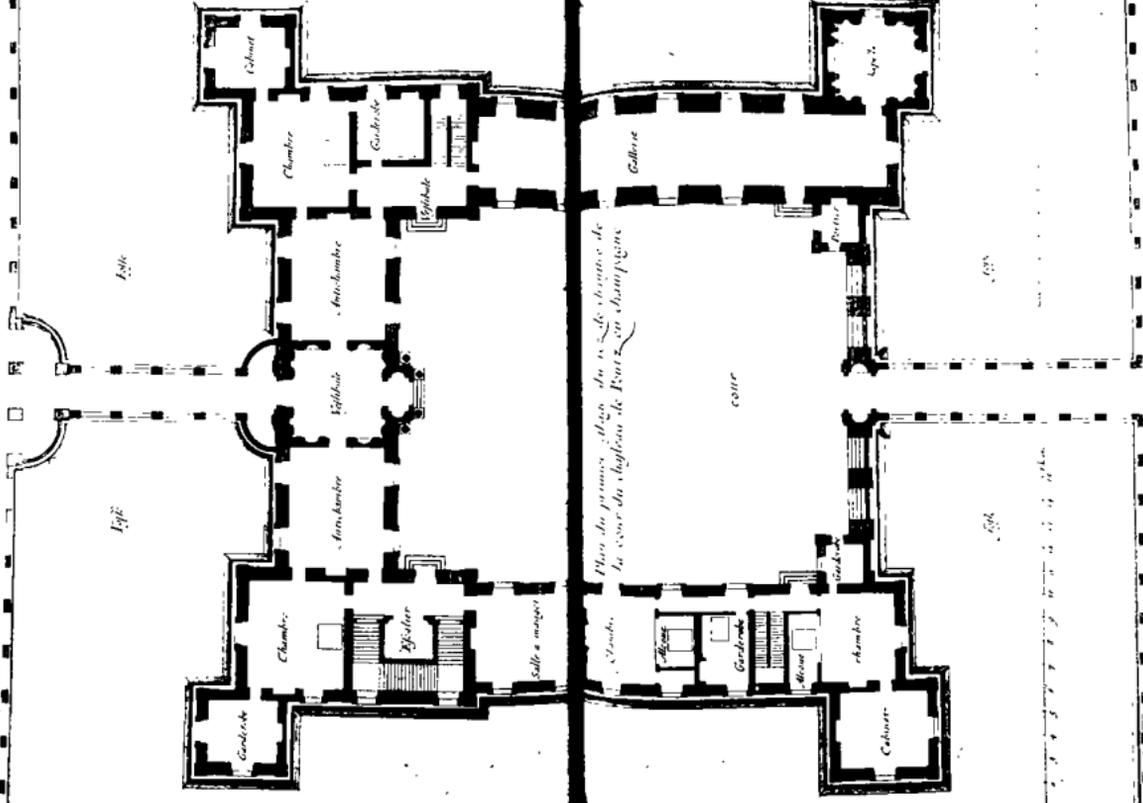
*Serre*

*Serre a  
mettre les  
fruits*

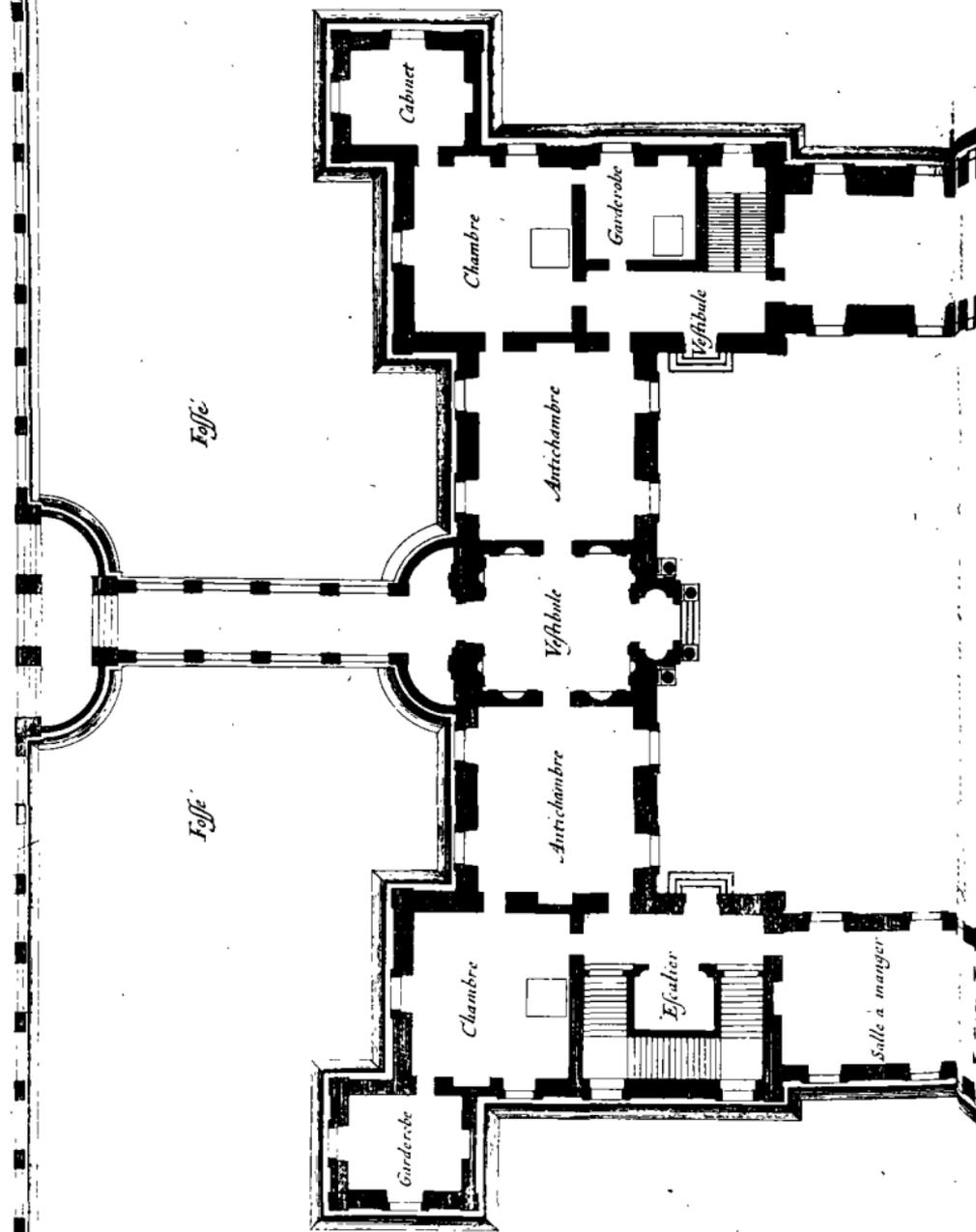
*Fosse*

*Fosse*

*Thouze*



*Plan de premier étage du château de Pont en Champagne*



Cabinet

Chambre

Garderobe

Vestibule

Fosse

Antichambre

Vestibule

Antichambre

Fosse

Chambre

Escalier

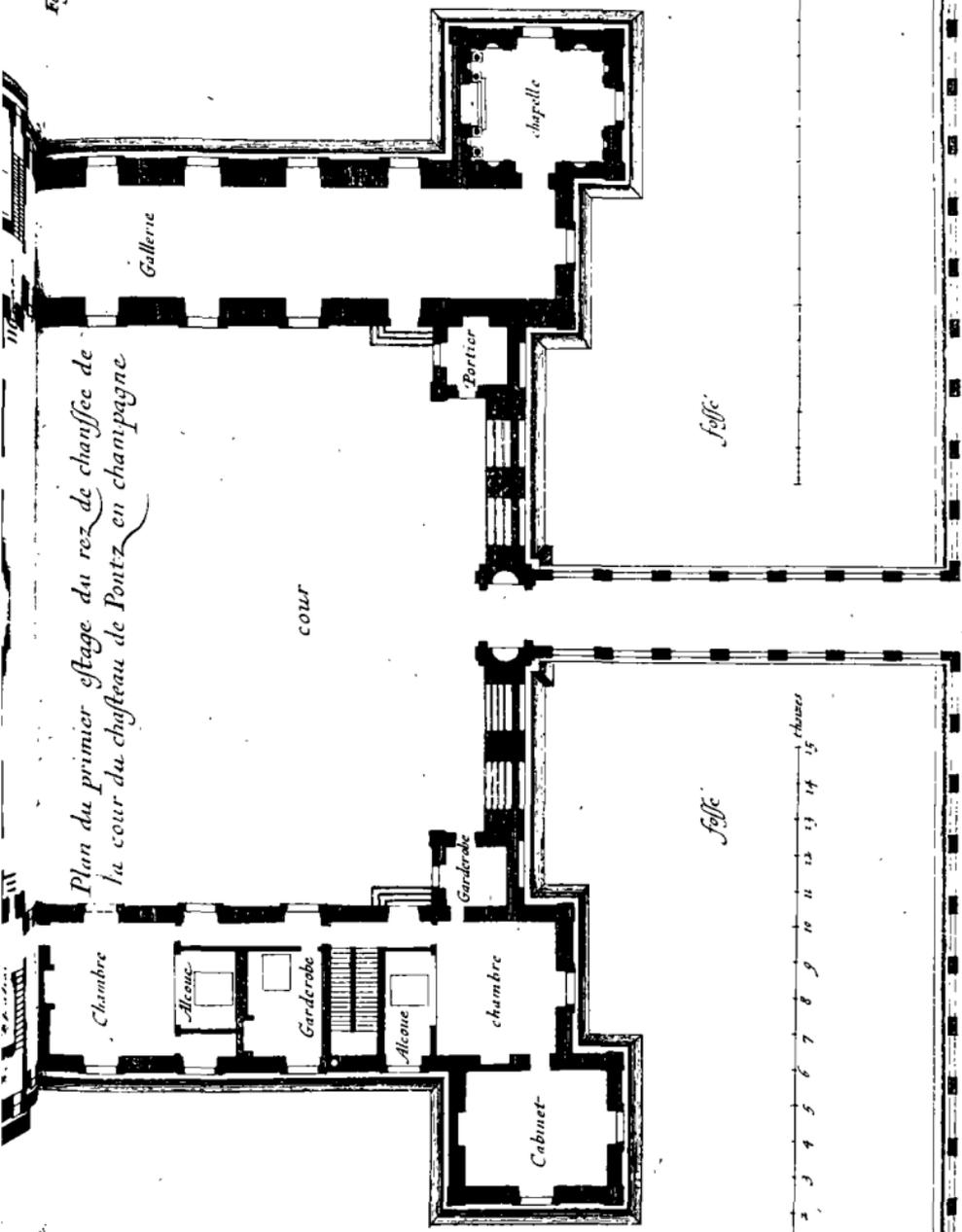
Salle à manger

Garderobe

497.

498.

Plan du premier étage du rez de chaussée de  
la cour du château de Pontz en champaigne



Chambre

Alcove

Garderobe

Alcove

chambre

Garderobe

Cabinet

Gallerie

Portier

chapelle

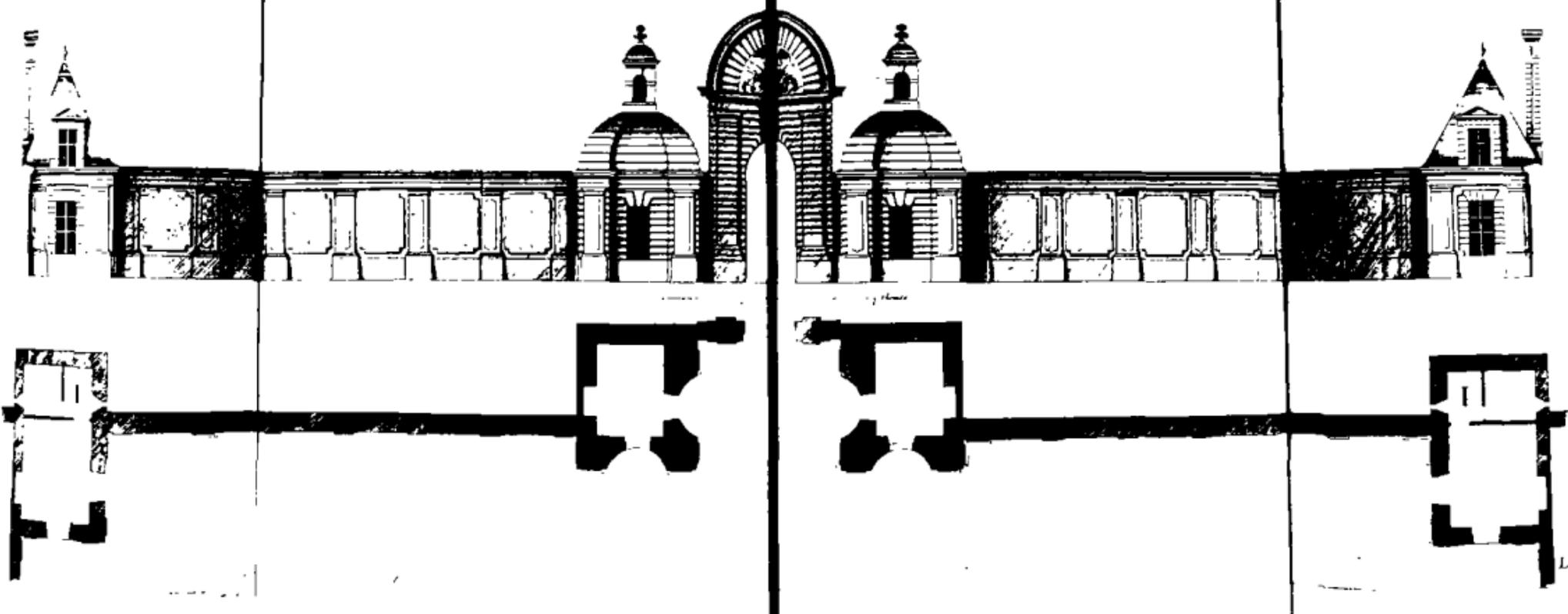
cour

fosse

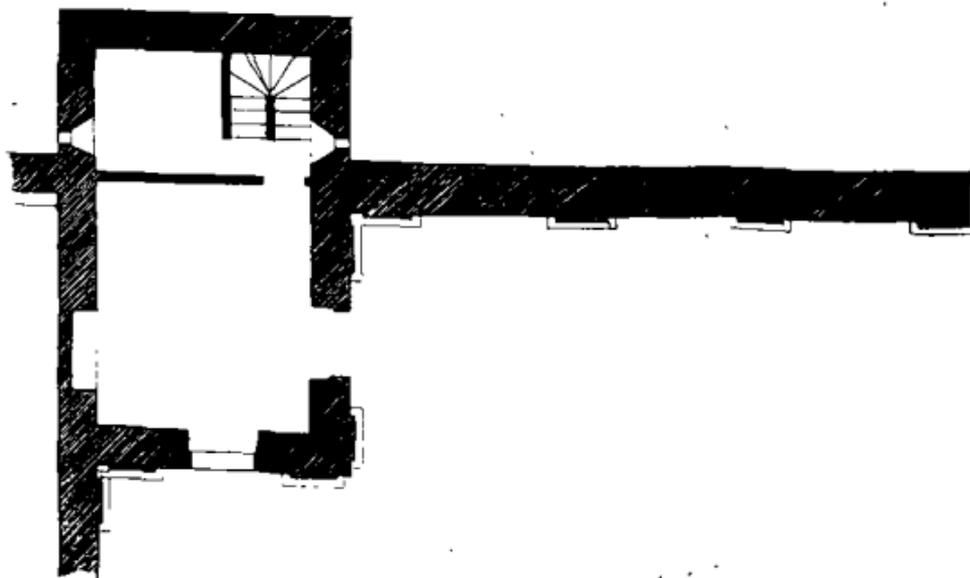
fosse

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15  
toises

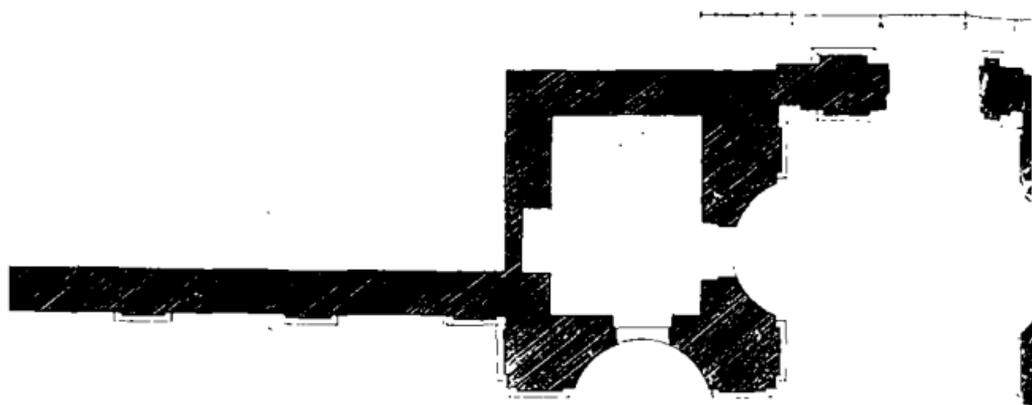
FACE DU MYR D'ARCHITECTURE ET PORTAIL DE L'ENFFAV DEDANS DE L'ANTICOVR DV CHASTE W LE PONTZ



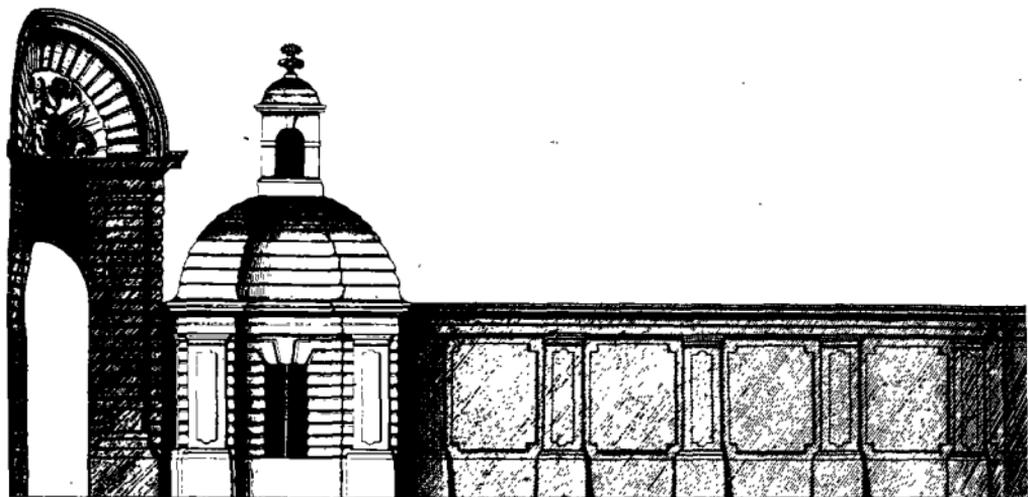
*FACE DV MVR*



*D'ARCHITECTURE ET PORTAIL DE L'ENTRÉE*



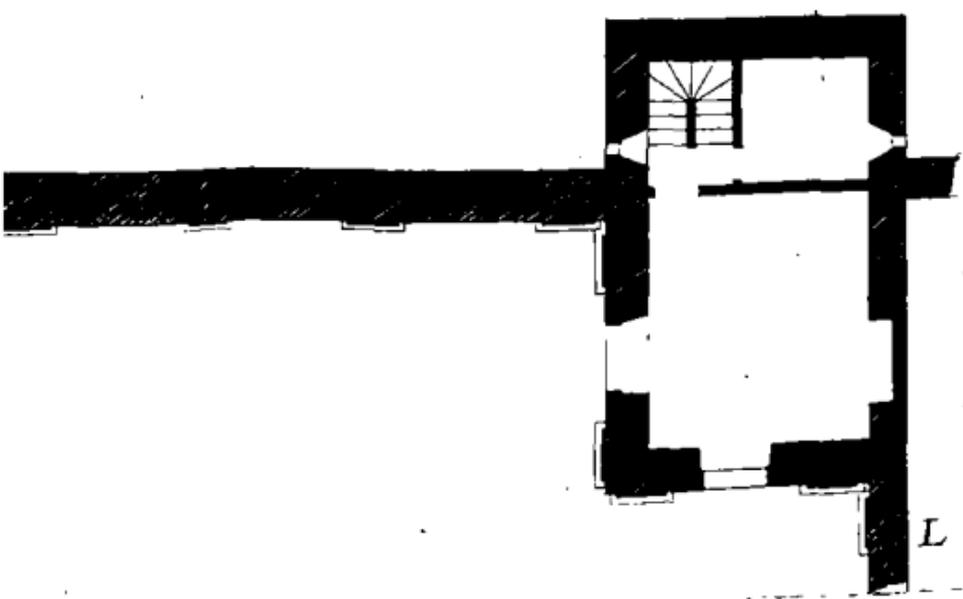
ENTREE AV DE DANS DE L'ANTICOVR DV CHASTEAV DE



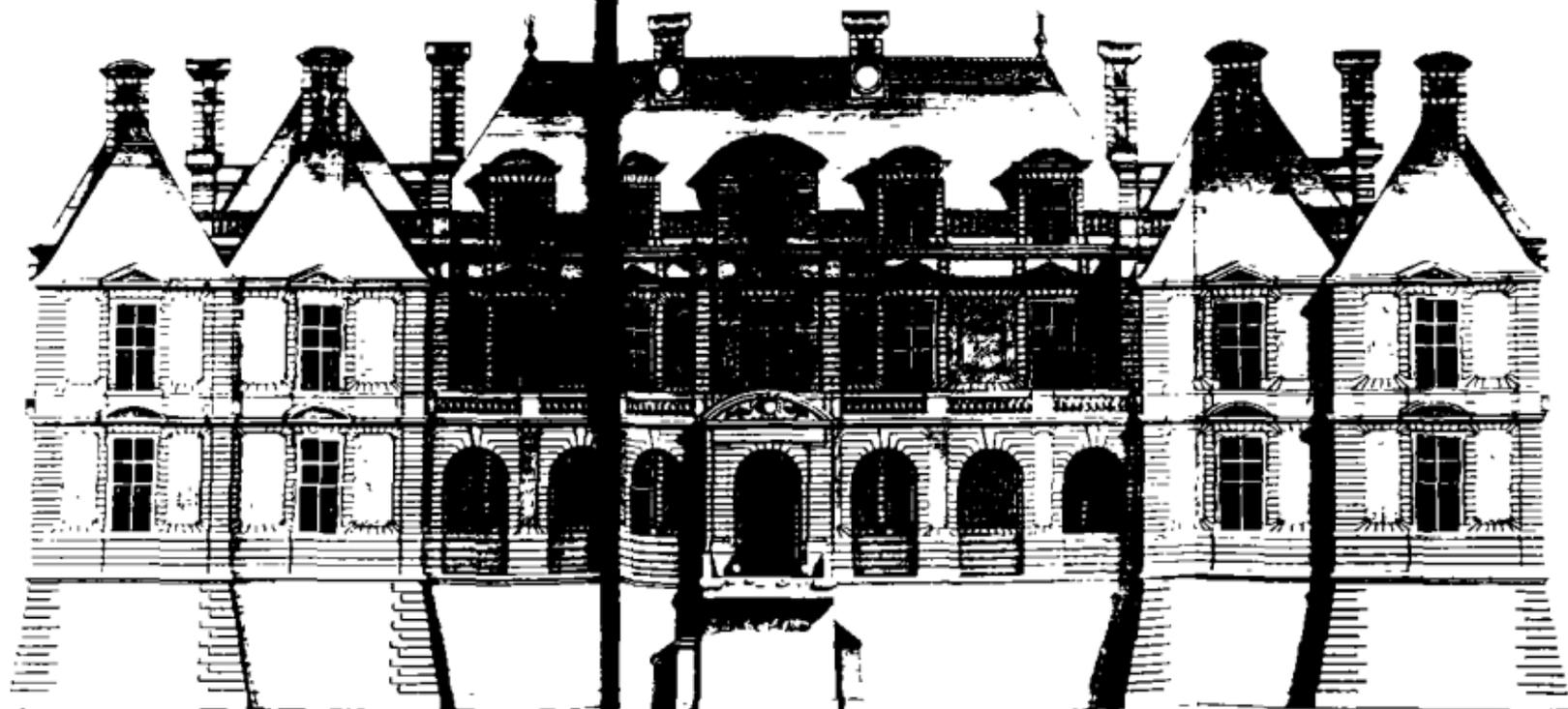
toises



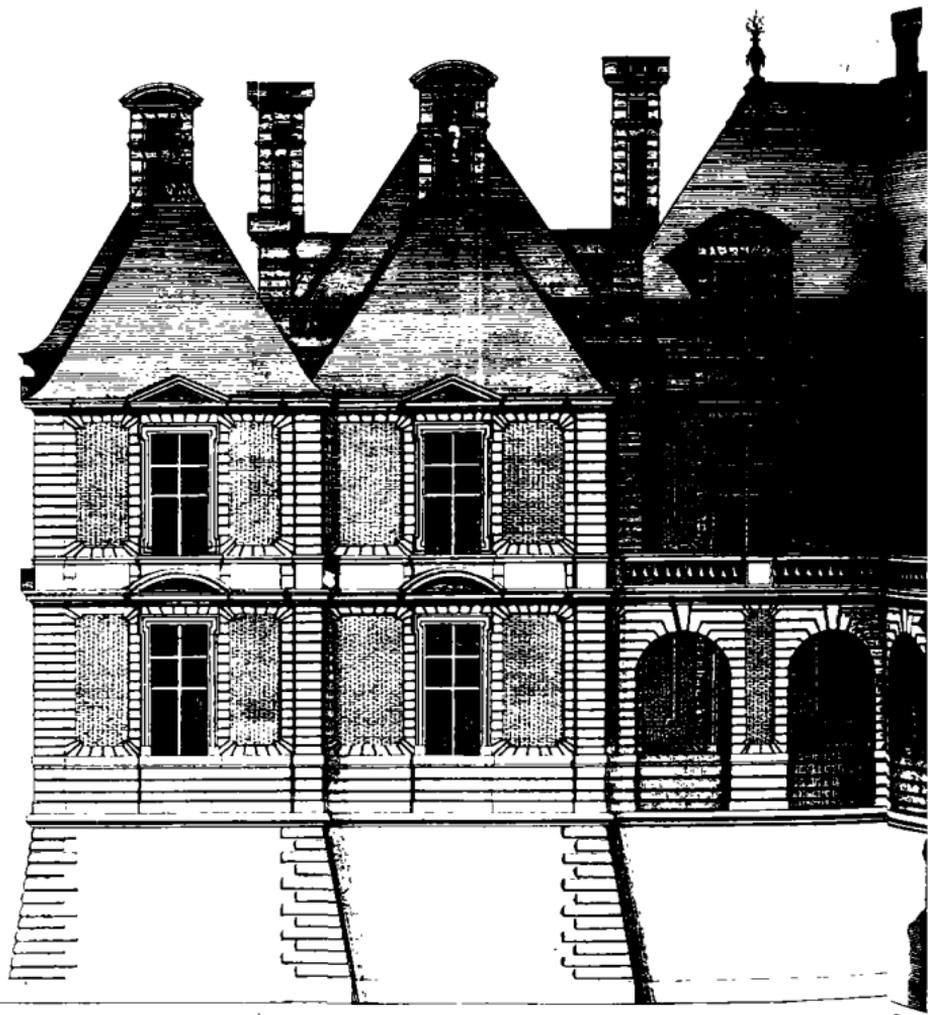
ASTEAV DE PONTZ



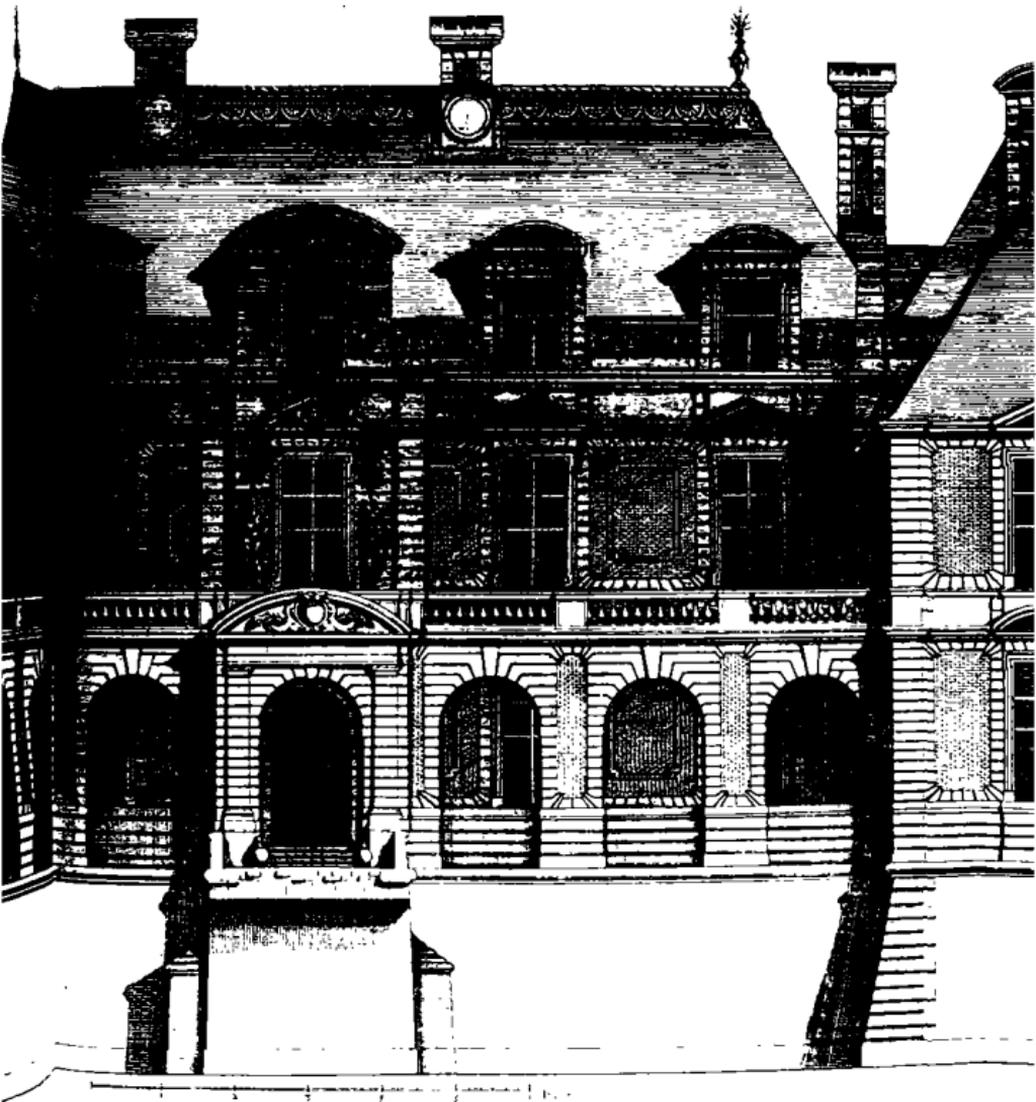
FACI DU COSTE DE LA COUR DU CHASTEAV DE VIZ AVEC LA TERRASSE DE L'ENTREE ET PAVILLON SUR LE DEVANT



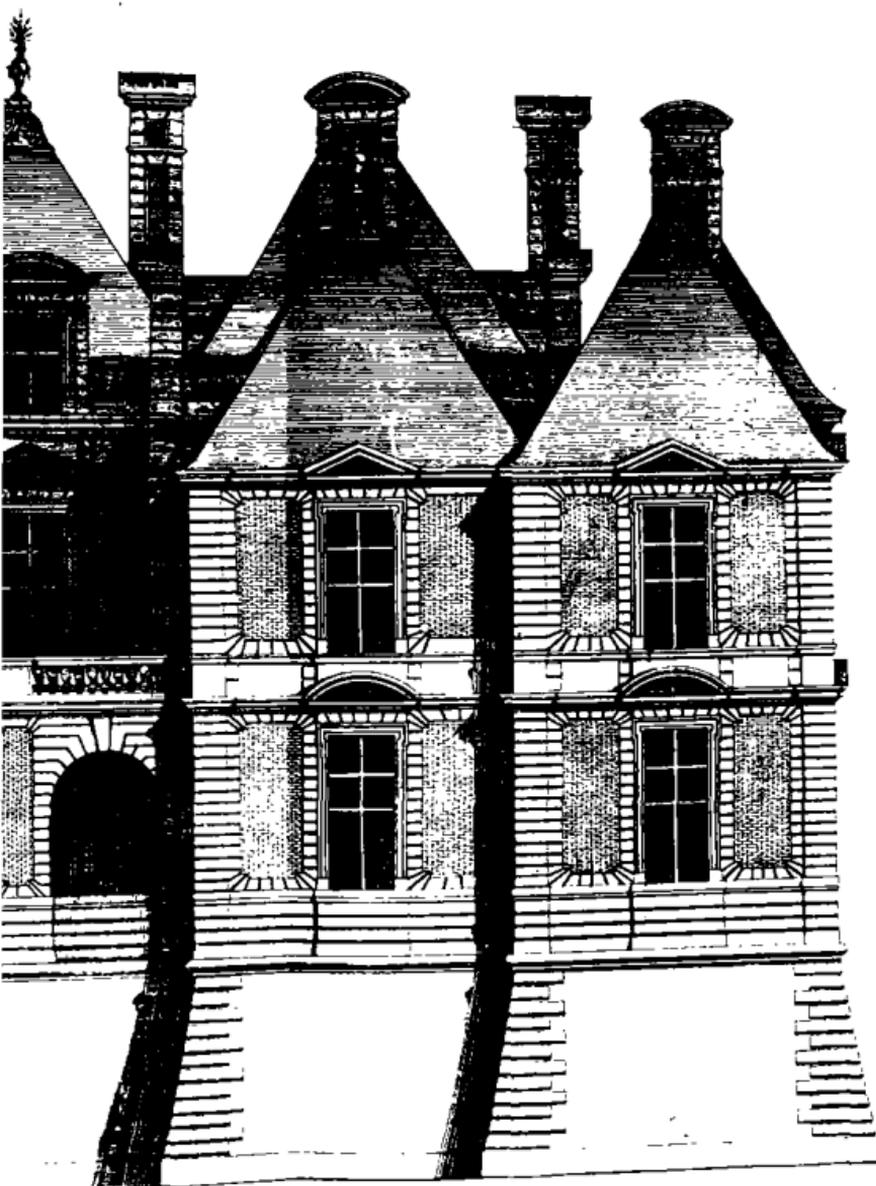
*FACE DV COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE NIZ A*



EAU BRONTZ AVEC LA TERRASSE DE L'ENTRÉE ET PA



ENTRÉE ET PAVILLON SUR LE DEVANT



FACE DU COSTÉ DE LA COUR DU CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE



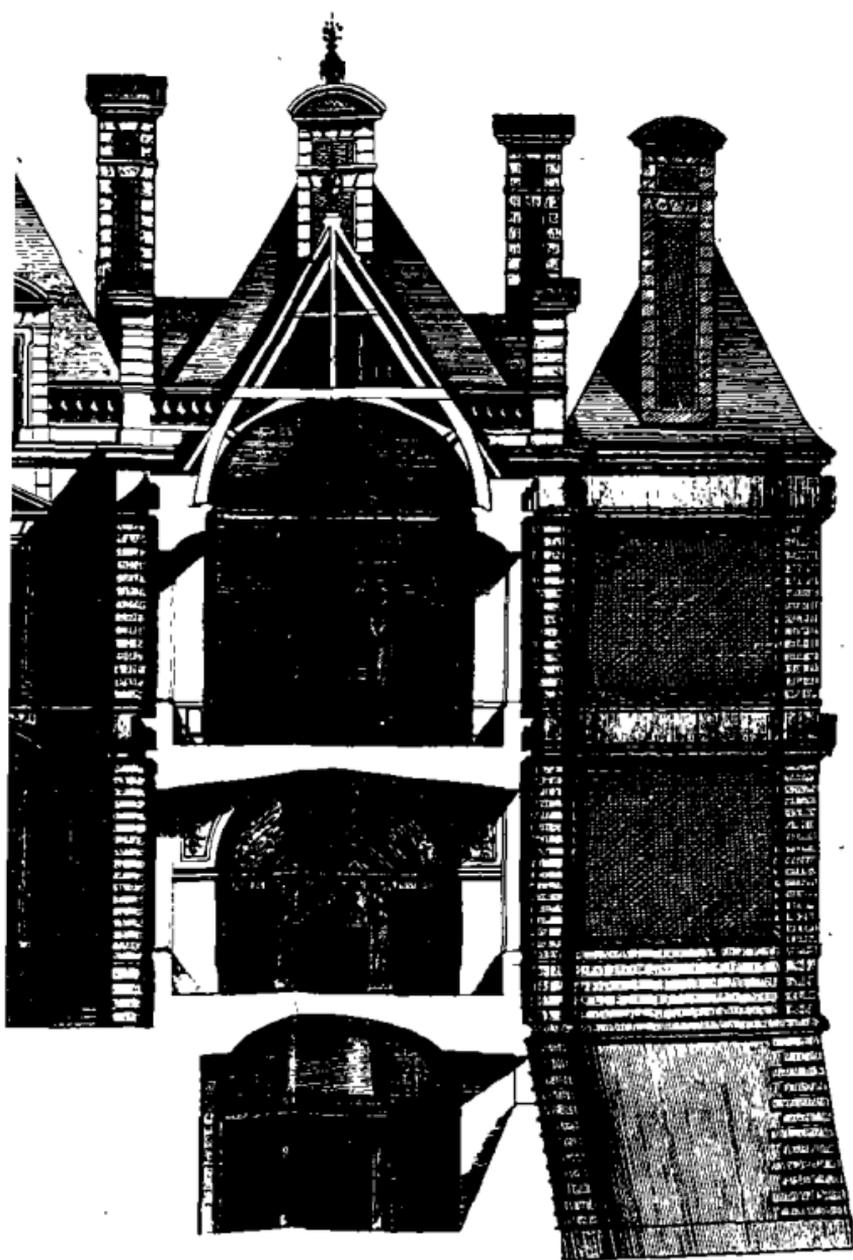
FACE DV COSTÉ DE L'AR D'CI



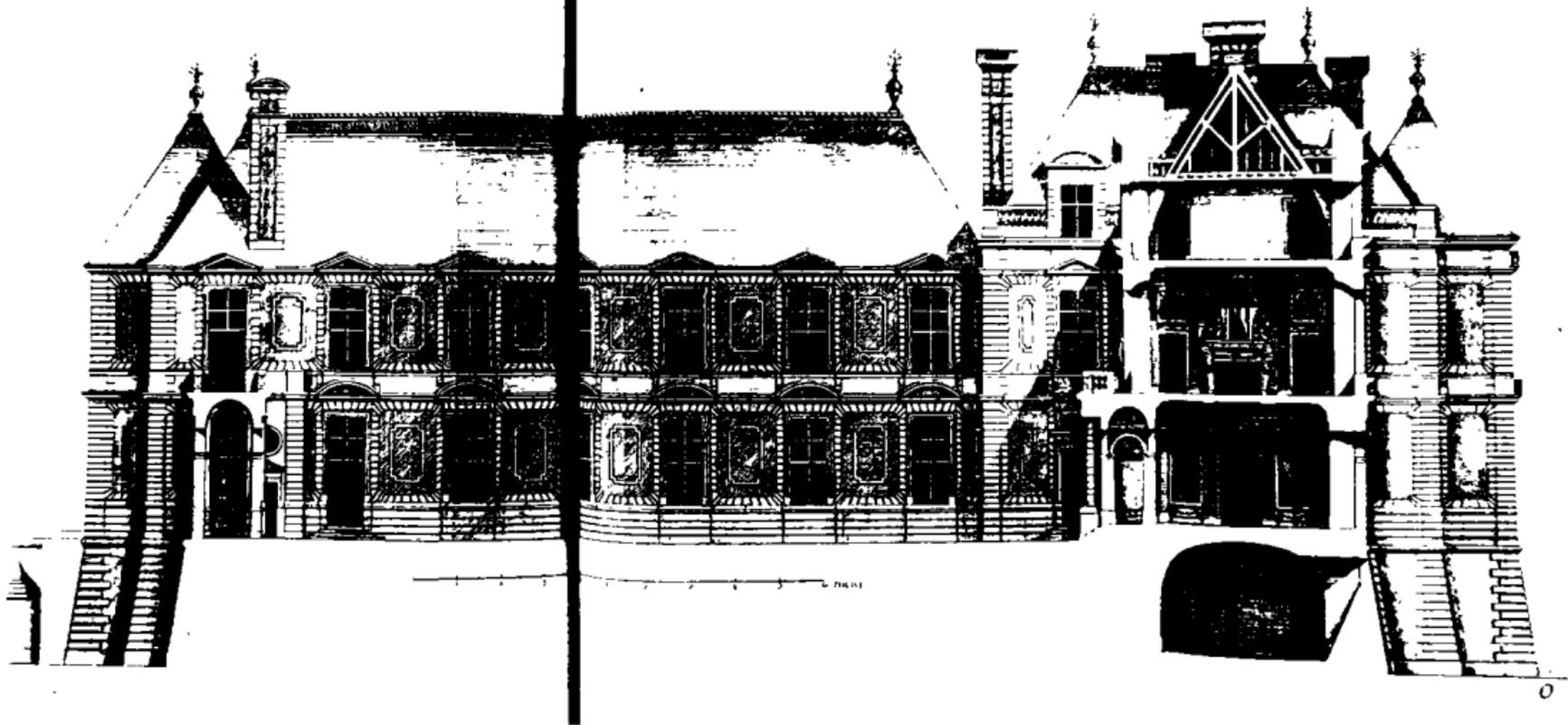
ENCOUR DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPA



# Z EN CHAMPAGNE



*FACE DE LAISLE D COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE PONTZ*



*FACÉ DE LAISLE D'ESTÉ D.*

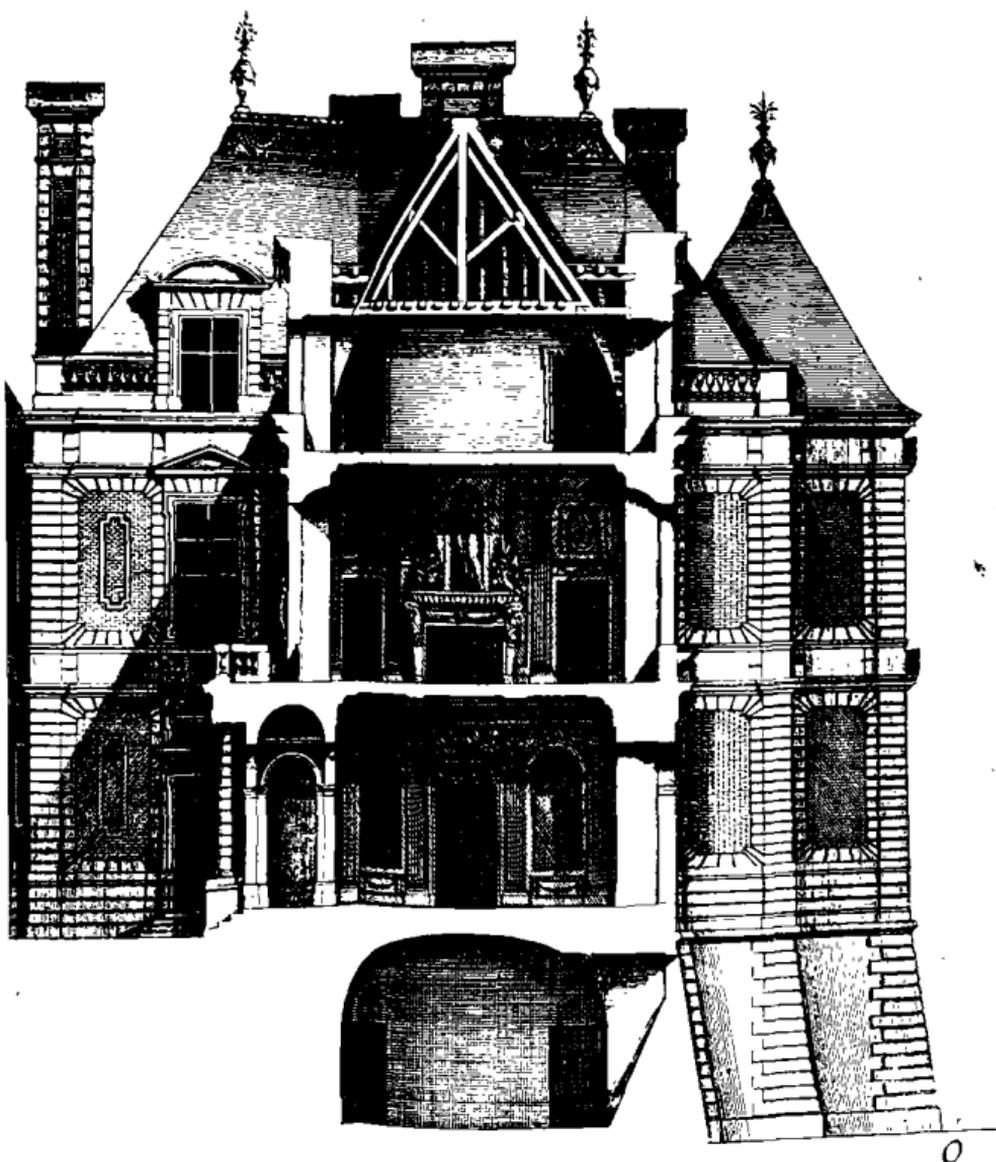


V COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE F

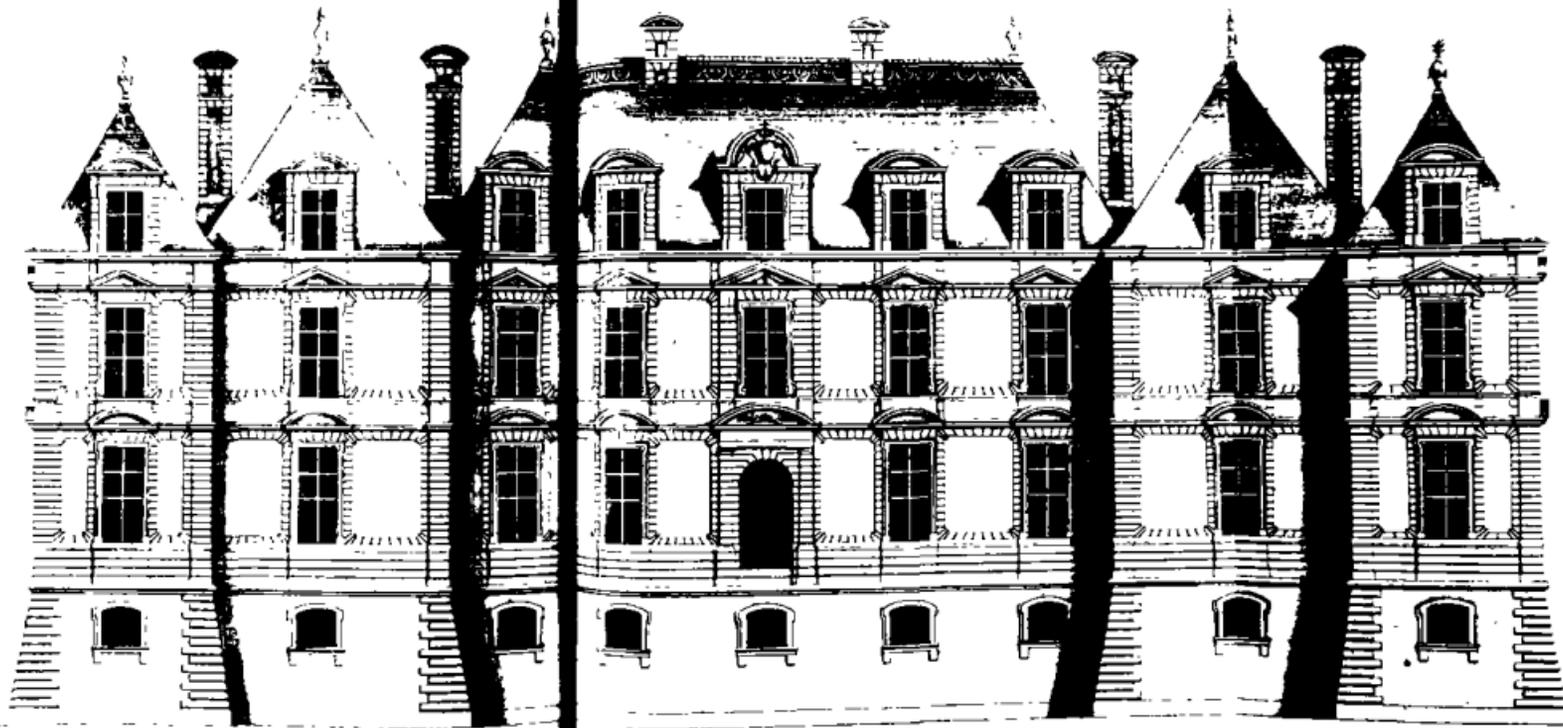


3 6 9 12 15 18 21 24 27 30 33 36 39 42 45 48 51 54 57 60 63 66 69 72 75 78 81 84 87 90 93 96 99 102 105 108 111 114 117 120 123 126 129 132 135 138 141 144 147 150 153 156 159 162 165 168 171 174 177 180 183 186 189 192 195 198 201 204 207 210 213 216 219 222 225 228 231 234 237 240 243 246 249 252 255 258 261 264 267 270 273 276 279 282 285 288 291 294 297 300 303 306 309 312 315 318 321 324 327 330 333 336 339 342 345 348 351 354 357 360 363 366 369 372 375 378 381 384 387 390 393 396 399 402 405 408 411 414 417 420 423 426 429 432 435 438 441 444 447 450 453 456 459 462 465 468 471 474 477 480 483 486 489 492 495 498 501 504 507 510 513 516 519 522 525 528 531 534 537 540 543 546 549 552 555 558 561 564 567 570 573 576 579 582 585 588 591 594 597 600 603 606 609 612 615 618 621 624 627 630 633 636 639 642 645 648 651 654 657 660 663 666 669 672 675 678 681 684 687 690 693 696 699 702 705 708 711 714 717 720 723 726 729 732 735 738 741 744 747 750 753 756 759 762 765 768 771 774 777 780 783 786 789 792 795 798 801 804 807 810 813 816 819 822 825 828 831 834 837 840 843 846 849 852 855 858 861 864 867 870 873 876 879 882 885 888 891 894 897 900 903 906 909 912 915 918 921 924 927 930 933 936 939 942 945 948 951 954 957 960 963 966 969 972 975 978 981 984 987 990 993 996 999 1002 1005 1008 1011 1014 1017 1020 1023 1026 1029 1032 1035 1038 1041 1044 1047 1050 1053 1056 1059 1062 1065 1068 1071 1074 1077 1080 1083 1086 1089 1092 1095 1098 1101 1104 1107 1110 1113 1116 1119 1122 1125 1128 1131 1134 1137 1140 1143 1146 1149 1152 1155 1158 1161 1164 1167 1170 1173 1176 1179 1182 1185 1188 1191 1194 1197 1200 1203 1206 1209 1212 1215 1218 1221 1224 1227 1230 1233 1236 1239 1242 1245 1248 1251 1254 1257 1260 1263 1266 1269 1272 1275 1278 1281 1284 1287 1290 1293 1296 1299 1302 1305 1308 1311 1314 1317 1320 1323 1326 1329 1332 1335 1338 1341 1344 1347 1350 1353 1356 1359 1362 1365 1368 1371 1374 1377 1380 1383 1386 1389 1392 1395 1398 1401 1404 1407 1410 1413 1416 1419 1422 1425 1428 1431 1434 1437 1440 1443 1446 1449 1452 1455 1458 1461 1464 1467 1470 1473 1476 1479 1482 1485 1488 1491 1494 1497 1500 1503 1506 1509 1512 1515 1518 1521 1524 1527 1530 1533 1536 1539 1542 1545 1548 1551 1554 1557 1560 1563 1566 1569 1572 1575 1578 1581 1584 1587 1590 1593 1596 1599 1602 1605 1608 1611 1614 1617 1620 1623 1626 1629 1632 1635 1638 1641 1644 1647 1650 1653 1656 1659 1662 1665 1668 1671 1674 1677 1680 1683 1686 1689 1692 1695 1698 1701 1704 1707 1710 1713 1716 1719 1722 1725 1728 1731 1734 1737 1740 1743 1746 1749 1752 1755 1758 1761 1764 1767 1770 1773 1776 1779 1782 1785 1788 1791 1794 1797 1800 1803 1806 1809 1812 1815 1818 1821 1824 1827 1830 1833 1836 1839 1842 1845 1848 1851 1854 1857 1860 1863 1866 1869 1872 1875 1878 1881 1884 1887 1890 1893 1896 1899 1902 1905 1908 1911 1914 1917 1920 1923 1926 1929 1932 1935 1938 1941 1944 1947 1950 1953 1956 1959 1962 1965 1968 1971 1974 1977 1980 1983 1986 1989 1992 1995 1998 2001 2004 2007 2010 2013 2016 2019 2022 2025 2028 2031 2034 2037 2040 2043 2046 2049 2052 2055 2058 2061 2064 2067 2070 2073 2076 2079 2082 2085 2088 2091 2094 2097 2100 2103 2106 2109 2112 2115 2118 2121 2124 2127 2130 2133 2136 2139 2142 2145 2148 2151 2154 2157 2160 2163 2166 2169 2172 2175 2178 2181 2184 2187 2190 2193 2196 2199 2202 2205 2208 2211 2214 2217 2220 2223 2226 2229 2232 2235 2238 2241 2244 2247 2250 2253 2256 2259 2262 2265 2268 2271 2274 2277 2280 2283 2286 2289 2292 2295 2298 2301 2304 2307 2310 2313 2316 2319 2322 2325 2328 2331 2334 2337 2340 2343 2346 2349 2352 2355 2358 2361 2364 2367 2370 2373 2376 2379 2382 2385 2388 2391 2394 2397 2400 2403 2406 2409 2412 2415 2418 2421 2424 2427 2430 2433 2436 2439 2442 2445 2448 2451 2454 2457 2460 2463 2466 2469 2472 2475 2478 2481 2484 2487 2490 2493 2496 2499 2502 2505 2508 2511 2514 2517 2520 2523 2526 2529 2532 2535 2538 2541 2544 2547 2550 2553 2556 2559 2562 2565 2568 2571 2574 2577 2580 2583 2586 2589 2592 2595 2598 2601 2604 2607 2610 2613 2616 2619 2622 2625 2628 2631 2634 2637 2640 2643 2646 2649 2652 2655 2658 2661 2664 2667 2670 2673 2676 2679 2682 2685 2688 2691 2694 2697 2700 2703 2706 2709 2712 2715 2718 2721 2724 2727 2730 2733 2736 2739 2742 2745 2748 2751 2754 2757 2760 2763 2766 2769 2772 2775 2778 2781 2784 2787 2790 2793 2796 2799 2802 2805 2808 2811 2814 2817 2820 2823 2826 2829 2832 2835 2838 2841 2844 2847 2850 2853 2856 2859 2862 2865 2868 2871 2874 2877 2880 2883 2886 2889 2892 2895 2898 2901 2904 2907 2910 2913 2916 2919 2922 2925 2928 2931 2934 2937 2940 2943 2946 2949 2952 2955 2958 2961 2964 2967 2970 2973 2976 2979 2982 2985 2988 2991 2994 2997 3000 3003 3006 3009 3012 3015 3018 3021 3024 3027 3030 3033 3036 3039 3042 3045 3048 3051 3054 3057 3060 3063 3066 3069 3072 3075 3078 3081 3084 3087 3090 3093 3096 3099 3102 3105 3108 3111 3114 3117 3120 3123 3126 3129 3132 3135 3138 3141 3144 3147 3150 3153 3156 3159 3162 3165 3168 3171 3174 3177 3180 3183 3186 3189 3192 3195 3198 3201 3204 3207 3210 3213 3216 3219 3222 3225 3228 3231 3234 3237 3240 3243 3246 3249 3252 3255 3258 3261 3264 3267 3270 3273 3276 3279 3282 3285 3288 3291 3294 3297 3300 3303 3306 3309 3312 3315 3318 3321 3324 3327 3330 3333 3336 3339 3342 3345 3348 3351 3354 3357 3360 3363 3366 3369 3372 3375 3378 3381 3384 3387 3390 3393 3396 3399 3402 3405 3408 3411 3414 3417 3420 3423 3426 3429 3432 3435 3438 3441 3444 3447 3450 3453 3456 3459 3462 3465 3468 3471 3474 3477 3480 3483 3486 3489 3492 3495 3498 3501 3504 3507 3510 3513 3516 3519 3522 3525 3528 3531 3534 3537 3540 3543 3546 3549 3552 3555 3558 3561 3564 3567 3570 3573 3576 3579 3582 3585 3588 3591 3594 3597 3600 3603 3606 3609 3612 3615 3618 3621 3624 3627 3630 3633 3636 3639 3642 3645 3648 3651 3654 3657 3660 3663 3666 3669 3672 3675 3678 3681 3684 3687 3690 3693 3696 3699 3702 3705 3708 3711 3714 3717 3720 3723 3726 3729 3732 3735 3738 3741 3744 3747 3750 3753 3756 3759 3762 3765 3768 3771 3774 3777 3780 3783 3786 3789 3792 3795 3798 3801 3804 3807 3810 3813 3816 3819 3822 3825 3828 3831 3834 3837 3840 3843 3846 3849 3852 3855 3858 3861 3864 3867 3870 3873 3876 3879 3882 3885 3888 3891 3894 3897 3900 3903 3906 3909 3912 3915 3918 3921 3924 3927 3930 3933 3936 3939 3942 3945 3948 3951 3954 3957 3960 3963 3966 3969 3972 3975 3978 3981 3984 3987 3990 3993 3996 3999 4002 4005 4008 4011 4014 4017 4020 4023 4026 4029 4032 4035 4038 4041 4044 4047 4050 4053 4056 4059 4062 4065 4068 4071 4074 4077 4080 4083 4086 4089 4092 4095 4098 4101 4104 4107 4110 4113 4116 4119 4122 4125 4128 4131 4134 4137 4140 4143 4146 4149 4152 4155 4158 4161 4164 4167 4170 4173 4176 4179 4182 4185 4188 4191 4194 4197 4200 4203 4206 4209 4212 4215 4218 4221 4224 4227 4230 4233 4236 4239 4242 4245 4248 4251 4254 4257 4260 4263 4266 4269 4272 4275 4278 4281 4284 4287 4290 4293 4296 4299 4302 4305 4308 4311 4314 4317 4320 4323 4326 4329 4332 4335 4338 4341 4344 4347 4350 4353 4356 4359 4362 4365 4368 4371 4374 4377 4380 4383 4386 4389 4392 4395 4398 4401 4404 4407 4410 4413 4416 4419 4422 4425 4428 4431 4434 4437 4440 4443 4446 4449 4452 4455 4458 4461 4464 4467 4470 4473 4476 4479 4482 4485 4488 4491 4494 4497 4500 4503 4506 4509 4512 4515 4518 4521 4524 4527 4530 4533 4536 4539 4542 4545 4548 4551 4554 4557 4560 4563 4566 4569 4572 4575 4578 4581 4584 4587 4590 4593 4596 4599 4602 4605 4608 4611 4614 4617 4620 4623 4626 4629 4632 4635 4638 4641 4644 4647 4650 4653 4656 4659 4662 4665 4668 4671 4674 4677 4680 4683 4686 4689 4692 4695 4698 4701 4704 4707 4710 4713 4716 4719 4722 4725 4728 4731 4734 4737 4740 4743 4746 4749 4752 4755 4758 4761 4764 4767 4770 4773 4776 4779 4782 4785 4788 4791 4794 4797 4800 4803 4806 4809 4812 4815 4818 4821 4824 4827 4830 4833 4836 4839 4842 4845 4848 4851 4854 4857 4860 4863 4866 4869 4872 4875 4878 4881 4884 4887 4890 4893 4896 4899 4902 4905 4908 4911 4914 4917 4920 4923 4926 4929 4932 4935 4938 4941 4944 4947 4950 4953 4956 4959 4962 4965 4968 4971 4974 4977 4980 4983 4986 4989 4992 4995 4998 5001 5004 5007 5010 5013 5016 5019 5022 5025 5028 5031 5034 5037 5040 5043 5046 5049 5052 5055 5058 5061 5064 5067 5070 5073 5076 5079 5082 5085 5088 5091 5094 5097 5100 5103 5106 5109 5112 5115 5118 5121 5124 5127 5130 5133 5136 5139 5142 5145 5148 5151 5154 5157 5160 5163 5166 5169 5172 5175 5178 5181 5184 5187 5190 5193 5196 5199 5202 5205 5208 5211 5214 5217 5220 5223 5226 5229 5232 5235 5238 5241 5244 5247 5250 5253 5256 5259 5262 5265 5268 5271 5274 5277 5280 5283 5286 5289 5292 5295 5298 5301 5304 5307 5310 5313 5316 5319 5322 5325 5328 5331 5334 5337 5340 5343 5346 5349 5352 5355 5358 5361 5364 5367 5370 5373 5376 5379 5382 5385 5388 5391 5394 5397 5400 5403 5406 5409 5412 5415 5418 5421 5424 5427 5430 5433 5436 5439 5442 5445 5448 5451 5454 5457 5460 5463 5466 5469 5472 5475 5478 5481 5484 5487 5490 5493 5496 5499 5502 5505 5508 5511 5514 5517 5520 5523 5526 5529 5532 5535 5538 5541 5544 5547 5550 5553 5556 5559 5562 5565 5568 5571 5574 5577 5580 5583 5586 5589 5592 5595 5598 5601 5604 5607 5610 5613 5616 5619 5622 5625 5628 5631 5634 5637 5640 5643 5646 5649 5652 5655 5658 5661 5664 5667 5670 5673 5676 5679 5682 5685 5688 5691 5694 5697 5700 5703 5706 5709 5712 5715 5718 5721 5724 5727 5730 5733 5736 5739 5742 5745 5748 5751 5754 5757 5760 5763 5766 5769 5772 5775 5778 5781 5784 5787 5790 5793 5796 5799 5802 5805 5808 5811 5814 5817 5820 5823 5826 5829 5832 5835 5838 5841 5844 5847 5850 5853 5856 5859 5862 5865 5868 5871 5874 5877 5880 5883 5886 5889 5892 5895 5898 5901 5904 5907 5910 5913 5916 5919 5922 5925 5928 5931 5934 5937 5940 5943 5946 5949 5952 5955 5958 5961 5964 5967 5970 5973 5976 5979 5982 5985 5988 5991 5994 5997 6000 6003 6006 6009 6012 6015 6018 6021 6024 6027 6030 6033 6036 6039 6042 6045 6048 6051 6054 6057 6060 6063 6066 6069 6072 6075 6078 6081 6084 6087 6090 6093 6096 6099 6102 6105 6108 6111 6114 6117 6120 6123 6126 6129 6132 6135 6138 6141 6144 6147 6150 6153 6156 6159 6162 6165 6168 6171 6174 6177 6180 6183 6186 6189 6192 6195 6198 6201 6204 6207 6210 6213 6216 6219 6222 6225 6228 6231 6234 6237 6240 6243 6246 6249 6252 6255 6258 6261 6264 6267 6270 6273 6276 6279 6282 6285 6288 6291 6294 6297 6300 6303 6306 6309 6312 6315 6318 6321 6324 6327 6330 6333 6336 6339 6342 6345 6348 6351 6354 6357 6360 6363 6366 6369 6372 6375 6378 6381 6384 6387 6390 6393 6396 6399 6402 6405 6408 6411 6414 6417 6420 6423 6426 6429 6432 6435 6438 6441 6444 6447 6450 6453 6456 6459 6462 6465 6468 6471 6474 6477 6480 6483 6486 6489 6492 6495 6498 6501 6504 6507 6510 6513 6516 6519 6522 6525 6528 6531 6534 6537 6540 6543 6546 6549 6552 6555 6558 6561 6564 6567 6570 6573 6576 6579 6582 6585 6588 6591 6594 6597 6600 6603 6606 6609 6612 6615 6618 6621 6624 6627 6630 6633 6636 6639 6642 6645 6648 6651 6654 6657 6660 6663 6666 6669 6672 6675 6678 6681 6684 6687 6690 6693 6696 6699 6702 6705 6708 6711 6714 6717 6720 6723 6726 6729 6732 6735 6738 6741 6744 6747 6750 6753 6756 6759 6762 6765 6768 6771 6774 6777 6780 6783 6786 6789 6792 6795 6798 6801 6804 6807 6810 6813 6816 6819 6822 6825 6828 6831 6834 6837 6840 6843 6846 6849 6852 6855 6858 6861 6864 6867 6870 6873 6876 6879 6882 6885 6888 6891 6894 6897 6900 6903 6906 6909 6912 6915 6918 6921 6924 6927 6930 6933 6936 6939 6942 6945 6948 6951 6954 6957 6960 6963 6966 6969 6972 6975 6978 6981 6984 6987 6990 6993 6996 6999 7002 7005 7008 7011 7014 7017 7020 7023 7026 7029 7032 7035 7038 7041 7044 7047 7050 7053 7056 7059 7062 7065 7068 7071 7074 7077 7080 7083 7086 7089 7092 7095 7098 7101 7104 7107 7110 7113 7116 7119 7122 7125 7128 7131 7134 7137 7140 7143 7146 7149 7152 7155 7158 7161 7164 7167 7170 7173 7176 7179 7182 7185 7188 7191 7194 7197 7200 7203 7206 7209 7212 7215 7218 7221 7224 7227 7230 7233 7236 7239 7242 7245 7248 7251 7254 7257 7260 7263 7266 7269 7272 7275 7278 7281 7284 7287 7290 7293 7296 7299 7302 7305 7308 7311 7314 7317 7320 7323 7326 7329 7332 7335 7338 7341 7344 7347 7350 7353 7356 7359 7362 7365 7368 7371 7374 7377 7380 7383 7386 7389 7392 7395 7398 7401 7404 7407 7410 7413 7416 7419 7422 7425 7428 7431 7434 7437 7440 7443 7446 7449 7452 7455 7458 7461 7464 7467 7470 7473 7476 7479 7482 7485 7488 7

## CHASTEAV DE PONTZ



FACE DU COSTÉ DV PIERRE DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE

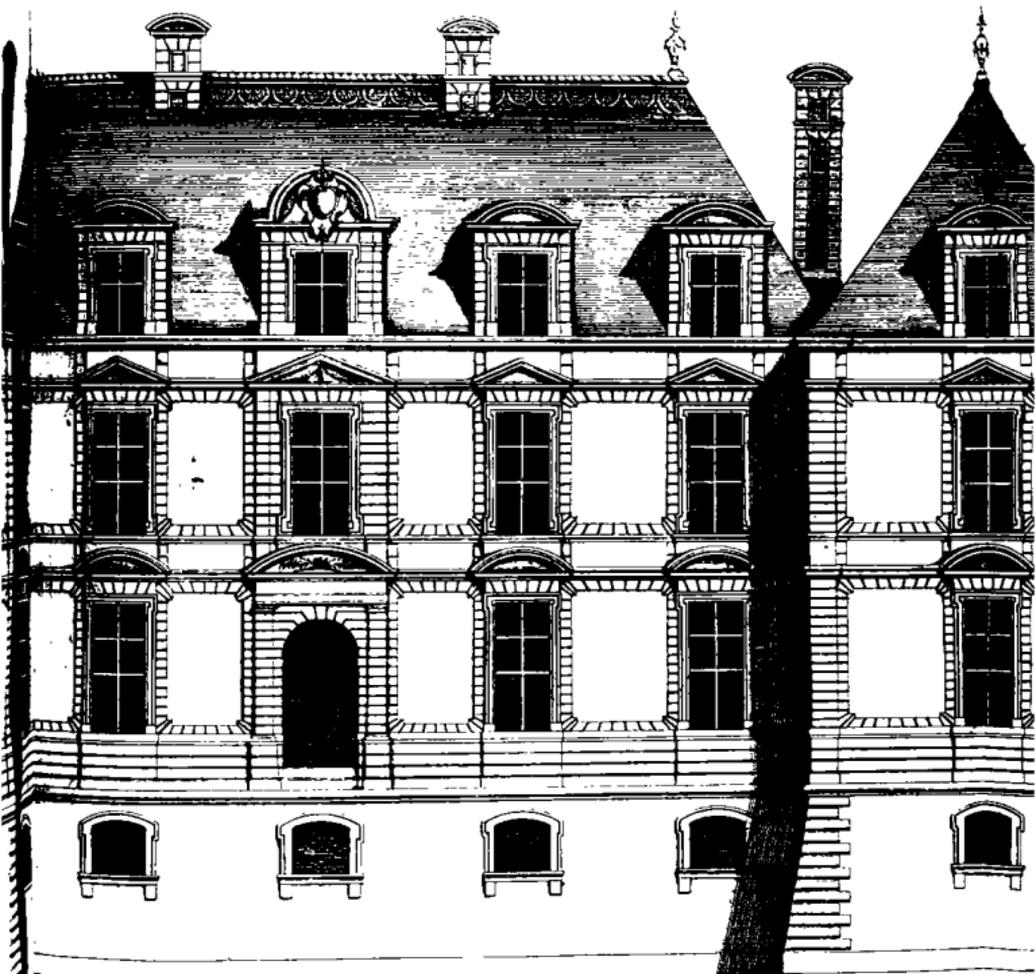


1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

FACÉ DV COSTÉ DV PA <sup>RE D</sup>

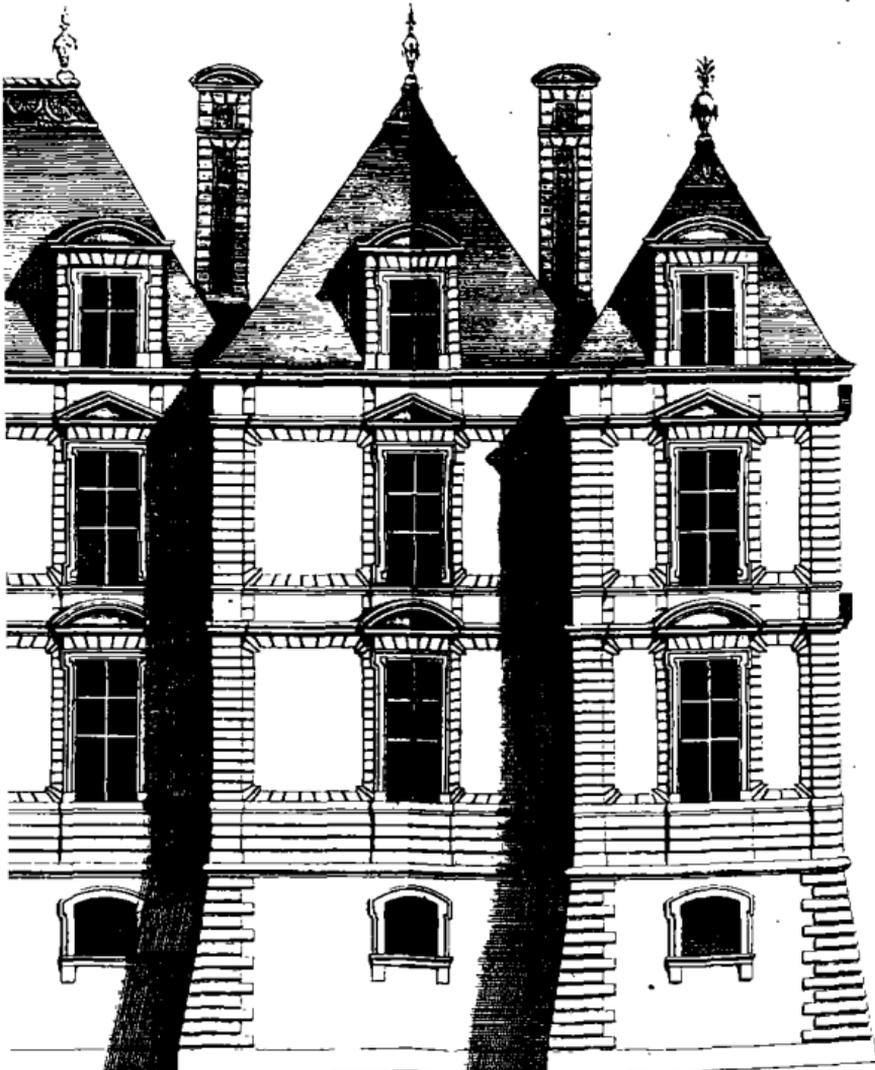


TERRE DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMP.

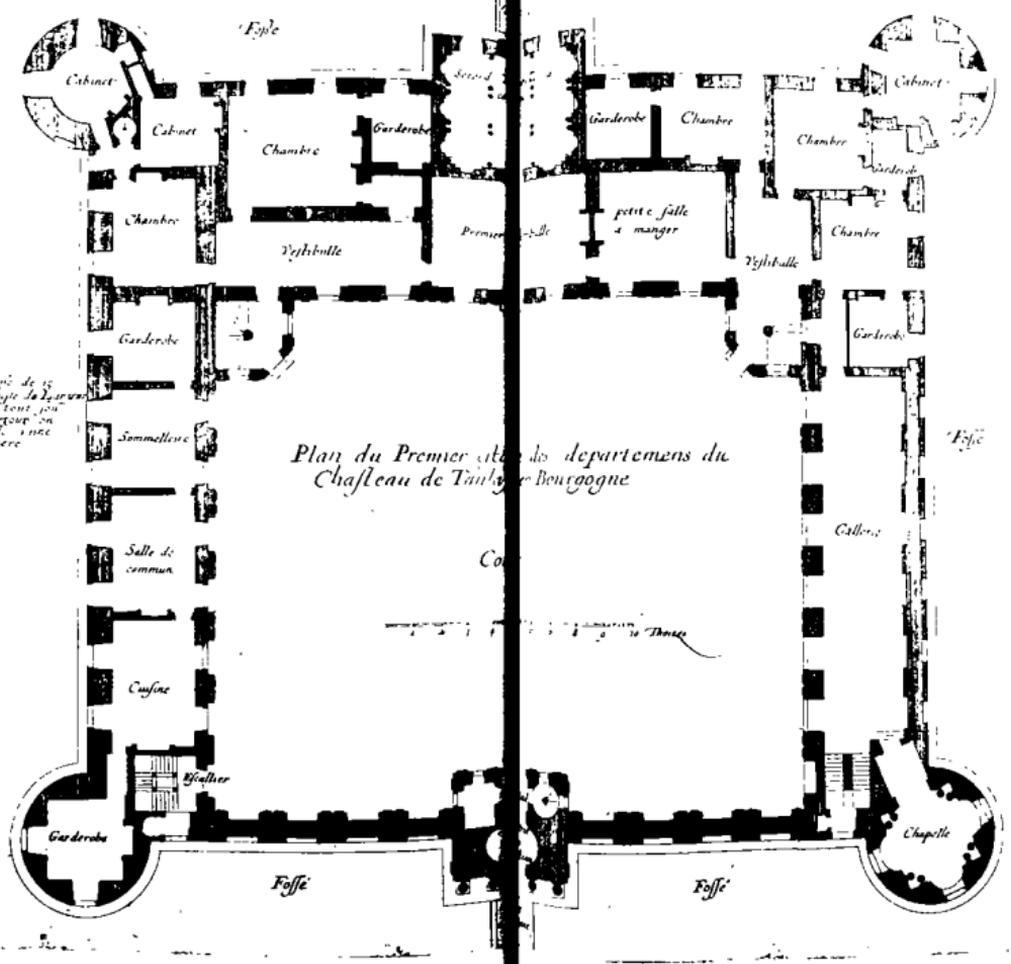


2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises

PONTZ EN CHAMPAGNE



Thoirs  
11 12

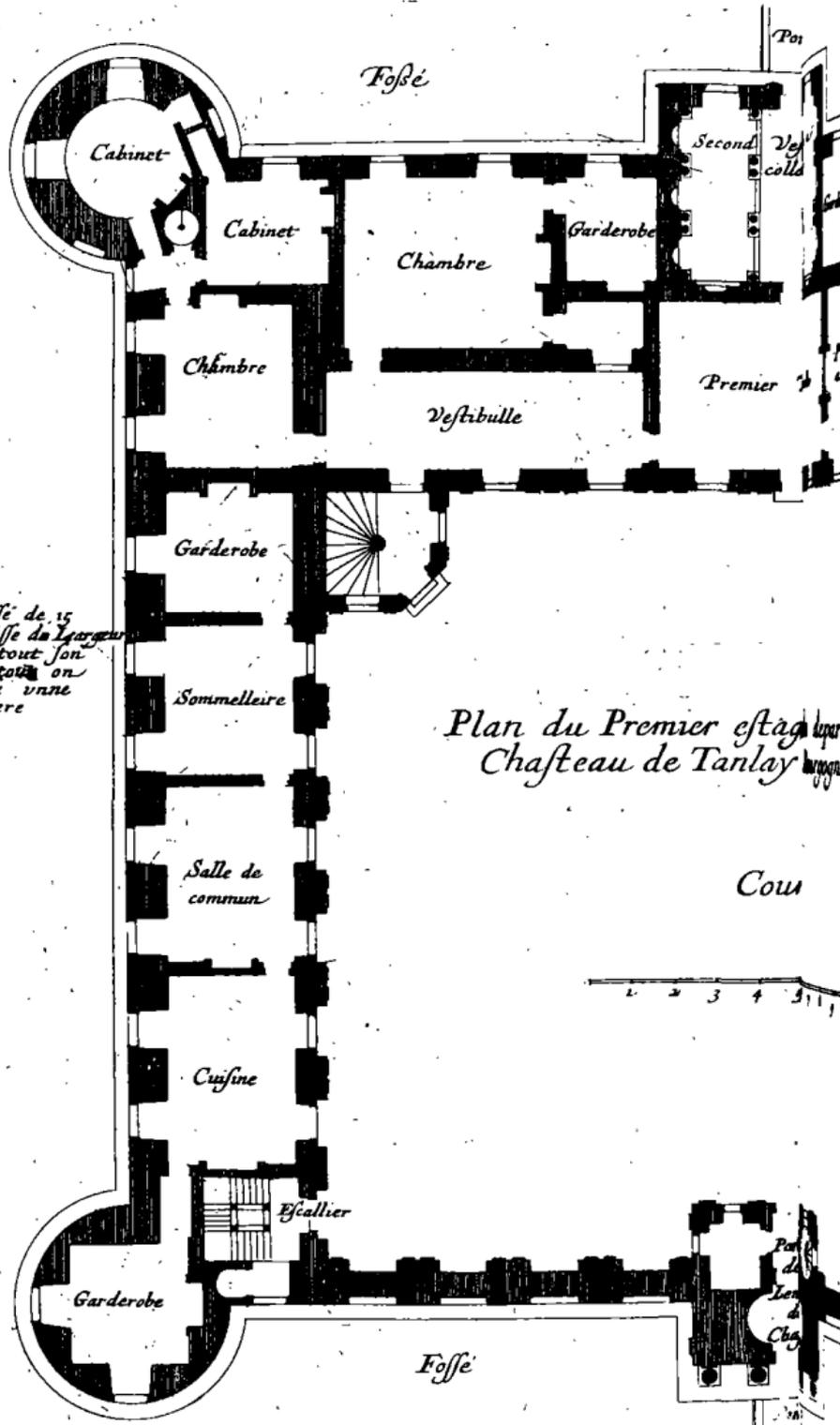


*Fosse de St  
Thyeste de la Chapelle  
en tout son  
longueur en  
l'air & avec  
la mer*

*Plan du Premier etage des departemens du  
Chateau de Tanlay en Bourgogne*

Col

*Porte de la Chapelle*



Fosse

Cabinet

Cabinet

Chambre

Garderobe

Second Vestibulle

Chambre

Vestibulle

Premier

Garderobe

Fosse de 15 Toises de largeur en tout son Pour tout on passe vne ruiere

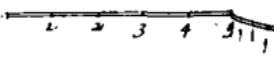
Sommelleire

Plan du Premier étage de par le Chateau de Tanlay

Salle de commun

Cours

Cuisine

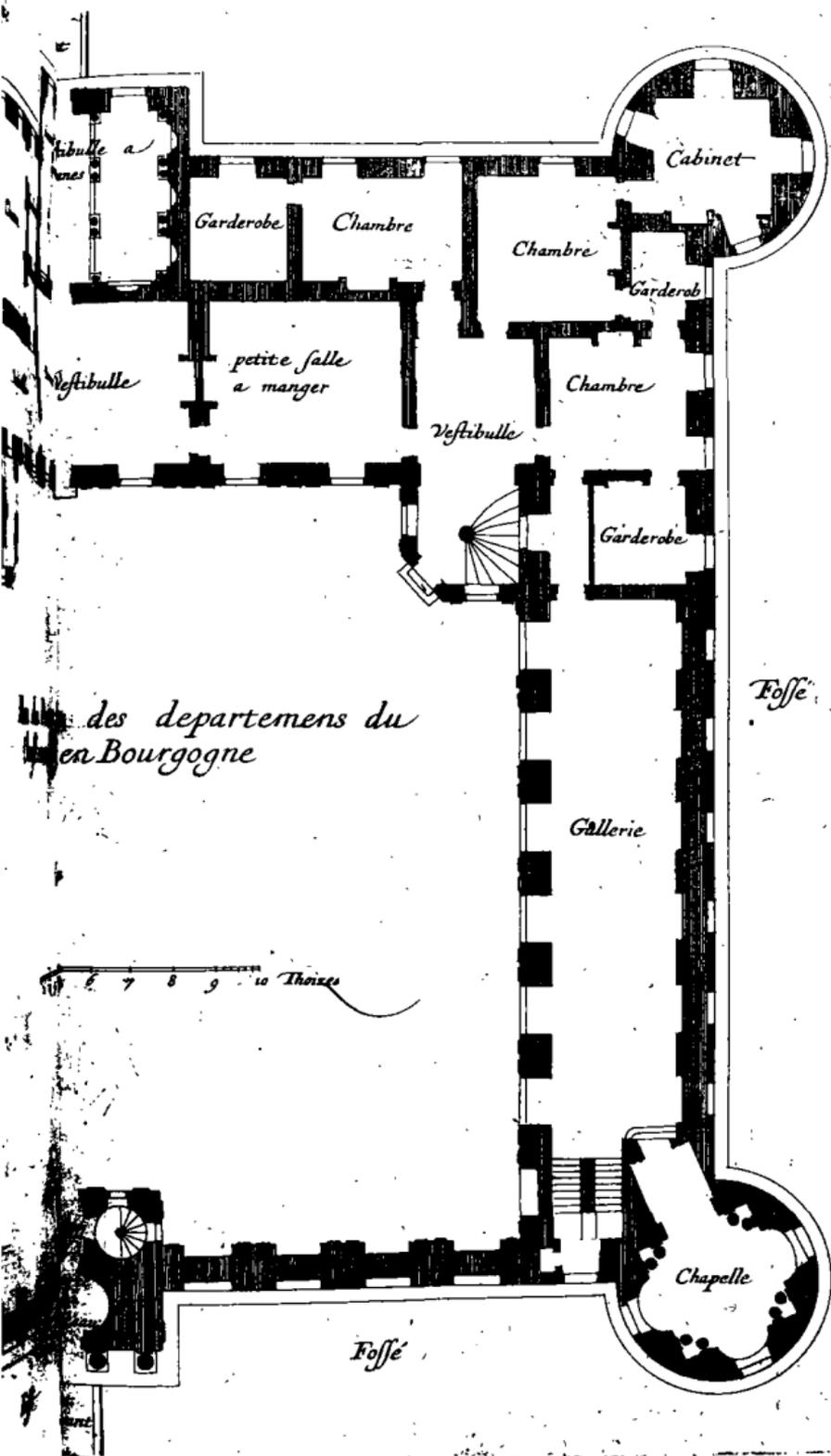


Escalier

Garderobe

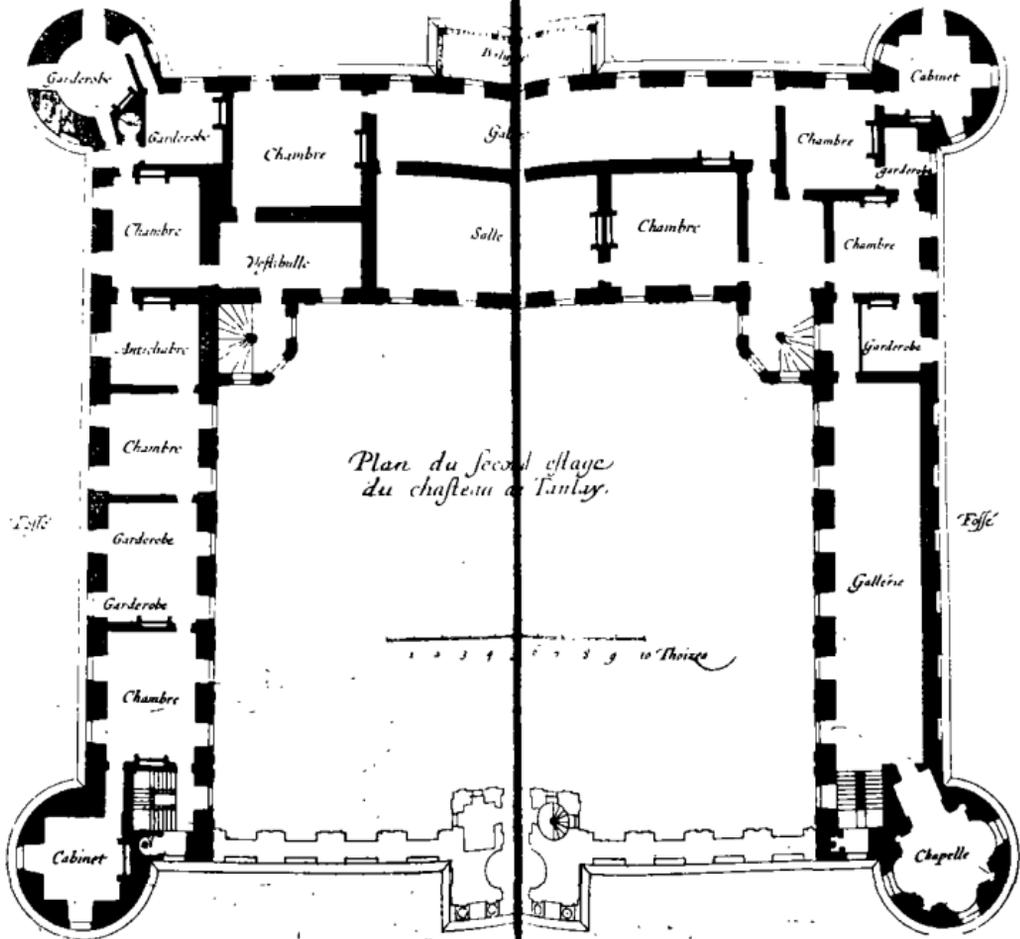
Fosse

Part de l'entree de la Cour



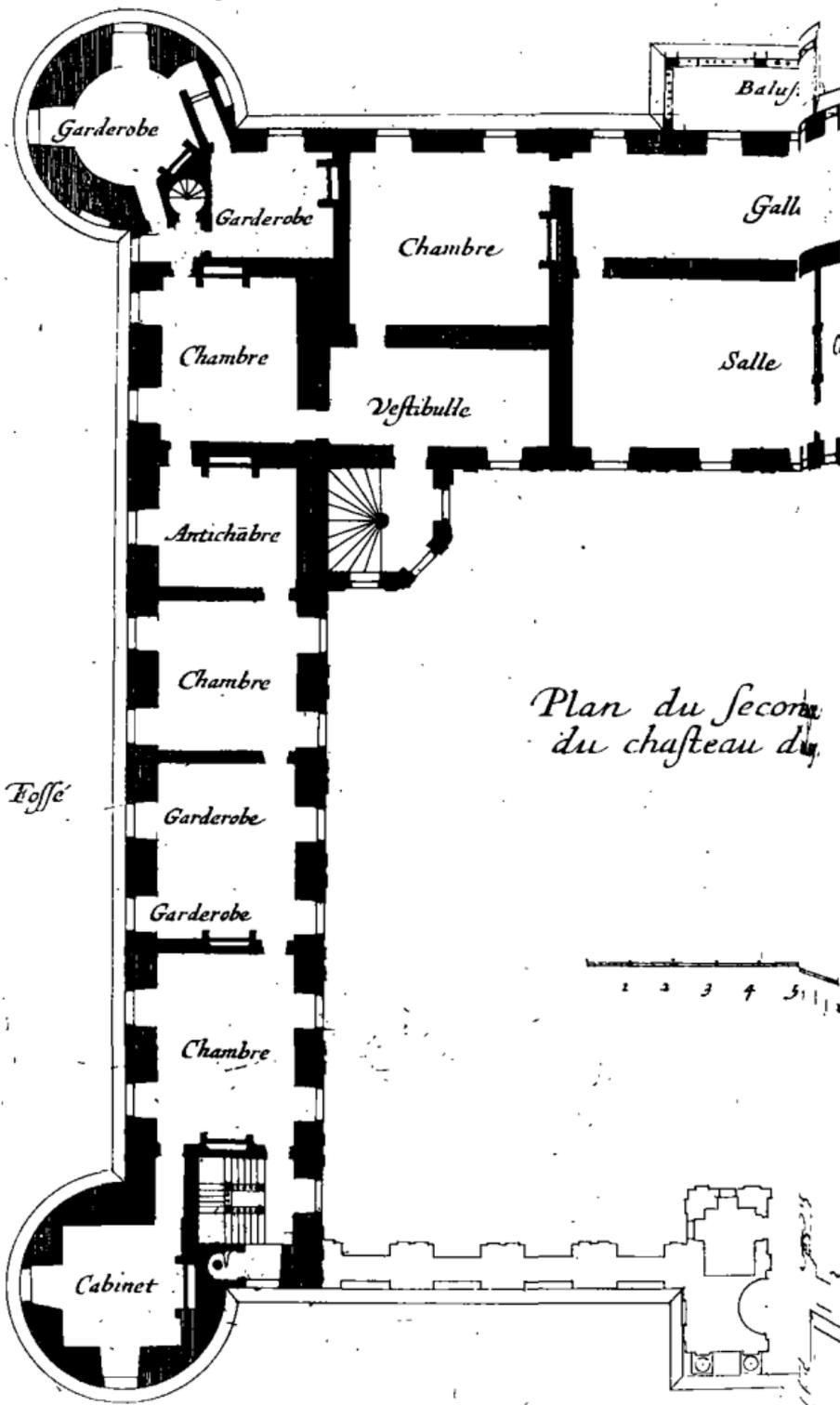
des departemens du  
Bea Bourgogne

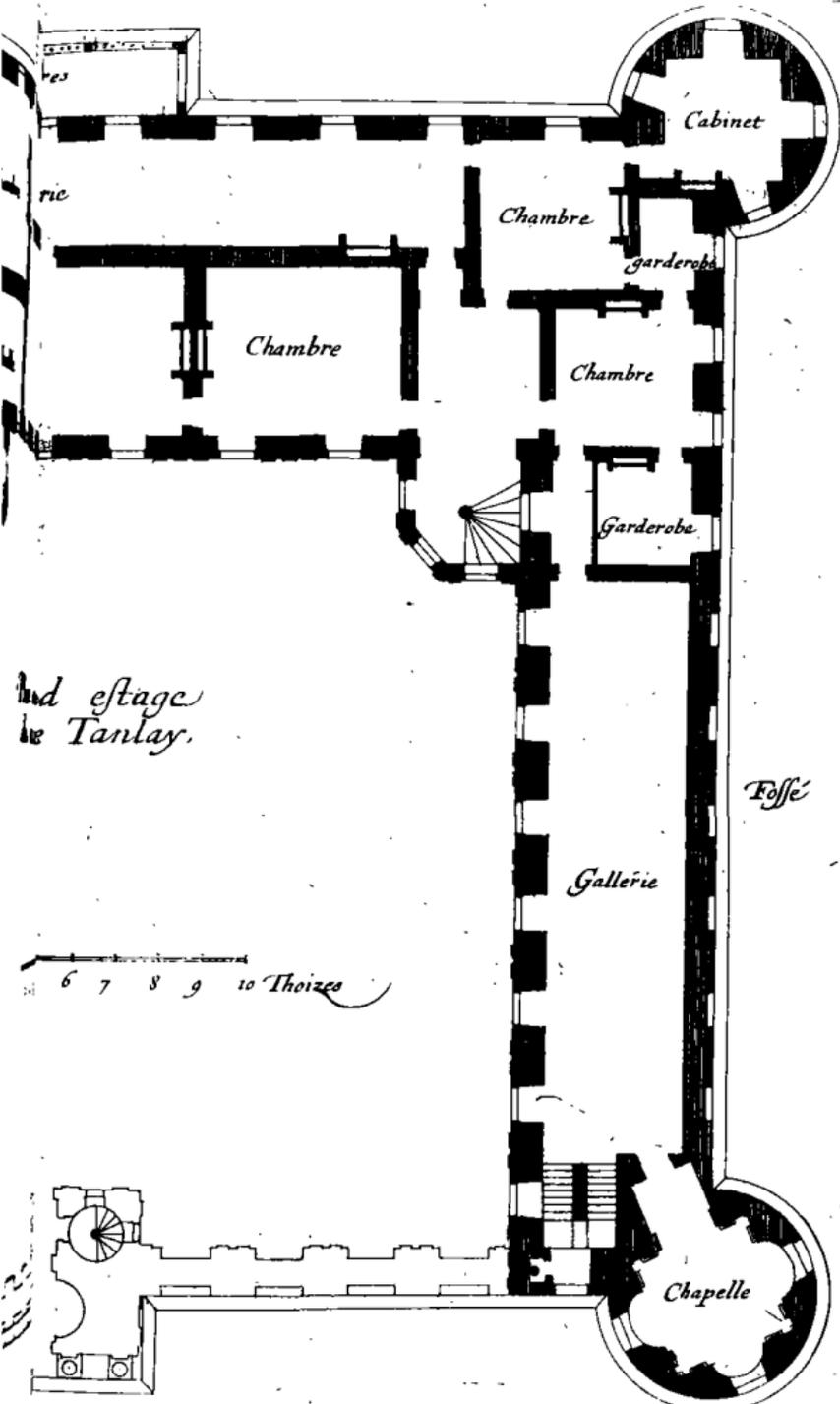
6 7 8 9 10 Toises



Plan du second étage  
du chateau de Tautay.

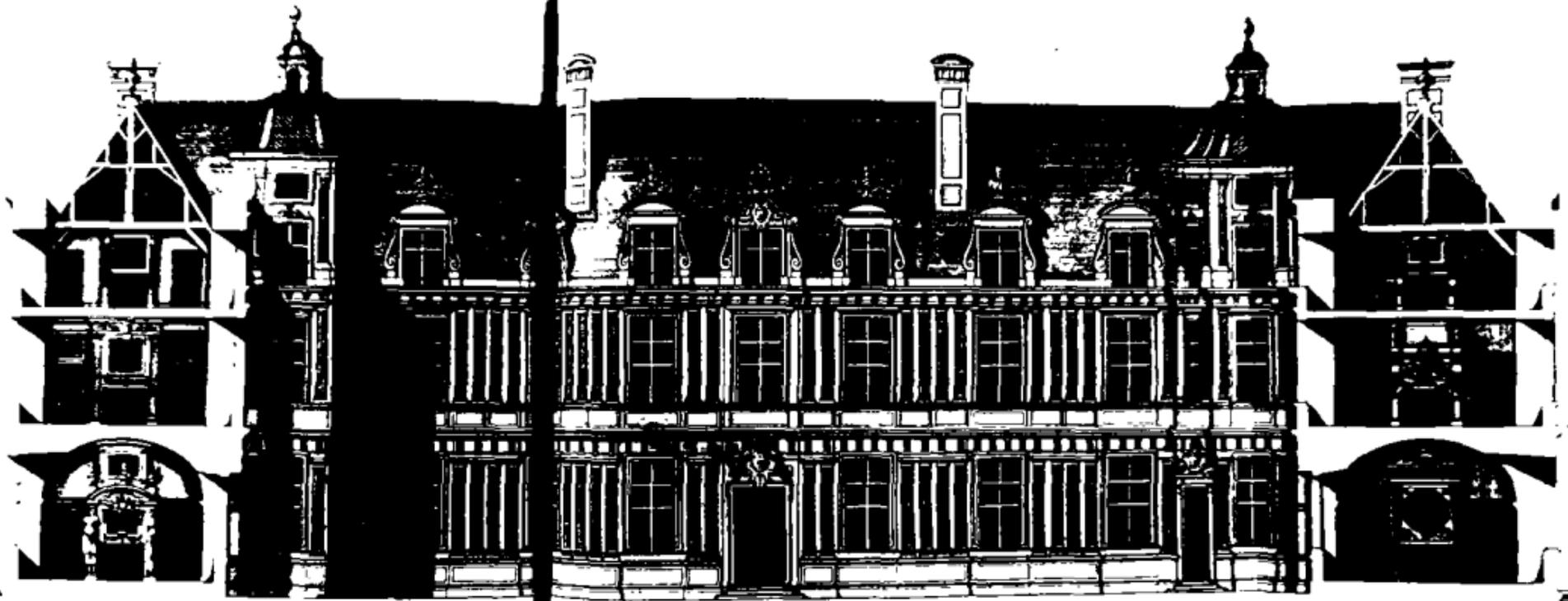
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises





*And estage  
de Tanlay.*

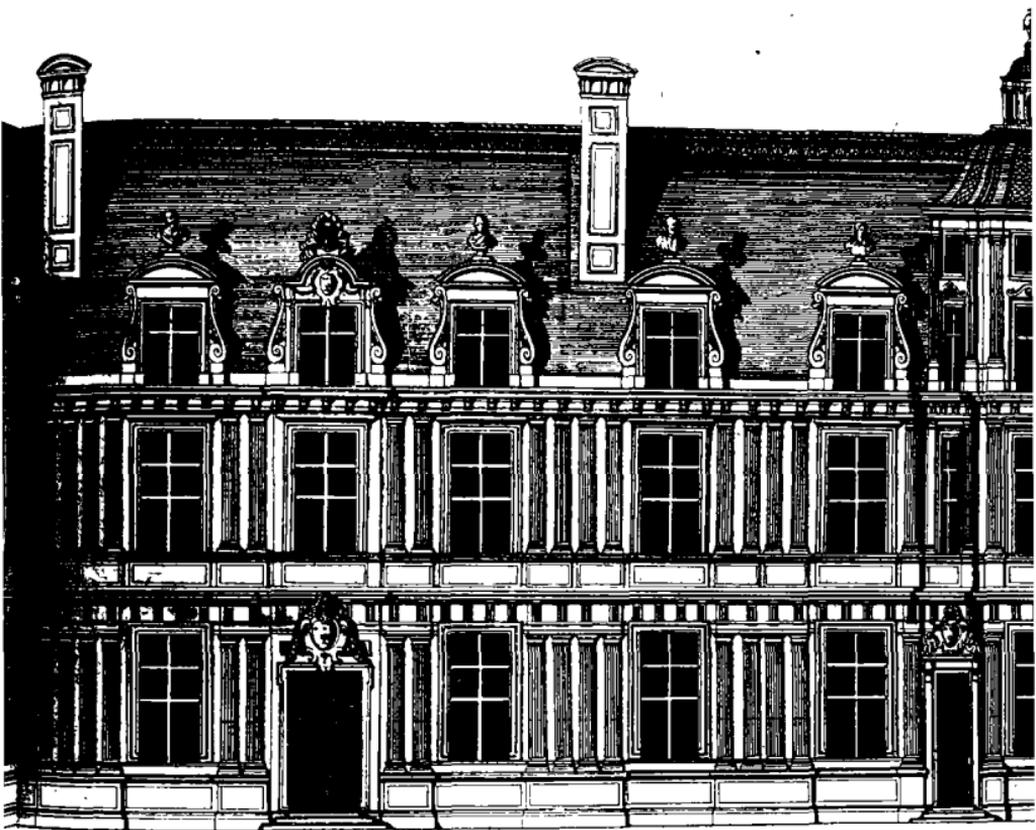
6 7 8 9 10 Toises



FACE DV COUVE DE LA COVR DV CHASTEAV DE TANLAY

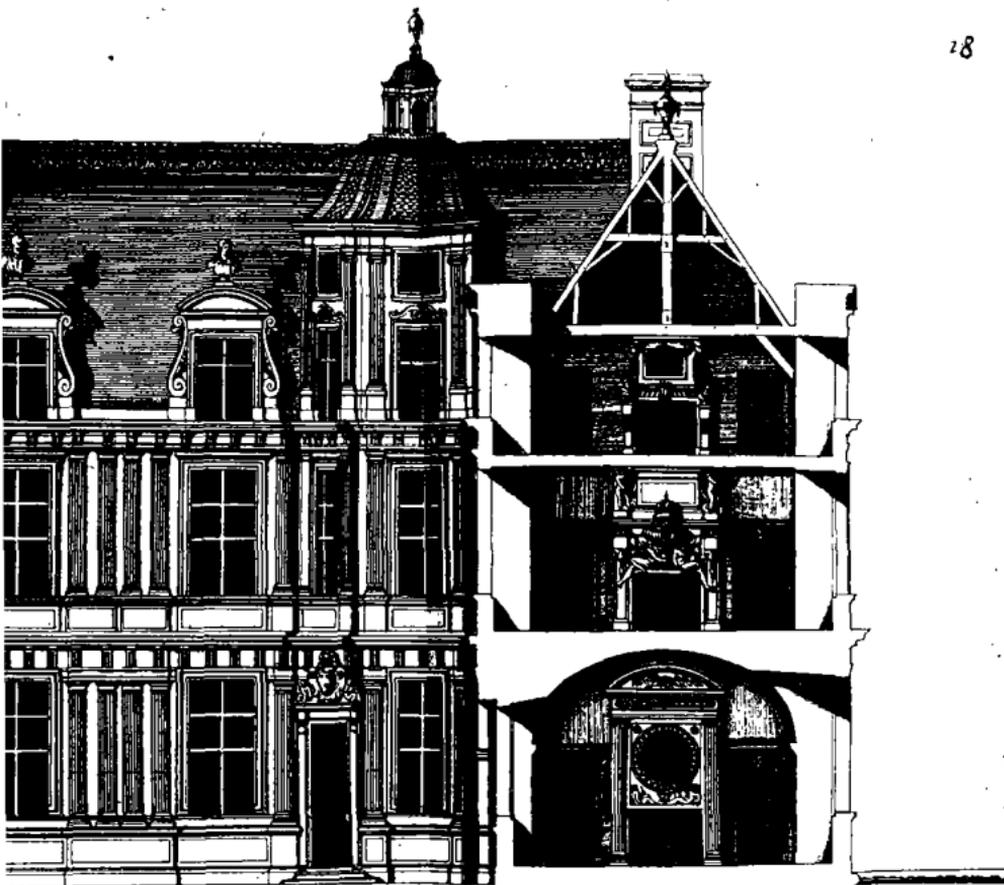


*FACE DV CO*



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 toises

COSTE DE LA COVR DV CHASTEAV DE TANLAY



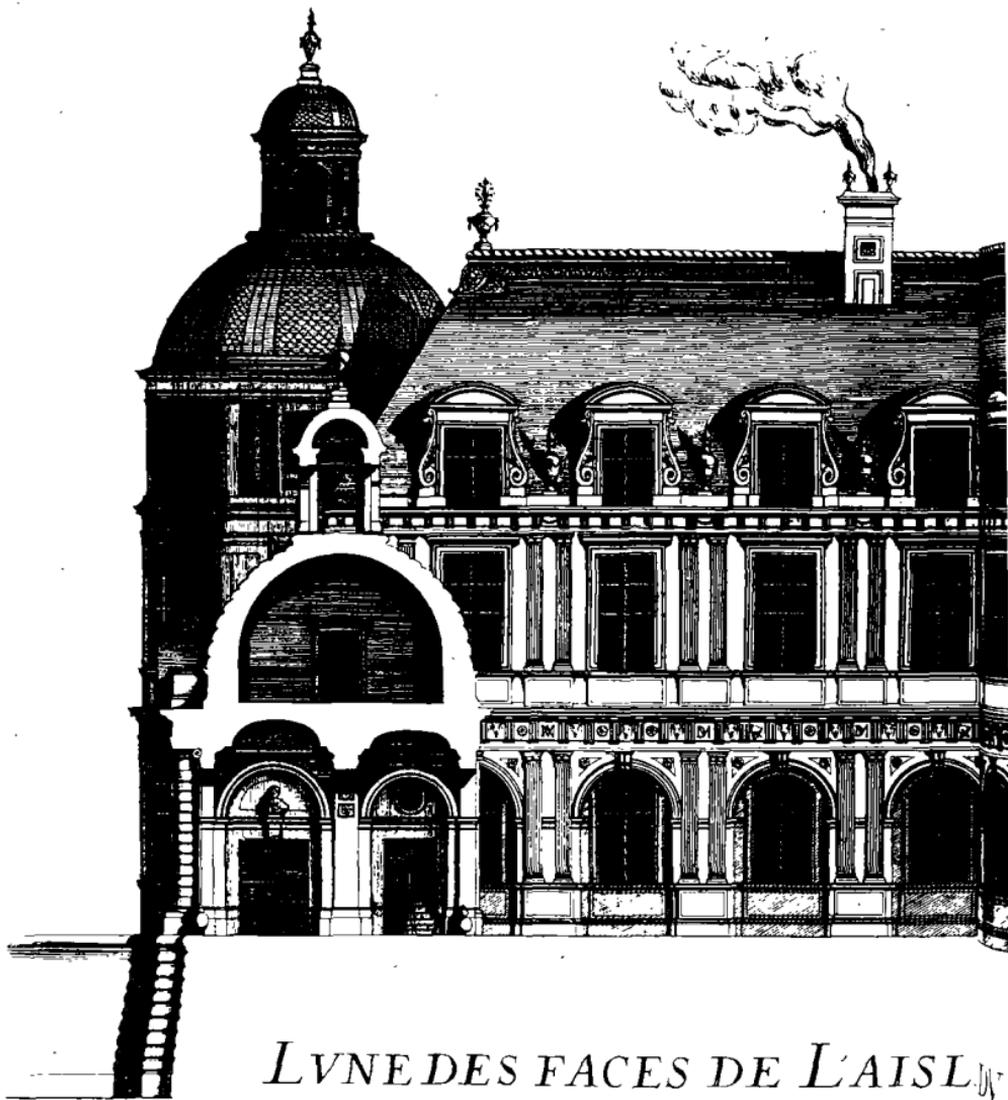
→ thorses  
10

DE TANLAY

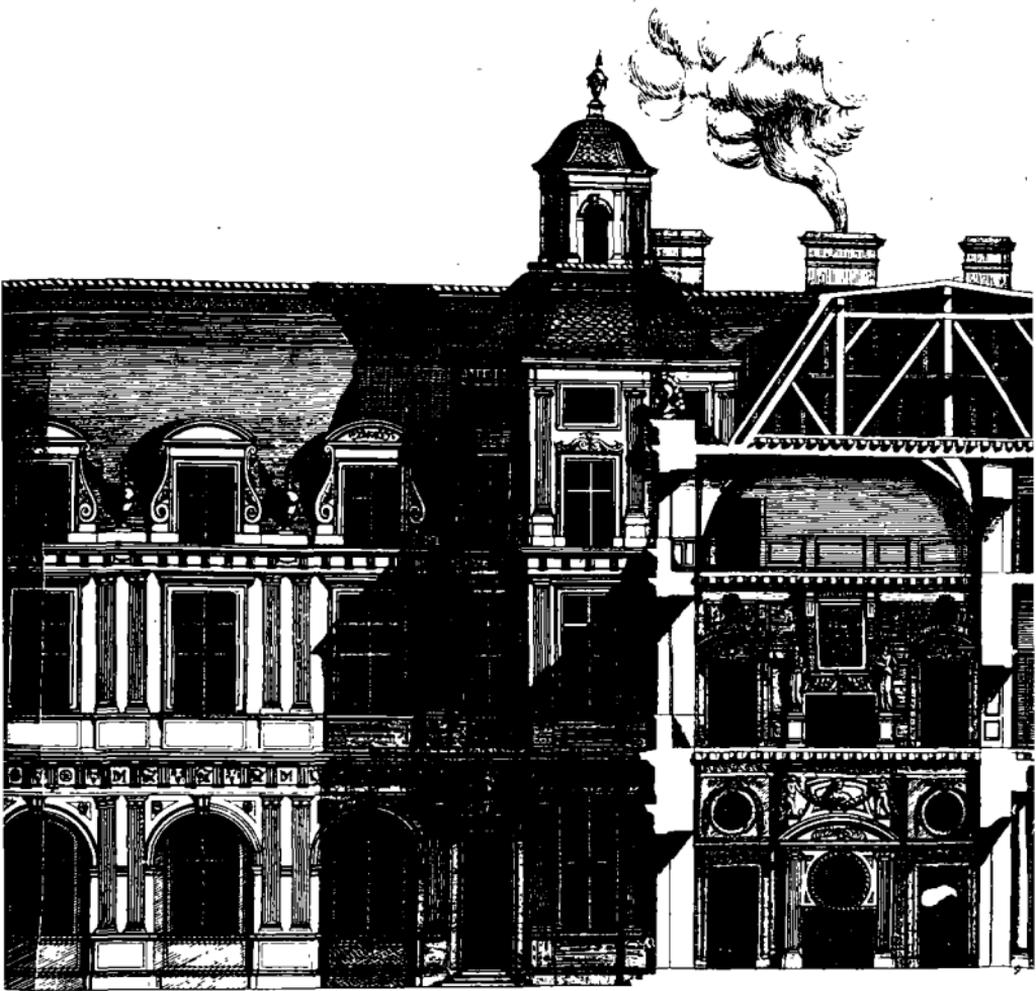
S



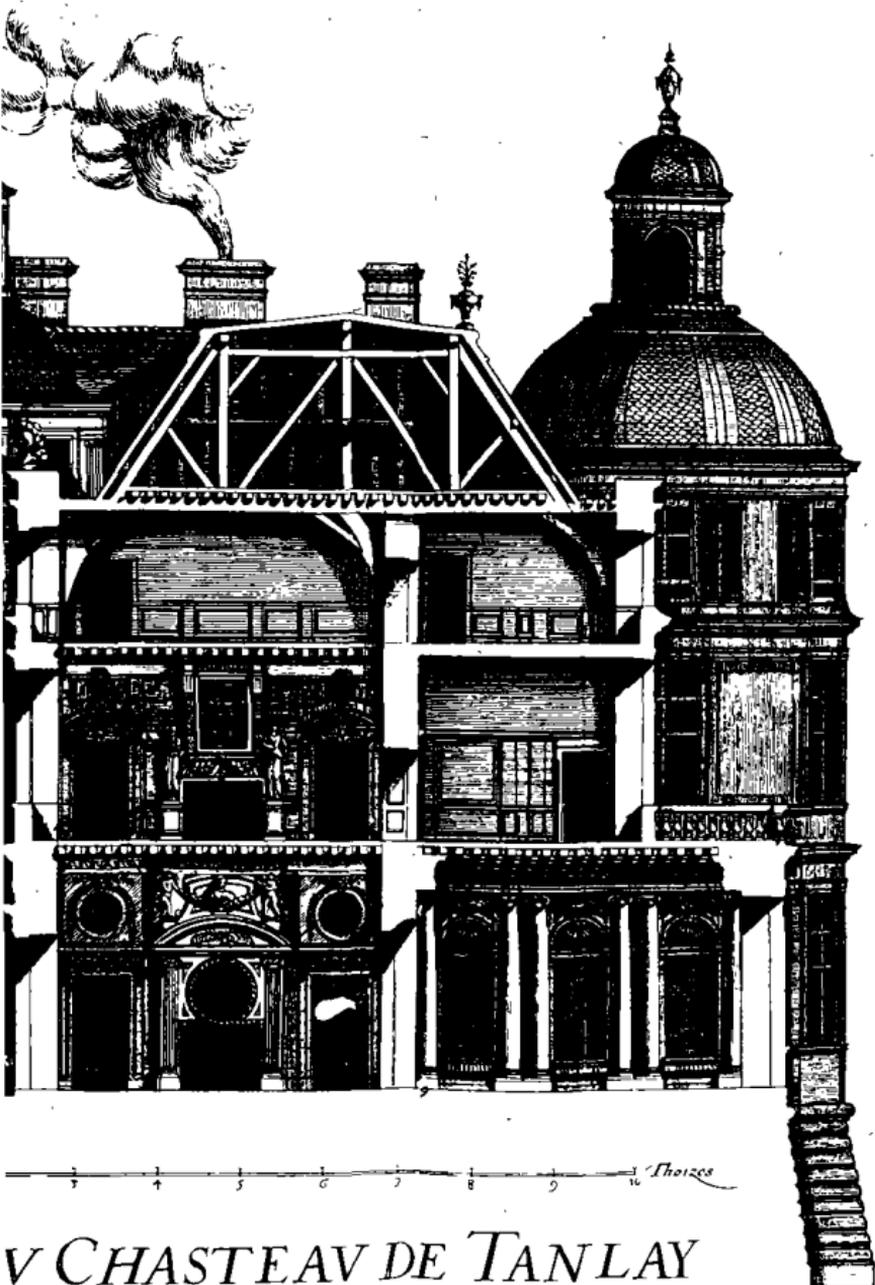
LVNEDES FACES DE LAISSE DV COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE TANLAY



*LVNEDES FACES DE LAISL*

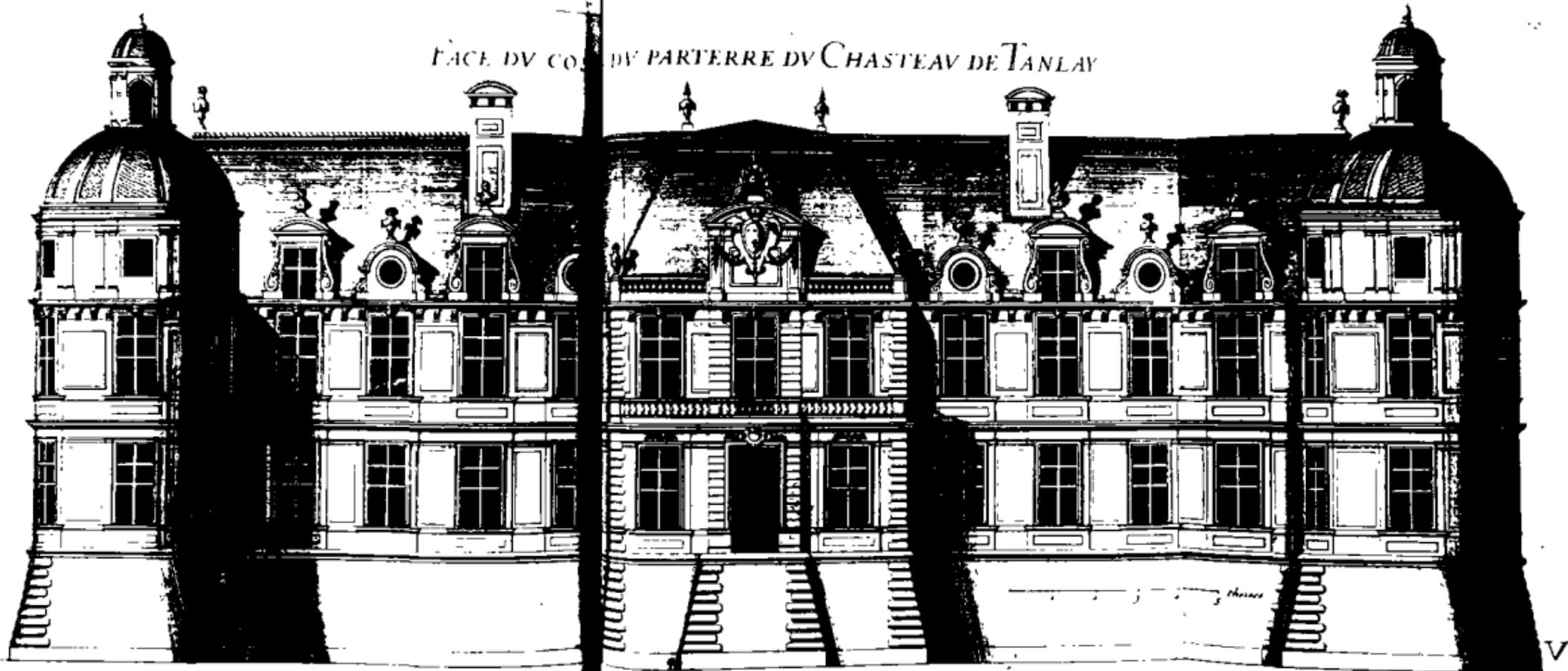


*DU COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE*

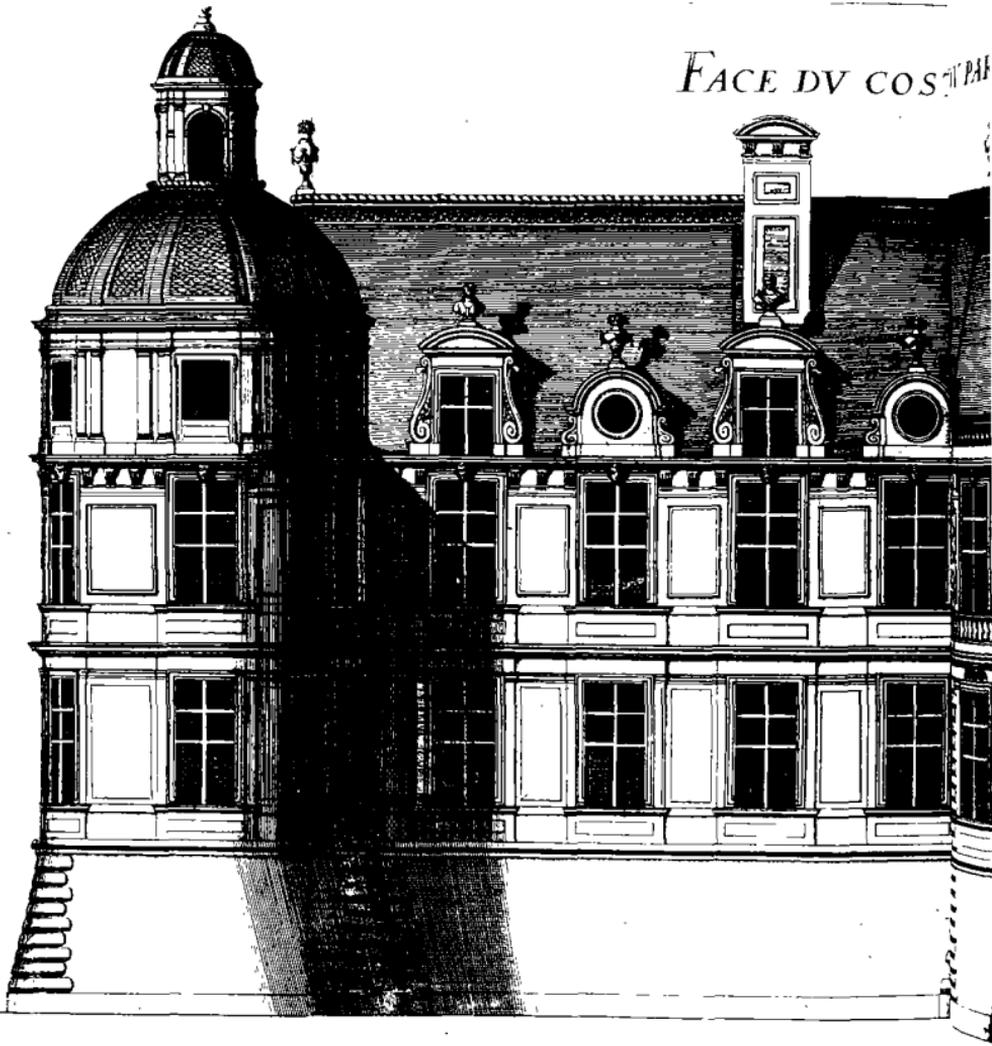


V CHATEAU DE TANLAY

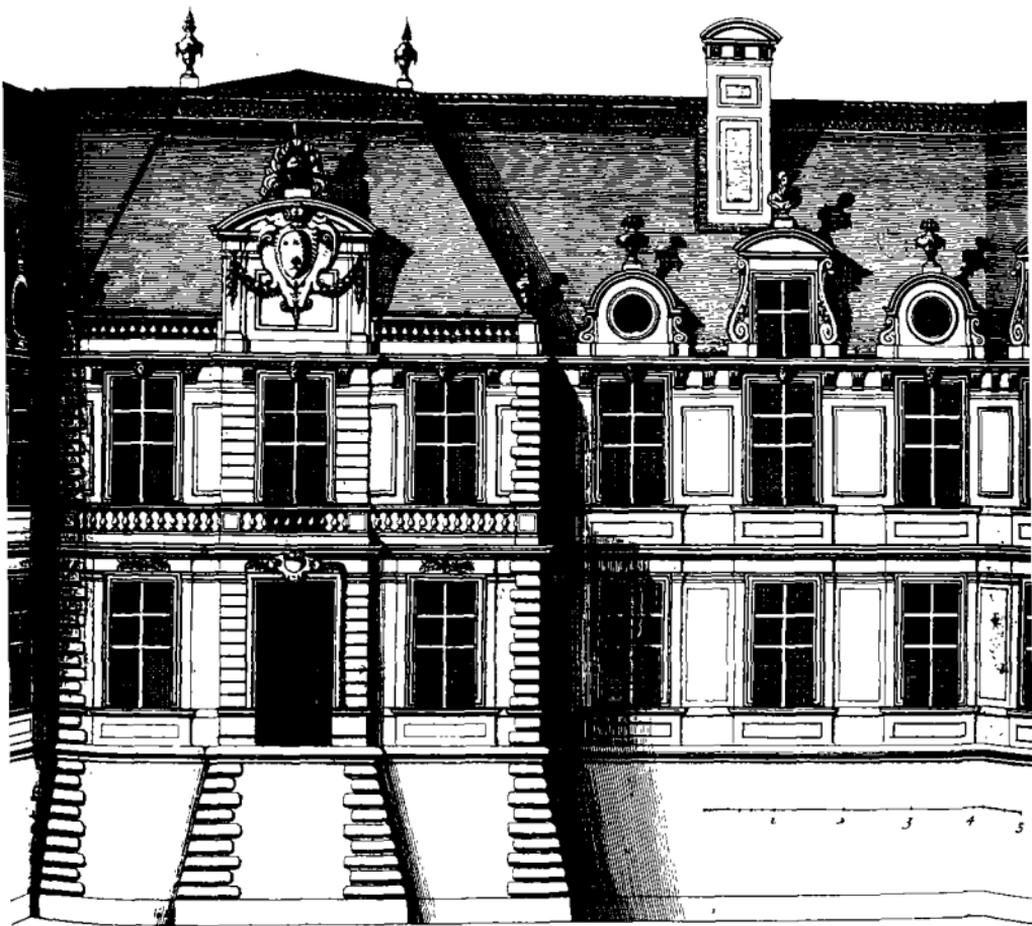
FACE DV CO... DV PARTERRE DV CHASTEAV DE TANLAY



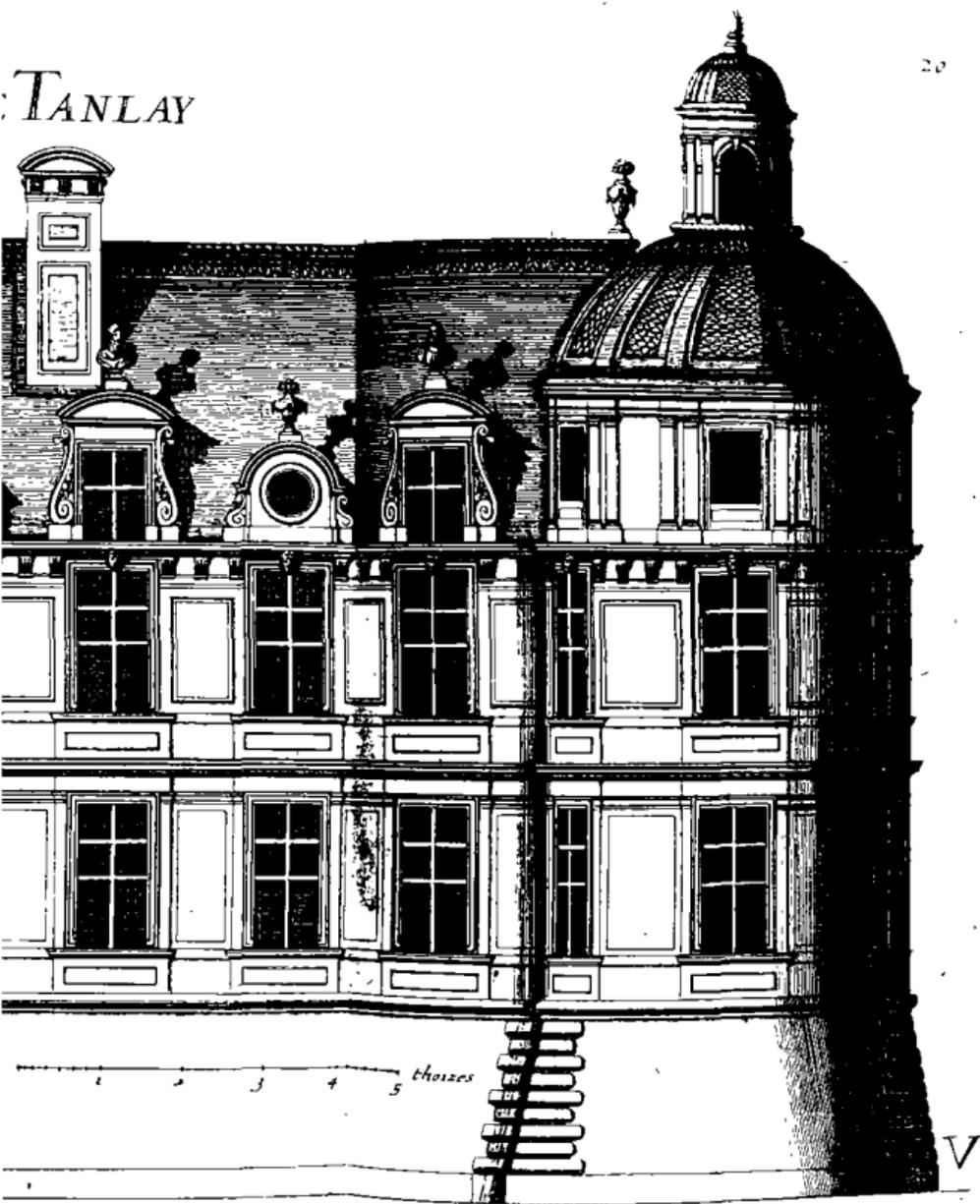
FACE DV COSTE PAE



*COSME DV PARTERRE DV CHASTEAV DE TANLAY*

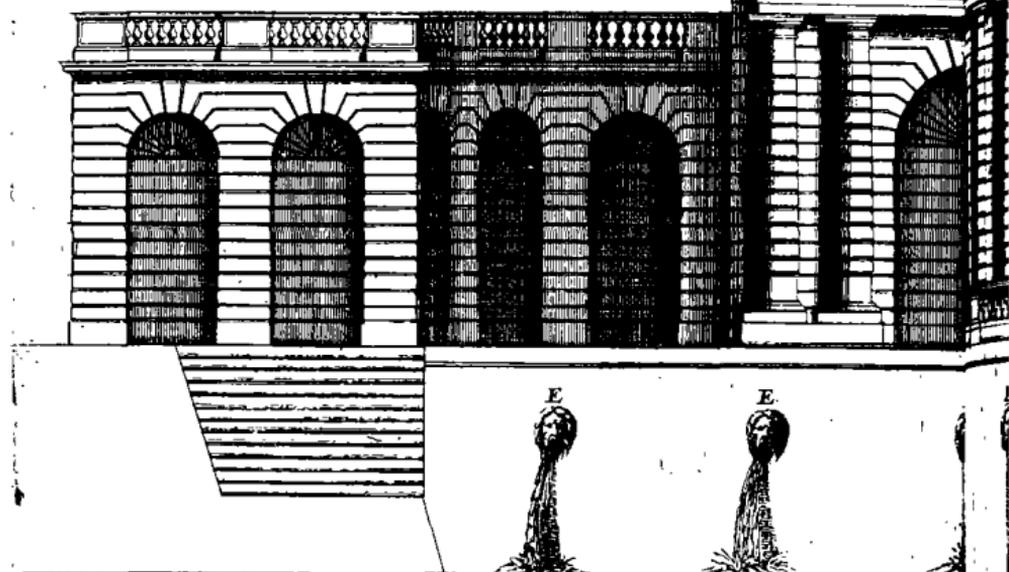


TANLAY





ESLEVATION GEOMETRIQVE DE LA TESTE

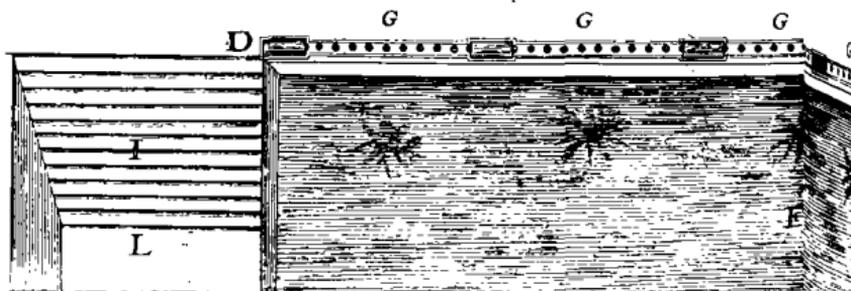


*ABCD. est un massif  
de maçonnerie qui est divisé  
par le dessous par cinq  
Acqueducs, ou entre une  
riviere qui passe par  
cinq masques marqués E*

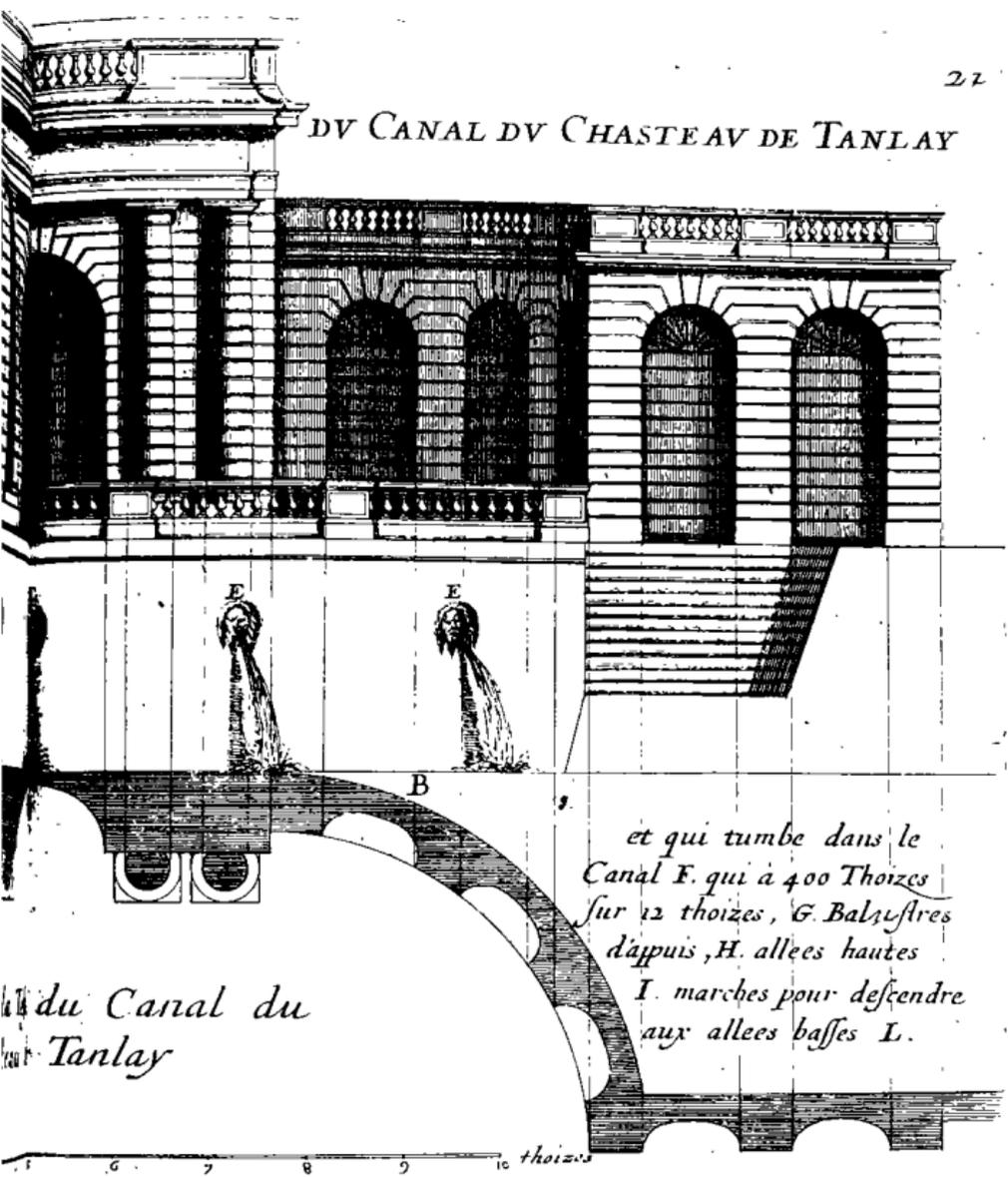
*Plan de la Teste Canal  
Chateau de*



H.

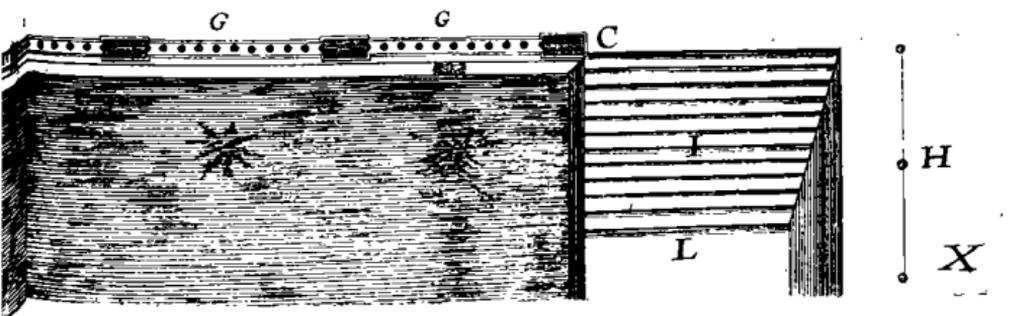


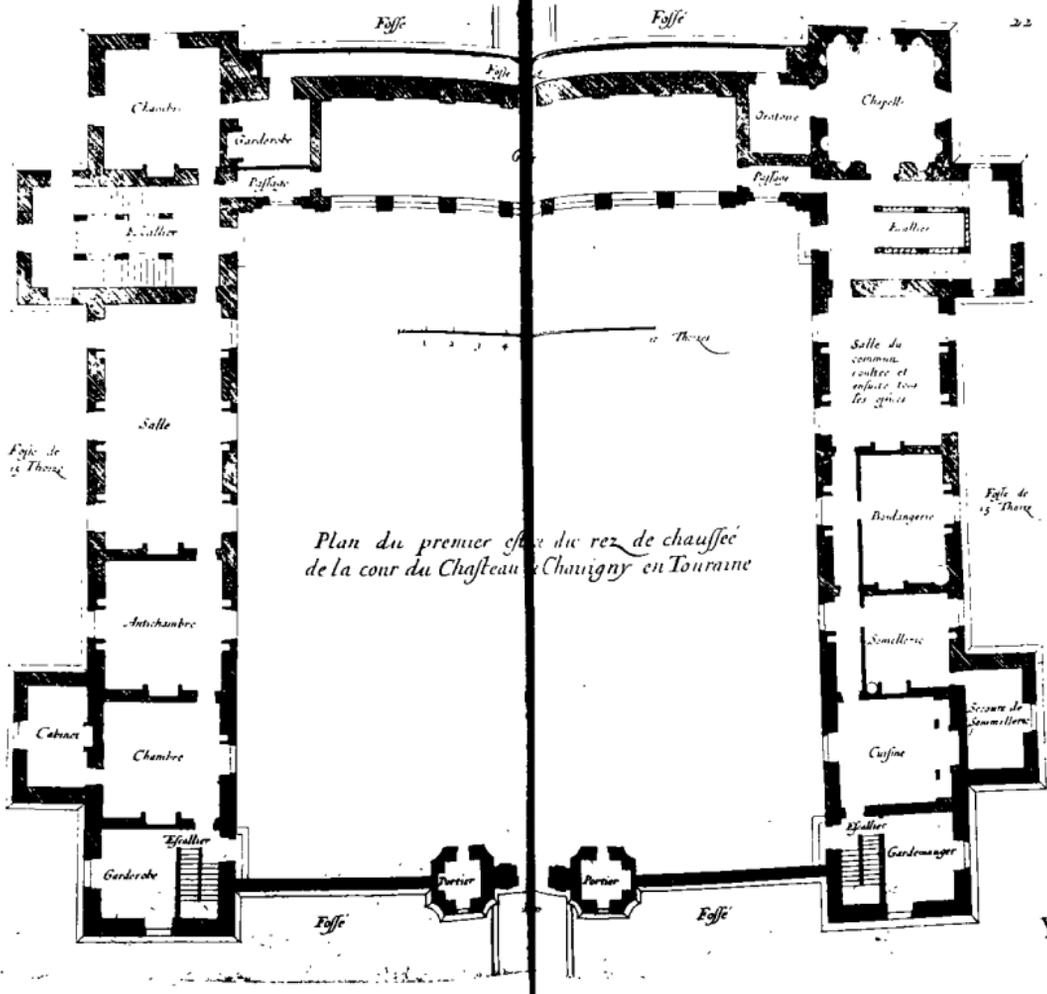
DU CANAL DU CHATEAU DE TANLAY



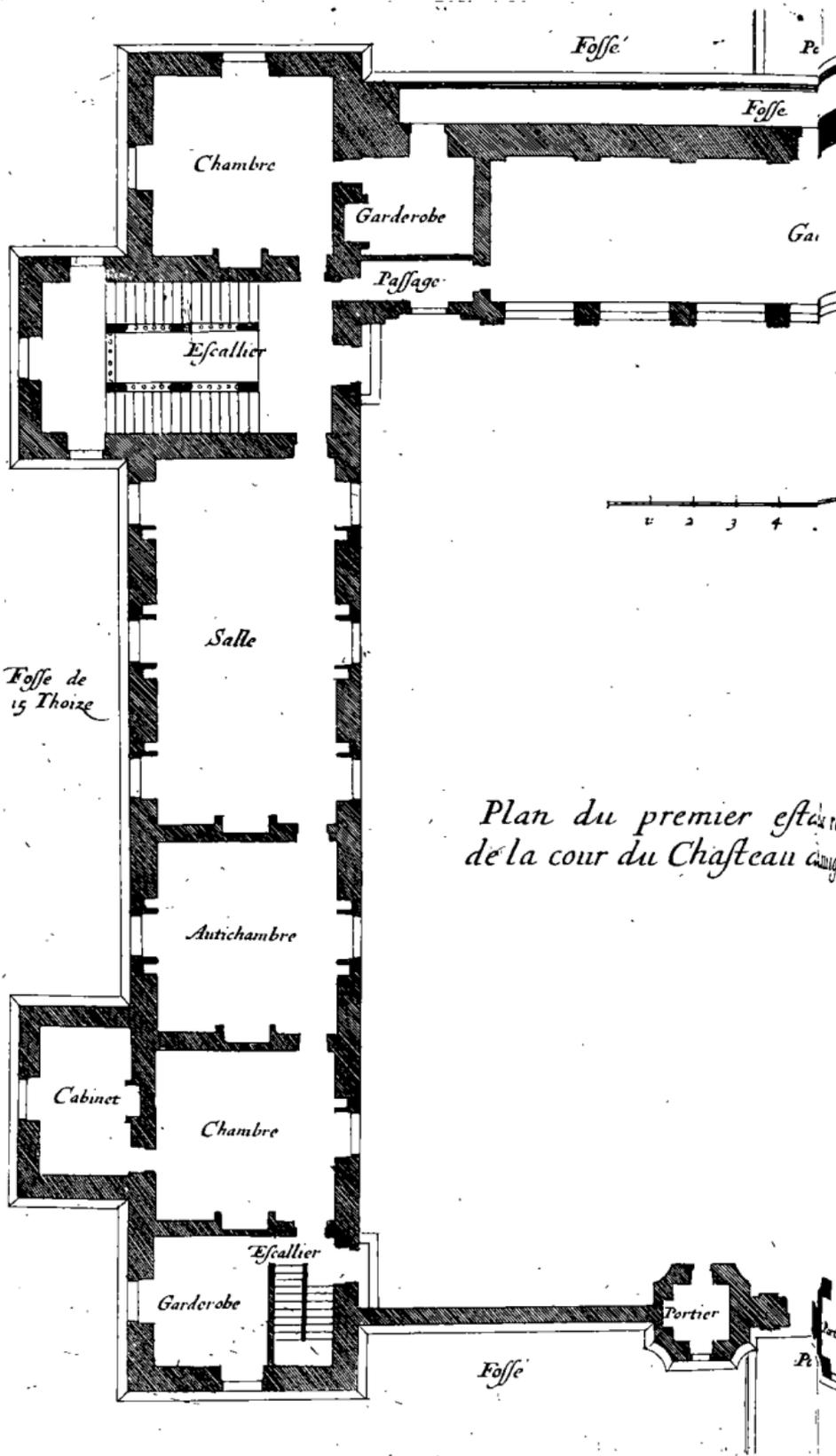
*et qui tombe dans le Canal F. qui a 400 Thoizes sur 12 thoizes, G. Balustrades d'après, H. allées hautes I. marches pour descendre aux allées basses L.*

*du Canal du Tanlay*





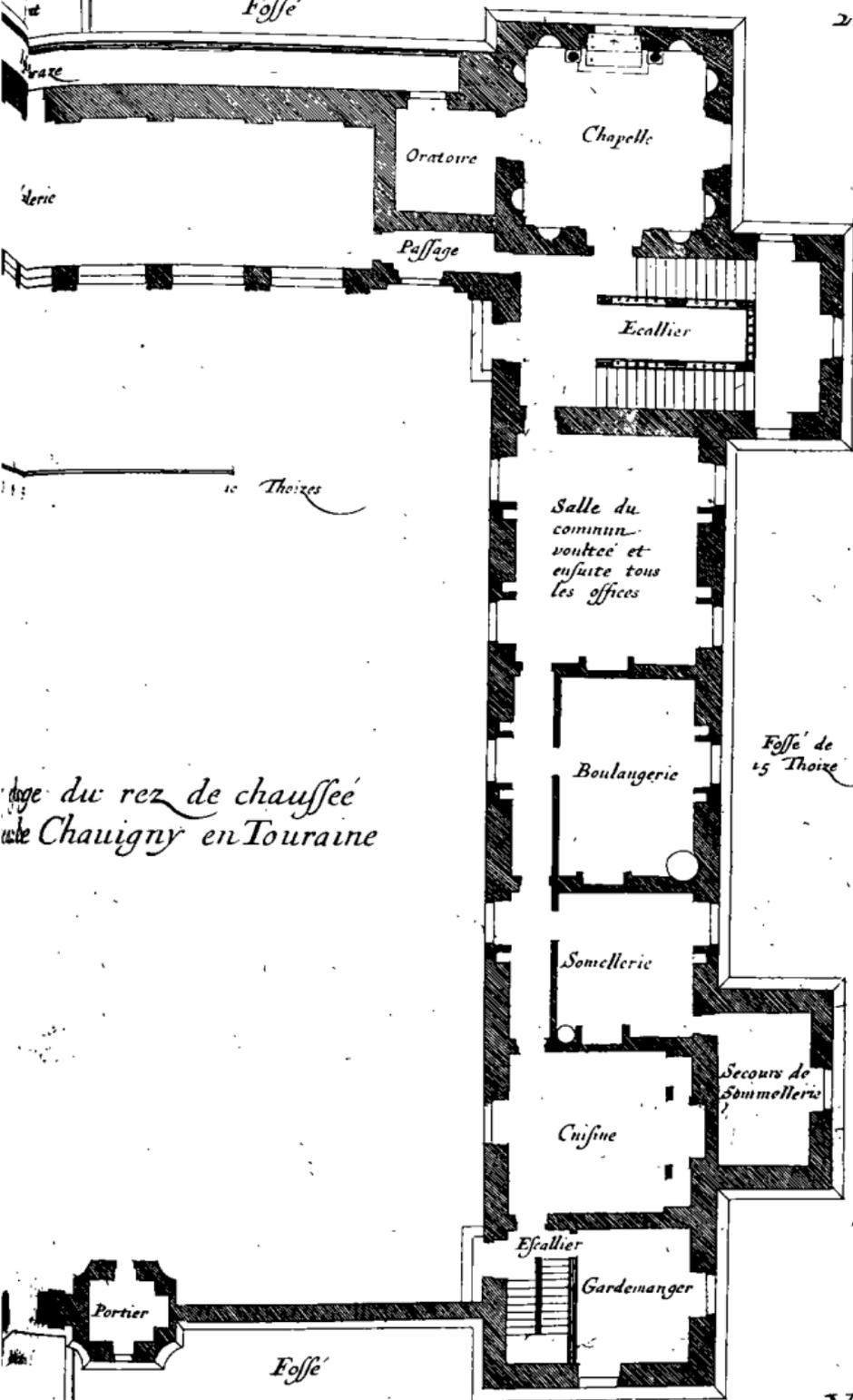
*Plan du premier escau du rez de chauffee  
de la cour du Chasteau de Chauigny en Touraine*



*Plan du premier étage  
de la cour du Chateau*

Fossé

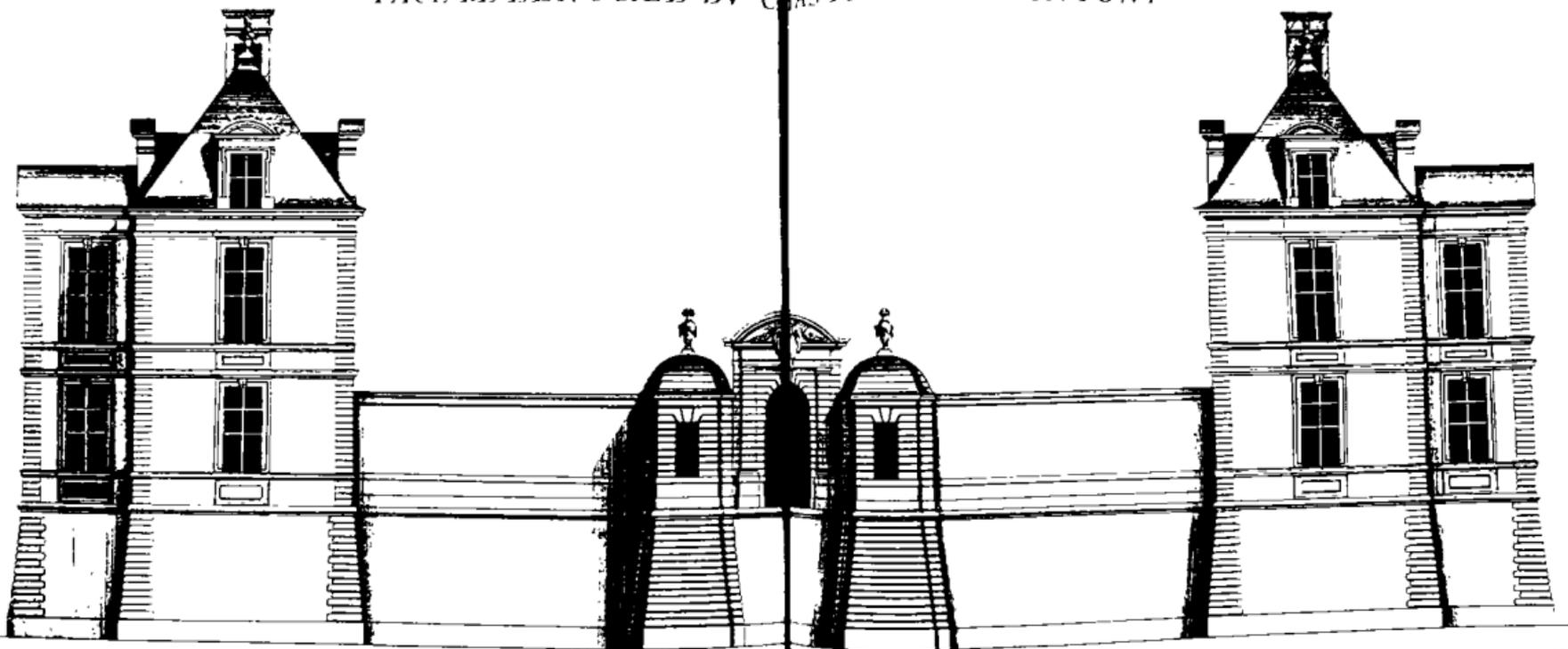
22



Rez de chaussée  
de Chauigny en Touraine

Y

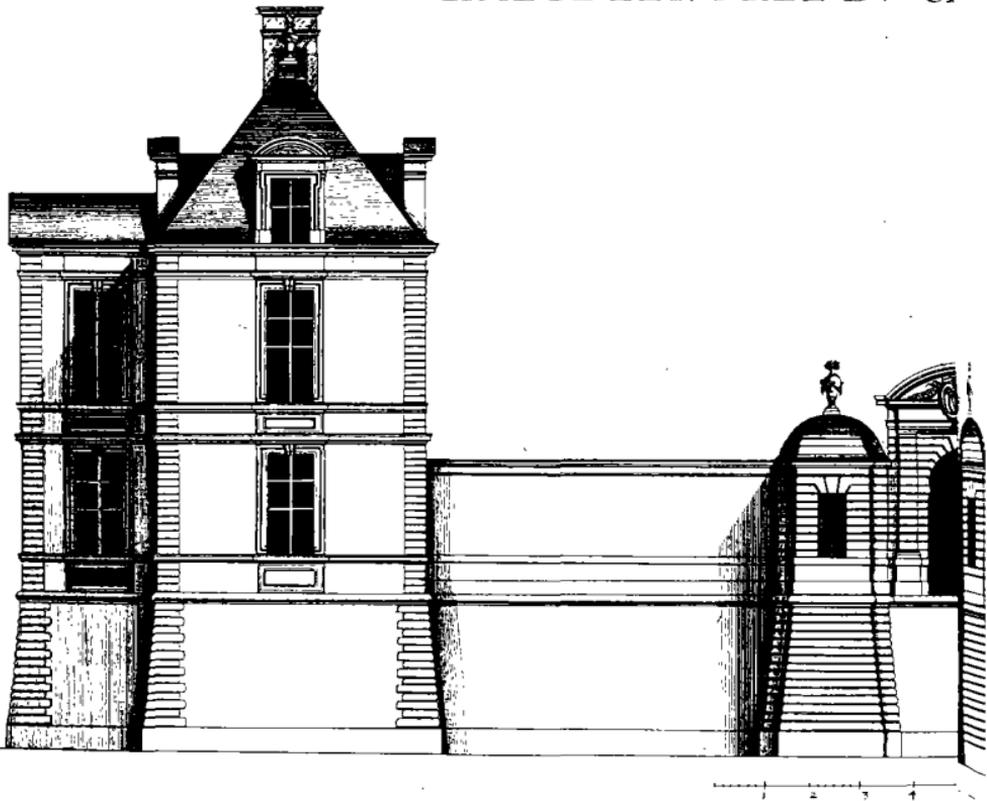
FACE DE L'ENTREE DU CHATEAU DE CHAVIGNY



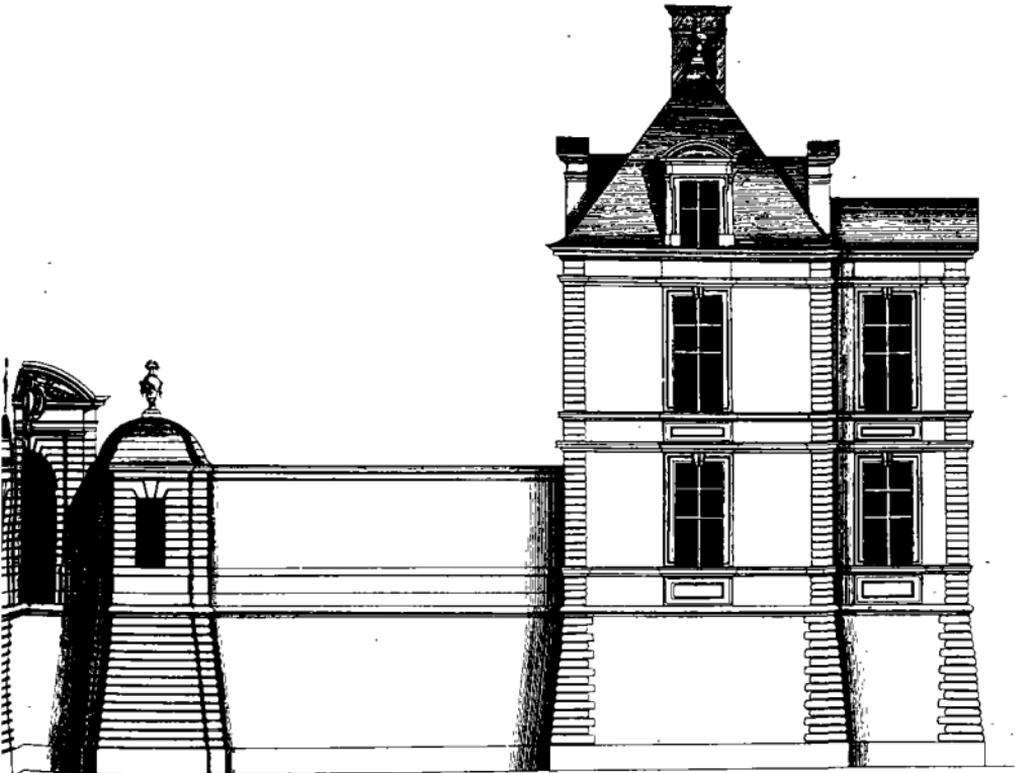
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Thorez

*FACE DE L'ENTREE DV CH*

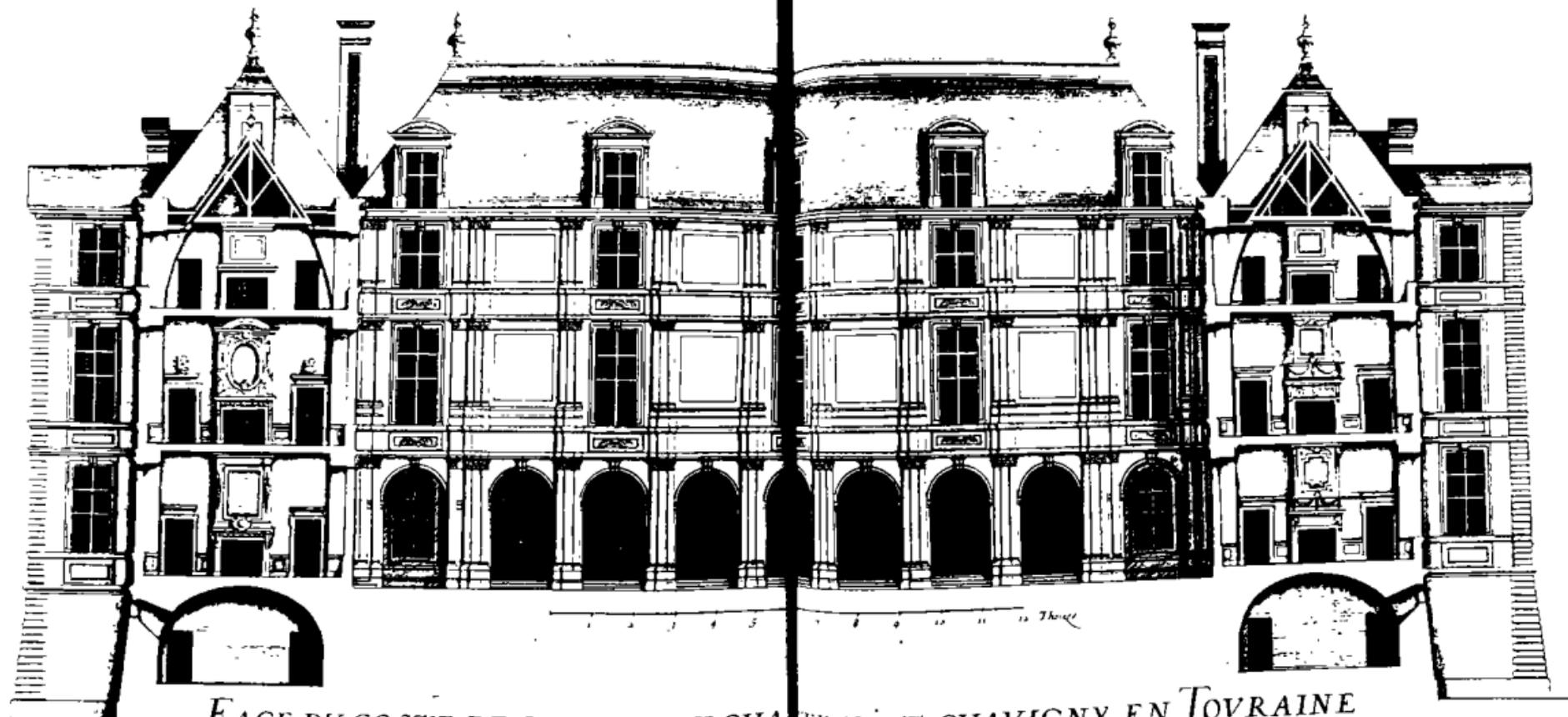


MASTEAU DE CHAVIGNY

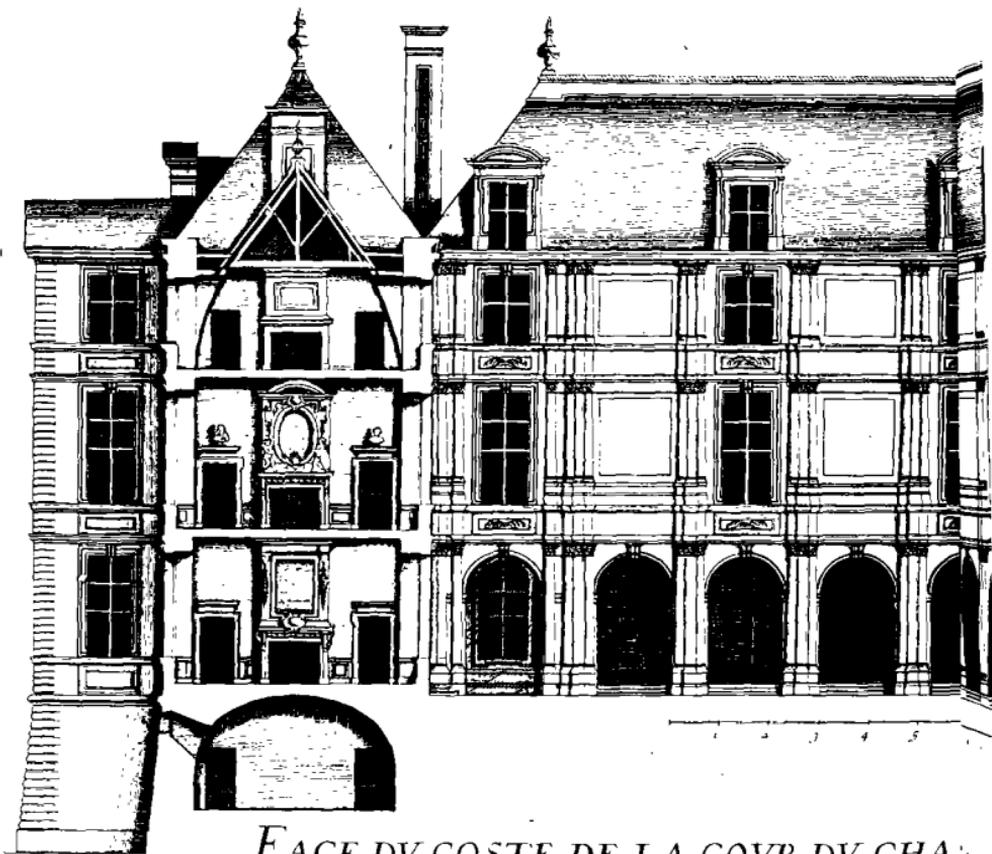


5 6 7 8 9 10 Toises

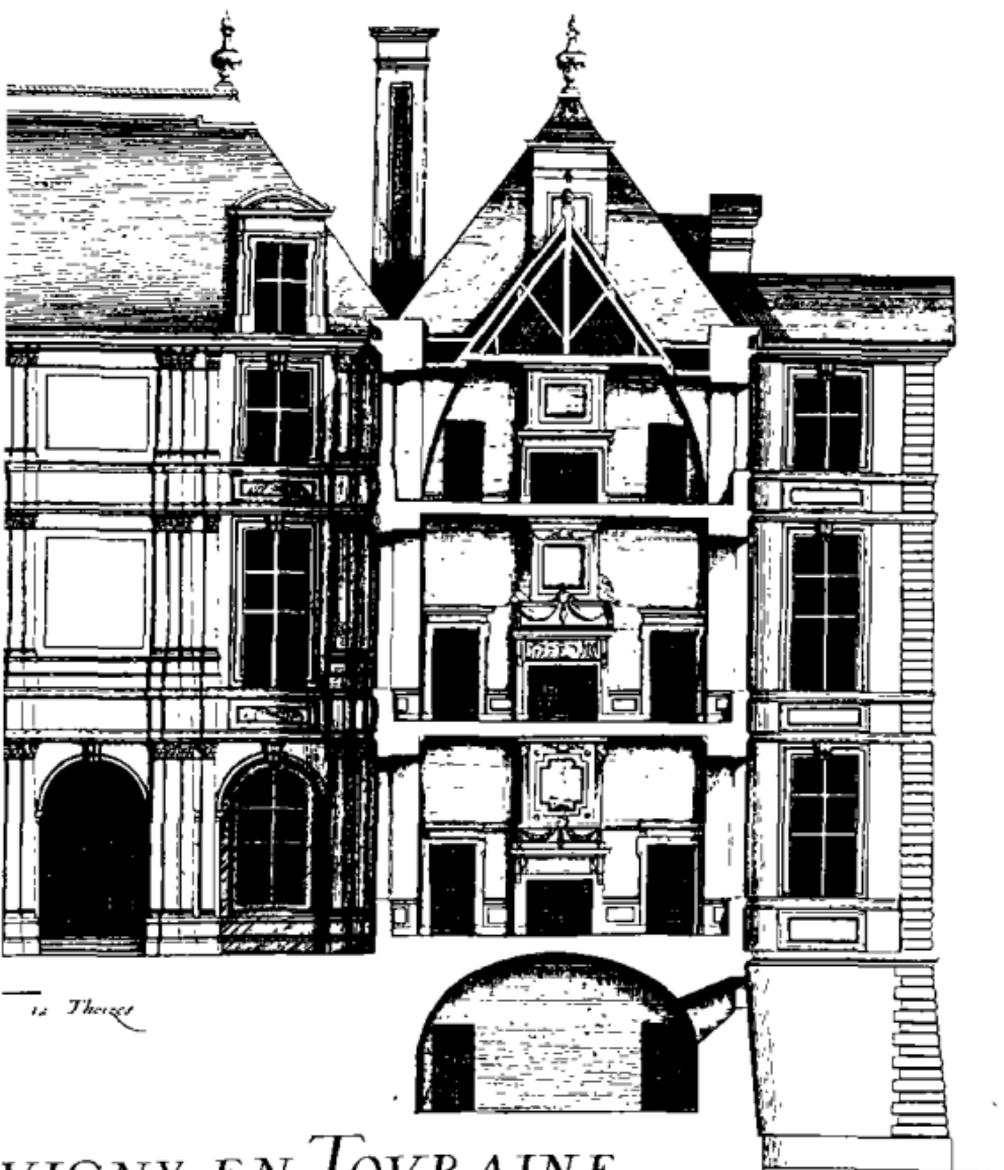
Z



FACE DV COSTE DE LA COVR DV CHATEAV DE CHAVIGNY EN TOVRaine



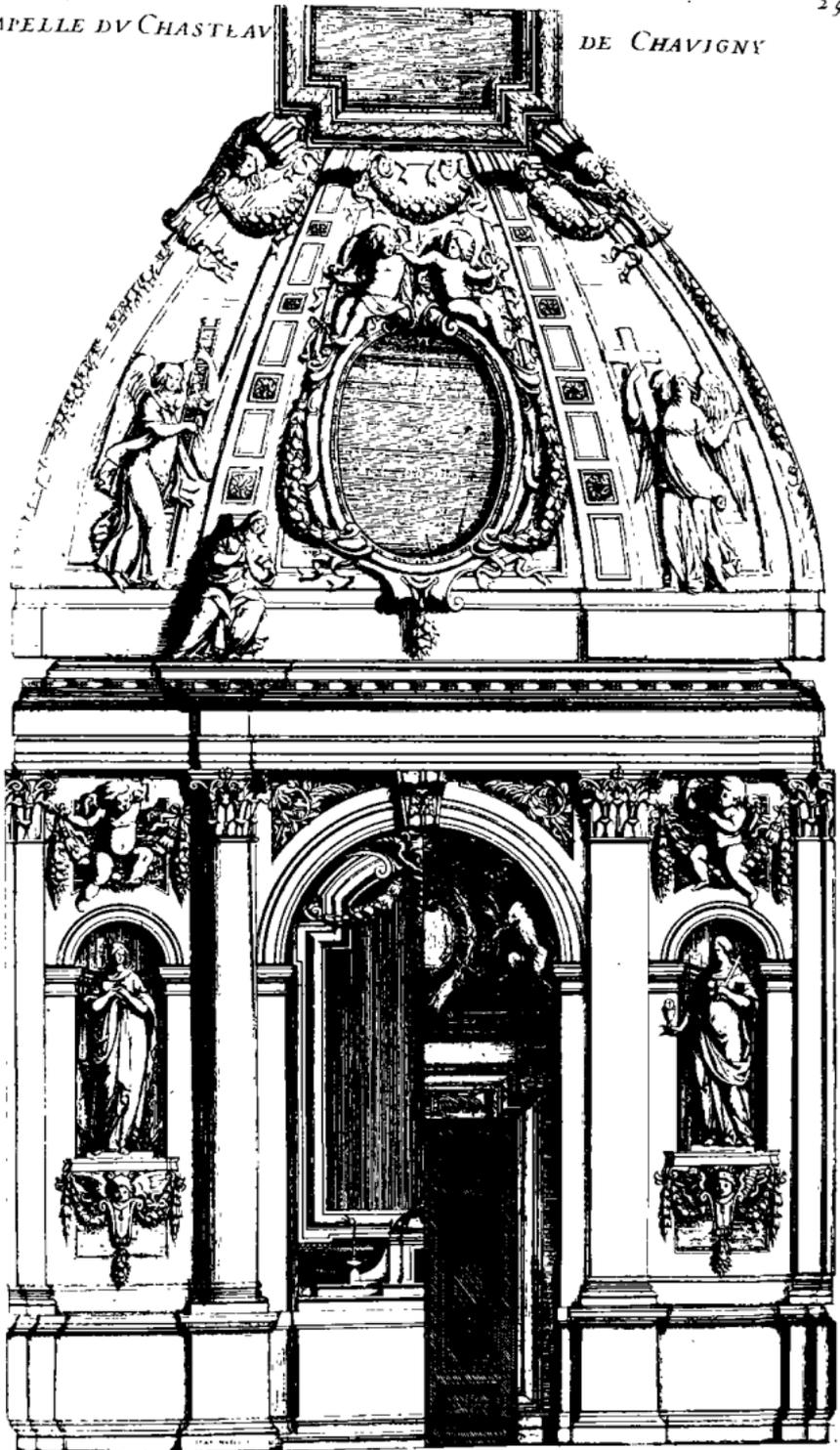
*F*ACE DV COSTE DE LA COVR DV CHA...



12 Thoret

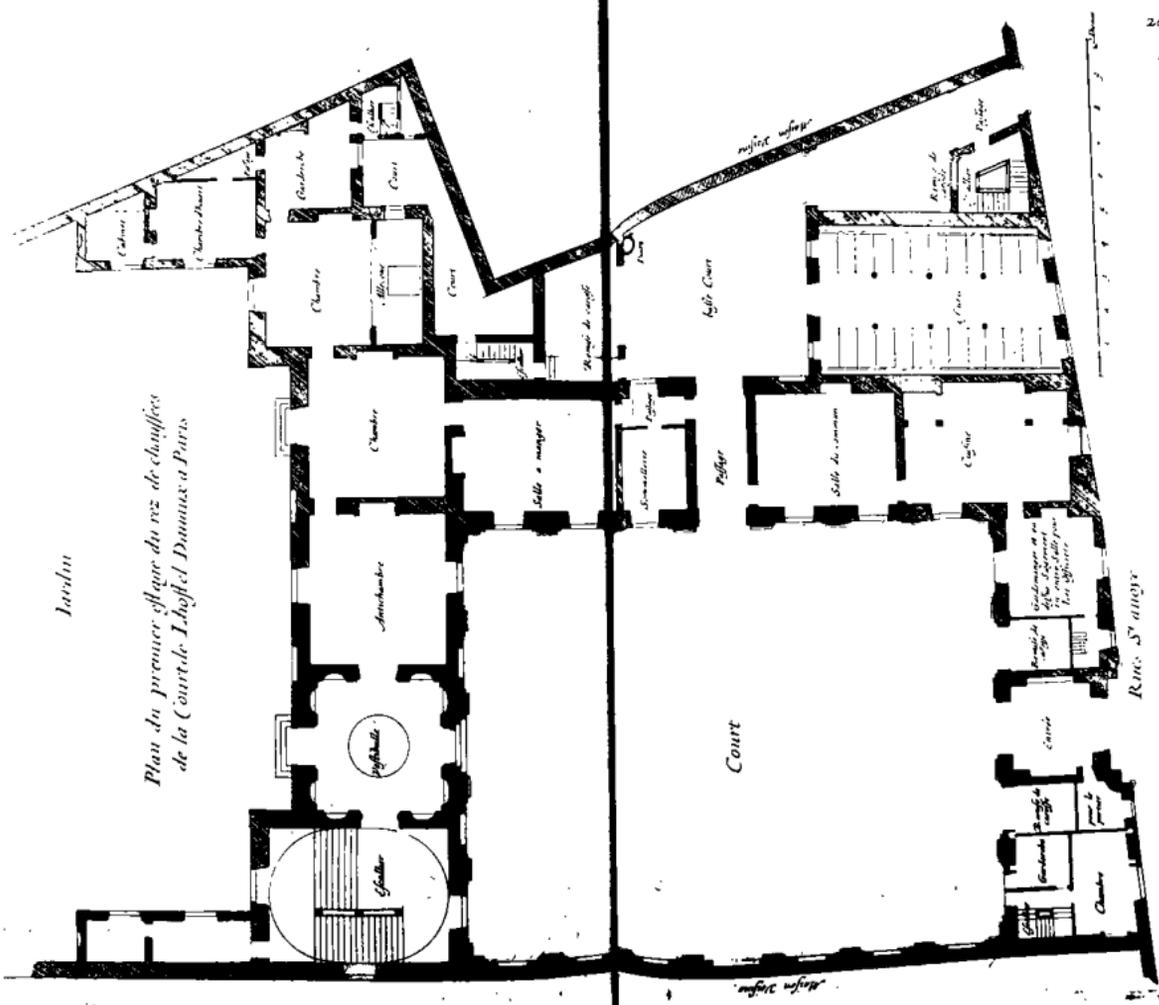
VIGNY EN TOURAINE

AA



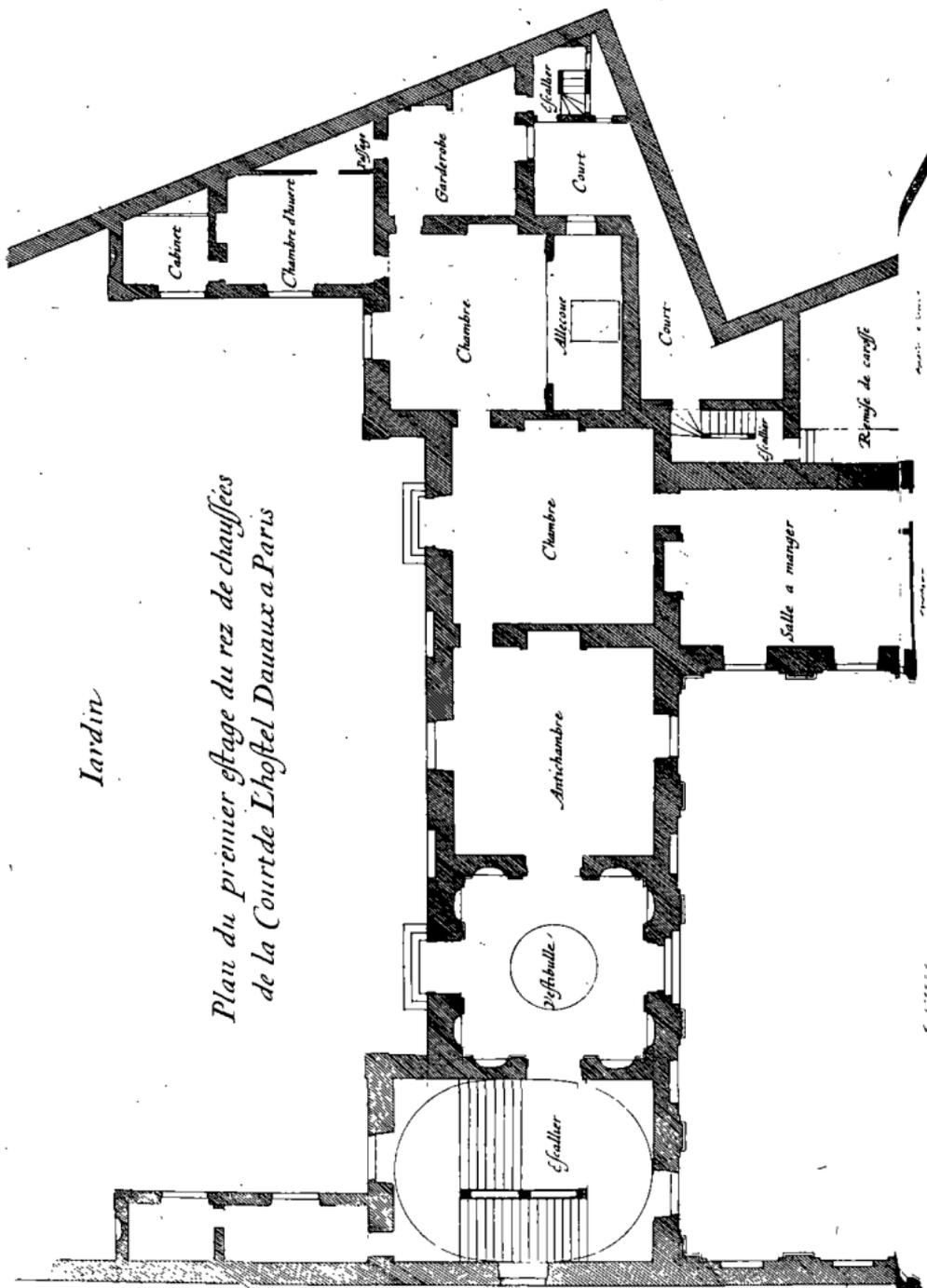
Jardin

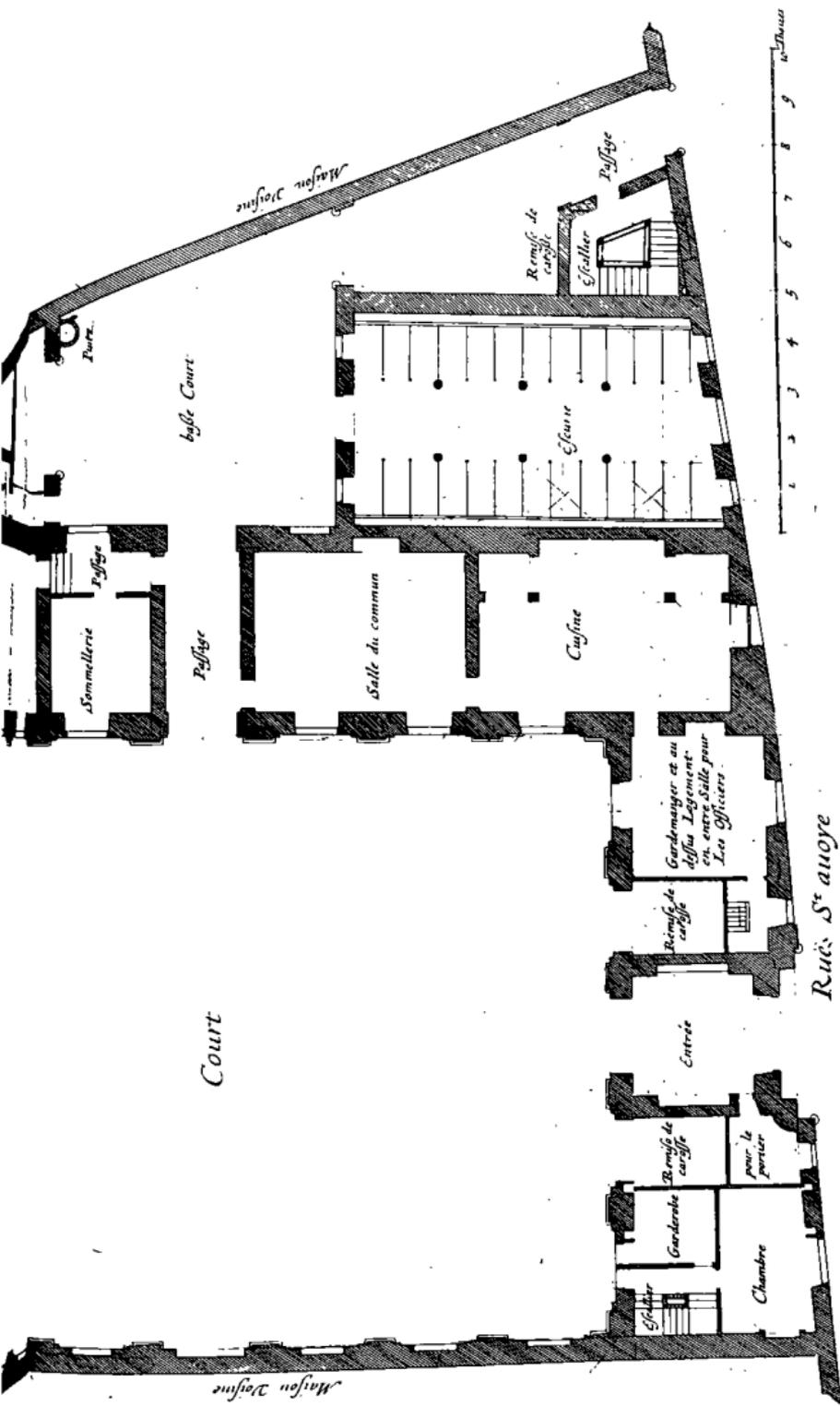
Plan du premier étage du rez de chaussée de la Cour de l'Hôtel Daumesnil à Paris



Jardin

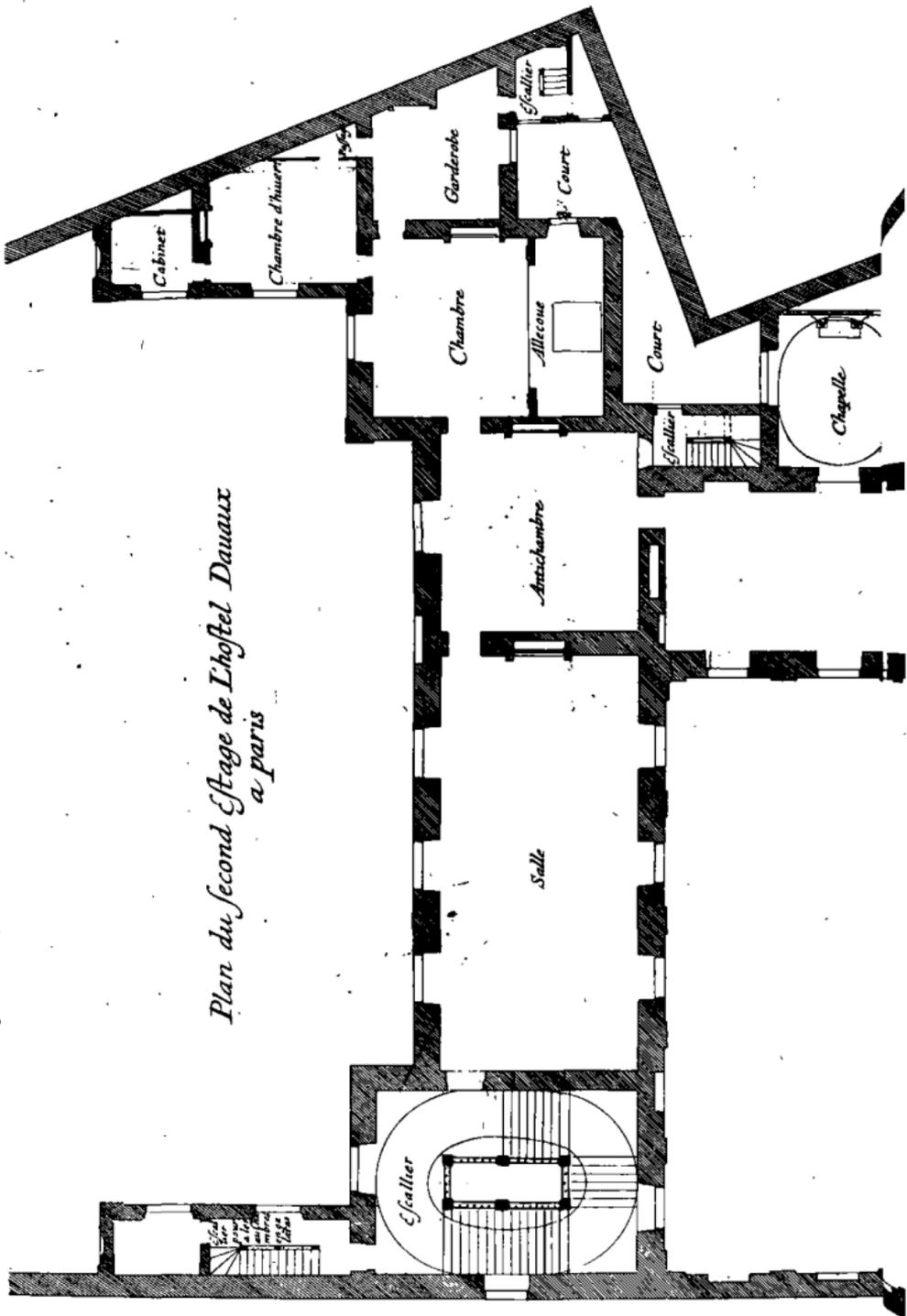
Plan du premier étage du rez de chauffées  
de la Cour de l'Hotel Dauvaux a Paris

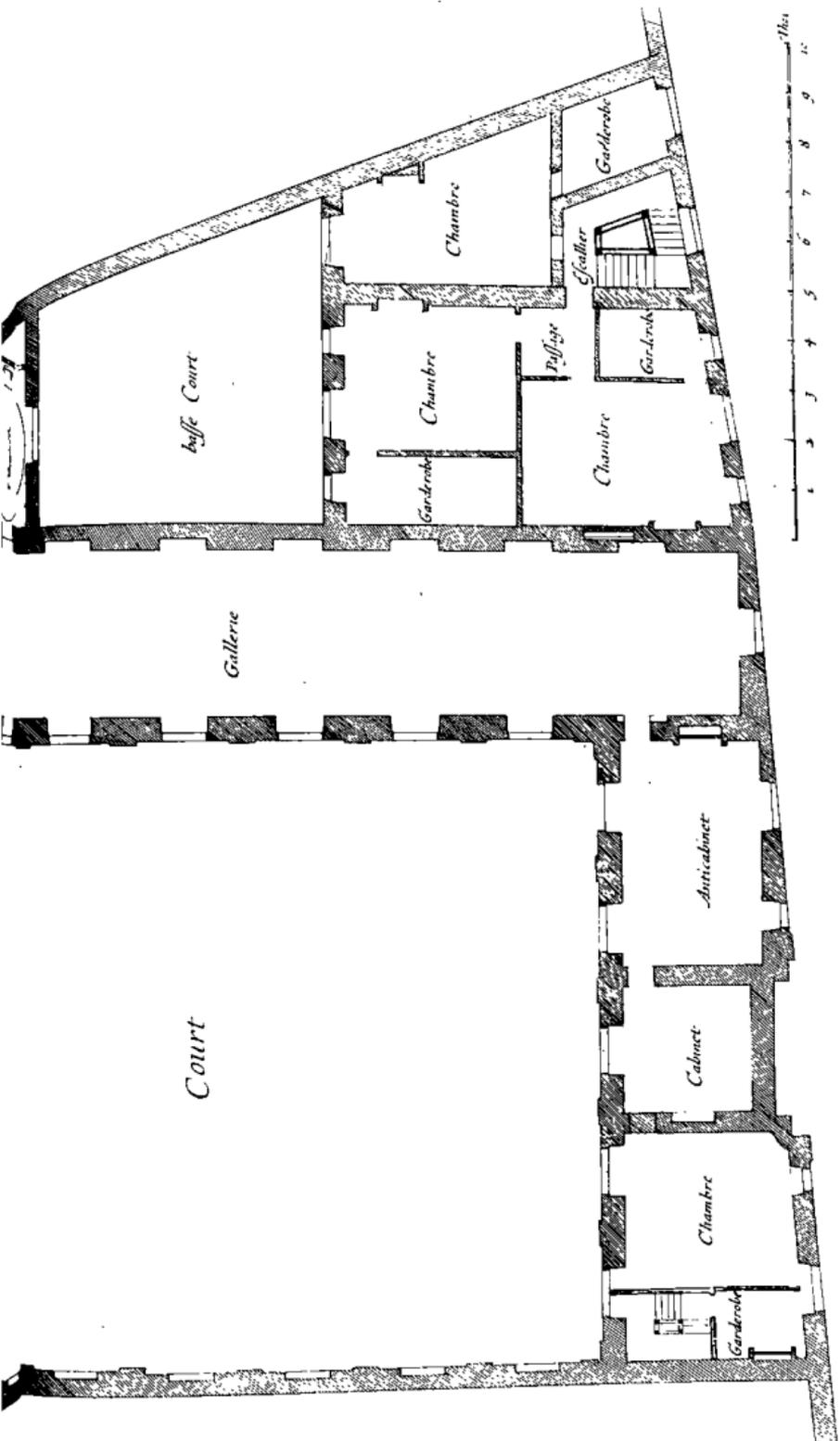






*Plan du second Etage de L'hostel Dauvaux  
a paris*

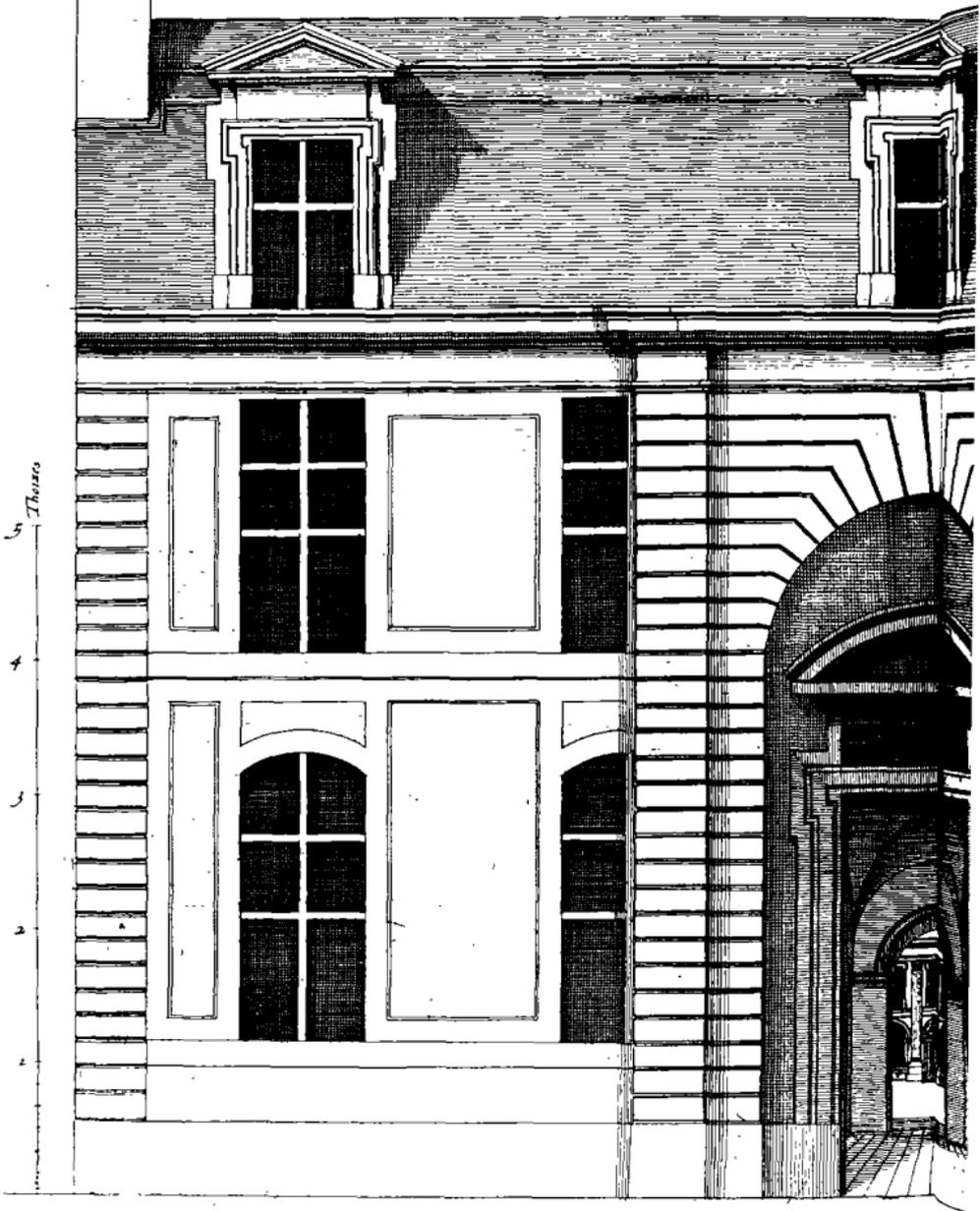




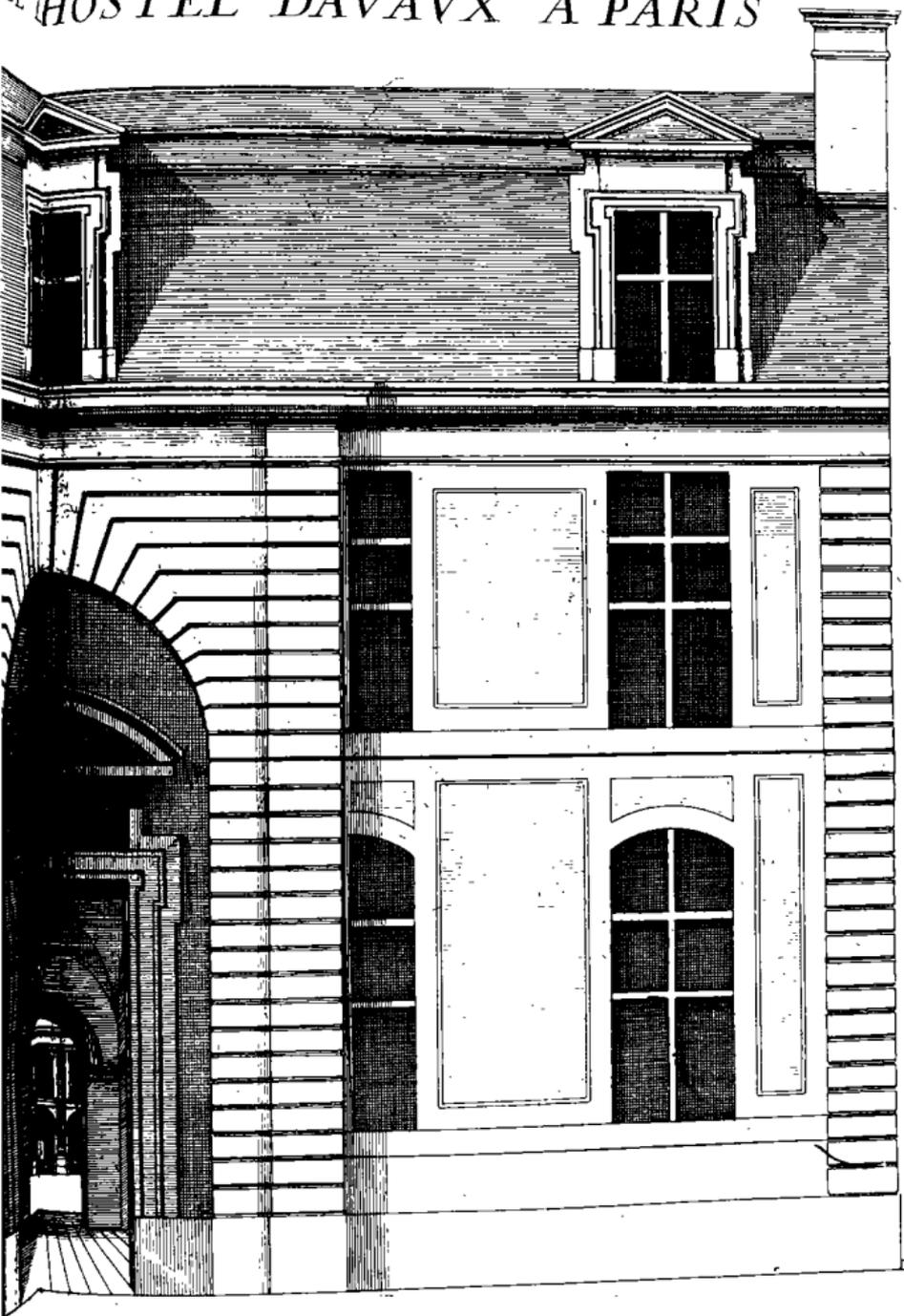
FACÉ SUR LA RUE DE L'HÔTEL D'AVAYX A PARIS



FACE SVR LA RVE DE L'OST



DE HOSTEL DAVAVX A PARIS



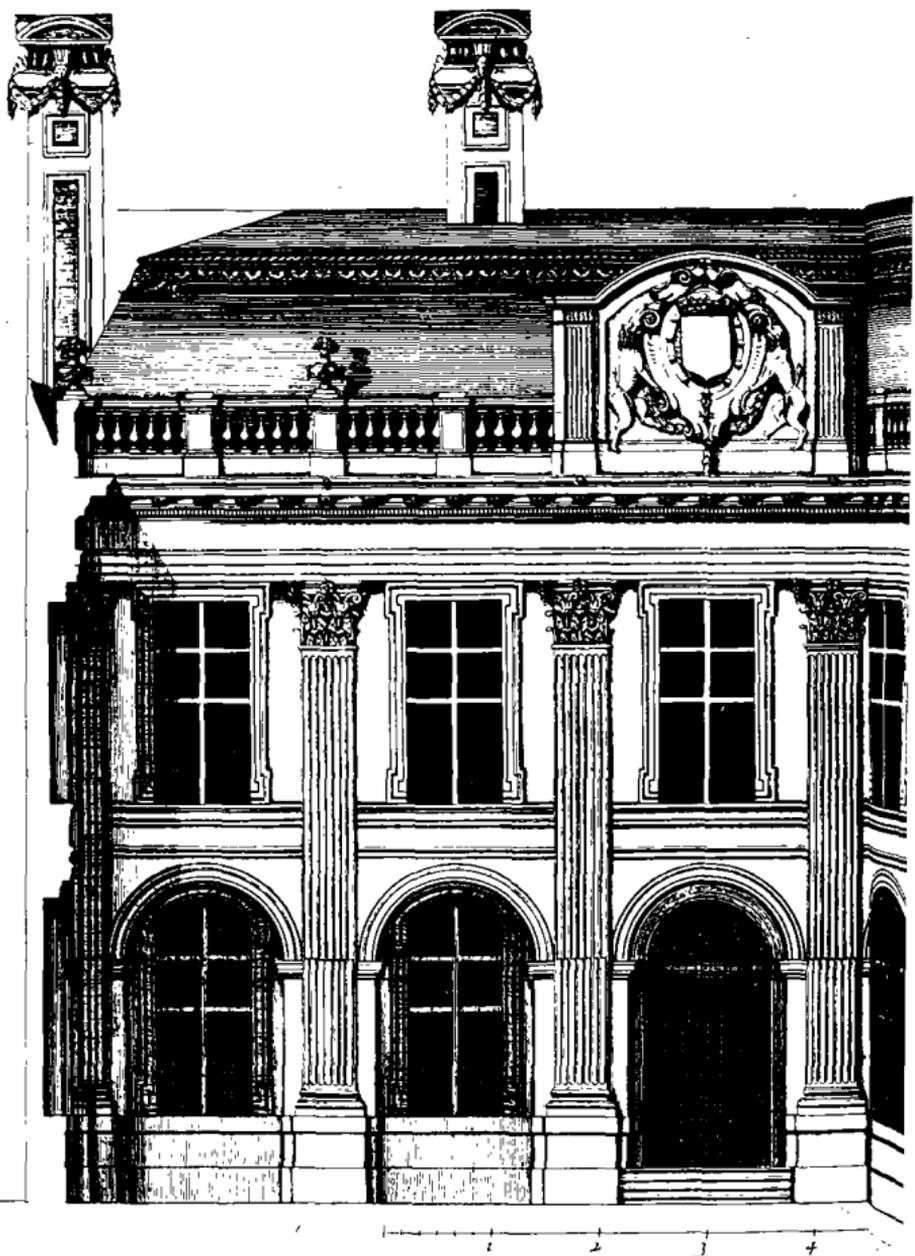
EE

FACE DU COSTE DE LA COUR<sup>E</sup> DE L'HOTEL D'AVANX A PARIS

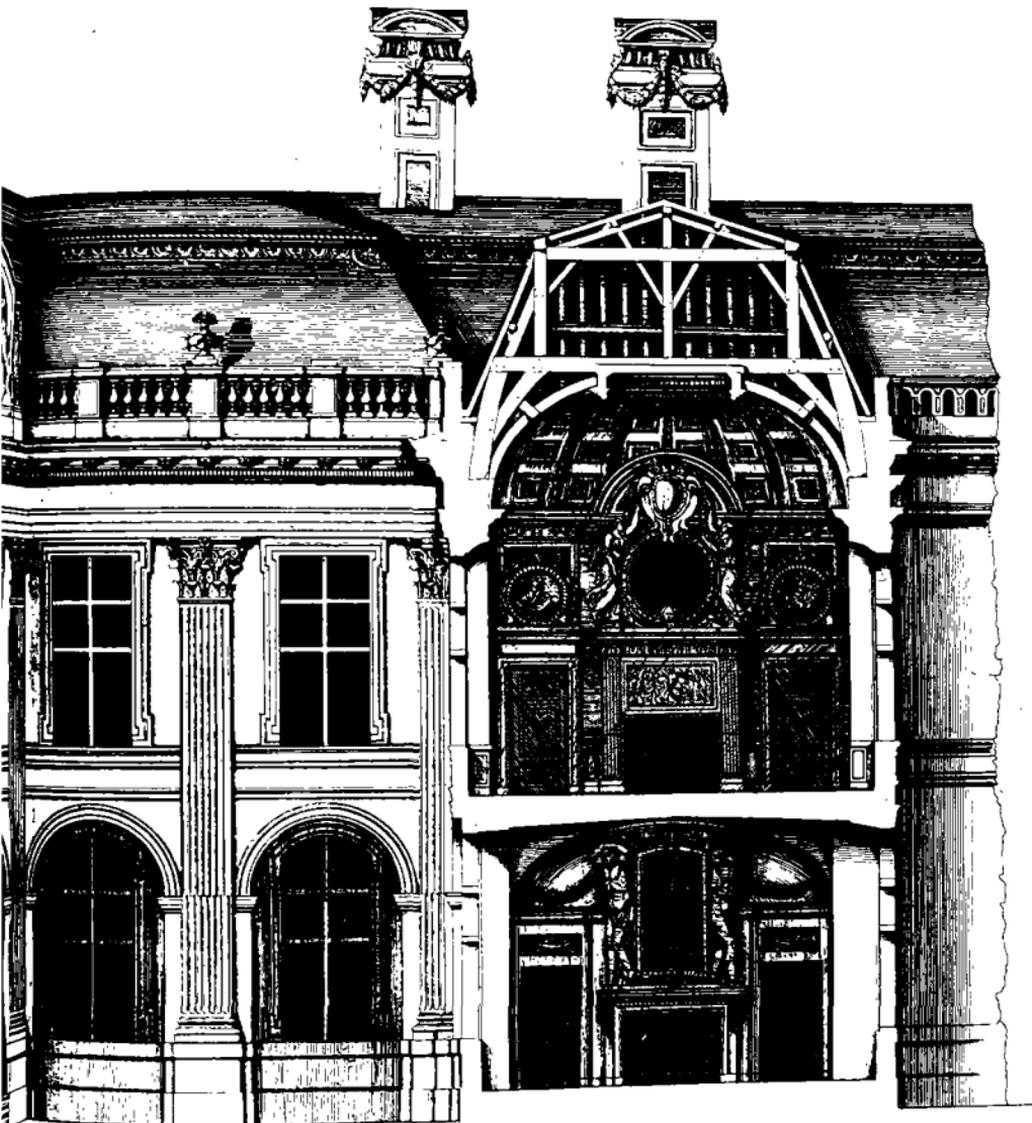


1 2 3 4 5 6 Toises

FACE DV COSTÉ DE LA COVR<sup>T</sup> DE HOST



L'HOSTEL D'AVAYX A PARIS



1 5 6 Toises

*FACE DE LAISLE DV COSTE DE LA COUR DE LHOSTEL DAVAUX A PARIS*





*FACE DE LAISLE DV COSTE DE LA COVR<sup>T</sup> DE LI*



A COVR<sup>T</sup> DE L'HOSTEL D'AVAVX A PARIS



FAC. DV COSTÉ DV JARDIN DV L'HOTEL DAVAVX A PARIS



Thouss

HH

*FACE DV COSTÉ DV IARDIN DE L'HOTEL*



L'HOSTEL D'AVAYX A PARIS



Toises